



Association *française*
des Victimes du Terrorisme

Compte-rendu du procès dit « bonbonnes de gaz »

DU 23 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2019

Association	française	des	Victimes	du	Terrorisme
BP 91058	-	75829	PARIS Cedex	17	(France)
+33 1 84 79 10 10			www.afvt.org		contact@afvt.org
Association loi 1901 N° SIRET 513 481 424 00036 Code activité 9499Z					



INTRODUCTION

Le lundi 23 septembre 2019 s'ouvre, devant la cour d'assises de Paris spécialement composée, le procès dit « bonbonnes de gaz » où huit accusés, dont six femmes, comparaitront pour la tentative d'attentat à la voiture piégée du 4 septembre 2016 dans le quartier de Notre-Dame de Paris et ses suites, dont deux tentatives d'assassinat sur des policiers.

Ce procès revêt une importance particulière dans la mesure où c'est la première fois qu'une cellule terroriste qui passe en jugement est essentiellement composée de femmes.

Ce compte-rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.



Table des matières

INTRODUCTION	2
1 ^{er} jour d’audience :.....	7
Lundi 23 septembre 2019.....	7
OUVERTURE DU PROCES	8
RAPPEL DES FAITS.....	9
ENQUETE DE PERSONNALITE D’AMEL SAKAOU	15
ENQUETE DE PERSONNALITE : INES MADANI	18
ENQUETE DE PERSONNALITE : SARAH HERVOUET.....	21
ENQUETE DE PERSONNALITE : ORNELLA GILLIGMAN	26
2 ^{ème} jour d’audience.....	30
Mardi 24 septembre 2019.....	30
Audition du 1 ^{er} témoin : policier de la DGSI	31
AUDITION DU 2 ^{EME} TEMOIN, FONCTIONNAIRE DE LA BRIGADE CRIMINELLE	39
AUDITION DU 2EME TEMOIN DE LA DGSI SUR LES FAITS DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE	44
AUDITION DU 3 ^{EME} TEMOIN DE LA SDAT	46
3 ^{ème} jour d’audience :	52
Mercredi 25 septembre 2019.....	52
AUDITIONS DE TEMOINS ET D’EXPERTS.....	53
AUDITION D’INES MADANI.....	55
AUDITION DU 2 ND TEMOIN, LA MERE D’INES MADANI	65
AUDITIONS DES SŒURS ET DU BEAU-FRERE D’INES MADANI	66
AUDITION DU VOISIN DE LA FAMILLE MADANI	66
4 ^{ème} jour d’audience :.....	67
Jeudi 26 septembre 2019	67
TEMOIGNAGE D’UNE FEMME AMOUREUSE D’ABU SOULEYMAN (EN REALITE INES MADANI)	68
TEMOIGNAGE D’UNE 2 ^{NDE} PERSONNE EN LIEN AVEC ABU S.....	70
TEMOIGNAGE D’UNE 3 ^{ème} PERSONNE EN LIEN AVEC ABU J	75
TEMOIGNAGE D’UNE 4 ^{ème} PERSONNE EN LIEN AVEC ABU J	76
TEMOIGNAGE D’UNE 5 ^{ème} PERSONNE EN LIEN AVEC ABU S.....	77
TEMOIGNAGE D’UNE AMIE DE MADANI.....	78
EXPERTISE PSYCHIATRIQUE D’INES MADANI	79
INTERROGATOIRE D’INES MADANI	87
5 ^{ème} jour d’audience :	100



Vendredi 27 septembre 2019.....	100
TÉMOIGNAGE DE LA DEMI-SOEUR D'ORNELLA GILLIGMANN	104
TÉMOIGNAGE DU FRERE D'ORNELLA GILLIGMANN.....	106
TÉMOIGNAGE MÈRE ORNELLA GILLIGMANN.....	108
TÉMOIGNAGE de l'EX-MARI d'ORNELLA GILLIGMANN	109
AUDITION D'UNE AMIE D'ORNELLA GILLIGMANN	112
AUDITION D'UNE AUTRE AMIE D'ORNELLA GILLIGMANN	114
AUDITION D'UN AMI DE L'EX-MARI D'ORNELLA GILLIGMANN	118
TÉMOIN AMIE ORNELLA GILLIGMANN	119
6 ^{ème} jour d'audience :	122
Lundi 30 septembre 2019.....	122
TÉMOIGNAGE EXPERT SCIENTIFIQUE.....	123
TÉMOIGNAGE D'UN SECOND EXPERT	124
TÉMOIGNAGE D'UN 3 ^{ème} EXPERT SCIENTIFIQUE.....	125
AUDITION DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE FLEURY-MÉROGIS POUR LA DÉFENSE DE GILLIGMANN	126
AUDITION D'UN PROFESSEUR DE BOXE DE FLEURY MEROGIS	127
AUDITION DU PSYCHOLOGUE DE FLEURY-MÉROGIS	127
AUDITION AUMÔNIER MUSULMAN DE FLEURY-MÉROGIS.....	127
INTERROGATOIRE ORNELLA GILLIGMANN	128
7 ^{ème} jour d'audience :	141
Mardi 1 ^{er} Octobre 2019	141
AUDITION DU FONCTIONNAIRE DE POLICE 1.....	142
FONCTIONNAIRE DE POLICE 2	147
TEMOIGNAGE D'UN TEMOIN AYANT ACCUEILLI INES MADANI.....	149
TEMOIGNAGE D'UNE CONNAISSANCE D INES MADANI	152
TEMOIGNAGE D'UNE CONNAISSANCE D INES MADANI	152
AUDITION D'UN FONCTIONNAIRE DE POLICE DE LA DGSI, PARTIE CIVILE	157
AUDITION D'UN FONCTIONNAIRE DE POLICE DE LA DGSI, PARTIE CIVILE	163
INTERROGATOIRE MADANI (IM) SUR BOUSSY-SAINT-ANTOINE.....	167
8 ^{ème} jour d'audience :	178
Mercredi 2 Octobre 2019	178
TEMOIGNAGE D'UNE AMIE DE SARAH HERVOUET	179
TEMOIGNAGE D'UNE SECONDE AMIE DE SARAH HERVOUET.....	182
TEMOIGNAGE D'UNE 3 ^{ème} AMIE DE SARAH HERVOUET	187
TEMOIGNAGE DU PERE DE SARAH HERVOUET	191
TEMOIGNAGE DE LA SŒUR DE SARAH HERVOUET	195



AUDITION D'UNE FEMME PROCHE DE SARAH HERVOUET	198
TEMOIGNAGE D'UNE COLLEQUE DE TRAVAIL DE SARAH HERVOUET	200
AUDITION D'UNE AMIE DE SARAH HERVOUET	202
AUDITION D'UNE 2 ^{NDE} AMIE D'ENFANCE DE SARAH HERVOUET	202
TEMOIGNAGE DE CHRISTELLE G, MERE DE SARAH HERVOUET	204
9 ^{ème} jour d'audience :	209
Jeudi 3 Octobre 2019	209
INTERROGATOIRE DE SARAH HERVOUET	210
AUDITION DE L'ANCIEN COMPAGNON D'AMEL SAKAOU	225
AUDITION DE L'EX-MARI D'AMEL SAKAOU	228
10 ^{ème} jour d'audience :	230
Vendredi 4 Octobre 2019	230
QUESTIONS A INES MADANI	231
TÉMOIGNAGE DE LA SOEUR D'AMEL SAKAOU.....	232
EXPERTISES PSYCHOLOGIQUES	237
11 ^{ème} jour d'audience :	241
Lundi 7 Octobre 2019	241
AUDITION DE LA MERE DE SAMIA CHALEL.....	243
AUDITION DU PERE SAMIA CHALEL.....	244
AUDITION D'UNE AMIE DE SAMIA CHALEL	245
AUDITION D'UN AMI DE SAMIA CHALEL	247
INTERROGATOIRE SAMIA CHALEL	248
12 ^{ème} jour d'audience :	261
Mardi 8 Octobre 2019	261
AUDITION D'UN EXPERT PSYCHIATRIQUE SUR SELIMA ABOUDI	270
13 ^{ème} jour d'audience :	283
Mercredi 9 Octobre 2019	283
AUDITION DU PERE DE MOHAMED LAMINE ABEROUZ	284
AUDITION DE LA MERE DE MOHAMED LAMINE ABEROUZ.....	285
AUDITION DE LA SŒUR DE MOHAMED LAMINE ABEROUZ	285
INTERROGATOIRE DE MOHAMED LAMINE ABEROUZ.....	287
EXPERTISE PSYCHIATRIQUE SARAH HERVOUET	297
EXPERTISE PSYCHIATRIQUE MADANI	300
EXPERTISE PSYCHIATRIQUE D'ORNELLA GILLIGMANN.....	302
14 ^{ème} jour d'audience :	304
Jeudi 10 Octobre 2019	304



PLAIDOIRIES DES PARTIES CIVILES	305
RÉQUISITOIRE	308
PLAIDOIRIES DE LA DEFENSE	316
LES DERNIERS MOTS : LA PAROLE AUX ACCUSÉS.....	318
LE VERDICT	319



**1^{er} jour d'audience :
Lundi 23 septembre 2019**



OUVERTURE DU PROCES

Amal SAKAOU refuse de comparaître. Le Président explique que c'est son droit et que l'huissier doit lui signifier l'ouverture de l'audience et respecter un certain formalisme. Ce formalisme devra être réitéré tous les matins avant chaque reprise d'audience.

L'avocat d'Inès MADANI ne comprend pas la constitution de partie civile de deux agents de la DGSI, il explique qu' *« ils n'ont jamais invoqué de dommages, les conditions ne sont donc pas réunies, je les conteste. S'agissant des associations, je les conteste également car il n'y a ni morts, ni blessés. C'est excessif de la part des associations. De quoi chacun se dit-il victimes ? »*

Le Président : *« À ce stade, la Cour n'a pas à se prononcer sur les constitutions de partie civile. »*

Avocat de deux policiers et de la FENVAC : *« Sur quelle infraction se base la constitution de partie civile de mes clients ? Tentative d'assassinat sur l'agent ! L'un des deux étant chef du groupe de ce policier et l'autre son collègue. Il y a une unicité de retentissement sur les faits donc que des policiers d'un même groupe se constituent est logique. La Cour ne pourra statuer qu'une fois que les faits seront abordés de toute façon. Sur les associations, l'article 2 du code de procédure pénale est respecté intégralement. C'est surréaliste qu'on se pose la question, La jurisprudence est constante sur la recevabilité de la constitution de partie civile à ce sujet. De toute façon on ira sur ce sujet une fois que les faits auront été évoqués. »*

Avocate de l'AFVT : *« L'AFVT et la FENVAC sont déjà parties civiles et cela n'a jamais posé difficulté. Je vous renvoie à l'habilitation donné par l'article 2-9 du code de procédure pénale. Toutes les conditions sont remplies. »*

Avocat Général : *« Concernant les associations le débat est déjà tranché donc je ne comprends pas qu'on pose encore la question. »*

Avocat d'Inès MADANI : *« Je dis que c'est déraisonnable s'agissant d'un policier qui n'a pas assisté à l'interpellation. »*



RAPPEL DES FAITS

Huit accusés sont renvoyés devant la cour d'assises spécialement formée :

- Inès MADANI (détenue)
- Ornella GILLIGMANN (détenue)
- Sarah HERVOUET (détenue)
- Amel SAKAOU (détenue)
- Samia CHALEL (détenue)
- Rachid KASSIM (mandat d'arrêt mais réputé décédé)
- Mohamed Lamine ABEROUZ (sous contrôle judiciaire)
- Selima ABOUDI (sous contrôle judiciaire)

Sur l'objet des poursuites, le Président de la cour d'assises spéciale appelle les accusés présents :

Inès MADANI est poursuivie pour :

- 1) Avoir sur le territoire national, entre le 1^{er} juillet et le 8 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, d'avoir participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation d'actes de terrorisme, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, en l'espèce, et notamment :
 - En se concertant avec plusieurs personnes, et notamment avec Ornella GILLIGMANN, Rachid KASSIM, Amel SAKAOU et Sarah HERVOUET, soit par les réseaux téléphoniques et sociaux, soit physiquement, dans le but de fomenter un attentat au nom de l'Etat islamique ;
 - En s'emparant de la Peugeot 607 de son père, et en prenant pour base arrière l'appartement de sa sœur à CHEVILLY LARUE ;
 - En réunissant de concert avec Ornella GILLIGMANN des bonbonnes de gaz, du gazole, une voiture de location, et le nécessaire à la réalisation de l'attentat ;
 - En réalisant une vidéo de revendication et d'allégeance à l'Etat islamique ;
 - En recherchant des cibles, notamment la Tour Eiffel puis les bats du quartier Saint Michel ;
 - En rejoignant, avec l'aide de Samia CHALEL et de Rachid KASSIM, Amel SAKAOU à son domicile, en donnant des instructions permettant à Sarah HERVOUET de les rejoindre, en recherchant avec elles et Rachid KASSIM de nouvelles cibles ;
 - En préparant des cocktails Molotov, en se munissant de couteaux,

Avec cette circonstance que le groupement ou l'entente avait pour objet la préparation de crimes d'atteintes aux personnes visés au 1^o de l'article 421-1 du code pénal.

- 2) A PARIS (75), en tout cas sur le territoire national, dans la nuit du 3 au 4 septembre 2016 et depuis temps non couvert par la prescription, d'avoir tenté de volontairement donner la mort à de nombreuses personnes non identifiées, en l'espèce en stationnant un véhicule Peugeot 607 rempli de bonbonnes de gaz et imprégné de gazole dans un lieu fréquenté par du public et en jetant une cigarette allumée à bord du véhicule, ladite tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'ayant manqué ses effets que par une



circonstance indépendante de la volonté de ses auteurs, en l'espèce le fait que la voiture ne se soit pas embrasée empêchant ainsi l'explosion des bonbonnes de gaz,

avec ces circonstances que les faits ont été commis :

- avec préméditation ;
- par plusieurs personnes agissant en bande organisée ;
- en relation avec une entreprise individuelle ou collective visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

3) A BOUSSY-SAINT-ANTOINE (91), en tout cas sur le territoire national, le 8 septembre 2016 et depuis temps non couvert par la prescription, de s'être rendue complice de la tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste commise par Sarah HERVOUET sur le policier de la DGSi n°400SI, par aide, assistance ou fourniture d'instructions, en l'espèce en donnant le couteau à Amel SAKAOU et en lui commandant de le donner à Sarah HERVOUET.

4) A BOUSSY-SAINT-ANTOINE (91), en tout cas sur le territoire national, le 8 septembre 2016 et depuis temps non couvert par la prescription, d'avoir tenté de donner volontairement la mort au policier de la DGSi n°422SI, en l'espèce en s'avançant vers ce policier le couteau brandi à la main malgré plusieurs sommations de s'arrêter, cette tentative n'ayant manqué son effet que par suite de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, en l'espèce le fait que la victime a ouvert le feu dans sa direction et l'a ainsi neutralisée,

avec ces circonstances que les faits ont été commis :

- avec préméditation ;
- sur une personne dépositaire de l'autorité publique ;
- en relation avec une entreprise collective visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

Ornella GILLIGMANN est poursuivie pour :

- A CHALETTE SUR LOING (45), SEVRAN (93), CHEVILLY LARUE (94), PARIS (75) et en région parisienne, en tout cas sur le territoire national, entre le 1^{er} juillet et le 4 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, d'avoir participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation d'actes de terrorisme, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, en l'espèce, et notamment :
 - En se concertant avec plusieurs personnes, et notamment avec Ines MADANI et Rachid KASSIM, soit par les réseaux téléphoniques et sociaux, soit physiquement, dans le but de fomenter un attentat au nom de l'Etat islamique ;
 - En rejoignant Inès MADANI et en prenant pour base arrière l'appartement de sa sœur à CHEVILLY LARUE ;
 - En réunissant de concert avec Inès MADANI des bonbonnes de gaz, du gazole, une voiture de location, et le nécessaire à la réalisation de l'attentat ;



- En réalisant une vidéo de revendication et d'allégeance à l'Etat islamique ;
- En recherchant des cibles, notamment la Tour Eiffel puis les bars du quartier Saint Michel ;

Avec cette circonstance que le groupement ou l'entente avait pour objet la préparation de crimes d'atteintes aux personnes visés au 1° de l'article 421-1 du code pénal.

2) A PARIS (75), en tout cas sur le territoire national, dans la nuit du 3 au 4 septembre 2016 et depuis temps non couvert par la prescription, d'avoir tenté de volontairement donner la mort à de nombreuses personnes non identifiées, en l'espèce en stationnant un véhicule Peugeot 607 rempli de bonbonnes de gaz et imprégné de gazole dans un lieu fréquenté par du public et en jetant une cigarette allumée à bord du véhicule, ladite tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'ayant manqué ses effets que par une circonstance indépendante de la volonté de ses auteurs, en l'espèce le fait que la voiture ne se soit pas embrasée empêchant ainsi l'explosion des bonbonnes de gaz,

avec ces circonstances que les faits ont été commis :

- avec préméditation ;
- par plusieurs personnes agissant en bande organisée ;
- en relation avec une entreprise individuelle ou collective visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

Sarah HERVOUET est poursuivie pour :

1) A COGOLIN (83), BOUSSY SAINT ANTOINE (91) et en région parisienne, en tout cas sur le territoire national, ainsi qu'en Turquie de manière connexe aux faits commis en France, courant 2015 et 2016 jusqu'au 8 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, d'avoir participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation d'actes de terrorisme, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, en l'espèce, et notamment :

- En se concertant avec Brahim EL K. dit « Abu S » pour rallier l'Etat islamique en Syrie, en se rendant à ISTANBUL (Turquie) où elle était prise en charge puis amenée jusqu'à la frontière syrienne qu'elle essayait de traverser (mars 2015) ;
- En se concertant avec Rachid KASSIM afin de tuer le maire de COGOLIN, et en se rendant dans les locaux de la mairie de COGOLIN à cette fin (début septembre 2016) ;
- En se concertant avec plusieurs personnes, et notamment avec Rachid KASSIM, Ines MADANI et Amel SAKAOU, soit par les réseaux téléphoniques et sociaux, soit physiquement, dans le but de fomenter un attentat au nom de l'Etat islamique ;
- En réalisant une vidéo de revendication et d'allégeance à l'Etat islamique ;
- En rejoignant Ines MADANI et Amel SAKAOU à BOUSSY SAINT ANTOINE, en préparant des cocktails Molotov, en se munissant de couteaux



Avec cette circonstance que le groupement ou l'entente avait pour objet la préparation de crimes d'atteintes aux personnes visés au 1° de l'article 421-1 du code pénal.

- 2) A BOUSSY SAINT ANTOINE (91), en tout cas sur le territoire national, le 8 septembre 2016 et depuis un temps non couvert par la prescription, tenté de donner volontairement la mort au policier de la DGSJ n°400SI, en l'espèce en lui donnant un coup de couteau au niveau du cou, ladite tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'ayant manqué ses effets que par une circonstance indépendante de la volonté de ses auteurs, en l'espèce le geste de défense de la victime,

avec ces circonstances que les faits ont été commis :

- avec préméditation ;
- en relation avec une entreprise individuelle ou collective visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

Amel SAKAOU est poursuivie pour :

- 1) A BOUSSY SAINT ANTOINE (91) et en région parisienne, en tout cas sur le territoire national, 2016 jusqu'au 8 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, d'avoir participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation d'actes de terrorisme, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, en l'espèce, et notamment :
- En se concertant avec Youssouf N. alias « Abu Bilal Shishani » pour rallier l'Etat islamique en Syrie avec ses quatre filles, en échangeant des informations opérationnelles et des contacts, en faisant des recherches sur internet (été 2016) ;
 - En se concertant avec Rachid KASSIM, Inès MADANI et Sarah HERVOUET afin de préparer un crime d'atteintes aux personnes, et ce en accueillant successivement à son domicile Inès MADANI et Sarah HERVOUET, en rédigeant une lettre d'allégeance à l'Etat islamique qu'elle envoyait à Rachid KASSIM, en gardant le contact avec lui dans l'attente de ses instructions, en envisageant de s'en prendre à des synagogues, en préparant des cocktails Molotov, en se munissant de couteaux (septembre 2016) ;

Avec cette circonstance que le groupement ou l'entente avait pour objet la préparation de crimes d'atteintes aux personnes visés au 1° de l'article 421-1 du code pénal.

- 2) A BOUSSY SAINT ANTOINE (91), en tout cas sur le territoire national, le 8 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, de s'être rendue complice de la tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste commise par Sarah HERVOUET sur le policier de la DGSJ n° 400SI, par aide, assistance ou fourniture d'instructions, en l'espèce en lui donnant des instructions à cette fin et en lui fournissant le couteau.



Samia CHALEL est poursuivie pour :

1) A MANTES LA JOLIE (78) et en région parisienne, en tout cas sur le territoire national, courant 2016 jusqu'au 6 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, d'avoir participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation d'actes de terrorisme, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, en l'espèce, et notamment :

- En se connectant à des chaînes Telegram jihadistes, en récoltant et en diffusant de la propagande de l'Etat islamique, en entretenant des contacts par des applications cryptées avec jihadistes et des islamistes radicaux susceptibles de préparer des attentats ;
- En créant un compte Facebook pour le compte de « Abu Junayd » dont celui-ci se servait pour ses activités terroristes ;
- En contactant Selima ABOUDI et en lui répercutant des conseils de prudence, destinés à éviter l'interpellation de « Abu Junayd » ;
- En jouant les intermédiaires entre Ines MADANI et Rachid KASSIM, en informant le second de l'échec du projet de la première, en guidant celle-ci jusqu'au domicile d'Amel SAKAOU et en la prévenant de l'arrivée de Sarah HERVOUET ;

Avec cette circonstance que le groupement ou l'entente avait pour objet la préparation de crimes d'atteintes aux personnes visés au 1° de l'article 421-1 du code pénal.

Rachid KASSIM est poursuivi pour :

1) En SYRIE ou en IRAK, de manière connexe aux faits commis en France, courant 2016 jusqu'au 8 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, d'avoir participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation d'actes de terrorisme, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, en l'espèce, et notamment :

- En incitant Ornella GILLIGMANN, Ines MADANI, Amel SAKAOU et Sarah HERVOUET à commettre des attaques en France au nom de l'Etat islamique ;
- En recueillant en vue de leur diffusion les revendications enregistrées par ces quatre femmes ;
- En organisant avec l'aide de Samia CHALEL le regroupement à BOUSSY SAINT ANTOIRNE (91) d'Ines MADANI, d'Amel SAKAOU et de Sarah HERVOUET, qui ne se connaissaient pas, en vue de commettre une nouvelle action terroriste.

Avec cette circonstance que le groupement ou l'entente avait pour objet la préparation de crimes d'atteintes aux personnes visés au 1° de l'article 421-1 du code pénal.



- 2) En SYRIE ou en IRAK, de manière connexe aux faits commis en France, courant 2016 jusqu'au 4 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, de s'être rendu complice des faits de tentative d'assassinat en bande organisée et en relation avec une entreprise terroriste commis à PARIS dans la nuit du 3 au 4 septembre 2016 par Ornella GILLIMANN et Ines MADANI, en leur apportant une aide ou une assistance (en l'espèce des conseils sur l'utilisation des bouteilles de gaz) pour faciliter la préparation ou la consommation du crime, en leur donnant des ordres et en abusant de son autorité pour provoquer à cette infraction et donner des instructions visant à la commettre.

Mohamed Lamine ABEROUZ est poursuivi pour :

- 1) Aux MUREAUX (78), et sur le territoire national, entre le 3 et le 8 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, ayant connaissance d'un crime dont il était encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs étaient susceptibles de commettre de nouveaux crimes pouvant être empêchés omis d'en aviser les autorités judiciaires et administratives, en l'espèce, alors qu'il avait connaissance de l'imminence de la commission d'un attentat par Sarah HERVOUET, omis d'en informer les autorités judiciaires ou administratives,

Avec cette circonstance que ledit crime constituait un acte de terrorisme

Selima ABOUDI est poursuivie pour :

- 1) A METZ (57), et sur le territoire national, entre le 1^{er} juillet et le 8 septembre 2016, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription, ayant connaissance d'un crime dont il était encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs étaient susceptibles de commettre de nouveaux crimes pouvant être empêchés omis d'en aviser les autorités judiciaires et administratives, en l'espèce, alors qu'il avait connaissance de l'imminence de la commission d'un attentat par « Abu Junayd » (en réalité Ines MADANI), omis d'en informer les autorités judiciaires ou administratives,

Avec cette circonstance que ledit crime constituait un acte de terrorisme.



ENQUETE DE PERSONNALITE D'AMEL SAKAOU

Amel SAKAOU est la deuxième d'une fratrie de six enfants. Elle a également deux demi-frères et de demi-sœurs, issus de précédentes unions de chacun de ses parents, qu'elle côtoie peu.

Elle a d'abord grandi en région parisienne, sans subir de manque matériel, dans un environnement équilibré.

Elle s'entendait bien avec ses parents et ses frères et sœurs avec qui elle a régulièrement voyagé en ALGERIE, où ils rendaient visite à de la famille.

Jusqu'en classe de 5ème, elle est scolarisée en France, ne rencontrant pas de problème de discipline, ni de redoublement, et obtenant des notes correctes. Elle est finalement déscolarisée, en fin de 5ème, à l'âge de 13 ans, au moment où elle déménage, avec sa famille, en ALGERIE. Elle passe ainsi son adolescence en ALGERIE, où elle ne reprend pas ses études. Elle s'intègre bien dans son nouveau lieu de vie. Elle débute son parcours professionnel à 15 ans, en ALGERIE ; après une formation et un stage pratique, elle devient coiffeuse au domicile de ses parents, faute de disposer d'un local indépendant.

En 1999, à l'âge de 22 ans, elle fait la rencontre de Monsieur X, avec qui elle se marie quelques mois plus tard. Elle s'installe alors au domicile de ce dernier et accouche de sa première fille en 2000. Elle met un terme à son emploi de coiffeuse pour se consacrer à son rôle de mère et d'épouse.

En 2003, sur décision des parents, la famille SAKAOU rentre en France, ce que déplore Amel SAKAOU. De 2003 à 2005, elle enchaîne les CDD; elle commence en parallèle une formation d'aide-soignante, qu'elle ne finira pas.

Durant cette période, elle est également prise en charge, avec son mari et leur fille, par des structures sociales leur proposant des hébergements provisoires.

En 2005, ils finissent par s'installer tous les trois à MONTREUIL.

De 2005 à 2006 Amel SAKAOU est embauchée en tant qu'assistante de direction.

En 2006, Amel SAKAOU accouche de jumelles.

En 2007, elle obtient son certificat de Service de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes, qui lui permet de prétendre au poste d'agent de sécurité incendie, puis à partir de 2009, de chef d'équipe.

Elle poursuit cette activité jusqu'en 2015 ; elle est finalement licenciée pour absentéisme injustifiée, celle-ci ne se rendant plus sur son lieu de travail car elle ne pouvait pas y porter le voile.

Face à une mésentente grandissante au sein du couple, après la naissance des jumelles en 2006, les conjoints se séparent la même année ; leur divorce sera finalisé en 2014.

Dès 2007, Amel SAKAOU rencontre Monsieur Hamed A sur un site de rencontres ; ils emménagent ensemble quelques mois plus tard.

En 2010, ils ont ensemble une fille et déménagent, avec les trois premiers enfants d'Amel SAKAOU, à BOUSSY-SAINT-ANTOINE.

Amel SAKAOU entretient de bonnes relations avec toute sa famille, qui l'a toujours soutenue.

Depuis son retour en France, en 2003, Amel SAKAOU n'est jamais retournée en ALGERIE.

Amel SAKAOU a grandi dans une famille de confession musulmane modérée.

Elle a commencé à intensifier sa pratique personnelle vers les années 2011-2012.

Elle est décrite par son entourage comme une personne calme, juste, sociable, courageuse, forte, généreuse et sensible.

A partir du mois de juin 2016, Amel SAKAOU était en contact avec Youssouf N, bien connu de la documentation spécialisée, membre de l'Etat Islamique et présent en SYRIE depuis 2014.



Elle évoquait avec lui la volonté de faire la hijra en SYRIE avec ses enfants ; elle apparaissait cependant très indécise et prise au piège entre d'une part son obsession au départ et d'autre part sa crainte à l'idée de quitter sa famille.

Elle finissait, vers la mi-juillet 2016, par abandonner l'idée de la hijra pour basculer vers l'idéologie de l'action violente, posant beaucoup de question sur la légitimité de mourir en martyr.

Elle suivait ainsi plusieurs chaînes de propagande de l'Etat Islamique, notamment celle de Youssouf N et celle de Rachid KASSIM, obtenant ainsi des informations sur l'Etat Islamique, sur les attaques ciblées, sur l'utilisation des armes et la fabrication d'explosif.

Il ressort de l'enquête qu'Amel SAKAOU a directement échangé avec Rachid KASSIM, en septembre 2016, le contenu de ces échanges n'étant cependant pas visible.

Amel SAKAOU avait également installé, sur son téléphone, des applications de navigation sécurisée.

La fin du mois d'août est marquée par de nombreuses recherches effectuées par Amel SAKAOU sur les transferts d'argent et Western Union, sur la mort d'AL ADNANI, ancien porte-parole de l'Etat Islamique, sur des séjours en Turquie, sur le djihad des femmes et sur le suicide.

Les 7 et 8 septembre 2016, elle faisait plusieurs fois des recherches sur l'affaire des bombes de gaz à PARIS et sur des locations de véhicule.

Enfin, le 7 septembre 2016, enregistrait une vidéo dans laquelle elle prêtait allégeance à l'Etat Islamique.

Questions du Président

Le Président (P) : Elle vous a dit pourquoi elle n'avait pas de contact avec le père des 3 enfants ?

Expert (E) : Le père ne s'implique pas, c'est source de conflit entre eux.

P : Ils étaient mariés religieusement et civilement ?

E : Oui en Algérie puis le divorce en Algérie en 2014

P : A était marié avec elle ?

E : Non en concubinage

P : Parlez-nous de son retour en France à 23 ans ?

E : Elle était heureuse en Algérie et son retour en France l'a peinée.

P : En France elle s'habillait comme tout le monde, sortait, buvait etc. entre 2013 et 2015. Pourquoi elle a mis fin à son contrat de travail ?

E : L'employeur lui refusait le port du voile mais l'employeur a refusé de répondre à mes questions.

P : Quelles étaient ses ressources à l'été 2016 ?

E : Elle était sans emploi et avait 1000 euros de chômage + 1200€ d'allocations familiales.

P : Parlez-nous de son positionnement par rapport à la religion.



E : Elle a reçu une éducation religieuse musulmane mais libre de son choix, pratique modérée puis en 2015 sa foi s'est intensifiée et elle a voulu porter le voile à ce moment-là.

P : Parlez-nous de Monsieur A et leur relation.

E : Ils ne sont plus ensemble mais leur relation est restée cordiale.

P : Comment elle vit son incarcération ?

E : Mal à cause de l'éloignement de sa famille et l'isolement dans sa cellule. Le SPIP dit qu'elle fait rien, pas de promenade, pas d'activités. Elle a demandé à porter le voile, cela lui a été refusé puis accepté grâce à un recours effectué auprès de la direction.

P : Comment comprendre sa radicalisation entre sa vie de jeune femme qui sort, boit etc. puis le port du voile etc. ?

E : L'employeur n'a pas donné ces détails-là. Elle, elle l'explique par sa foi qui est arrivée d'un « coup comme ça ».

P : Elle a fait l'objet d'un licenciement pour absence répétée.

E : Oui c'était un abandon de poste en 2015 pour s'occuper de ses enfants selon elle.

P : Son ex-compagnon, Monsieur A, dit que c'est en réalité à cause du voile dont l'employeur refusait le port.

E : L'employeur n'a pas répondu.

Questions de l'Avocat général

Avocat Général (AG) : A-t-elle fait part de moments où elle se sentait visée par sa foi musulmane ?

E : Oui quand elle a porté le voile elle avait le sentiment d'être détestée et elle ne le comprenait pas. Elle parle d'insultes dans la rue devant ses enfants.

AG : Vous a-t-elle fait part d'un souhait d'émigrer dans un autre pays ?

E : Non, pas même retourner en Algérie

AG : vous a-t-elle fait part d'une relation virtuelle ?

E : Elle a rencontré son compagnon comme ça sinon aucune.

AG : Avez-vous pu discuter avec sa fille ainée ?

E : Non car mineure



ENQUETE DE PERSONNALITE : INES MADANI

Ines MADANI est l'avant-dernière d'une famille de cinq filles. La famille semble être à l'abri du besoin matériel. Ines MADANI, depuis sa prime-enfance, présente un mal-être qui serait généré notamment par son rang dans l'ordre des naissances et du fait de naître dans une fratrie unisexe. Elle dit s'être toujours sentie isolée au sein de la fratrie et avoir eu souvent des points de vue minoritaires au sein de la famille.

Jusqu'à la fin du collège, Ines MADANI a des résultats plutôt satisfaisants, bien que son comportement se dégrade à partir de la classe de quatrième. Elle rejoint un lycée professionnel pour l'année scolaire 2012-2013, année marquée par un absentéisme important et des résultats médiocres.

Elle sort du système scolaire à la fin de l'année civile 2012 (alors âgée de 15 ans), sans avoir obtenu de titre ou de qualification.

Ines MADANI évoque l'existence d'un mentor, "Madame Anissa", avec qui elle s'est liée d'amitié au moment de sa déscolarisation, qui semble avoir joué un rôle déterminant dans la radicalisation de la mise en cause, en raison notamment de leur différence d'âge (Anissa avait environ 27 ans) et de l'emprise morale importante d'Anissa sur Ines.

Anissa M serait partie inopinément, en 2015, vers la SYRIE.

En mai 2015, Ines MADANI engage une relation avec Monsieur Lassad A, âgé d'une trentaine d'années, avec qui elle a failli se marier et avec qui ils ont envisagé un départ vers la SYRIE. Lassad A aurait été interpellé, en janvier 2016, et ferait l'objet d'une procédure pour des faits d'apologie du terrorisme, ayant conduit notamment à son expulsion vers la TUNISIE.

Ines MADANI est décrite par sa famille comme une jeune fille intelligente, serviable, bien éduquée, ayant un bon fond, mais nerveuse, influençable, têtue, désobéissante et impulsive.

La famille MADANI est de confession musulmane. Le père recommande l'observance et la pratique des cinq piliers de l'Islam sans pour autant les imposer à sa famille. Ines MADANI pratique l'Islam sunnite ; elle jeûne pendant le Ramadan et de temps en temps pour se faire pardonner ; elle porte le voile depuis qu'elle a 16 ou 17 ans. Ines MADANI aurait fait l'objet d'un embrigadement involontaire à distance.

Quelque temps après le départ de son mentor en SYRIE, Ines MADANI dit avoir reçu occasionnellement, par téléphone cellulaire, des ordres de missions, de commanditaires inconnus ; selon elle, ces ordres étaient des menaces.

L'idée d'un passage à l'acte sur le sol français lui aurait été suggérée car elle ne pouvait pas rejoindre la SYRIE. Elle rentrait alors, à partir du mois d'août 2016, en contact avec Ornella GILLIGMANN.

Questions du Président

Le Président (P) : est-ce qu'elle ressent une singularité, une souffrance, au sein de sa famille ? Petite taille, poids etc.

Expert (E) : Elle parle de relations très conflictuelles avec sa mère sans parler des raisons de ces conflits.



P : Quelle attitude vis à vis de sa jeune sœur qui aurait un handicap ?

E : Inès MADANI n'a rien dit à ce sujet mais son père a dit que sa sœur était autiste. Selon eux ils ne sont pas proches du fait de sa grande taille qui vexe Inès.

P : Quelle était sa relation avec Lassad A ?

E : la relation était cachée aux yeux de ses parents. Inès dit que ses parents étaient au courant, ses parents disent l'inverse.

P : a-t-elle évoqué une envie de départ en Syrie avec lui ?

E : oui pas la Syrie précisément mais elle a parlé de départ

P : Il a été expulsé en Tunisie. A-t-elle parlé d'abus sexuels dont elle aurait été victime ?

E : Non pas du tout

P : Par rapport à sa pratique religieuse qu'a-t-elle dit ?

E : Elle parle d'une pratique normale sans excès. Son père était catholique puis s'est tourné vers l'islam. Inès a donc pratiqué normalement.

P : qu'est ce qui lui a donné l'envie d'aller plus vers l'islam ?

E : Elle ne m'a rien dit.

P : Sa rencontre avec Anissa M est-elle déterminante ?

E : Oui je pense.

P : Entre octobre 2014 et septembre 2016, que fait-elle ?

E : Je ne sais pas

P : Elle disait avoir une activité dans le commerce en téléphonie ?

E : Je ne sais pas

P : avait-elle des addictions ?

E : oui elle a dit qu'elle aimait les drogues mais sans préciser lesquelles. Elle buvait aussi du Rhum.

P : Elle a connu son grand-père paternel (branche chrétienne) ?

E : Il n'y avait pas de clivage entre les deux branches au contraire.

Questions de l'Avocat général

Avocat Général (AG) : étaient-ce des addictions ou des essais ?



E : le mot addiction n'était pas cité par elle mais elle a dit qu'elle consommait régulièrement

AG : c'était à quelle période ?

E : Je ne sais pas

AG : Sur Monsieur AL, Inès MADANI a dit qu'elle ne comprenait pas la sanction pour apologie du terrorisme de son fiancé ? Elle ne comprenait pas l'expulsion ou la condamnation ?

E : La condamnation ! Elle le disait en souriant.

AG : Quelles étaient les dissensions au sein de la famille ?

E : Je ne sais pas

AG : Le proviseur dit quoi de son refus de son orientation vers le métier d'auxiliaire de vie ?

E : Il a dit « Ines nous a fait payer cher notre refus ».

AG : Sur l'institut européen des sciences humaines, pourquoi a-t-elle arrêté les cours d'arabe ?

E : parce que les cours étaient mixtes a priori.

AG : sur Anisa M, sa famille pense que la radicalisation d'Inès MADANI vient de lui ?

E : la famille ne sait pas

Questions de l'Avocat d'Inès MADANI

Avocat (A) : Vous avez dit qu'au 2ème entretien elle est arrivée en burqa ? Or, dans votre rapport cela parle de voile pas de burqa !

E : Ah bon ? ça fait deux ans que je fais ce métier, j'ai pu me tromper.

A : parlons de l'institut à Sant Denis pour apprendre l'arabe et sur le fait qu'elle y aurait mis fin au bout d'un mois. Cela aussi est faux, le responsable dit « qu'elle était motivée ».

Intervention du Président : Il est écrit que ce sont les absences répétées qui ont été à l'origine du départ.

A : elle est en réalité restée plusieurs mois à l'institut

Président fait la lecture d'un mail qui montre qu'elle est bien restée plusieurs mois.

A : vous faites totalement l'impasse sur un événement décisif : sa relation avec sa grand-mère maternelle et les conditions de son décès. Est-ce que vous avez l'impression d'être allé assez loin ?

E : pas de réponse.



A : vous dites qu'elle a mis fin à ses études en seconde ? Là encore mauvaise pioche, elle a été scolarisée jusqu'en première

E : Elle était simplement inscrite administrativement mais elle n'allait pas en cours.

Président : Inès MADANI cela correspond à votre vie ?

Réponse d'Inès MADANI : globalement oui mais l'expertise psychiatrique est plus poussée.

ENQUETE DE PERSONNALITE : SARAH HERVOUET

Jusque-là inconnue des services de police mais connue de la documentation spécialisée. Sarah HERVOUET a fait l'objet, le 31 mars 2015, d'une interdiction de sortie du territoire pour avoir tenté de rejoindre le territoire syrien via la Turquie.

Sa tentative de départ a été avortée grâce au signalement de ses proches, qui dénonçaient également sa récente radicalisation. Elle s'est mariée religieusement, le 11 mars 2016, avec Monsieur Omar H, connu de la documentation spécialisée pour son appartenance à la mouvance islamiste radicale (mariage annulé rapidement).

En outre, Sarah HERVOUET prétendait à un mariage religieux avec Larossi A, auteur des assassinats du 13 juin 2016 de deux fonctionnaires de police, et Adel K, auteur de l'attentat du 26 juillet 2016 dans une église de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Jusqu'à son interpellation, Sarah HERVOUET vivait au domicile de sa mère, à COGOLIN. Sarah HERVOUET a été élevée par sa mère et en partie par son père adoptif. Son père adoptif et sa mère ont eu une autre fille. Elle a rencontré une fois son père biologique qui vivait au MAROC, vers l'âge de 17 ans.

Elle voyait assez peu son père adoptif, qui travaille au GABON ; elle le décrit comme un homme de caractère, qui aime beaucoup faire la fête. Entre 2013 et 2015, elle a vécu entre la FRANCE et le GABON.

Suite à quelques tensions entre elle et son père adoptif, Sarah HERVOUET est finalement rentrée définitivement en FRANCE et les contacts entre eux ont été coupés.

Sarah HERVOUET a abandonné, juste avant ses examens finaux, ses études de coiffure à l'âge de 17 ans, au moment où elle est partie au MAROC pour rencontrer son père biologique.

Son parcours scolaire, du début à la fin, est marqué de difficultés.

A son retour du MAROC, après deux ou trois semaines passées là-bas, Sarah HERVOUET a enchaîné les petits boulots, ne restant jamais longtemps au même endroit ; elle a essentiellement travaillé en tant que femme de ménage et serveuse.

Du mois de mai 2016 jusqu'à son interpellation, Sarah HERVOUET travaillait comme agent d'entretien pour la Clinique psychiatrique du Golf à COGOLIN, au titre d'un CDD.

Sarah HERVOUET n'est pas musulmane de naissance; sa famille est de confession catholique mais non pratiquante.

Elle s'est convertie en 2014, au titre d'une démarche purement personnelle.

Elle dit avoir souhaité, à cette période, « changer de vie » ; elle s'est alors renseignée sur l'Islam et ce qu'elle a découvert lui a plu et correspondait à ses aspirations, elle s'est donc convertie.



Elle s'est très rapidement radicalisée, via Internet, essentiellement via les applications YouTube et Facebook.

Elle a notamment et essentiellement été en contact avec Abu S, combattant de l'Etat Islamique, avec qui elle a conversé sur Facebook puis sur Skype, qui l'a convaincue qu'il était de son devoir de rejoindre la SYRIE ; elle a donc tenté de partir, pour le rejoindre et se marier avec lui, en 2015.

Abu S lui a envoyé, par une intermédiaire, la somme de 500 euros, par virement sur le compte de la Caisse d'Épargne de Sarah HERVOUET, en vue de financer ce voyage.

A son arrivée à ISTANBUL, Sarah HERVOUET a été prise en charge, à l'aéroport, par des hommes, envoyé par Abu S, qui l'ont conduit dans une maison à proximité.

Après trois ou quatre jours, elle et d'autres femmes ont pris un bus jusqu'à SANLIURFA, près de la frontière syrienne ; à la descente du bus, alors qu'elle devait monter dans une voiture, Sarah HERVOUET a été interpellée par la police turque.

Interrogée, elle a reconnu chercher à rejoindre la SYRIE ; elle a donc été placée en centre de rétention avant d'être expulsée vers la FRANCE.

A son retour en France, Sarah HERVOUET est restée quelques temps en contact avec Abu S, qui lui a notamment demandé de lui rembourser les 500 euros envoyés pour financer son voyage ; elle a donc envoyé, par la poste, 500 euros en liquide, à Souad GHELLAM, intermédiaire qui lui avait fait le virement initial.

Après avoir échoué à partir, Sarah HERVOUET dit avoir ressenti le besoin de se rapprocher de sa religion, notamment en portant le voile, sans considérer que cet approfondissement constituait une quelconque radicalisation.

Elle a pris contact avec de nombreuses « sœurs » sur Facebook.

Et vers le début de l'année 2016, elle a commencé à utiliser d'autres applications, comme WhatsApp, Snapchat et Telegram.

Toutefois, Sarah HERVOUET garde le silence quant aux chaînes auxquelles elle était abonnée sur Telegram, disant avoir peur des représailles car ces chaînes diffusaient des appels à la hijra voire d'autres messages plus agressifs.

Elle confirme tout de même avoir été abonnée à la chaîne « Sabre de Lumière » administrée par Rachid KASSIM, pour une période d'un à deux mois avant son interpellation ; elle dit avoir fréquenté de nombreuses chaînes, notamment celle administrée par Adel K.

Le 11 mars 2016, elle s'est mariée religieusement, à Nice, avec Omar H, rencontré sur Facebook ; leur relation étant trop instable, elle a obtenu de lui qu'ils divorcent et est retournée vivre chez sa mère.

Elle évoque un vague projet de mariage religieux, à son retour de Turquie, avec Larossi A, rencontré sur Facebook, qui n'a pas Abuti ; elle dit avoir été très surprise du passage à l'acte de ce dernier.

Un mariage religieux a également été projeté avec Adel K, rencontré sur Telegram en juillet 2016, peu avant l'assassinat commis par ce dernier ; elle dit avoir été légèrement surprise de ce passage à l'acte.

Enfin, en mai 2016, elle a été mise en relation avec Mohamed ABEROUZ par Larossi A ; elle le décrit comme un homme posé, qui l'apaisait ; ils discutaient beaucoup de religion ; ils projetaient sérieusement de se marier.



Questions du Président

Le Président (P) : Elle aurait des projets d'avenir en sortant de prison. Comment elle articule ses projets avec son désir de quitter la France ?

E : je ne sais pas

P : Elle a un projet à l'étranger, un pays d'accueil ?

E : non

P : Elle ne vous a pas parlé du Canada ?

E : non

P : quels étaient ses centres d'intérêts en dehors de l'islam ?

E : pas de passion véritable, sa maman parle de film, musique, animaux.

P : sports de combats ?

E : quand elle était petite oui

P : sur le fait qu'elle n'est pas terminée son CAP Coiffure, elle en dit quoi ?

E : Elle dit avoir délaissé cela pour voir son père et renouer les liens avec lui.

P : ses origines et sa couleur de peau la traumatisent, pourquoi ?

E : sa mère est blonde aux yeux bleus et elle non donc elle souffrait de ne pas ressembler à sa mère et des remarques à l'école

P : ça devait être plus violent que ça comme remarque pour être traumatisant ?

E : je ne sais pas

P : il y aurait eu un autre traumatisme ?

E : oui agression sexuelle par son ex-compagnon

P : elle s'est convertie à l'islam en 2014, pourquoi ?

E : c'est l'islam qui l'a convaincu, elle a lu le coran plusieurs fois. L'islam lui apportait une stabilité qu'elle recherchait.

P : Elle aurait eu projet de mariage avec Larossi A, ABEROUZ mohamed lamine, A, pourquoi ?

E : pour K et L ce sont eux qui l'ont sollicité mais elle n'aurait pas donné suite. L voyait une autre ça l'énervait et sur Adel K il était trop jeune. Quant au dernier elle voulait le rencontrer en vrai avant.

P : quelle idée de se marier avec des gens jamais rencontré physiquement !



E : je ne sais pas quoi dire sur les projets de mariage via les réseaux sociaux

Questions de l'Avocat Général

Avocat Général (AG) : sur le père biologique, que lui a-t-il dit à son retour de Turquie quand il l'a eu au téléphone ?

E : c'est madame G qui en a parlé pas Madame HERVOUET donc je ne sais pas

AG : sa conversion à l'islam aurait crispé dans sa famille et elle aurait dit « elle sait comment je peux être excessive » qu'est-ce que cela veut dire ?

E : je ne sais pas.

AG : son départ en zone irako-syrienne était dissimulée à sa famille ?

E : oui

AG : qu'est-ce qui explique son changement vestimentaire ?

E : elle ne l'a porté qu'à Nice la burqa puis est revenue au djilbeb car dans sa ville Cogolin ça passerait mal selon elle.

AG : Quelle est sa position sur les attentats ?

E : pas de position particulière, sur l'EI elle avait dit trouver ça trop hard parfois.

Questions de l'Avocat de Sarah HERVOUET

A : est-ce que le mot déracinement correspond à son parcours de vie ?

E : oui

A : personnel et géographique donc, parlez-nous du géographique ?

E : oui tous ses voyages à travers plusieurs pays semblaient difficiles pour elle.

A : C'étaient des déménagements voulus ou subis ?

E : subi pour le Gabon, Sainte-Maxime à cause de l'accident de sa mère.

A : de qui était-elle proche ?

E : sa mère

A : Est-ce qu'il y avait une stabilité dans la vie de la mère de Sarah HERVOUET ?



E : avec le père biologique il y a eu une rupture de lien alors que sa mère était enceinte.

A : quand est ce que le père biologique est parti ?

E : Au bout de 3-4 mois de grossesse

A : il est évoqué le fait que Sarah HERVOUET était une enfant voulue ?

E : oui madame G voulait Sarah

A : Pourquoi madame HERVOUET se serait séparée ?

E : à cause de polygamie du père biologique

A : pourquoi vouloir voir son père ?

E : elle voulait rattraper le temps perdu mais forte déception ensuite car le père n'a pas donné suite.

A : il lui avait promis des choses ?

E : oui « monts et merveilles »

A : sur le père adoptif, quand revient-il dans la vie de sa mère ?

E : pendant la grossesse

A : l'événement traumatisant du départ du Gabon, comme elle l'a ressenti ?

E : je ne m'aventurerai pas à interpréter.

A : comment elle considère P. HERVOUET ?

E : comme son Dieu.

A : quelle était l'attitude de la belle-famille auprès de Sarah HERVOUET ?

E : ça posait un problème à cause de sa couleur de peau.

A : vous dites qu'il y a deux possibilités pour elle d'avancer scolairement mais à chaque fois ça rate pourquoi ?

E : À cause de divers problème, l'anorexie par exemple.

A : sa conversion se fait en réaction à quoi ?

E : à son environnement familial

A : ça arrive à une période où elle boit etc. Sa conversion et changement vestimentaire n'ont pas entravé sa vie professionnelle mais plutôt personnelle ?

E : oui avec un jeune homme apparemment.



Intervention de Sarah HERVOUET : Sur l'appel téléphonique avec mon père biologique, j'en ai jamais eu à mon retour du Maroc.

ENQUETE DE PERSONNALITE : ORNELLA GILLIGMAN

De 1989 à 1993 (de 2 à 6 ans), Ornella GILLIGMANN était placée en famille d'accueil avec son petit frère. A partir de 1993, Ornella GILLIGMANN vit avec sa mère et son frère, avec qui ils étaient très complices.

Elle est décrite par ses proches comme une enfant joyeuse mais caractérielle.

Elle n'a pas connu de manque durant son enfance ; elle partait fréquemment en vacances et participait à des colonies de vacances.

Elle ne connaît rien de son père biologique, avec qui la famille n'a plus de contact depuis 1989.

Elle est décrite comme une adolescente fêtarde, débrouillarde et en avance sur son âge, mais mal dans sa peau notamment en raison de problèmes de poids.

C'est à compter de son entrée au Lycée en septembre 2002 (15 ans), que son comportement commence à dévier, étant précisé par les membres de sa famille qu'elle avait de mauvaises fréquentations à cette époque.

A ce moment-là, la relation entre Ornella GILLIGMANN et sa mère, décrite comme une femme caractérielle et autoritaire, se détériore.

En raison des disputes (tensions verbales et physiques), Ornella GILLIGMANN quitte fréquemment le foyer familial pour aller séjourner chez des amis. Durant son adolescence, elle fait l'objet de plusieurs mesures éducatives. Elle se déscolaire au cours de son année de seconde, en 2003.

Entre 2005 et 2008, Ornella GILLIGMANN effectue des missions professionnelles dans des secteurs divers (peintre en bâtiment, hôtesse de vente, serveuse, agent d'entretien, employée dans le secteur de l'aide à la personne). Elle cesse toute activité lorsqu'elle tombe enceinte en 2009.

Ornella GILLIGMANN provient d'une famille de confession musulmane. Sa mère n'est pas pratiquante. Vers 1999, elle cesse de manger du porc et commence à jeûner pendant la période du Ramadan, de manière irrégulière. Après avoir atteint la majorité, à sa sortie de prison, Ornella GILLIGMANN s'intéresse davantage à la religion.

A l'âge de 19 ans, elle change son style vestimentaire et commence à porter le voile et des habits longs ; progressivement, elle se couvre de plus en plus. Elle prie de manière irrégulière, mais rattrape les prières qu'elle manque. Ornella GILLIGMANN fait un lien entre son intérêt pour la religion et sa recherche de stabilité dans sa vie.

Sa pratique assidue de la religion crée une distance entre l'intéressée et sa famille.

Toutefois, Ornella GILLIGMANN ne bascule pas immédiatement dans un islam radical et décide même dans un premier temps de lutter contre l'extrémisme religieux.

C'est finalement en 2013-2014 qu'Ornella GILLIGMANN se radicalise.

Ainsi, en 2014, elle quitte le domicile familial avec ses trois enfants mineurs âgés de 2 à 5 ans pour rejoindre l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et prendre un avion à destination de la Turquie ; elle est rejointe à l'aéroport par Madame Sarah MAHFOUD à qui elle a réservé un billet sur le même vol, cette dernière se trouvant actuellement en SYRIE où elle s'est mariée.



Bien qu'elle ait contesté vouloir rejoindre la SYRIE, Ornella GILLIGMANN a fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire pour une durée de 6 mois le 13 août 2015 ; elle continue cependant à affirmer qu'elle n'avait pas l'intention de rejoindre la SYRIE.

A noter que son époux, Monsieur Abderrahmane D, a également été interdit de sortie du territoire pour une durée de 6 mois le 10 septembre 2015.

Ornella GILLIGMANN rencontre Monsieur Abderrahmane D en 2005 ; ils se séparent de 2006 à 2008, puis se remettent en couple et emménagent ensemble. Ils se marient civilement en juin 2009, et religieusement un mois plus tard.

Leur premier enfant naît en 2010, et leur deuxième en 2012.

Trois mois après son accouchement, Ornella GILLIGMANN tombe enceinte pour la troisième fois, de manière non désirée, ce qui engendre une tension au sein du couple.

En mai 2016, Ornella GILLIGMANN s'inscrit sur l'application "Périscopes" (retransmission de film/ participation à des discussions en direct), selon ses dires pour surveiller ses demi-sœurs, ajoute de nombreuses personnes, connues ou inconnues, et participe à des quizz en ligne, notamment sur le thème de la religion.

Un homme, Abu O, prend alors contact avec elle, et s'immisce progressivement dans la vie d'Ornella GILLIGMANN en rôle de confident virtuel.

Sur incitation de ce dernier, elle décide de se séparer de son conjoint ; dès le mois de juin 2016 elle fait part de son intention de divorcer à son mari. Ils divorcent religieusement au mois de juillet 2016 et Monsieur D quitte le foyer familial ; les enfants du couple restent vivre chez leur mère.

Cet évènement renforce le lien entre Ornella GILLIGMANN et son ami virtuel, Abu O, qui lui propose alors de se marier religieusement avec lui, ce qu'elle accepte en août 2016. Ornella GILLIGMANN dit avoir cru en cet amour et être persuadée que cet homme n'est pas uniquement virtuel.

Après son placement en détention provisoire, en septembre 2016, elle se réconcilie avec son époux, Monsieur DIARRA.

Questions du Président

P : pourquoi envisager de scolariser ses enfants chez elle ?

E : c'est son mari qui m'en a parlé, pas elle. Il a insisté sur les liens forts entre sa femme et ses enfants, la volonté de construire un lien fort. Par rapport au système éducatif français il n'a rien dit.

P : elle avait travaillé dans une librairie musulmane, dites en plus ?

E : Sa mère m'a évoqué une période de travail de quelques mois en tant que conseillère de vente mais je n'ai pas plus de détail.

P : quel motif du divorce avec Monsieur Diarra ?



E : Elle dit ne plus recevoir d'attention et de soin de son époux à cette époque, elle se sentait délaissée et il y avait cette attirance pour cet ami virtuel. Diarra a donc fait réunir les deux familles pour une explication de 4h mais cela n'a pas Abuti elle voulait quand même divorcer.

P : comment elle explique ce souhait de faire maintenant de la prévention sur la radicalisation ?

E : déjà avant elle tractait contre la vision radicale de l'islam, cette volonté se fait par rapport à son parcours personnel, elle est passé par ces questionnements, et cela la concerne.

Questions de l'Avocat Général

Avocat Général (AG) : vous a-t-elle déjà dit clairement vouloir lutter contre le radicalisme religieux ?

E : oui c'était dans ce sens-là car elle avait indiqué avoir fait des recherches etc. et avoir donc de la haine et du dégoût contre ceux qui ont des thèses radicales.

AG : c'était en 2011 ?

E : non 2013

AG : mais les tracts c'était quoi ?

E : on ne sait pas, l'employeur non plus.

AG : a-t-elle évoqué un départ en Turquie en septembre 2014 ?

E : non

Questions de l'Avocat d'Ornella GILLIGMANN

Avocat (A) : le père dit que sur les attentats (la vision d'Ornella à ce sujet) une chose et la mère autre chose, pourquoi cette divergence ?

E : je n'ai pas confronté entre elles les deux versions qui oui étaient divergentes

A : n'avez-vous pas fait une erreur sur les tracts ?

E : non je ne crois pas

A : avez-vous vérifié ce que faisait comme métier son beau-père ?

E : non, il travaillait dans l'automobile sans plus de détail

A : la casse lui appartient en réalité. Elle évoque ses actes délictuels d'adolescente, avez-vous vérifié concernant les dégradations volontaires ?

E : non c'est dans le rapport éducatif que j'ai trouvé ça

A : vous parlez de ses angoisses en prison concernant les autres détenus radicalisés, pouvez citer tous les propos de votre rapport



E : citation page 27 du rapport d'enquête de personnalité.

A : quelle a été sa demande sur la promenade en prison ?

E : elle demande à ne voir que les travailleuses pour ne pas croiser les radicalisées

A : sur le projet de lutte contre la radicalisation nourrie par son expérience, elle le fait déjà auprès des détenus de droit commun

E : il est possible que j'ai oublié de le dire

A : sur les tracts vous avez indiqué dans le rapport que tous les membres de sa famille attestaient de sa lutte contre l'extrémisme religieux.

E : oui.

Intervention d'Ornella GILLIGMANN : à compter de 2013 j'ai commencé à me questionner, j'ai compris qu'il y avait plusieurs pratiques, à partir de 2015 j'ai commencé à faire la distribution de tracts pour dire qu'il fallait pas faire l'amalgame entre islam et terrorisme. C'était suite à mon voyage. Concernant mon père j'ai découvert en même temps que l'enquête de personnalité que ma tante a dit que ma mère était déjà enceinte de moi quand elle a rencontré mon père. Ma mère a nié ça pendant plusieurs mois. Je porte un nom de quelqu'un qui n'est pas mon père. Mon père biologique ne sait pas que j'existe. Sur le CM2 le rapport parle d'une petite fille aguicheuse, c'est déplacé et je me souviens très bien on faisait beaucoup de pari et tout ça, c'était une histoire de pari. Je trouve ça choquant qu'une adulte parle d'une enfant comme ça.



2ème jour d'audience
Mardi 24 septembre 2019



Audition du 1^{er} témoin : policier de la DGS

Questions de l'avocat de deux policiers et de la FENVAC (A)

A : vous avez brossé un tableau précis du phénomène djihadiste, que vous avez fait démarrer en 2011 en Syrie. En 2006 Mohamed Al Siri, Syrien de nationalité, a participé à des opérations en Syrie au début des années 2000, membre d'Al Qaïda, a écrit un livre « l'appel à la résistance islamique mondial », dans ce livre il dit que les conditions d'une conquête islamiste en Europe seront un jour réunies et pourra commencer quand 2 facteurs seront réunis : la conquête islamique pourra commencer en Europe lorsque d'abord une jeunesse, une population de propagande aura permis le retour à l'islam de la jeunesse en Europe + une guerre aux portes de l'Europe pour permettre à cette jeunesse de partir au combat, s'y former puis inciter à ceux restés de passer à l'action.

Est-ce que vous considérez que depuis 2011, et les faits qui nous occupent aujourd'hui, et le rôle de Rachid KASSIM, s'inscrivent au sens large dans cette théorie présentée en 2006 ?

T : la stratégie de l'EI était une stratégie militaire alors que Al Sourî était quelqu'un qui avait vu l'échec du djihad dans les structures trop pyramidales. Mais concernant Rachid KASSIM oui il s'inscrit dans une stratégie globale. Le fait de taper en Europe permettait de déstabiliser l'Europe, de médiatiser le phénomène, créer de la tension etc. Dès 2014 et la proclamation de l'EI les portes paroles invitent les musulmans à passer à l'action partout.

A : quel est le rôle des convertis ?

T : on estime à 20% de convertis. Leur rôle permet dans la propagande de montrer que la vérité révélée s'applique à tous. Ils apportent une figure de l'Occident qui se tourne vers la vérité et que tout le monde a vocation à se soumettre à la loi d'Allah.

A : est-ce qu'ils sont dans la rupture comme les basques ou plutôt dans une stratégie d'atténuation de leur responsabilité une fois arrêtés ? Peut-on parler d'une stratégie de dissimulation ?

T : Cela me paraîtrait osé de faire des généralités. Après la GAV c'est vrai que certains nous disent qu'il ont fait des bêtises et que la veille même de se faire arrêter ils avaient finalement renier leur engagement islamiste. Je ne sais pas si c'est une stratégie ou une question de caractère. Certains sont prompts à revendiquer et à dire que les attentats sont un bienfaits mais quand on parle des faits les concernant eux alors ils nient.

Questions de l'Avocat des deux policiers

A : On parle d'une culture religieuse proche du zéro absolu, ce sont des gens qui adoptent une idéologie mais ce ne sont pas des connaisseurs de leur religion ?

T : oui je pense qu'ils adoptent d'abord un projet violent. Leur esprit est tourné vers un mode de pensée binaire. La culture religieuse est qu'une apparence. Le projet totalitaire permet de rester dans un monde binaire simple qui leur va. L'aspect religieux est la base, c'est le substrat qui leur permet de se penser victime et par là ils vont rejoindre le projet violent pour se rebeller.

Questions du Président



P : 1300 ressortissants français en Syrie et Irak mais combien de velléitaires au départ ?

T : plus de 2000 je crois oui. Mais c'est difficile à mesurer.

P : Sur Rachid KASSIM, comment se présente le guide du lion solitaire ?

R : ce sont quelques feuillets seulement, c'est un fascicule en réalité.

Questions de l'Avocat Général

AG : sur Rachid KASSIM, les autorités U.S disent l'avoir tué par drone au début de l'année 2017, est-ce qu'on a des éléments plus précis pour confirmer cela ?

T : non. ça arrive que certains aient de la chance sur une attaque de drone et en réchappent comme David D. C'est dur de savoir s'il est vraiment mort, c'est plutôt l'absence qui fait penser qu'il est mort.

AG : sur Rachid KASSIM est-ce qu'il y a eu des critiques internes à l'EI ?

T : son action non mais sa façon de faire car il a été pas mal déjoué et donc son manque de précaution lui a été reproché parfois. Il s'occupait de sa chaîne Télégram.

AG : quid du contexte actuel ? de la menace terroriste ? Et a-t-on des zones de repli identifiées pour l'EI ?

T : l'EI n'a plus d'emprise territorial clairement identifié mais ils avaient anticipé cela et prévu la suite car ils sont calculateurs et intelligents. Ils avaient prévu leur entrée en clandestinité. Il y a maintenant pleins de petits groupes à travers l'Irak et l'EI continue à œuvrer mais de manière clandestine. Ils n'ont plus de studios d'enregistrement et cette capacité à faire de belles productions mais ils continue à faire de la propagande en ligne. Pour y accéder il faut faire un peu plus de recherche.

Sinon en Afghanistan il y en a aussi un peu et en Syrie ils changent juste de groupe.

Sur l'état de la menace, en France la propagande est toujours active. Pour rappel il y a eu en 2018 l'islamiste à opéra qui tue au couteau un individu, plus récemment un islamiste qui a tenté d'acheter des kalach pour tuer des policiers devant l'Elysée et ce groupe avait fait des vidéos d'allégeances, il y a aussi l'explosion devant une boulangerie lyonnaise avec 13 blessés. Bref oui il y a toujours sur le territoire des personnes prêtes à frapper au nom de l'EI. La menace est imprévisible, ça peut arriver à tout moment

Il y a une autre menace, ceux qui viennent parmi les réfugiés. Fin octobre 2018 on a arrêté un jeune réfugié syrien qui voulait taper en France.

Questions de l'avocat de la défense

A : en matière d'association de malfaiteurs terroriste (AMT) il y a beaucoup de jonctions de procédure. Est-il courant que les mêmes noms apparaissent dans plusieurs procédures ?

T : oui, par exemple pour les procédures sur les filières ou concernant les propagandistes.

A : dans le PV d'exploitations des dossiers de KASSIM, il apparaît sur les réseaux sociaux que c'est en fait un petit monde.



T : fort heureusement ce n'est pas un trop grand nombre sinon on serait débordés comme cela a été le cas en 2015/2016. 2 000 personnes comme je disais tout à l'heure.

A : *Savez combien d'abonnés il y a à la chaîne de KASSIM (sabre de lumière)*

T : On est pas sûr de la propagande de masse, on n'est pas sur TF1, quelques centaines pas plus.

A : *y'a-t-il des profils particuliers pour ces gens-là ?*

T : en réalité il n'y a pas de profil particulier, ils ressemblent à beaucoup de gens, c'est ce qui est compliqué.

A : *Est-ce qu'il y a des cibles privilégiées pour les attentats ?*

T : oui, policiers, militaires, car ça permet de donner une dimension de combat plus héroïque à un acte lâche en réalité. Les symboles de l'autorité, les lieux festifs.

A : *Est-ce qu'il y a une finalité de mourir en martyr, comment Rachid KASSIM et ses disciples envisagent-ils de mourir en martyrs ?*

T : l'idée est de mourir de manière noble et quoi de plus noble de tomber sous les balles d'un ennemi ?

A : *vous pouvez débusquer la dissimulation, la taqiya ?*

T : on essaye mais c'est difficile on a pas de recettes miracles pour l'instant.

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : *Abu barou, vous connaissez ? il est cité dans la procédure*

T : oui c'est un strasbourgeois parti sur zone (en Syrie) et qui devait récupérer ensuite des armes sur le territoire national.

A : *il était en lien avec Inès MADANI, elle a été condamnée pour cela. Il l'encourageait à venir et rabattre le rappel sur le territoire français. Il est mort au printemps 2016. Est-ce que vous pouvez m'en dire un peu plus sur son rôle à distance sur des individus en France et le cas échéant est-ce comparable avec Rachid K ?*

T : En fait il y en a beaucoup comme ça qui font venir femmes et enfants j'ai pas en tête le dossier DIO.

A : *combien de retours de Syrie pour le moment ?*

T : 280 pour le moment

A : *Il y a plusieurs formes d'instigations d'attentat ?*

T : oui ceux directement guidés par là-bas et ceux inspirés.



A : À quel moment est-ce que vous considérez qu'il est temps d'interpeller lorsque vous identifiez des individus en amont ? Par exemple le cas de 3 jeunes femmes interpellées en mars 2016 en empêchant un passage à l'acte.

T : question complexe, il faut déjà identifier les individus, être sûr d'avoir des preuves etc. La première question : est-elle déterminée ? La deuxième est : a-t-elle les moyens ?

Avec la propagande « frappez quand vous pourrez » ça rend tout cela difficile. Si vous faites une perquisition et trouvez des couteaux dans la cuisine c'est compliqué pour le dossier judiciaire alors même qu'ils pourront agir avec ça.

A : oui mais le propre de l'AMT c'est de prévenir ! lorsque vous êtes confronté au départ et 1er retour de Syrie à quel moment vous « judiciarisez » ?

T : au départ on voulait être certains qu'ils rejoignent un groupe terroriste puis pouvoir prouver l'appartenance. À la fin on judiciarisait dès lors que quelqu'un partait la bas sans raisons objectives.

A : quand la tentative de départ ou la seule volonté de départ est devenue judiciarisée alors qu'avant ce n'était pas ça ?

T : fin 2014

A : Inès MADANI avant fin 2014, était dans le collimateur ?

T : oui tout à fait

A : quand faites-vous remonter le fait qu'elle entre dans les radars des services de renseignement ?

T : fin 2015.

A : elle fait objet d'une interdiction de sortie du territoire en 2015.

T : de mémoire elle apparaissait dans la « djihadosphère » mais ce qui est troublant avec elle, c'est qu'elle apparaissait sous un autre nom dans une autre procédure.

A : c'est très intéressant, j'y reviendrai. Sur l'interdiction de sortie de territoire fin 2015, en avril 2019 elle a été condamnée pour AMT datant de 2015. À propos du martyr, vous disiez qu'il y avait une forte incitation à mourir en martyr et aux hommes on promettait le paradis des vierges

T : Il y a aussi un autre bienfait, la possibilité pour 70 personnes de ses proches d'être lavées de ses péchés.

A : ce sont d'abord les hommes à qui on promet des vierges, mais pour les femmes ?

T : je ne sais pas mais ça permet encore une fois de laver ses proches car elles sont persuadées que leurs proches ne sont pas dans le bon chemin.

Questions du Président au témoin, Policier de la DGS

P : les 3 femmes se connaissaient elles avant de se trouver dans l'appartement de Boussy-Saint-Antoine ?



T : Pas à ma connaissance. La mise en relation pour HERVOUET avec les deux autres s'est faite via Rachid KASSIM et pour les deux autres par Rachid KASSIM via Samia Chalel.

P : donc c'est Rachid KASSIM le lien ?

T : oui

P : avez-vous relevé des désaccords entre elles ?

T : non pas sur la volonté de faire mais sur la suspicion concernant HERVOUET. HERVOUET disait qu'elle s'était sentie mise à l'écart.

P : au sein de l'appartement y'avait pas de soucis entre elles ? j'ai cru comprendre qu'il y avait le portable brisé et quelles se sont blessées

T : oui du fait qu'ils trouvent DGSi dans le portable etc. + le taser. Elles ont dit à Rachid KASSIM qu'elles n'avaient pas confiance en elles.

P : sur les moyens de communication, que pouvez-vous dire ? Il y avait des différences d'utilisation entre elles ?

T : MADANI avait contact avec beaucoup de monde et jonglait avec les lignes, elles étaient toutes sur Telegram etc.

P : mais sur le compte Telegram D'Amal SAKAOU que pouvez-vous dire ? On retrouve des discussions avec le djihadiste en Syrie Abu j'ai cru comprendre de l'utilisation par d'autres de Telegram

T : leur messagerie n'est pas remontée mais simplement les contacts

P : HERVOUET, SAKAOU a-t-elle utilisée d'autres lignes ?

T : de mémoire, moins. C'est MADANI la plus experte en la matière.

P : vous avez parlé de l'intervention de R pour précipiter la fuite, on comprend que c'est précipité. On retrouve 3 couteaux en leurs possessions, vêtues en djilbeb, et MADANI en tenue civile. Pourquoi était-elle en jogging ?

T : je ne sais pas

P : dans le sac de MADANI on retrouve prestation d'allégeance, chez HERVOUET aussi, chez SAKAOU aussi. Comment vous mettez en relation ça et en même temps la précipitation à la fin ?

T : elles ont pris conscience que leur projet était éventé Les bouteilles avec du Sopalin c'était sans doute pour faire des cocktails Molotov mais elles n'ont pas pu aller au bout. HERVOUET a dit qu'elles attendaient des instructions de Rachid KASSIM. C'est l'appel de Ryan qui dit que des policiers sont là qui précipité les choses et prennent l'initiative de prendre des couteaux pour sortir et frapper.

P : qu'est ce qui a poussé HERVOUET à aller vers le policier ? Vous disiez que c'est madame SAKAOU qui lui a demandé

T : je crois savoir qu'elles se rejettent l'une l'autre la responsabilité. Je ne peux pas vous dire plus.



P : concernant l'origine des couteaux ?

T : ils étaient dans l'appartement

Questions d'un avocat de la partie-civile

A : sur le dispositif mis en place sur la résidence, les agents sont chargés de la surveillance en civil ?

T : oui

A : donc ils ne sont pas là pour interpellier ?

T : non

A : ils font quoi alors au quotidien ?

T : ils font du suivi physique, du renseignement.

A : quand les cibles sont identifiées que font-ils ?

T : ça dépend, on peut faire des surveillances sur des mois parfois, on cherche où ils habitent, ce qu'ils font etc.

A : ce ne sont donc pas des personnes aguerries au combat ?

T : non mais ils sont formés à faire face à des situations difficiles. Mais pour faire les interventions ce sont des groupes dédiés.

Questions de l'Avocat Général

AG: vous dites que le policier a dû baisser la vitre or en réalité c'est la version de HERVOUET le policier dit qu'elle était déjà baissée car il faisait chaud.

T : oui c'est vrai.

AG : qu'est-ce qui vous fait dire qu'ils voulaient tenter d'agir sur une synagogue ?

T : les propos de HERVOUET et les recherches sur internet

AG : sur Rachid KASSIM, on a recensé 11 500 abonnés sur sa page Facebook, l'échelle est-elle juste ?

T : oui

AG : sur telegram 300 environ ?

T : oui car ce n'est pas le même support

AG : sur la mort en martyr, si on dit qu'on va mourir en martyr on a la fois l'idée d'action imminente, un passage à l'acte violent et la mort de l'auteur ?



T : tout à fait.

AG : vous avez dit qu'on a retrouvé des documents avec l'indication sur l'opération qui s'appelait Al Darani, qui était-il ?

T : le porte-parole de l'EI, il appelait à rejoindre le Sham et à faire des attentats contre les U.S et les « méchants français » comme il nous appelait.

Questions de l'avocat de Mohamed ABEROUZ

A : avez-vous établi un lien entre ABEROUZ et MADANI + SAKAOU ?

T : de mémoire oui, avec HERVOUET.

Questions de l'avocat d'Ornella GILLIGMANN

A : est-ce que la déclaration de MADANI qui a dit que c'est GILLIGMANN qui lui a appris la veille la confection de cocktails Molotov est crédible alors qu'il y avait dans le dossier KOLANKAYA un doute ?

T : je ne sais pas

A : où était les armes dans le dossier KOLANKAYA ?

T : dans les bois vers Orléans.

A : Ornella est interpellé juste après Notre-Dame et n'a donc rien à voir avec les faits de Boussy-Saint-Antoine mais Inès MADANI fait part d'une cache d'arme en lien avec Ornella dans la localité d'Orléans.

T : non

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : quand, dans le rapport à l'époque, le terme exact « trois personnes se trouvant en région parisienne seraient sur le point de passer à l'action » est utilisé, la DGSI dit qu'elle n'a aucune indication sur le lieu, moment etc. Alors comment justifier le terme « serait sur le point » sachant qu'on ne sait pas ?

T : sur la base des informations disponibles. Sinon on ne l'aurait pas écrit. C'est à l'aune de ce qu'on a vu : des femmes qui se réunissent dans un appartement avec des cocktail molotov etc.

A : au moment où vous faites ce PV vous avez une seule certitude, la remontée de Sarah HERVOUET .

T : Ça, c'est ce qui apparaît dans le dossier judiciaire (sous-entendu on a des informations en plus qu'on peut pas vous donner).

A : Peut-on dire que HERVOUET sait qui elle va rejoindre ?

T : Deux sœurs de mémoire.



A : quand arrive HERVOUET dans le parcours judiciaire ?

T : le 8 septembre

A : est-ce que les personnes avec qui elles étaient en contact avant 2015 étaient elle-même en lien avec les personnes liées à bonbonnes de gaz ? Car elle est renvoyée pour AMT mais elle n'intervient qu'à partir du 8 septembre ! Parlez-nous des échanges conspiratifs de Madame HERVOUET ?

T : c'était par rapport au mot de passe pour aller chez SAKAOU

A : de quand datent ces échanges ?

T : le matin même

A : avez-vous des traces de discussion sur la réalité d'un projet ?

T : non le projet était indéfini

A : Concernant le pistolet plastique et le taser, elle dit quoi sur ce pistolet en plastique ?

T : Pour se faire tuer par la police.

A : donc on ne fait pas de mal mais ça peut nous faire du mal ?

T : lors d'une action violente ça permet ensuite de se faire tuer.

A : quelles conséquences tirez-vous du pistolet en plastique pour une action violente ?

T : en ayant un pistolet dans la main ça permet d'être tué par la police.

A : donc elle monte à paris sans aucune arme létale ?

T : oui

A : avez-vous vu une posture de dissimulation de la part de Sarah HERVOUET ?

T : c'est toujours difficile

A : et concernant le projet de tuer le Maire de Cogolin ?

T : elle a arrêté car elle a trouvé le Maire gentil.

A : vous vous rappelez la réaction d'HERVOUET quand il sort son arme ?

T : elle crie que c'est un policier et s'enfuit

A : c'est compatible avec les conseils de Rachid KASSIM de tuer ?

T : faudra lui poser la question ça peut être compatible avec l'idée de continuer en s'enfuyant.

A : est-ce qu'il y a un déroulé prédéfini dans vos GAV ?



T : on se positionne sur les faits, on a pas de tactiques avec jour 1 jour 2 jour 3 etc.

A : vous rappelez vous de ses premiers aveux ?

T : c'est assez rapide de mémoire

A : sur la rédaction de l'allégeance vous pensez que cela révèle son adhésion et son état de pensée où le fait qu'on lui a demandé ?

T : c'était pour KASSIM pour le SAV de l'attentat.

A : au nom de qui était la ligne de Sarah HERVOUET ?

T : je ne sais plus

A : sa mère, ce n'est pas très précautionneux ! Telegram c'est plus secret, vous rappelez vous si elle avait des discussions dessus ?

T : oui avec KASSIM et il lui demande d'aller sur le secret chat

A : si on retrouve plus tous les messages c'est possible du fait de Rachid KASSIM qui aurait effacé à distance ?

T : je ne sais pas

A : où situe elle la présence des policiers ?

T : à la gare sans évolution

A : est-ce qu'il y avait une identité de projet entre Ines HERVOUET et SAKAOU, le 8 septembre ?

T : ça ne ressort pas qu'elles aient partagé un plan de bataille. Ça devait être KASSIM qui devait leur donner les consignes.

Intervention de Sarah HERVOUET

Sarah HERVOUET : sur le Maire de Cogolin, vous dites que j'ai pris rdv mais je n'ai jamais pris rdv, j'y suis allé comme ça.

AUDITION DU 2^{EME} TEMOIN, FONCTIONNAIRE DE LA BRIGADE CRIMINELLE

Le témoin fait un rapport de l'enquête de flagrance sur la découverte des bonbonnes de gaz.

Questions du Président

P : qui s'est occupé des vidéos du Quick où l'on voit MADANI et GILLIGMANN discuter longuement ?



T : sur les vidéos du Quick on voit MADANI et GILLIGMANN parler durant 2h30

P : Ornella étant avec son fils, et devait s'identifier avec une rose à la main ?

T : oui c'est ça. Ornella dit que c'était pour parler du mariage avec Abu alors qu'Ines MADANI dit que c'était pour parler de la préparation d'un attentat.

P : on peut savoir ce qu'il s'est dit dans leur communication via l'application on/off ?

T : ce sont des messages écrits. Il y avait quelques appels. Les jeunes femmes qui expliquaient avoir eu au téléphone Abu SOULEYMAN, certaines disaient qu'il avait une voix fluette et d'autres disaient qu'elles n'avaient rien remarqué. Pour les messages on/off, tous les messages écrits sont conservés sur un serveur et il est possible de les récupérer, ils sont tous été récupérés.

P : la lecture de ces messages vous apprend quoi entre la relation Abu SOULEYMAN et Ornella ?

T : une relation de personnes éprises l'une de l'autre chacun essayant d'épater l'autre. Ornella expliquait qu'elle était au volant d'une voiture et qu'elle voulait faire un frein à main dans la foule. On voit qu'Ornella essayait de l'impressionner et exprimait ses envies de commettre des choses. De son côté Abu n'était pas en reste. C'était une forme de relation amoureuse. Il y avait une forme de soumission peut être entre Ornella et Abu même si la soumission est le propre de l'islam.

P : on a pu déterminer le début de leur relation, vers mai/juin 2016.

T : oui c'est ça, virtuellement mais c'était ça.

P : Ornella a-t-elle envoyé des photos ?

T : oui

P : quelle régularité dans leurs échanges ?

T : quotidiens, très importants.

P : parlez-nous du trou sur la voiture

T : suite à un de ses interrogatoires MADANI a dit qu'Ornella a fait un trou au niveau du passager avant droit, on a fait des constatations qui confirmaient la réalité de ce trou. MADANI expliquait que c'était pour passer de l'hydrocarbure. On a cherché la perceuse via une perquisition mais on n'a pas retrouvé de perceuse ni de trace d'achat sur les comptes bancaires de GILLIGMANN.

P : d'après le mode opératoire, pour mettre le feu avec un mégot on comprend pas trop l'intérêt de mettre un trou sauf à vouloir enflammer à distance ?

T : si on veut le faire pour remplir le véhicule ça n'a aucun intérêt à cet endroit et sinon je ne vois pas trop l'intérêt de ce trou.

P : Ornella a déjà fait l'objet d'une interdiction de quitter le territoire ?

T : oui suite à sa tentative d'aller en Syrie.

P : la date d'interdiction était le 13 aout 2015 soit bien après son retour de Turquie.



T : je ne saurai pas quoi vous dire.

P : un témoin dit que MADANI gardait contact avec Anissa M partis en Syrie le 7 janvier 2015

T : Anissa M, femme radicalisée partie rejoindre l'EI en Syrie a gardé contact avec plusieurs proches dont Inès MADANI. Quand l'affaire des bonbonnes de gaz est sortie dans la presse, Anissa M a précisé quelle était au courant pour MADANI qu'elle avait essayé de l'en dissuader et qu'elle n'avait pas réussi.

Questions de l'avocat de la FENVAC et deux parties civiles

A : quand vous êtes entré dans cette salle, le président a salué votre décision de ne pas vous cacher alors que vos collègues ont souhaité témoigner visage couvert. Et vous avez souligné leur dangerosité et donc comprendre le choix de vos collègues. Les accusés sont-ils dangereux selon vous ?

T : sans préjuger de leur culpabilité je pense pouvoir dire que ce sont des personnes dangereuses.

Questions de l'Avocat Général

AG : qui fait l'appel à la police pour prévenir concernant la présence de la voiture ?

T : Monsieur J je crois vers 4h50.

AG : elles font plusieurs arrêts avant de poser la voiture, où ça ?

T : aux alentours du Trocadéro et de la tour Eiffel ce qui rappelle la recherche faite par Ornella sur son téléphone « adresse tour Eiffel ».

AG : sur les différentes kunya utilisée par Inès, a-t-elle utilisée une féminine ?

T : oui Abu ju

AG : cela correspondait à un compte Facebook ?

T : oui c'est celui avec lequel elle prend contact avec les autres entre le 4 et le 8 septembre

AG : vous avez rappelé le nombre de lignes téléphoniques et de boîtiers utilisés par MADANI mais on a rien retrouvé. Est ce qu'elle utilisait plusieurs téléphones à la fois ?

T : elle utilisait plusieurs lignes mais je peux pas vous préciser.

AG : avait-elle des messageries cryptées ?

T : oui plusieurs

AG : sur le questionnement religieux d'Inès MADANI et l'échange entre son père et elle à ce sujet ?

T : c'était à propos du 13 novembre oui, Ines considérait que c'était une mort martyr alors que son père disait que c'était un suicide. Son père disait qu'il n'était pas d'accord elle.



AG : considérant la proie d'Inès MADANI, est-ce que vous avez l'impression qu'il y a un profil chez Abu SOULEYMAN ?

T : il essayait de les attirer à lui donc il était dans une perspective de séduction et bon nombre de ces jeunes femmes tombaient des nues quand elles apprenaient que celui qu'elles aimaient était une femme. Parfois elles avaient même des relations sexuelles virtuelles avec lui.

Questions de l'avocat d'Ornella GILLIGMANN

A : le mode opératoire de MADANI est toujours le même se faire passer pour un homme et séduire. Et vous êtes capable de dire qu'on est dans un rapport d'égalité entre Ornella et Inès alors que pour les autres vous parlez d'emprise.

T : c'est la teneur des messages où on voit pas une emprise si forte qu'avec les autres proies d'Inès MADANI et en plus Ornella a été en relation avec Ines MADANI en chair et en os.

A : et ça change quoi ? elle rencontre Inès MADANI sœur d'Abu SOULEYMAN sur la fin seulement. Ornella quand elle a été entendue elle ne savait pas encore qu'Inès était Abu SOULEYMAN, elle dit dans le 1er interrogatoire qu'elle le refuse et a contesté l'idée qu'Abu SOULEYMAN et Ines MADANI serait la même personne. Je comprends pas la différence que vous faites entre Ornella et les autres filles ?

T : c'est une ligne de défense de se dire soumise, c'est ce que je ferai à sa place.

A : la seule question que je vous pose c'est sur l'emprise, c'est quoi l'objectif d'Inès MADANI en se faisant passer par un homme ? On dira qu'Abu SOULEYMAN va progressivement les envoyer vers l'Etat islamique, qu'est-ce que vous en déduisez sur le mode opératoire de MADANI ?

T : toutes les filles avaient un profil pro EI initialement. Après que ce soit révélé ou que Abu SOULEYMAN en joue c'est une certitude mais il n'a pas pris des jeunes femmes qui n'avaient aucun lien avec cette vision de l'islam. Ines MADANI réagit comme ça.

A : Je trouve que votre déposition fait montre d'un certain parti pris. J'ai noté que vous avez dit qu'il y avait une soumission de par sa position de femme.

T : malheureusement dans une certaine vision oui si c'est une femme elle est soumise.

A : on s'étonne de ce que vous dites à la Cour car les enquêteurs n'ont pas dit ça notamment à travers les échanges on/off. Vos collègues disaient « à l'instar d'autres échanges elle semble se soumettre à son correspondant » donc ils pensaient qu'il y avait une soumission dans les échanges et citaient un exemple « oui je suis ta femme et je te prête allégeance » alors est ce que vous revenez sur votre analyse ?

T : Non, je ne me souviens pas tous les rapports mais ce que vous citez cela ne me semble pas pertinent.

A : vous avez dit que certains propos étaient crus mais ils parlaient de quoi ?

T : de propos sexuels

A : donc on parle pas de l'EI mais de sexe.



T : il n'y avait pas que ça.

A : *pouvez-vous préciser comment Ornella arrive chez Quick ?*

T : avec son fils, je l'ai déjà dit. En véhicule avec son fils.

A : *sur la vidéo est ce que vous vous rappelez ce qu'on voit ?*

T : je ne me souviens pas

A : *Ornella dit qu'elle discute au Quick de sa relation avec Abu SOULEYMAN et MADANI dit qu'elle ne parlent que d'attentat, vous quand vous regardez la vidéo est-ce que vous avez l'impression qu'on parle d'attentat alors qu'il y a un enfant et une piscine à boules ?*

T : quel que soit la nature de la conversation je n'ai pas le moyen de savoir.

A : *De manière constant Ornella dit avoir utilisé le diesel à la place d'essence en précisant que cela ne s'enflamme pas.*

T : oui j'ai oublié de souligner que les deux véhicules roulaient au diesel d'ailleurs...

A : *Dans l'OMA il est dit qu'elle a dit qu'à sa 3ème audition sa version sur le diesel (Ornella) alors qu'en réalité c'est dès la première audition. Sinon, sur le fait qu'elle dise avoir vidé une bouteille pour la remplir de diesel, avez-vous vérifié ?*

T : personne ne l'avait demandé aux enquêteurs pas même les avocats...

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : *Avez-vous déjà témoigné aux assises ?*

T : oui mais pas pour terrorisme

A : *l'oralité des débats vous parle comme principe ?*

T : oui

A : *à partir du moment où l'enquêteur restitue jusqu'à dénaturer des déclarations je ne peux pas faire autrement que de revenir à ces déclarations. Monsieur le Président elle parle de PROIES donc je reviens sur ces femmes-là. (lecture d'auditions de deux de ces femmes) « c'était un mythomane, un menteur, il inventait des choses etc. » Ce sont des proies ça madame ?*

T : ce sont des morceaux choisis

A : *vous avez extrapolé la relation d'Inès avec ces jeunes femmes et vous avez un vrai parti pris. Essayons de nous réconcilier.*

T : tentons.

A : *vous vous rappelez comment Ornella appelle Abu et inversement ?*



T : « Homme » et « femme ».

A : La plupart du temps c'est bouffon, bouffonne en réalité. Si, si monsieur l'Avocat général vous pouvez sourire mais c'est vrai. Ornella charge à mort MADANI or on s'aperçoit que ce qu'elle dit est démenti par la nature des échanges entre elles.

AUDITION DU 2EME TEMOIN DE LA DGSJ SUR LES FAITS DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Questions du Président (P)

P : vous avez travaillé essentiellement sur Amal SAKAOU et Sarah HERVOUET ?

T : oui

P : l'exploitation du téléphone et du compte telegram ont été une mine d'info très importante

T : oui

P : concernant le mandant donné par SAKAOU à un collecteur de l'EI quelle est sa raison d'être ?

T : on suppose que c'est pour financer l'EI

Questions de l'Avocat Général

AG : sur Amal SAKAOU est ce que vous avez pu identifier des amis d'enfance ?

T : non on n'est pas remonté jusque là

AG : sur Sarah HERVOUET vous avez rappelé les auditions de deux amis d'enfance qui ont dit qu'elle était curieuse sur la religion et qu'ils lui ont présenté un islam modéré. Quel a été le point de bascule ensuite donc vers sa radicalité ?

T : à travers les auditions et différents témoignages on comprend que c'est à son retour du Gabon qu'elle se tourne vers la religion vraiment. Ses amis disent que c'est au moment d'une dispute où elle se retrouve seule et donc se plonge dans internet et se radicalise via internet.

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : est-ce courant qu'il y ait une modification du tissu social des accusés de terrorisme ?

T : oui c'est évident que c'est courant qu'ils se détachent des gens

A : cela a un impact donc sur l'apprentissage de la religion. Où a-t-elle appris la religion ?

T : je ne sais pas. À son retour du Gabon elle s'y intéressait plus.



A : la réponse, c'est sur internet qu'elle a appris les préceptes qui l'ont amené à être dans ce box. Là encore est-ce habituel de se radicaliser sur internet ou est-ce une particularité de Sarah HERVOUET ?

T : oui c'est très courant. Il y a aussi des personnes qui peuvent influencer directement

A : Elle se tourne vers internet suite à une solitude, est-ce votre avis ou les faits ?

T : elle n'était pas totalement isolée, elle avait des amis, sa famille et des gardes fous qui lui disaient que c'était pas le bon chemin

A : concernant les différents mariages est-ce courant ?

T : c'est unique le fait d'avoir quelqu'un qui voulait se marier avec plusieurs terroristes comme elle

A : vous avez parlé d'Ines T qui devait se marier avec K et vous avez dit qu'elle était totalement déradicalisée pourquoi ?

T : parce que ce sont ses déclarations.

A : Vous l'avez cru ?

T : j'ai juste repris ses déclarations

A : vous avez fait état d'un changement de comportement de Sarah HERVOUET très proche des faits, est-ce vrai ?

T : ce sont les personnes proches d'elle qui le disent je ne peux rien affirmer.

A : vous avez des gens qui ont travaillé avec elle toute l'année 2016

T : oui mais elle dit ce qu'elle veut Sarah HERVOUET

A : non ce sont ses proches qui disent qu'il y a eu un assombrissement un changement, je me trompe ?

T : j'ai pas d'avis là dessus, il y en a qui disent qu'elle va bien, d'autres qu'elle va mal après c'est elle qui dit ce qu'elle veut aux gens

A : elle ne faisait pas de prosélytisme ?

T : non

A : vous parlez de curiosité sur la religion, on a l'impression que c'est un cheminement très personnel ?

T : je peux pas vous dire, après y'a des gens qui vont en Syrie sans faire du prosélytisme puis qui en font depuis là-bas tout est possible.

A : s'agissant de la discrétion et de la dissimulation de ses convictions religieuses radicales, avez-vous vu et compris des témoignages sa volonté de dissimuler ?

T : ça dépend à qui elle parle

A : vous vous rappelez de l'histoire de la coque de son téléphone ?



T : non

A : comment on analyse le fait qu'il y avait sa carte d'identité et son interdiction de sortie de territoire affiché sur ton téléphone ?

T : je ne sais pas

A : quand a été prise la photo de Nice ?

T : avant les faits selon ses déclarations

A : dans son téléphone vous avez retrouvé des éléments de consultations de vidéos, ses vidéos se retrouvent souvent dans d'autres procédures ?

T : oui on en retrouve habituellement

Intervention de Sarah HERVOUET

Sarah HERVOUET : concernant Brahim Al K. je me serai apparemment mariée avec lui

T : vous souhaitez vous marier

SH : sur les numéros de téléphone dans l'iPhone on me prête des échanges avec madame MADANI et SAKAOU ces échanges-là ont été fait dans la nuit où j'étais dans le train.

AUDITION DU 3^{EME} TEMOIN DE LA SDAT

Questions du Président

P : sur la scène de crime à Boussy-Saint-Antoine, entre la sortie de l'immeuble de madame SAKAOU et le parking il y a quelle distance environ ?

T : j'ai pas le plan en tête mais c'est assez rapidement vers le parking

P : entre cette sortie d'immeuble et l'endroit où le fonctionnaire de police identifié comme un simple automobiliste il y a quelle distance ?

T : Je ne sais pas. Madame HERVOUET y va en marchant et revient en courant

P : c'est assez vague. Où se trouvait le véhicule du policier sur le parking ?

T : en face de celui de SAKAOU

P : c'est donc une courte distance. Est-ce qu'on voit SAKAOU remettre un couteau à HERVOUET ?

T : non on ne le voit pas, soit cela a été fait avant, soit cela était fait hors caméra dans le parking.

P : on peut exclure l'hypothèse qu'elles aient voulu rejoindre le véhicule de madame SAKAOU ?



T : oui elles ne vont pas du tout dans cette direction après avoir poignardé le fonctionnaire, elles vont dans l'autre direction.

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : concernant la procédure KOLANKAYA qui a donné lieu à condamnation d'Inès MADANI en avril dernier. Vous êtes bien SDTAD 025 qui intervient dans les deux dossiers ?

T : oui

A : la prévention du chef de laquelle elle a été condamnée pour Association de malfaiteur délictuelle démarre le 15 mars 2015 le jour de ses 18 ans et s'achève le 30 juin 2016 et les accusations débute le 1er juillet 2016 et court jusqu'au 8 septembre 2016. Comment Inès MADANI a pu être interpellé si tardivement ? MADANI ne sera placé en GAV et mise en examen (MEX) qu'après qu'elle ait été interpellée pour bonbonnes de gaz. Elle a été placée en GAV et mise en examen fin janvier 2017. Or, entre l'arrestation de KOLANKAYA le 27 décembre 2015 et la MEX de MADANI au début de l'année 2017 il n'y a pas d'éléments nouveaux significatifs, tous les éléments étaient déjà là pour objectiver une participation de MADANI à une Association de malfaiteur. Monsieur vous avez établi un PV le 8 juillet 2016 où un autre PV est joint du 8 janvier relatif à Ines MADANI (c'est suite à une commission rogatoire internationale belge) or dans ce PV il est dit « Ines MADANI » alias Abu SOULEYMAN + photographie + elle s'est fait connaître par Anissa M, Inès MADANI a été en janvier 2016 vous aviez déjà tous ces éléments. La question est de savoir pourquoi elle n'a pas été interpellée plus tôt, qu'on se dise les choses, qu'on mette les choses sur la table !

T : c'était une enquête d'un autre service

A : oui mais vous, vous annexe ce PV dès janvier donc vous étiez au courant. Les belges le 1er juillet 2016 vous demande dans l'urgence d'établir la liste de la famille MADANI et d'effectuer tout devoir utile à leur enquête. Est-ce que cela été fait ?

T : oui de mémoire

A : vous avez fait vous personnellement une exploitation du reportage « Les Soldats d'Allah » sur lequel se fonde la procédure KOLANKAYA. Ce reportage est diffusé le 2 mai 2016 et c'est vous qui le 20 juillet exploité ce reportage et faites un PV dans lequel vous écrivez « cette femme ressemble à Ines MADANI, après vérification des collègues la reconnaissent » Donc vous aviez tous les éléments et de son engagement déjà très engagé dans une association de malfaiteur terroriste et vous rajoutez la reconnaître à nouveau dans un extrait suivant etc. etc. Vous êtes bien l'auteur de ce PV ?

T : oui.

A : c'est donc en juillet au plus tard que vous avez toutes les infos car le journaliste a été placé en GAV qui montre que dès 2015 tous les services de renseignement ont les infos concernant ce groupe KOLANKAYA et notamment Inès MADANI. Ce journaliste dit même avoir prévenu dès le début la DGSI de son travail. Le producteur du reportage a été entendu par les enquêteurs à la date du 8 mars 2018 et va faire des déclarations qui confortent cela : « le journaliste me donnait au courant et j'ai appelé la police au moins 3 fois pour prévenir fin 2015 »

T : les dossiers étaient traités par la DGSI et nous, nous n'avions pas connaissance des autres éléments.



Intervention du Président : savez-vous pourquoi on aurait laissé Inès MADANI continuer à évoluer ?

T : non je ne sais pas si nous avions su nous aurions interpellé

A : j'ai compris que c'était pas de votre responsabilité mais de la DGSJ mais vous dites que compte tenu des éléments une interpellation aurait été possible. Ce matin on nous a expliqué que dès fin 2014 on essayait de judiciaireiser très tôt, vous ne trouvez pas qu'avec tous les éléments sur Ines MADANI il est étonnant qu'on ne l'ai pas fait ?

T : je vous renvoie vers le service qui était à même de le faire

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : pourquoi elles se dirigent vers un parking ?

T : je ne sais pas, probablement pour le véhicule de SAKAOU mais les images montrent qu'elles n'y vont pas

A : on leur reproche de s'être rendue sur un parking pour commettre un attentat. Est-il vide de monde au moment où elles sortent ?

T : ce n'est pas précisé sur les éléments.

A : y'a personne. En sortant ont-elles la possibilité de voir la voiture où le policier est blessé se trouve ?

T : je ne sais pas.

A : on a parlé du plan vous devriez savoir

T : je ne suis pas aussi affirmatif que vous sur le fait qu'il n'y ait personne sur le parking d'autre que le fonctionnaire et je ne sais pas si elle avait vu sur le véhicule ou non.

A : la question est de savoir la question de l'intentionnalité de leur direction.

T : je ne sais pas.

A : donnent-elles dans les PV une raison de leur direction vers le parking ?

T : non

A : la question de voler une voiture a-t-elle été évoquée ?

T : je l'ignore

Questions de l'avocat de Selima ABOUDI

A : la plupart des interpellations ont eu lieu entre le 10 et le 12 septembre, madame ABOUDI elle a été interpellée le 10 avril je crois et MEX le 14 avril. Pourquoi ce délai ?



T : le temps de l'enquête Maître

A : pouvez-vous préciser ? est-ce que le profil de celle-ci était le plus urgent à traiter ?

T : son profil faisait partie des profil à travailler, il fallait prendre le temps de le faire.

A : à quel moment avez-vous les données précises dans lesquelles ressort madame ABOUDI ?

T : je ne sais plus

A : on peut considérer qu'avant la fin de 2016 le nom de madame ABOUDI était sorti sur le dossier et donc vous êtes allé la chercher 3-4 mois plus tard.

T : oui pour faire les recherches préalables.

A : il me semble que vous avez utilisé le mot « fasciné » la concernant à propos d'Abu SOULEYMAN mais aussi qu'elle peut ressentir de la fascination pour les gens qu'elle suit sur Facebook qui sont pro djihâd. Qu'est-ce que ça veut dire ?

T : sa fascination pour les combattants car elle en parlait comme des héros. Pour SOULEYMAN c'était amoureux.

A : cela signifie qu'elle a ressenti un sentiment amoureux ?

T : oui. virtuellement

A : est-ce que ce propos vous semble crédible ?

T : je n'ai pas mené moi-même l'audition, c'est ce que j'en ai lu.

A : est-ce que vous avez le sentiment que madame ABOUDI avait des connaissances sur le conflit Irako-syrien et les problématiques géopolitiques internationales en générale ?

T : de mémoire elle semblait au courant oui mais assez flou et s'en remettant à Abu Omar/SOULEYMAN pour lui expliquer.

A : en vérité elle s'en remettait à lui pour ces questions ?

T : dans le détail je ne sais pas. Elle a dit qu'elle soutenait les thèses de l'EI et qu'elle en discutait avec lui.

A : il y a eu 9 auditions en avril 2017, vous a-t-elle exprimé des regrets quant aux choses qu'elle a faites ou pas faites et dans la situation dans laquelle elle se retrouvait ?

T : certains regrets sur sa radicalisation et regretter avoir été partisane de ces thèses de l'EI et disait en avoir fini mais l'exploitation de ses supports montraient l'inverse.

A : a-t-elle exprimé des regrets à propos de l'hypothèse selon laquelle Abu S lui aurait dit des choses et ne pas l'avoir dénoncé ?

T : je ne sais plus



A : Elle le fait en disant « je le regrette amèrement ». A-t-elle dit qu'Abu SOULEYMAN lui inspirait de la crainte et qu'elle a eu peur ?

T : peut-être sur une audition a-t-elle dit qu'elle pouvait exprimer un peu de crainte oui

A : vous avez dit qu'elle adhérerait aux thèses de l'EI

T : oui oui elle l'a déclaré

A : quand on lui demande ce qu'elle pense des crimes en Syrie elle répond que c'est horrible. La relation à son enfant était-elle importante ? était-elle attachée à l'éducation de son enfant ?

T : oui attachée au suivi éducatif et social

A : en conséquence il aurait été judicieux de l'approcher par le biais de ces problématiques

T : pas de réponse à vous apporter je ne sais pas ce qu'elle a dans sa tête

A : vous a-t-elle semblé être plutôt leader ?

T : dans la famille oui et dans ses relations amicales plutôt influençable

A : son ex-compagnon l'a beaucoup incriminé, avez-vous noté que le fait que leur séparation s'est faite de manière très compliquée ?

T : oui

A : c'est elle qui l'a quitté et il l'a mal vécu. M'accordez-vous que les propos de cet homme peuvent donc être subjectifs ? D'une volonté de nuire ?

T : ses propos étaient recoupés par des exploitations des comptes Facebook et ses liens avec des individus de la mouvance donc ses déclarations font sens.

A : En 2016 elle avait des problèmes familiaux ?

T : amputation de sa sœur

A : Rita sa sœur amputée en août 2016 et vous rappelez-vous un autre élément ?

T : oui du décès d'un membre de sa famille

A : sa sœur s'est suicidée en avril 2016 soit 4 mois avant les faits. Dernière question, le 17 avril 2017 le parquet a requis au juge d'instruction que celle-ci soit placée sous contrôle judiciaire, est-ce que ce choix du parquet antiterroriste vous a surpris ou vous en tant que professionnel ça vous semble rentrer dans une certaine logique ?

T : c'était il y a deux ans, je ne me souviens pas

A : trouvez-vous ça choquant ?

T : non



Questions de l'avocat de Mohamed ABEROUZ

A : selon vos investigations, monsieur ABEROUZ connaissait-il mesdames MADANI et SAKAOU ?

T : non

A : concrètement quand HERVOUET va à Paris, quelle est la forme de son projet, c'est quoi son projet ? elle en connaît les acteurs ?

T : elle voulait monter à paris pour mourir en martyr pour le reste je ne sais pas

A : les policiers sur place étaient là pour le renseignement ou pour interpellier ?

T : je n'étais pas décisionnaire je ne sais pas

A : j'ai quand même une difficulté ce n'est pas la même chose ! Sur de la non-dénonciation de crime, ce pourquoi mon client est accusé, si on a des policiers présents qui font du renseignement ça démontre qu'on est à un stade de la preuve qui est insuffisant...



3^{ème} jour d'audience :
Mercredi 25 septembre 2019



AUDITIONS DE TEMOINS ET D'EXPERTS

Témoin n°1 : Mr JM, Propriétaire d'un restaurant

Le témoin est le gérant d'un café se situant à côté de la voiture. Il a aperçu une voiture sans plaque d'immatriculation vers 4h du matin dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 septembre 2016 et l'a signalée à la police.

Le Président questionne rapidement le témoin sur son établissement, directement situé à proximité d'une rue semi piétonne, très peu visité par des véhicules.

Le témoin a signalé que le véhicule était stationné à 6 mètres de son établissement depuis environ une heure. Difficile de voir l'heure fixe d'arrivée car l'établissement était plein, entre 50 et 60 personnes à l'intérieur. Les services de police ne sont intervenus qu'après plusieurs heures.

L'avocat général souligne les deux appels à la police ainsi que le départ vers 6h du matin du gérant alors que le véhicule est toujours là. Le témoin explique que d'autres établissements sont également ouverts dans la rue plus tard dans la nuit.

L'un des avocats de la défense souhaite vérifier qu'il n'y a aucun autre établissement à proximité du véhicule.

Audition des experts des traces papillaires

Expert des traces papillaires n°1 S.C

Les experts ont procédé à l'examen du véhicule de type Nissan à la recherche des traces papillaires digitales et palmaires. Une centaine de prélèvements ont été réalisés, à l'intérieur et extérieur du véhicule. 5 traces papillaires d'origine palmaires ont été reconnues exploitables à l'intérieur du véhicule. Elles ont été comparées avec 10 empreintes fournies par les enquêteurs. Retour négatif est parvenu.

Expert des traces papillaires n°2 M.B

L'expert a reçu les relevés d'empreinte de 10 personnes afin de les comparer. Une des traces a été déclarée inexploitable malgré 8 points de concordance.



Audition de l'expert ADN F.F

Le laboratoire a reçu des missions d'analyse pour établir des profils génétiques. Des analyses génétiques ont été opérées sur 118 scellés provenant de 5 lieux différents. Il ressort que 6 profils génétiques masculins ont été établis et 14 profils féminins.

Sur le véhicule, 1 ADN masculin et 3 ADN féminins ont été établis. L'expert décrit l'ensemble des profils génétiques établis en fonction de chaque lieu.

L'ADN d'Inès MADANI a été retrouvé sur une boulette, une bombonne de gaz, le volant du siège conducteur, la ceinture de sécurité, la zone passager arrière droit et un control technique du véhicule Peugeot.

L'ADN d'Ornella GILLIGMANN a été retrouvé sur une bouteille en plastique, une bombe aérosol, la portière passagère avant droite ainsi qu'un mégot de cigarette.

Dans le véhicule Qashqai, l'ADN d'Inès MADANI a été retrouvé également au niveau du siège avant droit et celui d'Ornella GILLIGMANN à différents endroits de ce même véhicule. L'expert précise que certains ADN restent inconnus. Le Président évoque les autres traces ADN retrouvées. Il n'y a pas eu de comparaison avec l'ADN du policier blessé mais il suppose que les traces ADN retrouvées sur le couteau appartiennent certainement à la victime.

L'Huissier présente le couteau avec lequel a été interpellée Amel SAKAOU mais sans traces ADN. L'expert explique qu'il y a de bons et mauvais donneurs et qu'il n'y a pas de règle sur la quantité d'ADN que l'on peut laisser. Est présenté également un couteau à manche noir dont était en possession Inès MADANI au moment de son interpellation. Enfin est présenté le couteau à manche rose qui aurait été utilisé par Sarah HERVOUET sur le fonctionnaire de police.

Une avocate de la défense demande des précisions sur les éléments du Peugeot 607 et plus particulièrement sur les 2 parties d'une cigarette qui ont été retrouvées (le filtre et la feuille blanche qui enroule le tabac) et qui aurait été utilisée pour la mise à feu d'une bombonne qui ont été retrouvés au fond du coffre dans la partie droite.

Un avocat de la défense pose une question sur les bombonnes de gaz et notamment les traces ADN d'Inès MADANI retrouvées sur une des bombonnes.



AUDITION D'INES MADANI

Questions du Président

Le Président souhaite connaître le positionnement général d'Ines MADANI sur les faits reprochés. Les reconnaît-elle ? Souhaite-t-elle modifier ses dernières déclarations au juge d'instruction ?

Ines MADANI (IM) : Je n'ai pas de choses à modifier. Je reconnais les faits pour la voiture. Pour Bussy et la complicité de tentative d'assassinat, je ne reconnais pas les faits. Je n'ai pas essayé de me jeter sur le policier, j'étais à une distance assez éloignée et lui ai demandé de me tirer dessus. J'ai entendu sa réponse. Dans sa déposition, il dit qu'il ne m'a pas entendue, que j'étais trop loin.

Le Président (P) : Sur votre situation personnelle, nous entendrons votre famille et des experts. Quels sont les éléments que vous voudriez souligner par rapport à votre histoire personnelle ?

IM : Pour l'instant, vous n'avez pas appris énormément, je me suis plus confiée avec les expertises psychiatriques.

P : Quelles étaient vos relations avec vos parents ?

IM : Par période. Parfois, j'étais plus proche de ma mère, mais parfois je me suis isolée et il y a un moment où j'ai coupé le contact complètement avec mon père alors qu'on vivait sous le même toit en 2012-13 car je lui reprochais son comportement et le fait qu'il n'avait pas les réactions que j'attendais de lui. Au moment où ma sœur [la 2^{de} de la fratrie] a subi des violences conjugales. Également, au moment de certaines périodes un peu difficiles de ma vie.

P : Vous avez évoqué avoir subi des agressions sexuelles par deux fois ?

IM : Oui, par des hommes quand je rentrais chez moi. Je n'en ai pas parlé à ma famille. C'était en 2014. Avec ma mère, il y avait une certaine discorde car à ce moment-là, je n'avais pas un comportement exemplaire, je ne respectais pas les horaires. Je n'en ai pas parlé à mes amis car je n'avais pas d'ami proche, plus des fréquentations pour m'amuser.

P : A quoi étaient dus vos problèmes de comportement ? Votre environnement, votre caractère, votre positionnement dans la famille ? Un problème d'image par rapport à vos sœurs qui étaient plus fines et plus grandes ?

IM : J'avais des réflexions sur mon poids, que je devais faire du sport. Ma mère m'a proposé d'aller voir un nutritionniste et j'ai accepté pour lui faire plaisir.

Ensuite il y a eu la période où j'ai perdu ma grand-mère en 2014, je culpabilisais beaucoup car j'avais eu une dispute une semaine avant lui disant que je n'allais jamais la voir et elle est morte une semaine après. C'est une période où je pensais beaucoup à la mort, me posais beaucoup de questions, savoir si j'allais la retrouver au paradis.

P : C'est quelque chose qui est resté par la suite ? Encore aujourd'hui ?

IM : Aujourd'hui j'ai changé de point de vue surtout avec la réaction qu'a eu ma famille quand j'ai dit que je voulais mourir. J'avais déjà pensé au suicide mais n'avais jamais fait de tentative de suicide.

P : La question importante est comment on peut avoir un intérêt pour le martyr. Nous y reviendrons. Quelles étaient vos occupations en 2014 ?



IM : Les sorties, l'alcool, la consommation de produits stupéfiants.

P : Vous aviez un petit ami ?

IM : Oui, pendant presque un an. J'ai eu une autre relation ensuite de presque un an [avec un jeune homme condamné aujourd'hui pour apologie du terrorisme et expulsé vers la Tunisie]. On me l'a présenté sur internet.

P : Comment définissiez-vous cette relation sentimentale ?

IM : On se parlait toujours au téléphone et on se voyait de temps en temps. Mais pas de relation sexuelle.

Ines MADANI parle de sa relation avec une jeune femme dont elle a gardé l'enfant gratuitement jusqu'à son départ en Syrie en Janvier 2015. Elle dit « je la soutenais et elle également, je lui racontais un peu tout sur ma famille. Dès que j'avais un conflit j'allais la [Anissa M] voir ».

Le Président essaie de savoir si c'est elle qui a participé à son endoctrinement.

IM : Je priais. Il y avait des choses sur lesquelles je n'étais pas d'accord avec elle. J'en ai parlé à mon père à ce moment-là qui m'a emmenée voir un imam. Après son départ, je me suis renseignée deux fois plus. Quand j'ai rencontré l'imam, je n'ai pas posé de question sur le martyr. Cela parlait plus de *hijra*, de partir en Syrie, en Irak, mais pas de commettre quelque chose en France.

Je me suis d'abord inscrite à l'institut pour apprendre l'Arabe, mais ce n'est pas le départ d'Anissa M qui a fait que je me suis inscrite à l'IESH. Après, elle m'a même déconseillé cet institut. Je me suis arrêtée en juin 2015, je n'ai pas passé tous les examens. J'avais envie de devenir professeur et cette école donnait un diplôme à la fin du cursus et c'était proche.

P : A l'époque, vous étiez voilé ? Quand avez-vous commencé à le porter ?

IM : Quelques mois avant mon inscription, après la 2ème agression.

P : Qu'est-ce qui fait qu'à un moment vous allez vous intéresser à la Syrie ?

IM : C'était le départ d'Anissa M, qui me parlait de ce qui se passait vraiment sur place. J'ai commencé à adhérer à l'EI puis Al Nostra. A début, c'était plus le fait de partir qui m'intéressait et le fait qu'ils autorisaient le suicide. Eux, ils considèrent que c'est une opération martyr en réalité. Comme Rachid KASSIM l'a expliqué, avec un pistolet en plastique tu peux créer un mouvement de panique et te faire tirer dessus. C'est pour ça que je n'ai pas lâché le couteau.

P : La période qui nous occupe maintenant est du 30 juin, 1er juillet 2016. Je vais vous interroger sur votre vie en 2014 et le moment de votre interpellation. On sait que vous suivez un enseignement. Si cela a duré plus longtemps, vous avez été très absente. En Mai / juin 2015, vous arrêtez complètement votre formation. Que faites-vous à ce moment-là ?

IM : Garder un enfant et à part cela, rien de spécial. Ce n'était pas permanent.

P : A quoi vous passiez vos journées ?

IM : Soit je sortais, soit je restais sur mon téléphone chez moi, connectée sur les réseaux sociaux comme Facebook ou Telegram.

P : Il a été dit que vous aviez une activité de revente d'accessoires téléphonique. Sous quelle forme ?



IM : Ça n'a pas duré longtemps. J'achetais des pièces en gros et puis je les revendais à l'unité, d'occasion pendant 3 mois peut être. C'est une période où je cherchais un nouveau téléphone et j'ai vu sur *Leboncoin* une personne qui vendait en gros et j'ai revendu. Honnêtement cela ne m'a pas rapporté énormément. Mes parents me donnaient de temps en temps de l'argent de poche quand je leur demandais. Je n'avais pas besoin de beaucoup d'argent, je vivais chez mes parents cela me suffisait.

En février 2016, alors qu'elle avait prévu un départ en Syrie, Ines MADANI fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire.

IM : J'avais rencontré des personnes sur internet et j'avais décidé de partir avec eux. C'était fixé un jeudi et j'ai eu l'interdiction de sortie le lundi soir. C'est Abu B qui a organisé ce voyage. Mes parents avaient remarqué un changement à ce moment-là, m'avaient privée de téléphone et interdit de sortir et avaient consulté des associations. Le fait de ne pas pouvoir sortir ni consulter les réseaux sociaux ça m'a fait changer de vision sur l'Etat Islamique et je n'étais plus tellement intéressée par un départ sur zone.

Le Président évoque son activité sur les réseaux sociaux et notamment le fait qu'elle se faisait passer pour un homme qui était parti en Syrie un an et était revenu en France. Elle avait été intégrée via ce stratagème à un cercle de personne.

IM : Au départ, j'avais le compte d'Abu B, donc quand il était absent, j'utilisais ce compte et répondait à sa place. J'étais en contact avec plusieurs personnes.

P : Il y a quand même quelque chose d'ordre différent. Se faire passer pour un homme avec des discussions notamment sexuelles, des projets de se marier... Cela va très loin dans la démarche de conviction. Avec les mises en scène, pour introduire la sœur de cet individu. Cela implique une mobilisation de tous les instants et beaucoup d'énergie intérieure. Vous aviez du plaisir à vous faire passer pour un homme ? Se projeter dans une réalité que l'on n'a pas ?

IM : Non pas particulièrement. Peut-être, tous les jours sur mon téléphone ça m'occupait. Ça comblait le vide.

P : Comment réagissait votre famille sur cette période ? Vous vivez chez eux, il y a l'interdiction de territoire. Vous avez quand même une certaine proximité, vous partiez en Corrèze avec votre père...

IM : Oui, à cette période on avait des hauts et des bas, mais ça allait.

P : Vous aviez interrompu vos conduites addictives ? Vous vous tourniez davantage vers la religion ?

IM : Après le départ d'Anissa M, quelque fois, je ne veux pas parler d'addiction.

P : Quels étaient vos projets au mois d'août 2016 ?

IM : A ce moment-là, je n'avais aucun projet.

Le Président rappelle la condamnation pour participation de malfaiteurs terroristes entre le 15 mars 2015 et le 30 juin 2016 à une peine de 8 années d'emprisonnement avec sûreté des 2/3 et dont les termes de ce jugement n'ont pas été contestés.

IM : Les questions de la présidente, l'écoute, la peine était méritée, je n'avais pas besoin de faire appel.

Le président rappelle le jeune âge (22 ans aujourd'hui) d'Ines MADANI, soit 19 ans au moment des faits.



Une juge assesseur lui demande son positionnement concernant les faits qu'elle reconnaît et si une distance a été prise depuis.

IM : Je reconnais les faits, j'ai évolué depuis 3 ans, je ne suis plus du tout d'accord avec l'action violente, avec l'Etat Islamique.

Le Président : Reconnaissez-vous avoir participé à la préparation d'un attentat ?

IM : Préparation oui, mais au dernier moment je voulais récupérer la voiture.

Juge : Vous êtes née en France de parents français et avez choisi la nationalité algérienne. Pouvez-vous expliquer la démarche familiale par rapport à cette double identité ?

IM : C'est mon père qui a proposé à toute la famille de pouvoir faire un voyage en Algérie et c'est plus facile de faire un passeport algérien pour y aller. Nous avons tous accepté.

Juge : Vous vous sentez algérienne ou c'est par opportunité ?

IM : je ne renie pas mes origines, j'ai une mère marocaine, un père algérien et normand, je suis née en France, française et ai des origines maghrébines. Là, c'était plus pour un voyage en Algérie, donc pour les intérêts. Mais comme je n'y suis jamais allée, je ne connais pas le pays.

Juge : Vous n'avez pas de permis de conduire ?

IM : Non, j'ai appris dans un parking avec une amie avec la voiture de mon père.

Juge : Vous êtes née à Tremblay, et avez fait ce choix d'être binationale. Nous avons cru entendre un ressentiment à l'égard de personnes que vous estimez impures et à l'égard de ceux que vous appelez les français. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné de votre vie, vous avez éprouvé cela ?

IM : Au moment où je me suis voilée, j'ai eu des remarques, du coup pour moi c'étaient des français qui m'attaquaient personnellement pour le voile.

Juge : C'est quoi aujourd'hui pour vous votre foi musulmane ?

IM : Aujourd'hui je suis toujours croyante, pratiquante, je prie et je jeune. Je n'ai pas de problème avec les autres religions. Cela implique d'avoir un meilleur comportement, ne pas avoir de haine envers les gens.



Questions des avocats généraux

AG : Concernant la consommation de produits stupéfiants, comment l'expliquez-vous ? Par mimétisme ? Un besoin de vous sentir mieux ? Festif ?

IM : Les premières fois, cela a été entre amis au lycée, c'était un essai et ensuite j'ai continué. A la base c'était en groupe et par la suite juste pour moi.

AG : Pouvez-vous donner un ordre d'idée ?

IM : Habitant chez mes parents c'était compliqué. Quand je pouvais, il pouvait m'arriver d'en consommer 8 à 10 par jour mais pas tous les jours. Cela me détendait.

AG : Pourquoi répondiez-vous sur le compte d 'Abu B quand il n'était pas là ?

IM : J'avais une relation avec lui, un projet de mariage et il m'avait donné ses codes. Je répondais aux messages qui demandaient des renseignements, les risques. Mais pas sur : comment s'y rendre, par quel moyen...

AG : Lorsque vous vous êtes inscrit pour suivre des cours d'Arabe, vous n'avez pas été très assidue. Pourquoi ?

IM : Je n'ai manqué aucun cours les premiers mois et vers le moment où on m'a parlé de départ, je gardais son fils souvent car j'étais plus attachée à elle et son fils qu'à mes études.

L'Avocat Général la questionne sur ses valeurs, la compétence de ses proches amis sur l'Islam, lui demande si elle faisait preuve d'esprit critique. Elle dit avoir fait des recherches ailleurs mais trouvait les propos pertinents. Ça l'arrangeait de penser cela car ça allait dans ce qu'elle avait envie de faire.

L'Avocate Générale lui demande si elle compte être plus précise dans le cadre de ce procès sur Amel SAKAOU. Ines MADANI dit ne pas en savoir beaucoup plus, qu'elle n'était pas souvent seule avec elle.

AG : Avez-vous parlé des fiançailles à votre famille ?

IM : Oui, c'est possible qu'ils ne s'en rappellent pas car il y avait eu plusieurs demandes, mais mon père ne l'a vu qu'une fois et m'a déconseillé de me marier.

L'avocat général fait un point sur l'évolution de sa pratique religieuse. Elle précise également la relation avec Anissa M.

AG : C'est quoi se radicaliser ?

IM : Avoir des propos plus durs, changer de comportement, peut être parfois même de style vestimentaire. Adhérer à certaines thèses tel que la légitimité du meurtre, de partir dans un pays en guerre. J'ai été éduquée dans la foi musulmane.

AG : Etes-vous d'accord avec le fait qu'on puisse dire que vous êtes quelqu'un d'intelligent ?

IM : Oui.

AG : Vous souvenez vous d'un WhatsApp envoyé à votre père sur le suicide ? Vous mentionnez deux savants qui viennent justifier la raison pour laquelle on peut mourir en martyr. Vous avez également reconnu que c'était la hijra en premier puis en second l'action violente.



Vous avez entendu parler des attentats de Charlie Hebdo ? Qu'avez-vous éprouvé ? Votre amie part à ce moment-là rejoindre l'EI en janvier 2015. Vous savez qui a revendiqué l'attentat.

IM : Pas début 2015, je n'étais pas encore radicalisée.

AG : *Même si on prend 2016, il y en a eu d'autres, plus de 130 morts. En étant française, malgré tout vous adhérez à ces thèses.*

IM : Je posais des questions, et je suivais ses avis.

AG : *Qu'est-ce qui vous plaisait ? Vous avez les victimes ? Ça vous fait de la peine ? Non car ce sont des Kuffars ?*

IM : Non pas là-dessus. En revanche quand les gens sur place me disaient que des civils mourraient sur zone et qu'il était normal que des civils meurent ici, j'ai fini par accepter cette théorie.

AG : *Qu'éprouvez-vous quand vous voyez des vidéos de personnes décapitées, dont le corps est trainé derrière des chars ?*

IM : A ce moment-là, je regardais ces vidéos par curiosité, parfois j'ai été dégoûtée, choquée. Cela pouvait m'arriver de transférer des vidéos à des personnes.

AG : *Une des raisons ayant pu justifier et motiver votre passage à l'acte est une envie de mourir. Pour quelle raison mettre une voiture remplie de bombes de gaz pour exploser et vous enfuir ensuite ?*

IM : Ce qui était prévu à la base c'est qu'on devait rester dans la voiture. Et c'est au dernier moment que j'ai été convaincue de sortir de la voiture.

Le Président demande si Ines MADANI fait l'objet de poursuites autres. Une enquête l'impliquerait en Belgique.

AUDITIONS DE TEMOINS DE LA FAMILLE D'INES MADANI

Témoin n°1 : P. MADANI. Père de Inès MADANI.

Déclarations spontanées : « C'est difficile à expliquer ». « On n'a pas tout à fait compris même en tant que parents. Pour moi, même si certains vont penser que je minimise les faits, c'est une série de mauvaises rencontres, de crise d'adolescence, de malaise et de mal être ». Le père d'Inès MADANI explique que dans l'enfance de sa fille, il n'y a pas eu de situation familiale conflictuelle ou d'histoire d'alcoolisme. « On gère mal les enfants des fois peut-être, on a peut-être été trop dur, je sais pas. Et toutes les images que l'on reçoit des médias, j'ai toujours été sensible à la situation des personnes dans les autres pays victimes d'injustice. Ma fille a été très sensible à cela. Je n'ai pas d'explications rationnelles. En plus, elle était relativement jeune ».

Questions du président

P : *Pourriez-vous nous décrire votre fille ?*



PM: « Dans son enfance, j'ai passé beaucoup de temps avec elle. Je l'emmenais partout ». C'était une enfant très joueuse et dynamique. « Elle s'est un peu éloignée à l'adolescence, c'est normal ». Mais il a toujours essayé de garder un lien avec elle.

Son père explique que Inès MADANI avait sûrement un mal être à cause de son surpoids : « nous dans la famille, on est tous fins. Elle prenait un peu de poids ». Elle faisait beaucoup de pâtisseries. Son père l'a accompagné à un forum pour qu'elle trouve un métier dans la pâtisserie. Puis elle a eu un problème de dos et elle a dû abandonner la pâtisserie. « Elle a continué ses études mais de façon forcée ».

P : Elle était différente de ses sœurs ?

PM: « Elle était un surpoids ». L'adolescence était une période où elle était mal dans sa peau. Pas d'autres particularités.

P : A l'adolescence, y-a-t-il eu des événements qui ont impacté Inès ?

PM : P. MADANI explique que Inès a perdu sa grand-mère de façon soudaine. Il explique qu'Inès avait eu un conflit avec sa grand-mère avant sa mort. « Cela a été difficile pour Inès, cela l'a marqué ».

P : Avait-elle des questionnements liés à son identité ? Sa mère est d'origine marocaine, vous, vous êtes normand et algérien. Est-ce que cela l'a perturbé ?

PM : « Je ne sais pas. L'adolescence est une période de recherche ».

P : Concernant son engagement religieux. Quel était son engagement religieux ?

PM : « La rencontre avec Anissa M. a été un tournant. Je suis musulman, j'essaie de faire au mieux pour suivre ma religion et l'enseigner à mes enfants. Mais s'ils décident de ne pas y adhérer, je n'ai pas plus de pouvoir que ça. Chacun en a retiré ce qui avait à en retirer ». P. MADANI explique que la rencontre avec Anissa M correspondait plus à un malaise qu'à une vraie recherche de foi : « Cette femme était malade, elle n'avait aucune connaissance religieuse. Cela a été un changement chez Inès, nous avons des orientations différentes. Quand j'ai vu qu'elle regardait des images de propagande, on en a parlé. Elle était sensible à ce qu'il se passait dans le monde, des conflits dans le monde. Elle se sentait concernée par le fait qu'il y ait un petit groupe d'Etats qui se comporte comme si le monde lui appartenait mais pas dans un esprit de combat mais dans un esprit humanitaire, pour soigner les malades, donner des vêtements... On ne peut pas regarder ces images insoutenables sans rien faire. Il y a une fraternité musulmane ».

P : La propagande islamique a vocation à recruter des personnes pour se rendre en Syrie et agir. Inès s'est intéressée à cela. Elle était en contact avec un djihadiste sur place et avec qui elle a entretenu des liens.

PM: « Au niveau des communications, je n'étais pas au courant. Je travaille en horaires décalés, je me couche tôt, on ne se croise pas beaucoup. Je n'ai pas ressenti le besoin de la fliquer plus que cela. En plus, je ne pensais pas que c'était aussi simple de communiquer avec un djihadiste sur une zone de guerre. Je ne comprends toujours pas ».

P : Dans votre téléphone portable, on retrouve des messages WhatsApp de novembre 2015. Il y a une discussion sur la légitimité du suicide et sur la mort en martyr avec des textes à l'appui. Cette préoccupation sur la mort de votre fille ne vous a pas inquiété ? Le texte est communiqué le 18 novembre 2015, il y a une résonance particulière non ?

PM: « Si je me rappelle bien c'était un désaccord sur la vision du martyr dans l'Islam. Je lui donnais un texte qui légiférait le martyr. Il ne faut pas sortir des limites que Dieu fixe. Si on sort de ces limites, on



n'est plus dans l'Islam. Elle parlait beaucoup de martyr, de mort. Moi je lui disais que le suicide emmenait automatiquement à l'enfer. Je lui ai transmis des textes pour essayer de la convaincre ».

P : vous lui connaissez un petit ami ?

PM : Non.

P : Vous avez appris que votre fille se faisait passer pour un combattant djihadiste revenu de Syrie et qui entretenait des relations avec des femmes pour commettre des attentats ? Comment vous expliquez ce comportement de votre fille.

PM : « je l'ai appris par la suite. Je n'ai pas fait d'études de psychologie mais pour moi se faire passer pour quelqu'un d'autre c'est quand on n'est pas satisfait de soi-même ».

P : Vous avez passé du temps avec elle en août 2016 en Corrèze. Vous avez senti des choses ?

PM: « j'ai senti qu'il fallait que je parte avec elle pour parler avec elle et lui montrer qu'elle s'égarait. Et en Corrèze il n'y a pas beaucoup de réseau donc cela allait limiter les communications, une sorte de cure. Je pensais que ça aurait pu faire un tournant, un changement de direction chez Inès. En tant que parents, on essaie tous de faire au mieux parce que ce sont nos enfants ».

P : est-ce que vous avez eu la crainte qu'elle parte en Syrie ?

PM : « Oui bien sûr, elle s'intéressait de façon particulière à la situation en Syrie ».

P : qu'est ce qui a justifié son interdiction de sortie du territoire ?

PM : « en janvier, février 2016 je crois. S'ils ont interdit à ma fille de sortir du territoire c'est qu'elle a essayé de sortir du territoire. Elle avait eu des contacts avec des personnes qui l'avaient incité à partir en Syrie. Cela a enrichi les conflits que l'on avait déjà avec elle. C'était une trahison. On s'aperçoit que cela a pris plus d'importance qu'on ne l'imaginait. On a coupé internet, on lui a pris son téléphone, on la suivait partout. Elle nous disait où elle allait. Jusqu'en septembre 2016... ».

P : Concernant les événements du 3/4 septembre 2016. Elle prétend passer le Week end avec une amie. C'est quand même lui laisser beaucoup de liberté....

PM : « On avait confiance en cette amie. Mais Inès n'a pas été là-bas... Donc je suis allé au commissariat. Je pensais qu'elle était partie en Syrie ».

P : on a trouvé des applications permettant de crypter les communications sur l'ordinateur. Comment vous expliquer ces logiciels sur votre ordinateur ?

PM : « ça va être compliqué. Je me sers très peu de l'ordinateur. Donc en général c'est nos enfants qui s'en servent. L'ordinateur est dans une pièce de vie, on passe devant, j'ai considéré, peut-être à tort, que ça suffisait. Je n'ai pas vérifié les logiciels de cet ordinateur... ».

P : du jour où elle quitte le domicile et le jour de son interpellation, vous n'avez eu aucune nouvelle de votre fille ?

PM : Non.

P : Vous voyez votre fille en détention ?

PM : « Oui régulièrement. Elle a changé. Elle est à l'isolement. C'est assez efficace pour faire un point sur soi-même et réfléchir aux conséquences de ses actes. La mascarade de Daesh c'est fini, les choses ont changé et la situation est différente. Quand on est seule pendant 3 ans, ça aide à mûrir ».



P : C'est difficile de comprendre cette distinction entre la fille fragile, mal dans sa peau et influençable et la détermination que l'on voit dans le dossier, se faire passer pour un homme, vouloir commettre un attentat.

PM : « c'est clair. Elle a été dirigée aussi je pense ».

Questions des assesseurs

Q : Vous avez eu un accident de la route. Cela a affecté la famille ?

PM : « oui je pense. Mon accident était le 22 janvier 2016. Même période que son interdiction de sortie du territoire. J'ai été licencié pour inaptitude ».

Q : quand vous êtes entendu le 5 septembre, vous précisez que vous apprenez la langue arabe. Quel est l'objectif ?

PM : « Je voulais maîtriser l'arabe pour éviter ce genre de désagrément. Quand on prend un texte traduit, il y a toujours l'influence du traducteur. Je voulais avoir le texte brut et ne pas être assujéti à l'interprétation de chacun. Sans la langue arabe, on est voués à la traduction et on peut faire dire aux textes ce que l'on veut. Je voulais déceler les traductions incorrectes ».

Q : Vous avez consulté des associations de déradicalisation, vous vouliez que Inès voie un Imam. Vous vous êtes senti dépassé ?

PM : « Oui. L'adolescence est une période où les jeunes sont en conflit avec leurs parents. Il fallait des personnes extérieures à la famille pour lui parler ». Il se tourne vers l'association de Dounia Bouzard.

Questions de l'Avocat général :

AG : sur la jeunesse et l'enfance d'Inès. Période où elle était joueuse et dynamique puis adolescence plus difficile. Inès a parlé de plusieurs choses dans sa vie qui l'ont marqué. Pouvez-vous lister 3 événements marquants ?

PM : « c'est très subjectif. Si elle ne me le dis pas, je ne peux pas savoir comment elle a réagi ».

AG : Inès nous a parlé du décès de sa grand-mère.

PM : « Inès a été voir sa grand-mère et a voulu doucher sa grand-mère. Sa grand-mère lui aurait dit qu'elle n'avait pas besoin d'Inès mais de sa fille (la mère de Inès). Ca a marqué Inès. Inès est partie fâchée et c'est la dernière fois qu'elle a vu sa grand-mère ».

AG : Inès a également évoqué qu'elle avait été victime d'agressions sexuelles. Est-ce que vous le saviez ?

PM : « Non je l'ai appris par la presse ».

AG : est-ce que vous vous êtes interrogé sur le fait que Inès pouvait être malade ? dépressive ?

PM : « Si ».

AG : pourquoi elle n'a pas été suivie ?

PM : « on pensait qu'en l'entourant ça devrait aller. On s'est mal débrouillés. Toutes mes filles sont passées par cette phase de dépression pendant l'adolescence. Je n'ai pas géré, j'ai laissé ma femme gérer ».



AG : A partir de l'interdiction de sortie du territoire, vous avez resserré les vis. Elle était plus surveillée. Or c'est une période où elle communique avec des 10aines de personnes avec des 100aines de messages. Comment est-ce possible ? Elle faisait tout derrière votre dos et vos interdits n'ont rien empêché.

PM : « Je pensais que j'avais assez resserré la vice. Je me suis trompé. Il fallait que je lui laisse un peu de liberté sinon je la perdais complètement et il n'y aurait plus du tout de lien. Donc je la laissais recevoir des copines à la maison. J'étais naïf. J'ai été peut être trop leste ».

Q : Vous avez donné une interview à un journaliste catholique. Pourquoi ?

PM : « Je n'ai même pas la réponse. La journaliste a tapé à ma porte. J'ai pensé que peut-être en expliquant ce que je connais d'Inès cela peut atténuer la haine ou un jugement fondé sur l'opinion publique ».

Q : Quand elle a essayé de partir en Syrie. Vous lui avez parlé, est-ce que vous pensez qu'elle vous a écouté ?

PM : « oui on a parlé pendant des heures. Elle me laissait finir mes phrases. On discutait et elle écoutait. Je me disais qu'elle comprenait et elle s'engageait à ne pas repartir en Syrie ».

Q : Avez-vous envisagé de passer un mouchard dans son téléphone ? Votre épouse voulait et c'est vous qui vous êtes opposé.

PM : « A l'origine du mouchard c'était moi. Puis j'étais hésitant. Et je voulais lui faire confiance. Et le mouchard c'était un constat d'échec et ça c'était dur. Ca revenait à dire : c'est fini, je n'ai plus confiance en elle ».

Q : Nous souhaitons comprendre l'évolution de votre fille. On a dans le dossier une synthèse des communications téléphoniques du 12 septembre 2016 à janvier 2017. On comprend que vous êtes inquiets pour Ines, qu'elle était égarée, vous voulez qu'elle mette à profit sa période de détention, qu'elle était encore dans cette idéologie.

PM: « Cette période après l'attentat était difficile au niveau communication. Après l'intrusion de l'idéologie dans le cerveau, la purge met du temps. Pour la sécurité des gens que l'on aime, il vaut mieux parfois qu'ils restent enfermés ».

Inès MADANI souhaite prendre la parole à propos du carnet qu'elle a caché dans la chambre de ses parents : « Je l'ai déposé juste avant de partir et caché pour ne pas qu'il le trouve tout de suite mais quelques jours après. Mes parents n'ont jamais eu accès à ce carnet avant la garde à vue. C'était une sorte de testament, je leur disais que j'allais les revoir au paradis ».



AUDITION DU 2ND TEMOIN, LA MERE D'INES MADANI

Déclarations du témoin

« Sur les faits, c'est difficile de s'exprimer là-dessus. Sur la relation avec ma fille, avant les faits, la relation était très difficile. C'était plus ma fille, on était en conflit permanent. Je n'avais plus aucune autorité sur elle. Je l'ai un peu abandonné. Je n'étais pas la mère que j'aurai dû être. J'étais moi-même en difficulté, je venais de perdre ma mère. C'était une colocation, on ne se parlait plus.

Je voulais lui faire des excuses, je ne savais pas qu'elle était en souffrance. J'aurai du essayer d'écouter son mal être au lieu d'être son ennemi. Je lui ai dit des choses dures et blessantes qu'une mère ne devrait pas dire à son enfant ».

Questions du président

P : A quelle période vous datez cette rupture entre vous ?

AM : Début du lycée, vers 15-16 ans.

P: cela se manifestait par des paroles, des comportements ?

AM : « je ne pouvais rien lui dire. J'avais tout le temps tort ».

P : Elle avait une relation différente avec son père ?

AM : « Oui il parlait beaucoup avec Inès. Je criais plus, j'étais dans la critique. Son père essayait de relativiser et de parler ».

P : Avait-elle une position singulière par rapport à ses sœurs ?

AM : « Inès était à l'écart. Elles ne partageaient pas les mêmes sorties. Elle était un peu mise de côté. Elle était très solitaire ». Puis elle parle d'Anissa M : « Inès s'est liée d'amitié avec cette femme plus âgée qu'elle. Elle avait beaucoup d'emprise. Je ne comprenais pas pourquoi Inès avait autant de belles choses à dire sur cette personne. Je n'ai jamais voulu la rencontrer ».

P : vous avez dû apprendre qu'elle se faisait passer pour un homme. Qu'est-ce que vous avez à nous dire là-dessus ?

AM : « cela m'interroge. Il fallait peut-être être un homme pour s'introduire dans la secte de Daesh et prendre de l'importance, avoir de la consistance ».

P : quelles étaient ses activités en 2016 ?

AM : « elle était à la maison 80% du temps, enfermée dans sa chambre, les volets clos. C'étaient ces journées. Elle ne partageait plus ses repas avec nous. Elle ne faisait plus partie de la famille, elle s'était isolée ».

P : Quelles étaient ces moyens de subsistance ?

AM : « J'ai appris qu'elle vendait plein de choses sur Internet. Elle faisait son petit business ».



P : Concernant les faits du 3/ 4 septembre.

AM : « c'était un Week end qu'elle attendait, elle devait aller chez une amie que je connaissais. Je me suis dit qu'il fallait que je lui laisse un peu de répit, que j'arrête d'être toujours sur son dos. Quand on a su qu'elle n'avait pas été chez cette amie, on a appelé le commissariat ».

P : Vous allez la voir en détention ?

AM : « Oui, elle reprend sa vie en mains. Elle reprend des études. Elle ne reste pas à dormir en prenant des cachets en attendant que les années passent... ».

P : Vous avez un sentiment de culpabilité ?

AM : « oui, un sentiment de ne pas avoir été à la hauteur, de ne pas avoir fait le nécessaire, de ne pas avoir été assez à l'écoute de son enfant ».

Questions de l'Avocat général

AG : Vous décrivez votre fille comme influençable alors qu'elle a été manipulatrice sous ses pseudos masculins.

AM : « Je reste persuadée qu'il s'est passé quelque chose, qu'on n'a pas vu, ce n'était plus ma fille ».

AG : Quel est le facteur déclencheur ?

AM : « une mauvaise rencontre à un mauvais moment ».

AUDITIONS DES SŒURS ET DU BEAU-FRÈRE D'INÈS MADANI

La famille se succède à la barre. Tous expriment le basculement d'Inès au moment de l'adolescence vers 15/ 16 ans, son repli sur elle-même, les mauvaises rencontres qu'elle a pu faire, son côté jeune fille influençable.

AUDITION DU VOISIN DE LA FAMILLE MADANI

Le voisin explique que la famille MADANI sont des amis. « Inès je l'ai vu grandir. Je l'ai vu changer, mais sans perdre sa gentillesse ». Il parle d'une éducation à l'opposé des actes reprochés à Inès.

Inès MADANI explique l'émotion qu'elle a eu : « c'est l'image qu'il avait de moi et aujourd'hui ça a changé ».



4ème jour d'audience :
Jeudi 26 septembre 2019



TEMOIGNAGE D'UNE FEMME AMOUREUSE D'ABU SOULEYMAN (EN REALITE INES MADANI)

Questions du Président

P : vous cherchiez un mari et donc vous vous êtes rapproché d'Abu SOULEYMAN, jamais elle a parlé de sa sympathie pour EI, de sa volonté de partir etc. ?

T : jamais, ça paraît un peu fou mais on avait des discussions de l'ordre du privé mais jamais ou peu de religion

P : son projet était de se marier, avec des conversations plutôt intimes ?

T : oui voilà

P : ce qui a mis un terme à vos relations ce sont vos contacts avec deux autres femmes avec lesquelles il était en relation et vous avez compris qu'il jouait sur plusieurs tableaux et cela ne vous a pas plus ?

T : c'est ça

P : le fait d'apprendre que votre interlocuteur est une femme ?

T : j'ai été choqué, je m'attendais à tout sauf à ça. Quand on m'a dit que j'avais discuté avec Ines MADANI j'étais choqué j'étais loin de m'imaginer que c'était elle.

P : Les 2 femmes vous ont dit quoi ?

T : une des deux m'a le plus marquée et était très amoureuse de lui et m'avait raconté qu'il jouait avec elle et qu'elle était à l'hôpital pour dépression, son mal être m'a marqué.

P : il avait été question que vous vous rencontriez ?

T : oui mais cela n'a jamais été jusque-là.

P : vous voyez autre chose à dire ?

T : oui j'ai rencontré en prison une femme qui était face à Ines MADANI dans sa cellule et elle me dit qu'Ines MADANI regrette beaucoup.

P : vous l'avez eu il y a combien de temps cette conversation ?

T : un ou deux ans.

P : pourquoi avez-vous été incarcérée ?

T : les belges pensaient que j'étais en lien avec MADANI puis j'ai eu un non-lieu



P : MADANI était poursuivie dans ce dossier ?

T : non pas du tout je crois pas

P : Madame MADANI vous confirmez ses propos sur la façon dont vous êtes entré en contact avec elle ?

Ines MADANI : oui

P : ça fait beaucoup 3000 messages en 1 mois.

MADANI : Non pas vraiment.

P : pourquoi faisiez-vous ça ?

MADANI : pas vraiment d'objectifs.

Président au témoin : pourquoi utilisez-vous un pseudo à l'époque ?

T : c'était en lien avec mes convictions religieuses à l'époque.

P : vous vous êtes sentie harcelés par cette relation ?

T : non sinon j'aurais pas parlé avec cette personne dont je pensais que c'était un homme.

Questions de l'Avocat Général

AG : vous avez donc été en contact avec une personne qui se présentait comme Yacine et suite à l'alerte donnée par d'autres femmes vous disant avoir aussi des projets avec lui vous avez coupé les ponts. Il apparaît qu'elle vous a recontacté au mois de mai 2016, que vous a-t-elle dit ?

T : non c'était une autre Inès

AG : vous avez dit que c'était une femme qui se disait la sœur de Yacine...

T : je ne me souviens plus

AG : vous avez continué à échanger après avoir reçu les photos où vous disiez qu'il était moche avec des barbes etc.

T : je m'arrêtais pas là-dessus.

AG : les conversations étaient-elles sexuelles ?

T : j'ai eu des conversations intimes avec elles.

Intervention du Président : vous vous souvenez avoir eu contact avec une personne qui s'appelle Samia CHALEL car il est apparu que dans le courant du mois d'avril vous auriez eu contact avec une ligne qui lui est attribuée ?



T : je ne sais plus

P : janvier/février vous avez des relations avec Inès MADANI et par la suite deux éléments montrent qu'elle voulait poursuivre avec vous, une personne qui se présente comme la sœur de Yacine puis Samia CHALEL.

T : le nom de Samia me parle pas mais quand j'ai voulu mettre un terme effectivement j'ai reçu un appel d'une femme pour me convaincre.

Président à Samia CHALEL : Madame CHALEL avez-vous servi d'intermédiaire ?

Samia CHALEL : oui car Abu SOULEYMAN m'a demandé de l'a contacter par message pour l'a convaincre mais T m'a dit d'arrêter

T : exact !

AG : concernant Inès MADANI c'étaient des sms ou appels ?

T : plus de messages que d'appels

AG : vous avez parlé d'envoi d'images, avez-vous reçu des vidéos ?

T : non jamais que des photos

AG : il y a eu une demande de mariage formalisée ?

T : non mais on en parlait au futur

AG : il vous a demandé de rendre un service ?

T : non

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : quand vous avez été entendu par les policiers français en mars 2017 vous dites on dirait un gamin attiré par les femmes.

T : oui c'est ça

A : vous vous rappelez du nom de la codétenue d'Inès MADANI qui a dit qu'elle regrettait fort ?

T : c'était pas sa codétenue, la personne s'appelle Imène BENAROUSSI et elle m'a confié qu'elle regrettait et qu'elle n'avait pas compris pourquoi avoir fait ça.

TEMOIGNAGE D'UNE 2^{NDE} PERSONNE EN LIEN AVEC ABU S

Questions du Président

T : Ines MADANI, je l'ai connue sous le nom d'Abu SOULEYMAN, je pensais parler à son frère. Je pensais parler à son frère au téléphone.



P : qui a pris l'initiative du premier contact ?

T : Abu SOULEYMAN sur Facebook. C'était un compte pro-daesh

P : parlez-nous de vos messages

T : on a beaucoup parlé

P : c'était entre novembre 2015 et février 2016. A l'époque vous aviez plusieurs kunya. Vous lui avez posé des questions sur comment ça se passait en Syrie ?

T : oui

P : vous lui avez demandé pourquoi il revenait ?

T : non je ne sais plus

P : dans vos échanges il était question d'un projet de mariage ?

T : non, il m'a demandé de partir en Syrie et comme j'étais dans ce désir-là de partir ça me plaisait

P : parlez-nous de votre groupe « entre sœurs »

T : Abu SOULEYMAN a créé ce groupe avec Ines MADANI dedans.

P : certaines voulaient partir en Syrie et celles qui voulaient agir.

T : se donner la mort et donner la mort

P : que disait Ines dedans ?

T : je parlais pas avec elle, je parlais avec son « frère », Abu SOULEYMAN

P : vos déclarations à l'époque étaient plus précises, elle aurait demandé qui voulait commettre un attentat en France, vous vous souvenez ?

T : oui

P : vous vous ne vouliez pas car votre projet était de vivre en terre d'islam pas de mourir.

T : oui

P : vous étiez vous même sensible avec la propagande EI, vous étiez en contact avec un islamiste sur place.

T : oui Adel K

P : vous saviez ce qu'il faisait et pourtant vous vouliez partir, on peut comprendre qu'un musulman veuille aller en terre d'islam.



T : oui c'était pour porter le voile intégral, ne pas être jugée, pas pointé du doigt par ma religion, aider les autres en Syrie, c'est ce qu'on me disait, on m'envoyait beaucoup de vidéos, on voyait les djihadistes faire des maraudes, on les voyait heureux, à force de regarder tout ça, à force d'en parler j'y ai cru et j'ai voulu partir en Syrie.

P : Ines MADANI a ensuite évoqué l'idée de se procurer des papiers pour partir en Syrie

T : j'y ai cru oui. Abu SOULEYMAN me disait qu'il s'en occupait.

P : à propos du mariage vous disiez vouloir partir en Syrie et vous marier là-bas, vous souhaitiez vous mariez avec Adel K ?

T : oui

P : Vous dites qu'Inès MADANI parlait d'un attentat mais rien de précis, vous disiez ne pas vous entendre avec elle mais avec Yacine très bien.

T : oui

P : Vous entendiez sa voix ?

T : oui elle était très aiguë mais il m'envoyait des photos.

P : sur un album photos vous avez reconnu IM comment ?

T : je l'avais vue à la TV

P : vous dites que dans vos discussions avec Yacine il n'y a jamais eu de projet d'attentat à la différence d'Ines. Vous discutiez de quoi avec Yacine ?

T : comment j'ai essayé de partir en Syrie, je parlais de tout. Il voulait se marier avec des filles mais je ne rappelle plus. On parlait de tout et de rien.

P : donc Yacine ne relayait pas le projet d'attentat d'Inès ?

T : Yacine je ne me souviens plus mais Ines oui sur le groupe

P : vous étiez abonné à la chaine sabre de lumière ?

T : oui

P : quand avez-vous appris que Ines et Yacine étaient la même personne ?

T : j'ai eu un problème avec Adel K dont j'étais marié et quand les policiers m'ont arrêté, je l'ai appris

P : pourquoi avoir refusé de donner l'adresse ?

T : j'ai reçu des menaces. On a tiré sur mes vitres, on m'a menacé, c'était Adel K qui me les a envoyés quand j'ai voulu le quitter

P : c'était en lien avec ce procès ?



T : Non

Questions de l'Avocat Général

AG : vous discutiez avec Inès et son frère, il y avait une différence dans le style des messages ?

T : j'étais sûre de parler à deux personnes différentes.

AG : vous avez vu des vidéos de décapitations ?

T : des photos mais pas de vidéo les vidéos c'était surtout l'humanitaire

AG : dans le groupe « entre sœurs » on parle d'un projet d'attentat et vous savez qu'en même temps en France il y en avait, alors pourquoi avoir voulu quand même rejoindre la Syrie ?

T : j'étais attiré par le fait qu'ils aident des enfants

AG : oui mais vous voyez que ce même groupe tuait des enfants innocents en France

T : moi c'était que pour vivre en terre d'islam

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : vous aviez dit avoir douté sur le fait que c'était son frère ?

T : à la fin je doutais de tout

A : à l'époque des échanges avec Yacine vous aviez quel âge ?

T : 16 ans

A : il le savait ?

T : oui

A : il avait entre 25-et 28 ans et se faisant passer pour plus âgé ?

T : oui

A : c'est étonnant quand vous dites que vous vous entendiez bien avec Yacine mais pas Ines, vous pouvez expliquer ?

T : Ines était hautaine dans les messages, Yacine c'était l'inverse, c'était carrément deux personnes différentes.

A : S devait rencontrer Ines ?

T : oui



A : vous avez indiqué tout à l'heure que vous souhaitiez partir en Syrie ? Yacine vous a dit qu'il fallait un tuteur ?

T : oui, il a choisi le tuteur comme mes parents n'étaient pas musulmans il en fallait un.

A : Concernant Serena B, elle s'est embrouillée avec S concernant Yacine ?

T : oui car il était avec les deux et ça a posé problème

A : Vous aviez dit que Serena ne l'a jamais vu, ça paraît bizarre une relation où on reste ensemble si longtemps sans se rencontrer.

T : cela ne m'a pas choqué.

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : vous avez décroché de cette idéologie. Il se trouve que votre parcours de radicalisation ressemble à celui de Sarah HERVOUET (réseau sociaux, mariages, départ Syrie etc.). Comment on décroche de ça ?

T : la famille m'a beaucoup soutenu, les amis, un suivi d'une association, et ce qu'il s'est passé avec Adel K cela m'a anéanti. Puis j'ai rencontré quelqu'une qui m'a aidé à évoluer.

A : Sarah HERVOUET aussi était une promise de K, on lui reproche ça aussi, pouvez-vous nous expliquer le marché des mariages sur les réseaux sociaux ?

T : avec Adel c'est par ce qu'on était dans la même ville, on était dans le même délire, le même monde.

A : toutes les personnes qui se marient sur internet ne vont pas égorger un prêtre, quel est le profil des femmes qui se rapprochent d'un homme qui quelques mois plus tard va égorger un prêtre ?

T : déjà je savais pas qu'il allait le faire. Mais le fait que je voulais partir en Syrie sans doute

A : jamais de discussion sur les mécréants, le terrorisme etc. ?

T : non ça m'a choqué quand j'ai appris ça de lui, il parlait d'aider les gens là-bas

A : donc dans vos discussions jamais il n'y a eu la possibilité qu'il puisse commettre un attentat ?

T : non

A : on voit des noms de djihadiste qui reviennent dans pleins de dossiers, comment ils agissent ?

T : ils jouent de la naïveté qu'on a, pour moi c'était très facile je donne trop vite ma confiance aux gens. Avec combien de personnes avez-vous été mariée, ou avez-vous pu être mariée ?

T : une fois avec Adel K

A : combien de femmes avaient K ?

T : je croyais que c'était que moi



Questions du Président à Inès MADANI

P : êtes-vous d'accord avec ce qui a été dit sur les groupes et les deux personnes ?

IM : je suis d'accord avec ce qu'elle a dit et que j'étais froide

P : vous animiez le groupe ?

IM : je participais

P : avez-vous évoqué le fait de commettre un attentat en France

IM : oui mais à ce moment-là je préparais mon départ en Syrie

TEMOIGNAGE D'UNE 3^{ème} PERSONNE EN LIEN AVEC ABU J

Apparaît auprès d'Inès MADANI avec 2 827 communications entre elles. Elle était mariée à un djihadiste marocain parti en Syrie et a été arrêté avant de pouvoir le rejoindre.

Sur sa relation avec MADANI elle dit :

« J'ai connu un Abu JOUNAY y'a moins d'un an (elle est entendue le 20 mars 2017), je me sentais seule, je voulais discuter avec des gens via mon Facebook avec la photo d'une femme en djilbeb à côté d'un cheval. Abu JOUNAY est venu vers moi je lui ai dit vouloir un mari mais je sais que je n'aurai pas épousé une personne rencontrée sur Facebook. J'ai été séduite.

Il m'a dit avoir 24-25 ans, être marocain/algérien, avoir des frères et sœurs . Il m'a envoyé une photo avec une barbe des lunettes, il avait l'air un peu rond.

Il s'agissait d'échanges banales mais souvent des embrouilles, je sentais qu'il mentait et parlait avec d'autres femmes. Pour moi une personne qui revient de Syrie ne reste pas en liberté, il aurait été interpellé s'il était allé en Syrie.

Sa radicalisation ne se ressentait pas dans ses propos. Il m'a jamais rien demandé à ce sujet.

Il m'a parlé d'une de ses sœurs qui suit des cours de coran à l'IESH puis il est parti en vacances et on a arrêté de parler.

Le 25 août 2016 les discussions ont arrêté car il avait des discussions avec d'autres femmes, il me mentait et je savais qu'il parlait avec d'autres femmes.

J'ai honte d'avoir parlé de choses avec cette personnes j'étais sûr que c'était un homme. »

Questions du Président à Inès MADANI

P : on peut imaginer qu'il y avait des échanges sexuels

IM : elle s'est confiée sur tout

P : quel était l'intérêt de ses discussions sexuelles ?

IM : elle m'en a parlé c'est tout



P : dans cette affaire il y a deux dimensions en rapport avec l'affaire (Syrie, projets attentats etc.) et une dimension personnelle qui touche à votre intimité, on voit qu'il y a chez vous un registre différent.

IM : oui pour être plus crédible

P : vous ne pensez pas qu'il y a une autre dimension ? Une attirance homosexuelle, une double personnalité ?

IM : le psychiatre m'a posé la question, aucune attirance homo, j'aurai aimé être un homme par moment pour protéger mes sœurs et faire le poids c'est tout.

Intervention de l'avocat d'Inès MADANI : autre chose est troublant, vous donniez souvent des éléments de votre famille c'est troublant.

IM : je trouve pas.

TEMOIGNAGE D'UNE 4^{ème} PERSONNE EN LIEN AVEC ABU J

Plus de 4 000 contacts recensés avec IM. Il apparaît qu'Inès MADANI prend une voix d'homme pour discuter avec Serena B en se faisant passer par Yacine et lui demande de l'épouser. Elle était avec un terroriste.

Cote 1327 du dossier lecture du témoignage :

« J'ai fait la connaissance de cet homme qui s'appelait Abu SOULEYMAN en mai 2015, sa page d'accueil était un fond noir avec la Chahada et une épée horizontale. Début août j'ai eu mon premier appel vocal car je trouvais bizarre qu'il voulait pas avant. Il était discret, réservé au téléphone, c'était moi qui parlait comme s'il avait honte de sa voix, il avait une voix d'ado, pas d'homme, ça ne collait pas avec l'homme avec qui je pensais échanger. Il m'a demandé de télécharger télégram pour me dire quelque chose qu'il ne pouvait pas dire sur WhatsApp

on se prenait la tête car il parlait avec beaucoup de femmes. Un jour il m'a dit que sa sœur ferait intermédiaire. Au cours de cette relation virtuelle c'était parfois bon parfois moins bon. J'ai appelé une femme dont j'ai trouvé le numéro sur le compte de Yacine. Ma relation avec lui a duré un an, on parlait de projet de mariage mais moi je ne le connaissais pas et il parlait à plusieurs femmes. Il m'a envoyé des photos de lui avec barbe et sans barbe et il m'a fait promettre de les supprimer ensuite, j'ai tenu ma promesse. Il pouvait m'envoyer des versets du coran, on parlait de religion mais je ne me souviens plus précisément de quoi . Il était dans le délire de l'EI, il était agressif sur ces sujets, il avait mis le drapeau de l'EI sur Facebook. Il utilisait Facebook sous différentes kunya. En juin 2016 il m'a insulté de chienne de pute car je répondais plus, je l'ai bloqué

Il m'a jamais parlé d'attentat mais pour le bataclan il m'a juste demandé si je voyais ce qu'il se passait. Une fois il m'a demandé d'appeler une sœur pour prendre de ses nouvelles, je l'ai fait on a parlé de mariage etc. Je suis choqué d'apprendre qu'Inès était Yacine, je me suis fait abuser

Yacine a jamais demandé à commettre un attentat en France ».

Questions de du Président (P)

P : cela vous inspire quelque chose ?



IM : au départ je l'ai contacté en lui disant que j'étais en Syrie puis je lui ai dit que je suis revenu.

P : vous donniez des éléments de votre vie personnelle.

IM : oui

P : on voit bien que vous êtes très précautionneuse en matière de communication, vous changiez de téléphone souvent, vous utilisiez des messageries cryptées.

IM : oui

P : comment se gère ces propositions de mariage etc. virtuelles ? comment cela peut passer ?

IM : dans ce monde-là c'est virtuel, ça fonctionne comme ça.

Questions de l'Avocat Général

AG : Je lis un échange avec Serena B « oublie moi Yacine ! Non je t'oublie pas ! Epouse moi alors ! Non. Je te fais des bisous partout partout lol ». Vous étiez dans une relation amoureuse avec Serena B ?

IM : projet de mariage.

AG : vous aviez des sentiments ?

IM : non

AG : recevoir des messages vous faisait quoi ?

IM : cela faisait plaisir de recevoir de l'attention.

AG : vous écarterez l'hypothèse d'une attirance homosexuelle. On observe que vous ne demandiez pas de service à ces femmes mais cela permettait de vous créer un réseau prêt à vous rendre service un jour ?

IM : c'est arrivé, quand j'avais besoin de partir oui j'ai contacté ces personnes donc ça m'arrangeait de partir avec elle car elle voulait aussi.

AG : y'avait un intérêt donc derrière

IM : oui.

TEMOIGNAGE D'UNE 5^{ème} PERSONNE EN LIEN AVEC ABU S

« Je connais Abu SOULEYMAN et Abu JOUNAY c'est une même personne, un gros mythomane, il m'a montré une seule photo de lui. Au début il me faisait beaucoup rire. IL discutait avec beaucoup d'autres femmes. on parlait de nos vies. Il m'a hypnotisé, rendu folle, c'était mon amoureux virtuel, il me demandait de réciter des sourates. Il m'a parlé d'une Ines présentée comme sa sœur de sang. Il m'a envoyé une photo sur telegram qui s'est effacée au bout de 10 secondes. »



Questions du Président

P : avez-vous utilisé un logiciel pour que la photo disparaisse ?

IM : non c'est télégram qui le permet.

Reprise lecture du témoignage

« J'avais envie d'aller le voir mais il repoussait toujours. Je n'ai jamais réussi à le voir. Les échanges étaient aussi bien vocaux qu'écrits. Ines m'a envoyé des fichiers audio où elle me parlait de son frère. Abu JOUNAY m'a proposé de le rejoindre via sa sœur. Ines m'a dit qu'elle voulait descendre à Marseille avec son frère pour venir me voir. Je suis allé à Paris en train pour le rencontrer mais sa sœur et lui ne répondait pas. J'ai contacté une femme qui m'a révélé qu'Inès n'était pas sa sœur, j'ai cru que c'était sa femme. Ines m'a recontacté mais je ne voulais plus.

Un jour Abu JOUNAY m'a dit « ça va Serena » j'étais énervée et jalouse, j'ai appelé la Serena et elle m'a dit qu'elle était la copine d'Abu SOULEYMAN et elle m'a dit qu'e ça arrivait souvent.

Abu SOULEYMAN m'a dit que Serena mentait, je l'ai cru, je parlais que à lui je voyais personne.

On a pas parlé d'attentat mais on a parlé de mariage. Cela n'a pas Abuti car j'en ai pas parlé à mon père. Ma seule obsession était de voir Abu SOULEYMAN. Je suis choqué d'apprendre qu'Inès est Abu SOULEYMAN, je suis choqué je ne me serai jamais douté de cela. »

TEMOIGNAGE D'UNE AMIE DE MADANI

« On s'est connue sur Facebook via son compte Oum Abdelramane début 2015. On parlait beaucoup du califat en Syrie. Je n'avais pas l'intention de partir en Syrie au début. Quand mon mari a été incarcérée en mai 2015 pour AMT je me suis rapproché d'elle et avons échangé sur la situation. Ines m'a proposé de m'aider quand je venais le voir à Paris à la prison de Fresnes. Elle m'a aidé plusieurs fois. Je sais qu'elle parlait à des gens en Syrie. J'ai partagé avec elle sa vision positive de l'EI et ma volonté de partir en Syrie. Nous n'avions jamais établi l'itinéraire. Je sais qu'Inès était en contact avec des hommes et des femmes là-bas ».

Questions du Président (P)

P : confirmez-vous avoir parlé du fait de vouloir mourir en martyr et que si vous ne pouviez pas vous vouliez le faire en France ?

IM : c'est pas impossible mais je ne m'en souviens pas

Questions de l'avocat d'Ornella GILLIGMANN

A: oui ou non avez-vous au cours de l'année 2015-2016 pensé commettre un attentat en France ?

IM : non car j'étais encore dans un projet de départ, je n'avais pas de projet d'attentat mais ça me dérangeait pas d'en parler



A : ce n'est pas incohérent avec ce que révèle le dossier KOLANKAYA et les lettres ? Fin 2015 vous donnez des documents sur lesquels il est question de passage à l'acte sur le territoire national.

R : oui j'étais en lien avec Anissa M, Abu Batou mais jusqu'au début 2016 même si je parlais d'attentat mais je comptais partir.

L'avocat de Sarah HERVOUET fait une demande d'une nouvelle expertise :

« L'article 283 cpp dit que vous pouvez le faire. Un nombre d'importants d'expertise a été signifié par un seul acte le 15 mai 2018. L'article 175 le 26 juin 2018 c'est délicat s'il s'agit de discuter contradictoirement sur les éléments de personnalité par exemple. Le 4 juin le conseil de madame HERVOUET demande une contre-expertise, cela a été refusé pour beaucoup de raison et notamment que ça retarderait la procédure, c'est une réalité mais quand on est dans le box avec une perpétuité au-dessus de la tête c'est compliqué.

L'expert a vu madame HERVOUET un an après les faits.

La Cour va devoir analyser la dangerosité si condamnation il y a. Or l'expert dit que ce sera lié à sa capacité à l'avenir. Or 2 ans et demi après il serait fondamental que celle-ci puisse à nouveau être vue pour cela. On a jusqu'au 9 octobre pour le faire. »

Intervention de l'Avocat Général : « je regrette que la demande n'intervienne que maintenant, si on le fait pour elle ça va poser la question de le faire pour les autres. Sur le principe on peut pas s'y opposer mais au regard du dossier on a assez d'éléments pour juger »

Intervention de l'avocat d'Inès MADANI : « si on le fait alors je le demande pour Inès MADANI + sur ses conditions de détention ».

Intervention de Mohamed ABEROUZ : « S'il y a une nouvelle expertise pour tous, je souhaite en être dispensée ».

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE D'INES MADANI

Déclarations de l'Expert

L'expertise a été réalisée avec très peu de pièces d'information et aucune concernant l'attentat. Vue 6 mois après son interpellation, soit il y a 2 ans et demi, donc cela ne préjuge pas de ce qu'elle est devenue depuis.

L'expert présente son expertise. Elle explique que la mise en cause est attentive, calme, tempérée, observatrice et ce n'est que dans un second temps qu'elle va consentir à se livrer avec beaucoup de coopérativité et de calme. Elle est têtue, obstinée, et le reconnaîtra elle-même. Elle a passé 96 heures de sa garde à vue à répondre aux questions posées par « *je garde le silence* », signe d'une certaine obstination.



Elle est sensible à l'interlocution avec une réelle capacité d'examen d'elle-même, interroge ce qu'on lui dit, esprit vif, mobile, capable d'introspection. Le discours est cohérent. Elle a une bonne connaissance, indiscutablement intelligente. Il n'y a aucun élément psychopathologique, pas d'élément psychotique, pas de trouble de la pensée, pas de délire, elle n'est pas déprimée ni particulièrement anxieuse. Consentante à sa situation judiciaire, ne remettant pas en cause son isolement, disant même qu'il était salubre, cela lui avait permis de se dégager des pensées sectaires qui étaient les siennes.

Elle dit ne pas avoir perdu l'appétit, depuis qu'elle a fait un aveu, elle a bizarrement recouvré le sommeil. L'expert ne constate pas d'élément dépressif. Par contre, il y a des perturbations psychopathologiques avec des défaillances identitaires et narcissiques.

Sur les points biographiques utilisés afin de comprendre son cheminement. 4^{ème} fille, non attendue en tant que tel, elle explique que sa mère aurait failli mourir après l'accouchement de sa 3^{ème} sœur mais qu'elle voulait tellement un garçon. Manque de chance, elle a une fille qui est donc Ines. Son père, franco-algérien, sa mère française (l'expert suppose qu'elle est catholique), elle ne connaît pas ses grands-parents, connaît mal l'histoire de son père, mais il y a ce métissage. Elle connaît sa tante qu'elle n'apprécie pas car elle estime qu'elle veut de l'argent de son père qu'elle trouve trop gentil. Parle de sa grand-mère paternelle qui n'appréciait pas sa mère.

Concernant la pratique religieuse, sa mère a une pratique « légère », ses parents respectent les 5 piliers mais ne sont pas rigoristes. Elle dit « *il n'y a que moi qui soit tombée dedans* ». L'évènement majeur est la semaine avant que sa grand-mère ne meure, la crise où elle claque la porte en lui souhaitant la mort, et voit sa mère souffrir, se sentir coupable. La grand-mère maternelle parvenait à fédérer ses oncles et tantes. Elle va décrire une certaine violence, notamment dans les rapports entre ses deux sœurs aînées qui en venaient aux mains et le père prenait une certaine distance par rapport à tout cela. Elle se décrit elle comme une petite froide, timide, distante, réservée avec une agressivité se traduisant par des bavardages, insolences. En dépit, elle a de bons résultats jusqu'en 4^{ème}.

Elle est exclue car elle allume l'alarme incendie et va allumer un bout de papier. En 3^{ème}, elle a des problèmes aux dos, elle ne s'aime pas beaucoup, est garçon manqué. On constate une revendication phallique et une identité masculine faisant écho au souhait de la mère de vouloir un garçon.

Ensuite, elle va au lycée professionnel où elle devait faire un CAP pâtisserie puis une formation sanitaire et sociale mais ne pouvait pas avec son dos. Elle va se retrouver dans une section secrétariat comptabilité qui ne lui correspond pas. Elle va se faire exclure en première à cause de problèmes de discipline. Ce défi aux autorités traduit tout de même une difficulté d'intégration des règles de la loi et de la socialisation. Elle s'inscrit à l'IESH et va échouer et abandonner dès la première année. Elle se retrouve désœuvrée chez ses parents.

Elle va dire de son père qu'il était très doux, câlin, présent, c'est lui qui les soignait, un homme très/trop gentil, dont elle se sentait proche. Elle va dire de sa mère qu'elle est réservée, ne livrait rien de ses émotions, froide, impassible, peu affective, distante. « Je me suis toujours sentie à l'écart, toujours exclue ». Sachant qu'elle a une petite sœur, de 7 ans de moins, qui présente un retard scolaire, et dont elle dit « *on ne lui parlait pas, on la mettait à l'écart* ».

Le père ne semble pas avoir tenu sa place de maintien de la loi et de l'autorité. La mère diligentait les sanctions et son père les mettait en pratique. Elle craignait beaucoup plus sa mère et se sentait plus proche de son père. Elle la décrit comme une femme en souffrance et violente. La mère est femme de ménage et Ines estime qu'on humilie sa mère et l'utilise comme une bonniche. Elle avoue « *j'aurai tué pour ma mère* ».



Elle rencontre Anissa M, elle veut partir en Syrie avec elle mais elle décide de ne pas y aller et donne toutes ses économies. Sur son argent elle répond qu'elle avait un livret et ses tantes, puis finalement reconnaître qu'elle revendait du matériel. Suppose qu'il y a eu des agissements délictueux.

Les interdits sont vécus de façon persécutrice. A Fresnes, elle menace le directeur de la prison car elle faisait sa prière avec son long voile et au cours d'une fouille ce voile est supprimé.

On constate 3 étapes déterminantes :

- La mort de sa grand-mère

Elle va avoir un mécanisme enfantin de la pensée magique, « la pensée fait l'action ». Une culpabilité massive comme si elle avait la puissance de mettre en acte ses pensées par la seule force de son souhait. C'est là, qu'elle va se porter vers le cannabis et l'alcool et elle se porte vers le Coran.

- Les deux agressions à caractère sexuel

Peu de temps d'intervalle, elle rentre chez elle tard et elle est draguée par un homme pas dans son état normal, l'homme l'accroche lui tire son pantalon, rentre chez elle mais ne dira rien à ses parents. La seconde, l'homme veut la draguer, lui retire son pantalon et là elle rentre chez elle. Elle était à l'époque amoureuse d'un garçon patient, mais alors qu'elle l'aime, elle arrête sa relation, se met à porter le voile, alors qu'elle n'est pas encore radicalisée. Chose que ses parents ne comprendront pas.

Elle s'éloigne de son père dont elle dit « *il ne m'a pas protégée* ». Dans l'enfance, l'idéalisation de soit même passe par le sentiment de toute puissance infantile, alimenté par une bisexualité, tout se complique à la transformation pubertaire car on entre dans un corps sexué. Les agressions la mettent face à son identification sexuelle et sa féminité. Le voile devient quelque chose de protecteur chez elle qui ne s'aimait pas.

- La rencontre avec Anissa M

Elle va se mettre à aller à la mosquée où elle va rencontrer Anissa M, 10 ans de plus qu'elle, figure de substitut maternel. Anissa M va lui demander de s'occuper de son petit garçon. Elle se désinvesti de ses parents, et elle se déporte sur Anissa M qui va partir en Syrie. Elle va trouver de la considération, reconnaissance, le fait de pouvoir parler. C'est là son cheminement vers la radicalisation. Elle va faire la rencontre d'un tunisien. Puis elle commence à s'enfermer dans un monde virtuel et amplifie sa consommation de drogue et d'alcool. Elle va trouver de quoi alimenter ce dans quoi Anissa M l'avait engagée. « *En 4ème j'étais déjà fichée* » dit-elle.

Elle va décider de partir, avec des hauts et des bas en matière de radicalisation. « *Parfois j'y croyais, parfois pas, je cherchais* ». Elle va s'immerger dans les vidéos, dont des vidéos de décapitation. « *Ce qui m'a le plus frappée dans les vidéos, la décapitation c'était pas les meilleurs* », elle préférerait regarder celles avec des enfants morts. Elle voulait monter un orphelinat, s'occuper des enfants en Syrie. Elle ne souhaite pas s'exprimer sur les personnes avec qui elle devait partir, elle protège les autres et parle en son nom propre.

Elle crée le profil d'Abu SOULEYMAN, et la une personne va l'interpeller et lui demande l'adresse d'un passeur. Elle rit en expliquant cela et dit que c'est comme un jeu, ils ne le connaissent pas. Elle va reconnaître qu'elle incite les femmes à partir en Syrie et les hommes à faire des attentats en France.

Le travestissement est dans le double polarisation à la fois garçon, figure soldat, vengeresse, elle prend la place du père et va protéger sa mère, elle reproche son père de ne pas être virile et également expiatoire. Elle y a la figure maternelle, aller sauver les enfants.



Concernant la critique des faits, elle se dit désambragée, elle dit qu'elle ne se reconnaît pas dans ses lettres. Elle identifie l'Etat Islamique comme une secte, dont elle s'est extirpée. Elle dit « *j'étais aveugle, perdue, pommée* ».

L'expert la croit sincère.

Toutefois, elle dit que les enfants c'est elle, Abu SOULEYMAN ce sont les attentats. Pas une seule seconde, elle n'examine cette captation de l'horreur.

Questions du Président

Le président questionne l'expert sur les besoins de soins psychotiques. Concernant la relation à la mort et le sentiment de culpabilité, pouvant s'exprimer par des tendances suicidaires mais il y a aussi donner la mort aux autres qui est d'une autre dimension. L'expert explique que la situation du suicide est liée à celle de l'homicide. Se tuer est la même chose que tuer l'autre. Elle agit par procuration avec les hommes, par délégation avec les femmes, elle ne s'aime pas plus qu'elle aime les autres. Elle a des potentialités de retournement. Elle a eu cette expressions « *Notre Dame de Paris c'était un coup de tête* », elle dit qu'elle admirait Ornella GILLIGMANN car elle a une foi plus forte de que la sienne. Elle raconte la scène de l'arrestation, elle garde le couteau, demande au policier de la tuer et il répond « *non ce n'est pas aujourd'hui que tu vas mourir en martyr* ».

Président (P) : La question de Taqyia ne peut-elle pas se poser avec Ines MADANI et sa capacité de se faire passer pour quelqu'un qu'elle n'était pas ? Ne peut-on pas aménager son récit en fonction de son interlocuteur ? Être un homme/femme ne relève-t-il pas de la psychiatrie ?

Expert (E) : Non car il n'y a pas de clivage psychotique, où les deux faces ne se regardent pas, il n'y a pas de coupure. Elle ne renonce à aucune position et reste toute puissante.

Juge (J) : Vous a-t-elle parlé de ses actes de délinquance ?

E : Je ne suis pas sûre qu'elle en ait multiplié mais a toujours reconnu sa transgression de l'autorité.

J : J'ai du mal de comprendre qu'on ait ces addictions interdites quand on pratique le Coran ?

E : L'embrigadement djihadiste est une inversion avec la religion. Je vais détruire tout le monde et donner un habillage. Elle dira lors de l'isolement, « il faut que j'arrête de fumer car ça joue contre la foi ».

J : Est-elle capable d'empathie ?

E : Tel que je l'ai vue, elle restait dure, une armure. Elle a aussi peu de tendresse à son égard qu'à l'égard des autres.

J : Question sur l'emprise virtuelle sur des femmes

E : Il y a une certaine forme de perversion, tout ce qui lui échappe sur la scène de son théâtre intime, familiale, elle arrive à le reconstruire, son moi grandiose, et là elle est dans la jouissance.

P : Sur la libido, elle peut se mentir à elle-même notamment le poids de l'homosexualité dans sa religion ?



E : Absolument, elle est d'évidence en recherche de relation féminine avec ce qui a manqué de sa mère, on peut vouloir maîtriser cette relation sans autant être concrètement sexuellement attiré par une femme, mais c'est une possibilité.

P : Sur l'attentat de Notre Dame, elle aurait joué un rôle passif mais comment expliquez-vous la poursuite d'une résolution.

E : Elle dit que tu moment où elle laisse la voiture, elle est parcourue par l'envie de mourir. Je vais mourir dans une posture héroïque et sacrificielle de martyr.

P : Pourquoi n'avait-elle pas déjà cette résolution là au moment de Notre Dame ?

E : Car à Notre Dame, elle est agissante, on n'est plus dans le virtuel, le concret.

P : Ce pourquoi elle a déjà été condamnée n'est pas que du virtuel mais fait référence à du très concret.

J : J'aimerais votre avis sur des propos tenus par Monsieur MADANI hier, il parle du Coran comme étant la loi suprême, régissant tous les actes de la vie. Sur la question de savoir s'il a pu connaître un des petits amis de sa fille, il répond non alors qu'il répond que si un garçon lui a demandé la main de sa fille c'est qu'il n'était pas encore son petit ami, que ces trois filles ont été mariées à des hommes qu'elles ne connaissaient pas. Comment va-t-elle trouver sa place, se réinsérer dans cette société ?

E : Sa famille est mixte je le rappelle. J'aimerais bien comprendre l'histoire de ce papa. Qu'est-ce qu'il fait qu'il y ait à ce point une certaine forme de rigorisme, de manque d'ossature. Je ne suis pas inquiète pour l'avenir car je crois réellement qu'elle a les ressources, tout d'abord de grande réflexion, cela m'intéresserait de voir comment elle a cheminé. Elle peut s'affranchir. Je n'ai pas trouvé qu'elle se dérobe à sa responsabilité.

Questions des avocats des parties civiles

Avocat (A) : Une contradiction m'apparaît entre le récit assez long que Madame MADANI fait de la tentative d'assassinat d'un policier et des éléments contrariants. Les policiers ne tirent pas sur quelqu'un qui ne va pas tenter de mettre fin à leur jour. Ne voyez-vous pas là une contradiction de raconter les choses et le comportement objectif du policier à tirer ?

E : Ce qu'elle me dit c'est qu'elle voulait inviter le policier à la tuer. Je crois que dans une situation pareille, il y a une déformation de ce qui se passe au moment où cela se passe et il est compliqué. Je vois des gens omettre ou méconnaître leurs actions au moment où ils tuent.

A : Je voudrais avoir votre avis sur deux phrases :

- Vous dites « elle nous dit être extraite du processus d'endoctrinement... assurant pouvoir faire maintenant faire la différence entre propagande et réalité, mais en protégeant l'un de ses membres »

E : Il y avait des limites qui lui permettaient de marquer qu'il n'y avait pas un seul mot sur ce qu'il se serait produit si les bombes avaient explosé. Il y a des mouvements, c'est 5 mois après 2 ans d'embrigadement.

A : Vous avez évoqué le fait que vous ne l'avez pas vue depuis 2 ans et demi, je voudrais votre avis sur un extrait rapport d'incident de sa détention du 27 mai 2018, une détenue avec laquelle elle s'est battue



et qui rapporte les propos suivants « Madame MADANI a dit depuis sa fenêtre 'tu es une prostituée, tu es une délinquante, une mécréante, kuffars, je vais prier pour ça ».

E : c'est un peu compliqué, je voudrai savoir où elle est en aujourd'hui, elle le dit qu'elle reste très pratiquante. Il faut comprendre le contexte, ce serait un peu à contrario de la représentation que je me suis faite de cette jeune femme pendant l'expertise.

Le Président lit le rapport. Il explique qu'il y a 3 incidents dont deux bénins et celui-ci qui a donné lieu à une procédure disciplinaire.

L'avocat de la défense souligne que les deux ont été condamnées et qu'en 3 ans de détention c'est le seul incident disciplinaire auquel elle a été confrontée.

Questions du ministère public

Avocat général (AG) : La notion de mensonge. Nous nous sommes rendu compte qu'elle avait menti à beaucoup de personnes. Que pensez-vous de sa possibilité de mentir en fonction de l'interlocuteur qu'elle a en présence ?

E : Il va de soi que cette jeune femme est parcourue par des puissances perverses. Il m'a semblé mais je peux me tromper que c'était susceptible de retournement. Je n'avais pas les pièces avant l'entretien.

AG : elle nous a été décrite comme quelqu'un d'influençable, pensez-vous que c'est un trait de personnalité fort chez elle ?

E : Là encore, c'est aussi la souplesse et flexibilité qui permet de laisser place à l'autre, c'est la question du pire ou du meilleur je ne peux pas trancher.

AG : Sur le côté pile ou face évoqué à plusieurs reprises. Vous affirmez presque qu'elle est en mesure de donner le meilleur d'elle-même. Qu'est-ce que je pourrai avoir comme marqueurs qui permettraient de dire que des choses en changées ?

E : Cela viendra d'elle. Si c'est conscient, vous le sentirez j'espère, qu'elle assume authentiquement est un premier pas qui marque le changement.

AG : Ma question porte sur certains propos que le père d'Ines MADANI a pu avoir notamment sur la communauté qui est importante, il ne suffit pas de s'indigner de voir nos frères mourir mais agir de façon concrète. Quel est votre avis sur cette appartenance au collectif ?

E : Vous ouvrez une toute autre dimension c'est cette question de ce qu'elle incarne, ce qu'elle véhicule du discours inconscient de son père et de sa mère.

AG : Concernant votre méthodologie, elle a pu mentir, dissimuler. Quand vous réalisez votre travail, vous posez-vous la question que vous pouvez être manipulée ?

E : Je ne vais pas vous dire que je suis omnisciente et que je ne me sois pas trompée, mais ne peut qu'assumer cette perception qui s'est traduite dans mon expertise.

AG : Son père a parlé qu'un nouveau logiciel s'installait, quand on parle de désengagement de cette violence, le premier pas est-il de ne pas se dérober et assumer les faits ?



E : S'il s'agit d'une stratégie consciente ce serait fondamentale. Mademoiselle MADANI n'est pas voilée, comme les femmes de la famille.

Question des avocats de la défense

Avocat d'Ornella GILLIGMANN: Pouvez-vous m'expliquer la phrase « elle agit par procuration vis-à-vis des hommes, et délégation vis-à-vis des femmes »

E : Les deux mots sont inversables. Il me semble que c'est superposable. Elle délègue, elle ne pouvait pas tuer car ce sont les hommes qui tuent. Elle convient qu'en déléguant les hommes à tuer c'est pire. Quand elle est telle une marionnettiste dans son monde virtuel, elle n'est pas dans l'action mais dans la toute-puissance agissante. Elle est maître de toute la mise en scène. Elle délègue aux autres. Elle dira ce sont les hommes qui tuent, pas les femmes.

A : Ines MADANI a-t-elle évoqué les faits, évoque-t-elle le martyr dans la première scène ?

E : Absolument pas.

A : Mais en revanche elle justifie la seconde scène comme cela ?

E : Oui

A : Il se trouve que depuis le début de ses premières auditions en garde à vue, elle dira aux enquêteurs que son objectif était de mourir dans le véhicule.

E : C'est étonnant, absolument pas.

A : Elle dit que les bombes étaient un coup de tête. Qu'est-ce que cela vous évoque ?

E : Elle est concordante avec moi mais discordante en garde à vue.

A : Ines MADANI va vous raconter qu'elle suit Ornella qui suit Abu qui est Ines MADANI. Cela change-t-il votre perspective des choses sur un éventuel dédoublement ?

E : Mademoiselle MADANI n'a rien de schizophrène, il y a du liant entre ces deux personnages. Le clivage psychotique n'a rien à voir avec cette dualité qui la traverse. Elle joue sur ces deux tableaux sur lesquels elle n'a pas tranché.

Avocat d'Ines MADANI : A aucun moment dans cette décision de condamnation il n'est reproché à Madame MADANI les propos évoqués qui ne sont pas repris dans cette décision. Vous avez parlé de la pensée magique, je m'interroge sur son investissement dans ce caractère masculin, jusqu'à avoir des échanges très denses, conversations sexuelles, parfois très crues, qu'est-ce que la parole performative ?

E : C'est cette lâcheté fonctionnelle que lui autorise ce corsetage religieux. Ce que cet embrigadement radical l'autorise à vivre. Evidemment que cela procure une jouissance.

Avocat d'une autre accusée : Le passage d'une conscience individuelle à collective et inversement dans le cadre de la déradicalisation et du désengagement. Pouvez-vous expliquer cela ?



E : J'en reviendrai plutôt au danger de l'altérité. Il n'y a pas de principe du contradictoire. La toute-puissance sur l'autre contredit l'individualité. La pensée sectaire est proprement une pensée totalitaire.

A : La récurrence des profils que l'on voit chez des femmes jeunes dans ce type de dossier, une similitude des failles, il y a un fond dépressif, le problème de l'image paternelle et aussi une récurrence d'une problématique du rapport à son corps, chez des personnes qui ne se connaissent pas et n'ont pas échangé là-dessus.

E : Je n'ai pas d'éclairage là-dessus.

A : Je pensais à cela lorsque vous avez évoqué les agressions et le voile comme protection. Quel salut trouvent-elles dans cet embrigadement par rapport aux problématiques initiales ?

E : Cela résout les angoisses existentielles, elle est dans l'absolu de sa conviction, de sa certitude. Tout est résolu par une explication totalitaire. Il n'y a plus de fragilité, on devient invincible.

A : Y-at-il une analyse sur le côté virtuel ?

E : Il y a d'abord la filmographie hollywoodienne, le monde virtuel est autarcique qui encourage l'enfermement et l'isolement et l'image dont le pouvoir de captation et fascination.

A : Avez-vous une appréciation des vertus cliniques d'une comparution dans un box pendant trois semaines ?

E : Je dis simplement qu'une cour d'Assise a une vertu parfois essentielle, de réfléchir, entendre, écouter et prendre acte de ce qui est dit.

Autre avocat de Madame ABOUDI: Est-ce que Abu SOULEYMAN, lors de ses échanges avec ces femmes, pouvait être manipulateur ?

E : Oui

A : Au point de susciter un sentiment amoureux fort et intense ?

E : Oui

A : Était-elle en mesure de provoquer et inspirer de la crainte voir plus ? Ou de la peur ?

E : Oui, elle avait la représentation de sa mère qui faisait peur.

A : Pouvait-il inspirer une crainte suffisante pour empêcher les gens de dire des choses ?

E : Oui je pense. Ines MADANI est capable d'une certaine autorité.

A : Pouvait-elle avoir une emprise, sur un individu dont on dit qu'il est influençable ?

E : J'ai l'impression maître que vous connaissez déjà les réponses. Oui.



Observations d'Ines MADANI

Ines MADANI (IM) : Concernant le cas de Madame ABOUDI, je ne sais pas pour quelles raisons elle est présente aujourd'hui car les discussions qu'on a eues. Le fait qui lui est reproché est la non-dénonciation et on a parlé de craintes au point de ne pas dénoncer. Personnellement je ne lui ai rien dit sur mes projets, sur ma radicalisation, mon profil Facebook était très clair mais on n'en a jamais parlé. On a parlé de son fils, de la vie en général sans entrer dans les détails, il n'y a jamais eu de projet de mariage, d'incitation à partir. Je ne lui ai jamais rien dit sur cette affaire, ni menacée.

Sur l'Avocat d'Ornella, selon lui, il y avait Abu, moi et Ornella, là-dessus, on ne précise pas que le Abu dont elle parle n'existe pas et qu'en réalité celui qui donne les ordres c'est Rachid KASSIM.

Sur le compte-rendu d'incident, la fille qui s'est exprimé, c'était juste après la bagarre et elle est revenue dessus au moment du conseil de discipline et elle a dit on a échangé des mots et elle a attaqué sur mon physique du coup moi aussi et j'ai pas supporté qu'elle ait parlé sur mon père et elle a totalement assumé et c'est pour ça qu'on s'était battue. C'est faux que je l'ai insultée de mécréante.

Je ne remets pas en cause votre analyse, je ne suis pas toujours du même avis. Je suis en accord sur beaucoup de choses.

Expert : Ce qui est très important est qu'elle indique qu'elle est d'accord sur beaucoup de point et important qu'elle explique ceux sur lesquels elle est en désaccord. Il a été beaucoup question de votre dualité et là où vous en êtes.

IM : Je reconnais les faits, pas ceux de Bussy. Pour moi, j'ai été le plus sincère possible après si on voit de la manipulation ou de la dissimulation c'est dur à entendre car on a quand même abordé des sujets personnels. Mais aux vues de l'affaire je peux comprendre qu'on se pose des questions.

INTERROGATOIRE D'INES MADANI

Le Président souhaite l'interroger sur les événements du 3 au 4 septembre 2016 puis la période antérieure. Le Président souhaite commencer sur la période juillet, aout 2016.

Président (P) : expliquez-moi de manière détaillée quels sont les prémices de cette action. Comment vous intervenez, vos relations avec les tiers, comment il s'est exécuté ?

Ines MADANI (IM) : J'étais en contact avec Ornella depuis Mai, Juin, début du Ramadan, on s'est parlé sur Péricope. On était sur la même page on va dire, le même groupe de personnes. Péricope c'est des gens qui sont en direct et avec qui on peut discuter par écrit. Il n'y a pas besoin d'être accepté. Il y a des gens en direct et tout le monde peut venir sauf si c'est des discussions privées. C'était des quiz religieux, sur un peu tout de la religion et les personnes pouvaient répondre aux questions. Apparemment quand je me suis absentée quelques minutes, ils ont eu un sujet de discorde où l'homme qui était en direct parlait de religion et ils n'avaient pas le même point de vue. Ils ont évoqué l'état islamique et Ornella s'était manifestée très clairement et avait dit qu'elle soutenait l'état islamique et en revenant sur la page j'ai pu le constater du coup je suis rentrée en contact avec elle.

P : C'est par le biais de son profil que vous avez engagé une discussion plus privée ?



IM : Oui, je lui ai demandé ce qu'elle pensait de l'état islamique. Au début, elle hésitait puis elle m'a expliqué très clairement, qu'elle avait tenté de partir en Syrie. Sur Telegram, elle m'a expliqué que son mari avait menacé de la dénoncer du coup il l'avait obligée à revenir en disant si tu reviens on attend quelques temps et on part ensemble. Au fil des mois, elle m'a dit qu'il voulait plus partir, qu'il avait menti et du coup elle avait divorcé et c'est tout en fait.

Ensuite on s'est demandé mutuellement si l'un et l'autre on voulait partir, elle m'a dit qu'elle voulait toujours mais le fait qu'elle soit partie en Turquie et revenue ça avait posé des problèmes avec ses papiers.

P : Vous-même à cette période-là, vous projetez toujours de partir là-bas ou renoncé ?

IM : A ce moment-là, j'en avais toujours envi mais avec le problème des papiers je ne pouvais pas partir.

P : J'ai vu que vous aviez un passeport et une carte d'identité algérienne, mais périmés ?

IM : Oui mais ça n'a rien à voir car c'était au moment où je voulais partir en Algérie.

P : Vous auriez pu partir en Algérie et partir depuis là-bas.

IM : Mais à ce moment-là, je ne pensais pas partir en Algérie pour aller en Syrie. Je parlais avec Hassan qui disait que vu la situation, c'était plus simple de partir en Libye.

P : Pouvez-vous expliquer vos motivations de ce déplacement en Syrie ?

IM : J'en attendais beaucoup de choses. D'une part deux de mes amies, étaient partie mais il y a des périodes où je n'avais pas beaucoup de nouvelles (Anissa et Nawel).

P : Aviez-vous des contacts avec d'autres personnes sur place à cette période ?

IM : Non mais j'étais en contact avec une autre personne qu'Anissa m'avait présenté et finalement elle est revenue en France.

P : Aviez-vous des contacts en direct avec Rachid KASSIM ? Vous suiviez sa chaîne ?

IM : A cette période-là jamais. Je me suis déjà abonnée puis désabonnée à sa chaîne. Je me désabonnais car je ne voulais pas être incarcérée.

P : Vous aviez lu le guide du lion solitaire ? Quand ?

IM : Je ne l'ai jamais lu en entier. Après avoir rencontrée Ornella GILLIGMANN. A cette période il n'était pas extrêmement connu à cette époque.

P : Comment ça se passe avec Ornella GILLIGMANN ?

IM : On a énormément parlé sur Périscope, Telegram, WhatsApp... Oui on parlait tous les jours, il y avait énormément de communications.

P : Les policiers estiment à plus de 6 000 communications, c'est énorme. Quels étaient vos sujets de conversation ? Vous vous présentez comme Ines ?

IM : Pas tout de suite comme Abu, la première fois le pseudo sur périscope c'était la victoire aux martyrs.

P : Il y a une confusion dans son esprit sur à qui elle parle ?



IM : Oui au début elle pensait parler à un homme. Les premières conversations c'était uniquement sur l'Etat Islamique ensuite c'était plus personnel, elle m'a parlé des problèmes avec son ex-mari et ensuite c'était beaucoup plus intime. J'ai su un mois après qu'elle avait trois enfants.

P : Quand vous dites que les conversations deviennent sur des sujets plus intimes ?

IM : Oui, on avait un projet de mariage. Elle avait dit qu'elle voulait se marier et je lui ai proposé. Elle m'avait déjà parlé d'un groupe de personnes qui voulaient commettre un attentat j'avais demandé si je pouvais intégrer ma sœur Ines dans ce groupe et elle avait refusé et fin août, quelques jours avant on a parlé et elle m'a dit de toute façon je compte agir et plus partir et une semaine après on s'est rencontrées pour préparer et parler de projet clairement.

P : Sevrin le 31 août 2016 ?

IM : oui

P : Il est précis ce projet dont elle vous parle ?

IM : A ce moment-là elle ne pouvait pas entrer dans les détails, ne pas mettre les personnes en danger, elle ne faisait confiance qu'à son groupe.

P : Elle n'a pas défini plus précisément ?

IM : Ça faisait déjà un moment qu'elle en avait parlé, elle m'a dit j'ai des affaires à récupérer et je sais pas comment m'y prendre car c'est chez quelqu'un et il y a le portail et des chiens. Deux personnes parties en Syrie lui auraient laissé des armes. Des kalachnikovs.

P : Vous avez pensé qu'il s'agissait de mensonges de sa part ?

IM : Oui le jour où on s'est séparé [le 4 septembre au soir] je pense qu'elle a menti là-dessus.

P : Au mois d'août 2016, vous partez en Corrèze avec votre père, quand intervient votre conversation avec Ornella ?

IM : Soit à la fin du séjour soit après mais je crois que c'était après.

P : Vous vous souvenez qui prendre l'initiative de parler ? sans entrer dans le détail ?

IM : D'en parler, c'est elle.

P : Cette idée, elle était déjà en germe dans votre esprit.

IM : Quand on a parlé de ce sujet, ce jour-là c'est elle qui l'a évoqué mais de façon plus concrète.

P : Cela veut dire que toutes les deux préalablement vous vous étiez dit que vous étiez prêtes à commettre quelque chose en France, en conscience mais sans entrer dans le détail. De quoi convenez-vous ?

IM : Elle me dit de toute façon je ne veux plus attendre, je veux faire quelque chose maintenant, ça va aller très vite. Je lui dis okay parallèlement je vais faire de mon côté et toi intègre ma sœur dans ton projet.

P : Moi j'ai un souci par rapport à cela. Pour les gens de confession musulmane, la femme est plutôt soumise à l'homme. Là quand on vous écoute, vous êtes l'homme qui revient de Syrie, qui a une certaine expérience, stature, et c'est madame Ornella, qui veut se marier avec vous, amoureuse de vous, qui va parler de cela ? Ce n'est pas le rôle de l'homme ?



IM : Non. Pour revenir tout à l'heure, l'expert elle a dit qu'au moment des faits elle admirait Ornella. Pour moi, elle avait beaucoup plus de foi. Par ce que certes j'avais le personnage qui avait beaucoup d'expérience mais en réalité moi-même je n'avais pas d'expérience, je n'ai pas pu aller jusqu'en Turquie dans le projet de départ.

P : En matière de connaissances religieuses, vous avez été à l'IESH, vous avez des connaissances ?

IM : J'en ai mais je considérais qu'elle en avait plus que moi, dans tout ce qu'elle a pu m'envoyer, dans sa façon de parler, dans ce qu'elle me disait de sa pratique et de son environnement.

P : On est sur la seconde période du mois d'août, elle parle de manière plus directe de la préparation d'un attentat, vous introduisez votre sœur Ines. L'objet de la rencontre du 31 août, quel est-il ?

IM : Pour parler concrètement. Elle m'a juste dit qu'elle avait loué une voiture pour ce projet d'attentat. Elle a dit qu'elle devait m'en parler en face, pas au téléphone se faire arrêter.

P : Comment l'avez-vous convaincue de participer à un projet d'attentat avec Ines plutôt qu'avec l'homme avec lequel elle voulait se marier ?

IM : Je lui ai dit moi j'ai fait un truc avec d'autres personnes et toi avec ma sœur.

P : Et elle a accepté sans questionner ? Sans émettre de préférence ?

IM : non.

P : Donc plus de 2h30 ensemble, dans un lieu public, avec ses enfants. Vous saviez déjà qu'elle avait loué une voiture ?

IM : Je l'ai su avant la rencontre un jour avant au téléphone. Elle avait essayé d'en acheter une et n'avait pas trouvé. Son projet était déjà arrêté à ce moment-là. Moi je voulais être intégrée au projet. J'ai décidé ça en une semaine.

P : Vous a-t-elle déjà parlé du mode opératoire ?

IM : En face seulement.

P : Le 26 août vous demandez à quelqu'un de vous procurer deux bouteilles de gaz en évoquant un feu d'artifice.

IM : Je n'ai pas parlé de bouteilles de gaz mais d'essence. C'est seulement ma vérité après il y a sa vérité aussi, elle a dit qu'elle ne s'en souvient pas très bien.

P : Pourquoi vous parlez de bouteilles d'essence ?

IM : Car on avait déjà parlé de louer une voiture, j'avais pas compris comment le faire mais je savais ce qui allait se passer.

P : C'est contradictoire à savoir que vous n'aviez appris le mode opératoire à Sevan.

IM : Sur les détails, on a pu en parler en face. On n'a pas dit clairement au téléphone on fera ça avec des bonbonnes de gaz. Par contre, quand elle m'a dit qu'elle allait louer une voiture je me suis doutée de quoi il allait s'agir.

P : Donc votre discussion avec Madame Samia CHALEL, c'était pour quoi faire ?

IM : Pour les utiliser dans ce projet.



P : Mais cette conversation intervient un jour avant la location du véhicule.

IM : Elle cherchait une voiture depuis quelques jours, sur Leboncoin d'abord ensuite elle s'est rabattue sur la location. Elle savait pas à quel nom le faire. Sur les jours je pourrai pas vous dire quel jour exactement on en a parlé mais on en avait déjà un peu parlé au téléphone sans entrer dans les détails ni le mode opératoire.

P : Mais quel était l'objet de cette demande ?

IM : Un projet d'attentat.

P : Est-ce que ça ne s'est pas passé légèrement différemment ?

IM : On en avait parlé au téléphone, ce qu'on s'est dit, quel jour je ne pourrai pas vous dire.

P : On projette un attentat, c'est pas un jeu, ça a des conséquences, on s'assure que ça puisse être efficace, donc l'objet de l'attentat, faire exploser une voiture, implique certaines connaissances.

IM : Sur le mode opératoire ou comment allumer à distance, tout ça, à ce moment-là non.

P : Quel est l'objectif au Quick ?

IM : Là on est rentrées dans les détails. Elle m'a dit qu'elle avait acheté une voiture avec un coffre assez grand pour contenir plusieurs bonbonnes et qu'il fallait l'allumer à distance en faisant un trou. Après on a également parlé des contacts qu'on avait pu avoir, ce genre de choses.

P : Les discussions au téléphone c'est Abu et elle ne fait pas de difficultés pour rencontrer Ines ?

IM : Pas de problème.

P : C'est la première fois que vous la voyez physiquement ? Comment elle était sur ses profils ?

IM : Oui première fois. Les premières Niqab et les autres voilées. Précisément, on parle du mode opératoire, il y a juste le lieu qui n'était pas déterminé. Qu'il fallait mettre des bonbonnes dans le coffre et mettre de l'essence dans le véhicule, faire un trou pour faire une trainée d'essence et l'allumer à distance.

P : Cela n'a pas une vocation martyr ?

IM : Non

P : Vous l'avez convenu ensemble ce mode opératoire ?

IM : C'est elle qui m'en a parlé mais j'étais d'accord. Elle m'a pas expliquée d'où ça lui est venu mais on suivait les mêmes pages et il y avait le guide du lion solitaire.

P : Vous avez dit en début d'audience que vous ne vous sentiez pas concernée par la tentative d'assassinat mais le but était de mourir. Pourquoi 4 jours plus tôt vous prenez toutes ces précautions ?

IM : Le jour où je voulais rester dans la voiture, c'était le jour même, dans la soirée, on a discuté mais avant ça c'est vrai le but c'était d'allumer à distance. A ce moment-là, on avait discuté d'un projet bis, mettre le feu et ensuite de mourir en martyr dans une autre opération. Je voulais exploser dans la voiture et elle m'a dit « non non t'inquiète j'ai autre chose de prévu ». Après qu'on ait allumé la cigarette dans la voiture.

P : Le choix d'un attentat en extrayant les risques pris ça ne s'improvise pas.



IM : Le jour elle est venue le 2 Septembre, on n'en a pas discuté de toute la soirée. Elle avait ses indications à suivre et moi je suivais ses indications.

P : Je vais revenir en arrière, au 31 aout 2016.

IM : Comme je l'ai dit, on en a discuté rapidement, ça va aller très vite et c'était le cas.

P : Donc vous décidez quoi ? 31 le quick, 1er au soir vous êtes chez votre sœur et le lendemain vous vous retrouvez avec Ornella.

IM : A partir du moment où on en a parlé, c'était assez clair que ça allait arriver très vite. Le jour où j'étais chez ma sœur, on savait déjà qu'on devait se retrouver le lendemain, dehors, pas besoin forcément d'appartement.

P : Alors il faut une voiture, des bonbonnes de gaz. Quand elle arrive au second rendez-vous elle avait déjà les bouteilles de gaz et le lendemain vous achetez 4 bouteilles supplémentaires en payant en liquide. Qu'est-ce qui avait été convenu entre vous ?

IM : Je ne sais pas si j'étais au courant qu'elle allait venir avec deux bonbonnes déjà mais c'était prévu qu'elle les achète avec moi. Il y avait déjà deux bidons de gazole dans son coffre.

P : On sait qu'il y avait une grosse discussion sur le fait de savoir s'il y avait de l'essence ou du gazole. En procédure vous avez toujours dit que vous ignoriez qu'il y avait une défense en matière de combustible.

IM : Je confirme. La veille elle attendait une réponse de son contact pour savoir s'il y avait une différence entre les deux ou pas.

P : Vous contactez Rachid KASSIM pour savoir mais dans le même temps vous n'attendez pas la réponse, vous partez sans l'avoir, pourquoi ?

IM : C'était prévu qu'on le parte et on est parties. On n'a pas attendu le lendemain.

P : La nuit du Samedi au dimanche est particulière. Cette nuit-là a-t-elle été choisie précisément ? Faire le plus de victimes possibles ?

IM : C'était prévu qu'on le fasse un vendredi soir ou un samedi soir. Oui.

P : D'un point de vue humain, faire le plus de victimes possibles, on a entendu votre père qui dit que la vie est sacrée pour un musulman, ça ne vous a pas interrogée ?

IM : Honnêtement à ce moment-là non. J'essayais d'imaginer les dégâts que ça pouvait faire mais je n'avais pas de problème de conscience. J'avais des nouvelles d'Anissa quelques jours avant.

P : Anissa M était au courant de votre projet ?

IM : Quand je lui ai dit adieu elle a compris.

P : Des éléments laissent apparaître qu'elle était au courant de bonbonnes de gaz ? Elle a pu interpréter les éléments à la lumière de l'actualité ?

IM. Elle était au courant du projet d'attentat mais pas que ça se passerait comme ça.

P : Vous avez cherché à la contacter après l'échec de la tentative d'attentat ?

IM : j'ai demandé à quelqu'un de la contacter.



P : Concernant l'appartement de votre sœur c'était assez aléatoire ?

IM : J'ai récupéré la clef mais pas le pass.

P : Vous avez dormi le 2 au soir dans l'appartement de votre sœur mais dans la nuit du 3 au 4 vous n'avez pas pu dormir là-bas et vous avez dormi à l'extérieur dans un véhicule.

IM : Il y a une grille avec un code et ensuite il y a une porte soit on a le pass soit on sonne.

P : Vous avez le souvenir que dans la journée du 3 septembre vous faites le plein du véhicule et mettez du gazole quelque part. Mais le jerricane il était déjà rempli ?

IM : Oui déjà rempli.

P : Vous me dites que depuis un certain temps il avait été prévu de faire un trou. Il était où ? Vous avez toujours dit que c'était au dernier moment qu'Ornella avait décidé de changer de véhicule, pour une raison que vous ne connaissiez pas ? Comment peut-on retrouver une trace de trou dans la Peugeot 607 ?

IM : On était sur le parking, j'ai vidé le coffre de la Peugeot et ensuite on a percé. Je ne sais pas à quel moment elle a versé l'essence mais le trou je m'en rappelle, dans le parking avant le départ. Après comme je ne savais pas bien conduire la Peugeot elle a préféré que ce soit elle qui conduise et elle a pris le Qashqai.

P : On a l'impression que c'est madame Ornella qui prend la direction des opérations. Vous savez ce qu'elle est devenue cette perceuse ?

IM : Elle est dans le Qashqai.

P : Je reviens à la journée du 3. A cette période-là, il y a beaucoup d'attentats avant, le procédé actuel de l'EI est de revendiquer l'attentat. Je suis un peu surpris que vous découvriez ça et que ce soit Madame Ornella qui vous inspire d'envoyer la revendication.

IM : Je ne savais pas que les femmes devaient diffuser une vidéo à Rachid KASSIM. Ça ne s'est quand même jamais vu des femmes qui revendiquent un attentat par vidéo. Mon allégeance à l'Etat Islamique, je l'avais déjà faite, pour moi je n'avais pas besoin. Je ne voulais pas de vidéo de moi après ma mort.

P : On va retrouver une peluche au domicile de votre sœur que vous adressez à votre nièce dans lequel vous dites « je t'aime on sera réunies au paradis ». On a l'impression que vous partez pour mourir.

IM : Comme je vous l'ai dit c'est vraiment au dernier moment que je voulais rester dans la voiture et je savais dans tous les cas que j'allais mourir. Je n'allais pas poser ça et rentrer chez moi comme si de rien était.

P : J'en reviens à ces vidéos de revendication.

IM : On s'est prise chacune en vidéo avec le bout de papier, entièrement voilées. Et ensuite elle a été envoyée.

P : Vous avez eu des contacts directs avec Rachid KASSIM ?

IM : Non c'était Ornella, je savais juste qu'elle avait des contacts sur place et c'est quand on a pu rentrer dans l'appartement que j'ai vu la photo de profil de Rachid KASSIM sur son téléphone et là j'ai su qu'elle parlait avec lui.



P : Ne trouvez-vous pas surprenant qu'elle ait ces contacts avec Rachid KASSIM et qu'après l'attentat vous supprimez tous vos moyens de communication et que grâce à l'entremise de l'adresse de Rachid KASSIM vous allez prendre contact avec lui ? C'est beaucoup.

IM : Elle a discuté avec lui et c'est seulement après quand j'étais seule à Sarcelles et j'avais plus aucune solution, j'avais essayé d'appeler mon père, d'autres personnes, ça a été la dernière solution. C'est pour cela que j'ai dit à Samia CHALEL que j'étais avec la sœur qui avait déposé la voiture car il ne me connaissait pas et c'est pour ça qu'il a posé des questions sur moi. Je le connaissais, je refusais d'avoir des contacts avec lui pour pas être incarcérée.

P : J'en reviens à la nuit des faits. Vous allez passer par le centre de Paris, faire des repérages, allez vers la Tour Eiffel pour revenir dans le centre de Paris. Vous aviez fixé un objectif sur le lieu ? Aucun repérage préalable ?

IM : A ce moment-là non.

P : Le jour de votre rencontre le téléphone d'Ornella GILLIGMANN bornait à Paris.

IM : On s'est arrêté à la Tour Eiffel, on a vu qu'on ne pouvait pas aller du coup elle a dit qu'elle avait un autre endroit, on y est allées, on s'est arrêté quelques centaines de mètres avant pour enlever les plaques.

Ines MADANI ne se rappelle pas du moment où le carburant a été versé sur la plage arrière.

IM : Elle m'a donné la cigarette, j'ai demandé où la jeter, je ne sais plus si elle m'a dit ou l'a prise de mes mains et on l'a jetée dans le coffre. On marchait et elle m'a dit de courir dans la Nissan.

P : Pourquoi la cigarette elle est coupée en deux ?

IM : je crois qu'elle s'est cassée je ne sais plus.

Le Président évoque ce que l'on apprend du véhicule et notamment les papiers de control technique indiquant le nom de son père. Ines MADANI ne savait pas qu'il y avait cela dans le véhicule. Il la questionne ensuite sur le fait qu'il avait été question de remettre le feu au véhicule voyant que celui-ci n'avait pas explosé.

IM : Une fois dans la Nissan, on a commencé à retourner dans Paris, on avait parlé des deux options, rallumer ou récupérer le véhicule et quand je suis descendue, je suis descendue avec les clefs du véhicule pour le récupérer.

P : Le lendemain vous y revenez à deux reprises dans l'intention de le récupérer.

IM : On est passées devant à 8 heures du matin et c'était trop tard.

P : Vous n'aviez pas l'intention de rester à l'intérieur. Vous rentrez le soir, quel est votre état d'esprit à toutes les deux ?

IM : A ce moment-là, je me suis endormie très vite et elle était sur son téléphone. Toute la nuit je sais pas mais quand on est revenues il était presque 4h du matin et elle était sur son téléphone tout le trajet et quand on s'est arrêtées sur le parking.

Elle explique qu'elle lui a demandé de se faire déposer à Sarcelles.

P : Qu'en est-il de votre résolution d'attentat ?



IM : je ne sais pas quoi faire, où aller. Le lendemain j'ai appelé mon père en inconnu mais il n'a pas répondu car il était en garde à vue et j'ai cherché à ce qu'on m'héberge. Elle m'a dit il faut se séparer car on va nous chercher toutes les deux et elle m'a dit moi de mon côté je vais faire quelque chose, récupérer les armes et mourir les armes à la main.

P : Madame Ornella dit que sans vous le dire elle a fait en sorte de déjouer la réalisation de cet attentat en remplaçant sciemment de l'essence par de gazole.

IM : Oui je suis au courant de cette position.

Questions des avocats généraux

Avocat général (AG) : Vous nous dites que le 31 aout vous rencontrez Ornella, pour elle c'est pour parler du mariage, elle vient au Quick avec son fils. Ça ne vous paraît surprenant de venir parler d'un attentat avec son enfant à la main ?

IM : Par exemple l'attentat de Nice, elle m'a dit qu'elle l'avait raconté clairement à ses enfants et que ça lui posait aucun problème. C'est pour ça qu'elle n'envoyait pas ses enfants à l'école, avec ses idéologies.

AG : Vous avez le sentiment qu'elle préparait des petits lionceaux du califat ?

IM : C'est pas ce que je dis mais elle ça la dérangeait pas d'en parler.

AG : Le soir vous allez dîner chez votre sœur, vous découvrez que l'appartement va être libre, vous décidez de prendre les clefs de votre sœur sur le trousseau de clef de la C3 et vous allez dans la chambre de votre père récupérer les clefs de la 607. Pourquoi prendre la 607 alors que vous avez indiqué que ce qui était prévu que les bonbonnes soient mises dans le Nissan ? A quoi sert la 607 ?

IM : Je me suis dit que je pourrai en avoir besoin jusqu'au lendemain quand j'irai déposer la voiture et on peut s'en servir en deuxième option.

AG : A quoi sert un second véhicule si votre volonté initiale est de mourir sur place ?

IM : Ce qu'on a fait faut pas forcément chercher la logique. Quand le trou était percé et pourtant on est restées dans la voiture pour jeter une cigarette à l'intérieur.

AG : Lorsque vous repartez, vous décidez donc de récupérer le véhicule une première fois, vous rendez-vous compte que gens qui passent sont des policiers, vous descendez toutes les deux ?

IM : Non il n'y a que moi.

AG : Voyant qu'il y a des personnes, vous remontez et décidez de partir. Quand décidez-vous de retourner le récupérer ?

IM : C'est le lendemain matin, le soir on ne s'est pas préoccupées du véhicule.

AG : Lorsque vous jetez la cigarette et qu'il n'y a plus personne avez-vous encore un visu sur le véhicule ? Attendez-vous qu'il explose ?

IM : Oui. Non à ce moment-là on est retournée au Qashqai, je ne sais pas combien de temps, quelques minutes. Ensuite je descends récupérer le véhicule et à ce moment-là il y avait deux hommes qui me



regardaient de façon insistante au moment où j'approchais du véhicule et leur insistance ça m'a fait penser qu'ils pouvaient être des policiers. J'ai pris peur et j'ai préféré partir.

AG : Eprouvez-vous un ressenti particulier pour Ornella GILLIGMANN?

IM : Au moment des faits non, aujourd'hui quand j'entends ses dires, ça me donne envie de rétablir la vérité.

AG : En garde à vue, vous ne collaborez pas, on a l'impression que vous attendez les déclarations d'Ornella. Ensuite vous avez pu en prendre connaissance et voir qu'elle a parlé, et que cela vous a peut-être incité à charger la barre à son égard ?

IM : A ce moment-là oui, j'ai pris la décision de me défendre. C'est ma vérité, elle a sa vérité. Personnellement je considère que ce que je dis c'est la vérité.

AG : Vous confirmez qu'elle a dit que c'était la plus grosse recruteuse de l'EI ?

IM : Oui

AG : Vous confirmez qu'elle était amoureuse d'Abu ? Vous avez dit non devant le juge d'instruction, vous maintenez ?

IM : Je ne sais pas, je ne pourrai pas répondre.

AG : Pour quelle raison aviez-vous choisi le pseudo la victoire pour le martyr sur Périscope ?

IM : C'était une phrase très répétée dans le milieu.

AG : Abu était censé se marier avec Ornella GILLIGMANN? Est-ce qu'Ornella qui pense se marier pense commettre une action violente pour y trouver la mort ?

IM : Au début, elle voulait se marier par contre les dernières semaines, il n'y avait plus du tout de projet de mariage.

AG : Abu a-t-il pu faire ses adieux à Ornella ? Comme s'est finie la relation ?

IM : le vendredi dans la journée sur Telegram on avait discuté de cette journée, on ne devait pas se reparler après ça et pour moi je pense qu'on s'est dit au revoir ce jour-là, dans la matinée.

AG : Est-ce qu'on peut dire, si l'on observe les attentats commis au nom de l'EI, on est dans une action criminelle qui peut se multiplier, mais ensuite on va continuer pour essayer de multiplier les attentats avant d'être neutralisé. Peut-on dire que vous finalement vous êtes dit que faisiez l'attentat puis vous alliez multiplier les actions violentes puis mourir en martyr.

IM : Quand on a déposé la voiture et qu'on allait mettre le feu plus loin, le but c'était de continuer jusqu'au moment où on se fait tuer.

AG : Vous faites deux revendications, la seconde que Amel SAKAOU?

IM : Oui au moment chez elle, c'était pour être hébergée puis Rachid KASSIM m'a dit que ça ne servait à rien d'attendre et être en prison et mieux d'aller se faire tuer.

AG : Votre priorité, c'est de mourir en martyr. Pour vous n'essayez de tuer ces personnes que vous pensez être des policiers ?

IM : Ce soir-là, il y a eu beaucoup de panique, de peur de stress, je n'avais que la clef de la 607 sur moi.



AG : vous vous souvenez de sa position sur le djihad des femmes ? « Vous n'avez pas honte ce sont vos sœurs qui font le djihad armé, réveillez-vous ».

IM : Je n'étais pas tout le temps abonnée, je savais des réseaux sociaux qu'ils autorisaient le djihad des femmes.

AG : Vous avez que l'idée de tué vous n'y aviez pas vraiment songé ?

IM : A ce moment-là je n'ai pas vraiment.

AG : Peut-on dire que vous éprouviez une haine pour les mécréants. Avec le recul, on aurait pu avoir 60 familles de victimes présentes qui voulaient juste boire un verre ? Vous réalisez la gravité des faits ? Qu'est-ce que vous vous dites ?

IM : C'est horrible d'avoir ce genre de pensée, pouvoir légiférer ce genre de chose et se dire qu'on aurait pu faire des victimes totalement innocentes, comme ça, avec froideur.

AG : Qu'est-ce qui vous a fait prendre conscience de ça ?

IM : A l'époque je n'avais pas du tout cette vision des choses. M'éloigner de mon environnement.

AG : Vous aviez votre père et votre frère dans votre entourage qui disaient qu'il pensait que vous étiez convaincue de ce qu'il vous disait.

IM : Non ce n'est pas vrai on avait de grosses divergences.

Questions des avocats de la défense

L'avocat d'Ornella GILLIGMANN précise que c'est la première position de sa cliente qui a été citée.

A : Vous avez entendu parler de ce qui est arrivé à Rachid KASSIM ? Pourquoi ?

IM : Bien sur j'ai appris qu'il était mort. Une attaque de drone ?

A : Vous savez ce que l'état islamique pensait de ses pratiques et notamment avec les bonbonnes et du comportement de Rachid KASSIM ?

IM : J'ai appris qu'il était mort.

A : Le seul qui a légitimé le djihad des femmes c'est Rachid KASSIM. Ornella GILLIGMANN elle va indiquer que la relation avec vous, qui est très importante, va être le moteur de sa séparation qui va intervenir au mois de juillet avec un processus compliqué et une réunion familiale. Elle est complètement hystérisée de la relation, elle ne fait que parler d'Abu par avec vous mais avec un homme qui envoie des vidéos. On voit la manière avec laquelle vous vous exprimez, et vous allez affirmer à la Cour que lorsqu'il s'agit de la réalisation d'Abu va laisser libre court à l'imagination d'Ornella. Elle va parler avec un homme qui continue à maintenir des contacts avec toutes ces femmes, Abu va laisser totalement guider par sa petite sœur. Il va y avoir un moment compliqué pour vous cette rencontre à Sevran où vous savez qu'il n'existe pas. Il y a cette histoire de rose. Vous expliquez que l'ascendant est absolument indiscutable et vous avez reconnu que ces relations n'avaient pas de but homosexuel mais de les utiliser pour la réalisation d'un projet. Vous avez dit « on connaissait tous les deux le guide du lion solitaire ».

IM : Il parle de potentielles cibles, de potentiels modes opératoires, les détails je ne les ai pas.



A : Il ne parle pas la manière dont on fait exploser des bonbonnes de gaz ? Vous allez dire que vous n'allez pas attendre la réponse de Monsieur KASSIM ? Vous auriez pu prendre votre téléphone et aller sur google. Vous ne vous êtes pas souciée de la qualité du carburant la veille de l'évènement ?

IM : Non, moi je n'étais pas en contact avec Rachid KASSIM.

A : Vous montez une opération sans savoir si ça va marcher ou pas ?

IM : Non, j'ai dit qu'Ornella attendait une réponse et que c'est de lui qu'elle attendait une réponse.

A : Vous savez qu'elle vient de verser de l'essence et vous vous demandez où jeter la cigarette ?

IM : On était devant, elle allait pas la jeter entre ses jambes.

A : On est en Novembre 2015 et il y a cette lettre que vous transmettez et vous viendrez nous dire après que vous n'avez pas d'expérience. Ornella elle arrive au mois d'Avril-Mai et vous allez dire que vous avez moins d'expérience ?

IM : Dans les discussions qu'on a eu, elle disait qu'elle avait plus d'expérience, plus de contacts et connaissances comme Boumediene.

A : Vous confirmez que sur un parking Ornella GILLIGMANN vous apprend à vous à faire un cocktail Molotov ?

IM : Oui

A : Après les faits de Notre Dame, vous demandez à Samia CHALEL de contacter Rachid KASSIM et lui demandez de dire « la sœur elle a abandonné le projet », qu'est-ce que vous voulez dire ?

IM : Quand on s'est laissées, on a abandonné toutes les deux. Pour moi, le projet de la voiture on l'avait laissé sur le parvis.

A : Là vous dites que c'est la sœur, sous-entendu, vous non.

IM : Moi je ne le connaissais pas.

A : Vous auriez pu dire elle a abandonné la voiture. Pourquoi Ornella GILLIGMANN a besoin de Samia CHALEL pour prendre de l'essence ?

IM : Elle est venue avec les bonbonnes et de mon côté, j'ai demandé à Samia de l'essence.

A : Vous avez déclaré tout à l'heure qu'à ce moment-là, vous ne savez pas qu'il est question de bonbonne de gaz.

IM : Elle m'a pas dit demande de l'essence.

A : Sur cette histoire de gazole à la place de l'essence, vous dites, qu'elle ne savait pas la différence non plus. Ce qui est un peu contredit par le fait que vous avez lu toutes les deux le lion solitaire.

IM : Elle m'a dit qu'elle attendait une réponse avant de partir.

A : Pourquoi ne pas faire une recherche google ?

IM : Elle demande ses instructions à Rachid KASSIM.

A : Donc vous attendez une réponse et à aucun moment vous n'avez idée de vérifier sur internet ?

IM : Non.



A : Vous dites que vous reconnaissez à l'odeur la différence entre gazole et essence.

IM : J'ai pas dit que je connaissais la différences, je dis que quand elle a versé dans le véhicule je me suis dit que ce n'était pas de l'essence.

A : Sur les véhicules, on conteste le fait qu'Ornella GILLIGMANN aurait creusé un trou avec une perceuse. A quel moment êtes-vous censées être toutes les deux dans la voiture Peugeot 607 pendant que vous conduisez ? Pour moi il y a le moment o vous cherchez les bonbonnes dans le Nissan et ensuite elle monte dans le Peugeot 607 au moment où la voiture est déposée rue de la Bûcherie.

IM : Quand on a déposé le véhicule rue de la Bûcherie elle est montée avec moi, le trou avait été versé quand on est parties rue de la Bûcherie pendant que je roule.

A : On a retrouvé aucune trace Adn d'Ornella GILLIGMANN dans la 607, confirmez-vous qu'elle était dedans ?

IM : Oui.

A : A la 5ème audition, vous parlez aux policiers d'Abu comme d'une 3ème personne. Au sujet de Rachid KASSIM vous dites que vous avez eu des contacts avec lui quelques jours avant le 12 septembre.

IM : Non ce n'est pas vrai.

A : Vous avez dit qu'Abu vous a suggéré comment passer à l'action notamment prendre une voiture comme à Nice. Contradictoire avec le fait que le projet n'est que d'Ornella GILLIGMANN?

IM : Ce n'est pas contradictoire car à ce moment-là, je mentais clairement aux enquêteurs.

A : On peut penser comme vous soutenez à l'époque qu'Abu est une 3ème personne, c'est peut-être plus facile de donner le vrai rôle qu'il a joué à ce moment-là. Maintenez-vous que vous n'avez eu aucun contact avec Rachid KASSIM ?

IM : Je confirme.

Avocat de Samia CHALEL : Vous souvenez-vous ce qu'elle a répondu lorsqu'elle a répondu lorsque vous avez demandé de l'essence ?

IM : Elle a refusé, je ne lui avais pas dit que j'avais un projet d'attentat mais elle avait surement compris.

Avocat : Elle avait compris et elle a refusé. L'aviez-vous rencontrée physiquement ?

IM : Non.



5^{ème} jour d'audience :
Vendredi 27 septembre 2019



Questions du Président à Ines MADANI

P : j'ai oublié de vous interroger sur un élément important. Au cours de l'instruction vous avez dit que quand vous étiez avec Ornella sur Chevilly-Larue, Ornella vous aurait montré comment faire des cocktails molotov ?

IM : c'était le lendemain du dépôt de la voiture, c'était dans le parking de Chevilly Larue. Elle avait rempli une bouteille de verre d'essence pour montrer comment allumer un cocktail. Le lendemain matin le 4.

P : si on entre dans le détail de la journée du 4, on voit que par deux fois vous allez revenir très exactement à l'endroit où vous avez déposé la voiture, à deux reprises vous avez cherché à récupérer la voiture.

IM : oui mais on a vu du monde autour.

P : Pourquoi elle fait ça à ce moment ?

IM : non à ce moment on n'avait pas parlé de ça.

P : quand est ce qu'elle l'évoque ?

IM : l'après midi

P : à quelle heure vous vous réveillez ?

IM : je dirai 8h

P : à quel moment se passe l'épisode des cocktails ?

IM : on est retourné sur Paris d'abord pour voir où était la voiture, je crois que la police était en train de l'embarquer, y'avait du monde, on s'est arrêté au MacDo, on est rentré à Chevilly Larue, j'ai pris une douche, on est redescendu, c'est à ce moment-là qu'on a tenté les cocktail molotov.

P : pourquoi ?

IM : on voulait faire autre chose

P : vous lui demandez les cocktails ?

IM : non

P : à ce moment-là vous discutez de quoi faire par la suite et c'est à ce moment-là qu'elle parle de cocktail ?

IM : oui c'est ça.

P : qu'est-ce que vous aviez envisagé ?



IM : honnêtement rien on savait pas encore quoi faire. Elle a fait le cocktail et l'a jeté contre le mur du parking de Chevilly

P : on a vérifié longtemps après mais on a rien trouvé

I : je n'étais pas au courant de ces recherches, je suis formelle.

P : quelle nécessité d'avoir deux couteaux sur soi ? car sauf à être ambidextre ça ne sert à rien, c'était pas pour quelqu'un d'autre ?

IM : non à ce moment-là je ne savais pas que j'allais chez Amel.

P : quand vous donnez l'information au juge d'instruction du trou fait par Ornella dans le véhicule, cela intervient quand il est prêt à rendre la voiture. Pourquoi à ce moment-là vous donnez l'info ?

IM : au tout début j'avais oublié ce détail

P : la perceuse c'est elle qui l'a ramenée ?

IM : oui elle l'avait achetée un peu avant

Questions de l'Avocat Général

AG : la discussion sur les cocktails vous l'avez à quel moment exactement ?

IM : je crois que c'était quand on était dans le parking.

AG : il a été possible selon vous de le faire car il y avait une bouteille de verre dans le Nissan qashqai, quel est le carburant utilisé ?

IM : d'abord gazole mais on avait pris un peu d'essence avant

AG : quand ? Le lendemain matin, pourquoi ?

IM : pour faire un autre projet .

AG : vous n'aviez jamais parlé de ça !

IM : c'était des bouteilles en plastiques qu'on avait achetées, des bouteilles de jus

AG : ce n'est pas possible, il faut minimum 5L d'achat en station essence, les petites bouteilles ne font pas 5L, même cumulées.

IM : si ! on a rempli directement dans les petites bouteilles.

AG : Physiquement vous faites quoi ?

IM : on a regardé si ça marchait avec le gazole, ça a pas pris du coup on l'a jeté et après on l'a repris avec de l'essence ensuite on l'a allumé et on l'a jeté sur le mur.



AG : on n'a pas retrouvé de traces sur le mur

IM : ça a pas énormément brûlé

Le Président : Comment se fait-il que les choses n'étaient pas précisément fixées ? à chaque fois y'a des versions différentes

IM : ça fait 3 ans, y'a des détails que j'oublie.

P : je vais être clair avec vous, ça je peux l'entendre mais je ne vous parle pas de ça je vous dis que plusieurs mois plus tard vous aviez l'occasion de réfléchir, je trouve ça curieux.

IM : j'ai du mal à me rappeler de tout

P : vous comprenez qu'on puisse se poser la question de la véracité de vos témoignages ?

IM : bien sur

Questions de l'Avocat Général

AG : si je comprends bien vous nous dites que deux bouteilles ont été projetées dans ce parking ?

IM : non il n'y avait qu'une bouteille, qu'on a rempli de gazole puis d'essence.

AG : je croyais qu'il y avait deux bouteilles

IM : non

AG : le couteau vous le prenez où ?

IM : chez moi

AG : le second ?

IM : chez ma sœur

AG : dans quel sac ? le noir avec lequel on vous retrouve ?

IM : oui

AG : Donc vous auriez pu aller attaquer pour mourir en martyr

IM : j'ai paniqué j'ai préféré partir.

Questions de l'avocat d'Ornella GILLIGMANN (A)

A : pourquoi vous dites qu'elle a appris de Rachid KASSIM le dimanche pour le gazole alors ?

IM : on a d'abord fait le test puis elle l'a appris.



A : ça ne colle pas.

TÉMOIGNAGE DE LA DEMI-SOEUR D'ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

Le témoin (t) : concernant les faits, j'en connais pas plus que vous

Le Président (P) : je sais beaucoup de choses sur les faits, je n'y étais pas mais j'en sais beaucoup. Plus sérieusement, sur sa personnalité ?

T : ma sœur est une femme très forte dévouée à sa famille, elle a aussi une faiblesse du fait de l'amour qu'elle a pour ses enfants. Elle a un bon cœur.

P : ça signifie quoi très fort ?

T : c'est une femme forte.

P : ça veut dire quoi ?

T : elle a des forces ou des faiblesses comme je viens de vous le dire dans l'amour.

P : quelle différence d'âge avec elle ?

T : 12 ans.

P : elle s'était confiée à vous avec ses difficultés conjugales ?

T : non du tout

P : vous aviez noté un changement avant les faits ?

T : je l'a trouvais beaucoup plus renfermée

P : sur son état d'esprit sur les attentats ?

T : je me rappelle des attentats du 13 novembre. Je regardais le match de foot, moi je regardais la finale de Secret story puis Flash Info on est restées choquées devant les infos on voulait même donner notre sang le lendemain

P : fin 2014 elle voulait aller en Syrie, vous le saviez ?

T : non

P : elle a admis avoir voulu partir en Syrie

T : je savais pas.



P : l'étude de ses sms a montré qu'elle avait un intérêt pour le terrorisme islamiste le plus sanguinaire, comment vous l'expliquez ?

T : par un endoctrinement, faut se poser les questions sur les personnes qui l'ont embrigadée.

P : quand quelqu'un s'est embrigadée ça se voit ! vous ne l'avez pas vu ?

T : comme je vous l'ai dit je l'ai vu se renfermer c'est tout

Questions de l'Avocat Général

AG : vous pouvez me confirmer qu'à cette période vous utilisiez périscope et qu'elle vous a mis en garde Ornella

T : oui elle m'avait déconseillé car il y aurait pu avoir de la mauvaise propagande dessus

AG : elle vous a déjà dit vouloir partir dans un pays des musulmans ?

T : je ne me souviens pas. Elle était révolté par le situation en Syrie

AG : quand vous avez appris qu'une femme avait été arrêté vous avez déclaré que vous avez tout de suite pensé que c'était elle pourquoi ?

T : à cet époque elle était enfermée et on n'avait plus de nouvelles donc j'ai pensé à elle

AG : pourquoi elle vous a appelé le vendredi 2 septembre ?

T : non

AG : pour garder ses enfants vous en souvenez

T : oui

AG : Le week-end des faits, vous sortez en boîte, dans des bars etc. Vous avez pensé au fait que vous auriez pu être dans la rue de la Bûcherie ?

T : non

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : quelle était sa relation avec DIARRA ?

T : comme tous les couples il y a des hauts et des bas



TÉMOIGNAGE DU FRERE D'ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

Déclarations du témoin : Elle était ma protectrice, c'est quelqu'un de très protectrice. On a un an et demi d'écart mais ça a toujours été la grande sœur.

P : qui était votre sœur à l'époque des faits ?

T : à cette époque on se voyait pas trop, mais elle a du caractère, si elle a un truc à dire elle le dit. Elle a toujours été la même. Très mature.

P : mature, réfléchie ? elle avait un côté impulsif ?

T : non, elle était avancée pour son âge.

P : à l'époque des faits vous habitiez loin et vous voyez souvent ?

T : on vivait à 80km et on se voyait peu.

P : l'actualité en 2015/2016 est marquée par l'islamisme, vous en aviez discuté avec elle ?

T : oui

P : on sait qu'en 2014 elle est partie en Turquie avec ses enfants alors que son mari n'était pas au courant

T : je l'ai su récemment.

P : dans sa pratique religieuse, elle s'était convertie dites en plus ?

T : oui l'islam l'attirait, la religion lui tenait à cœur. Elle portait le voile, la djellaba, faisait le ramadan. Sans propagande.

P : changement de comportement dans les mois qui précèdent les faits ?

T : non je sais juste qu'elle était perdue par rapport à son couple, mais changement de comportement pas plus que ça non

P : on a retrouvé un échange où elle dit vouloir percuter des gens

T : je pense qu'elle était déjà endoctrinée à cette époque par « Monsieur » ou « Madame » (Inès MADANI).

P : comment expliquer que votre sœur ait fait ça ?

T : c'était un cauchemar éveillé, je suis tombé de haut pour moi c'était pas possible, c'était pas ma sœur.



P : avez-vous pu sentir un malaise de sa part dans la société actuel, notre monde ?

T : non, mais elle était pratiquante à fond donc elle s'est écartée vraiment. Elle ne critiquait pas mais si elle avait pu vivre dans un pays musulman elle m'a déjà dit vouloir quitter la France.

Questions de l'Avocat Général (AG)

AG : que vous a-t-elle dit à l'époque de la personne qu'elle avait rencontrée ?

T : qu'ils s'envoyaient beaucoup de messages, que c'était uniquement virtuel. mais elle avait l'air contente

AG : elle vous avait demandé un truc particulier ?

T : oui de l'accompagner pour la première présentation.

AG : que pensiez-vous de son évolution vestimentaire ?

T : rien elle portait juste le voile

AG : non elle est passé au jilbeb

T : qu'entendez-vous par jilbeb ?

AG : robe longue où l'on ne voit que le visage

T : ah oui pour moi c'est un voile ça.

AG : qu'entendiez-vous quand vous aviez dit en audition que vous pensiez qu'elle s'était radicalisée ?

T : j'ai dit ça ?

AG : oui

T : c'était sans doute du fait qu'on pouvait pas fumer, pas boire etc.

AG : lecture d'un passage où Ornella se vante auprès de MADANI d'être « embriguadeuse », de manipuler son frère quand il était petit etc.

T : oui elle savait ce qu'elle voulait et comment l'obtenir mais c'était du fait qu'elle était ma grande sœur.

AG : vous disiez qu'elle aurait pu appeler la police pour arrêter la chose

T : oui j'étais en colère mais je pense aujourd'hui qu'elle a tout fait pour arrêter la chose

Questions de l'avocat d'Inès MADANI



A : connaissiez-vous des amis à votre sœur ?

T : non

A : parlez-nous de la période du garage

T : oui elle [Ornella] venait parfois avec nous etc. Bref elle savait donc précisément la différence entre gazole et essence !

A : comment vous savez qu'elle connaît la différence ?

T : notre beau père a toujours été dans le garage, on a grandi là-dedans, ça me paraît incroyable de ne pas savoir la différence.

Ornella GILLIGMANN intervient : pour le sms envoyé c'était juste parce que j'étais en rivalité avec lui et c'était pour me vanter sachant que j'étais très attachée à lui et j'étais en compétition avec d'autres filles.

TÉMOIGNAGE MÈRE ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

T : Ma fille a été malheureusement manipulée, je pense pas qu'elle aurait fait ça, je parle en tant que mère, il y a eu une grosse manipulation.

P : bon ça c'est votre opinion. Sur sa personnalité dites-nous ?

T : elle a réussi son mariage.

P : pas si sûr de ça

T : oui il y a eu une période difficile, d'après mes connaissances elle était partie en vacances en Turquie

P : pourquoi une interdiction de sortie du territoire d'après vous ?

T : je ne sais pas du tout

P : son caractère, décrivez-le ?

T : elle est ouverte, prête à rendre service, généreuse, gentille, bon il y a eu la crise d'ado puis elle s'est mariée et tout est rentré dans l'ordre.

P : un autre témoin l'a décrite avec un fort caractère

T : oui c'est vrai elle ne se laisse pas faire

P : comment expliquer alors le fait d'avoir été manipulée ?



T : elle était sur une période où elle était plus fragile et vulnérable à cause de ses problèmes dans le couple.

P : elle vous avait parlé du fait qu'elle était tombée amoureuse ?

T : brièvement

P : vous êtes avertis par DIARRA que votre fille n'est plus là (moment des faits bonbonnes de gaz)

T : j'arrive à la joindre et elle me dit de ne pas m'inquiéter.

P : il n'a pas été plus précis dans les raisons de son inquiétude ?

T : non

P : sur sa relation à DIARRA

T : c'est normal dans le religion musulmane que l'homme soit un peu au-dessus

P : je sais pas si c'est normal

T : au domicile il fait le ménage etc. mais il reste au-dessus.

TÉMOIGNAGE de l'EX-MARI d'ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

T : Elle faisait son maximum pour moi et les enfants puis elle s'est oubliée ce qui a tout causé.

P : ses traits de caractère ?

T : fort caractère avec fragilité

P : quelles fragilités ?

T : elle a su cacher ses souffrances et donc n'en a pas parlé

P : est-ce qu'il y a eu déjà des difficultés dans le couple ?

T : oui à plusieurs reprises

P : votre épouse est partie en 2014 avec les 3 enfants avec une jeune femme dont elle avait financé le voyage et dont on sait qu'elle a franchi la frontière vers la Syrie. De fort soupçons que votre épouse voulait faire la même chose mais je crois que vous avez réussi à la convaincre de revenir, ça correspond à la réalité ?

T : telle que je la connais elle ne voulait pas partir en Syrie avec ses enfants.



P : de fait c'est ce que vous aviez expliqué !

T : je ne me souviens pas avoir dit ça

P : elle vous avait dit qu'elle partait ?

T : un mot oui pour me dire qu'elle partait en vacances en Turquie mais j'ai eu peur.

P : Ines MADANI dit que Ornella voulait y aller mais que c'est vous qui l'avez convaincu. Elle dit que vous lui avez promis que vous iriez tous ensemble

T : on sait qui est Inès MADANI désormais donc j'y prête pas attention

P : c'est possible que ce soit faux, mais c'est possible aussi que ce soit vrai ! On sait aussi qu'Ornella était capable de jouer un personnage.

T : j'y crois pas

P : comment s'est manifesté son changement d'attitude en 2016 ?

T : constamment sur son téléphone puis du jour au lendemain elle voulait divorcer puis on a fait des réunions familiales mais ça n'a pas abouti

P : donc vous avez divorcé religieusement ?

T : oui en août 2016

P : vous êtes musulmans pratiquants, le conflit syrien devait donc vous toucher ?

T : sincèrement non je m'en moquais, concernant Ornella c'était un effet de masse

P : est ce qu'elle soutenait l'EI ?

T : non

P : ah bon ?

T : non jamais en ma présence

P : quand elle quitte le domicile conjugal le 2 septembre, votre réaction ?

T : j'ai pris peur par rapport à ce qu'il se passait dans ces lieux là

P : je vous parle de 2016 pas 2014 !

T : pour moi elle n'a jamais soutenu l'EI

P : vous aviez trouvé une photo à côté de l'ordinateur avec la tour Eiffel brisée et des photos des enfants avec un mot je t'aime.

T : à aucun moment j'ai pensé qu'elle allait faire un attentat.



P : lecture cote D175 vous avez dit « je 'ai compris dès le samedi quand j'ai découvert la photo, j'ai pensé qu'ils allaient faire une action terroriste ». Le 3 septembre vous avez installé l'application viber à sa demande car elle ne voulait pas parler autrement et qu'elle avait fait des conneries etc.

T : pour moi elle ne pouvait pas faire d'attentat.

P : oui mais c'est un fait et elle l'admet : bonbonnes, vidéo allégeance, envoyée à KASSIM, périple du 3 au 4 septembre etc. Elle ne nie pas et c'est un fait. Alors je mets ça en relation avec ce que vous aviez dit aux policiers « vous craignez à la vue de cette photo + photos d'enfants qui peuvent être un adieu » qu'elle allait peut être commettre un attentat.

Qu'en dites-vous ?

Le 5 au soir vous partez alors qu'on vous a prévenu que la BRI était près de Montargis (je sais pas comment vous l'avez su) vous avez tiré beaucoup d'argent de votre compte au départ vous disiez que c'était pour aller en vacances à Marseille.

T : j'ai jamais dit ça

P : si, si.

T : je savais pas ce qu'il se passait

P : vous étiez au courant de sa volonté de départ en Angleterre ?

T : non jamais.

P : pourquoi vous décidez de partir avec elle alors, pourquoi elle vous dit de partir ? Elle revient le 4 dans la soirée, le dimanche soir, pourquoi vous avez posé votre journée du lundi et pourquoi vous partez ?

T : c'était pas prévu la journée de posée c'était pour réparer la voiture.

P : vous faites les retraits en fin de soirée pour le sud de la France et on est le 5 au soir donc le lundi 5 au soir or vous dites que vous savez qu'il y a la BRI ce qui précipite le départ.

T : 48h pour aller à Marseille je trouve pas ça précipité.

P : quel était l'objectif de ce voyage ?

T : Ornella et les enfants devaient aller à Marseille

P : pourquoi ?

T : mon épouse me dit qu'elle allait avoir des problèmes et quand j'ai su qu'il y avait la BRI donc on s'ait dit que Marseille était bien

P : Pourquoi ne pas s'être dit d'aller vers la police ?

T : je ne prenais pas conscience qu'il s'était passé un truc de grave.

P : en tenant ces propos vous desservez votre compagne vous vous en rendez compte ? On a l'impression que vous cachez les choses. Je comprends pas votre divorce car on dirait que c'est une apparence de divorce, au regard des faits vous prenez la fuite avec elle alors que vous étiez divorcés etc.



T : j'étais capable de faire beaucoup de choses et je l'aimais encore.

Questions de l'Avocat Général

AG : lors d'une audition vous aviez en réalité dit que vous pensiez qu'Ornella allait en Turquie pour rejoindre la Syrie et l'EI...Puis à propos des faits vous dites mêmes que vous pensiez qu'elle avait fait un attentat. Vous dites même que vous regardiez la tété en permanence pour voir si aucun attentat n'ait été commis.

Comment expliquer ce décalage entre vos déclarations d'avant et aujourd'hui ?

T : il y a eu une prise de recul désormais. Avant je me faisais des idées.

AG : non vous dites à plusieurs reprises que vous pensez qu'elle a pu commettre un attentat.

T : ...

AG : vous dites qu'elle a laissé un mot pour dire qu'elle partait avec les enfants en Turquie, « avec les événements j'ai pensé qu'elle allait en Syrie pour rejoindre l'EI ».

Oui ou non en septembre 2014 quand vous rentrez et découvrez le mot vous pensez qu'elle a rejoint l'EI ?

T : oui.

AUDITION D'UNE AMIE D'ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

T : Je le connais depuis très longtemps, on faisait des sorties entre copines, au parc avec les enfants. Concernant les faits ce n'est pas la Ornella que j'ai connue.

P : Il y a eu un changement ?

T : oui elle s'est éloignée de nous. La dernière fois que je l'ai vue c'est juste avant l'été et ce n'était pas la Ornella que je connaissais, je l'ai trouvée différente.

P : elle s'était confiée ?

T : non elle m'a juste dit qu'elle divorçait, j'étais choqué. Pour moi leur couple était exemplaire donc j'étais choqué.

P : ça a été brutal ?

T : oui, elle nous avait jamais dit qu'elle allait divorcer.



P : vous êtes son amie ?

T : oui, on était en contact et on parlait de tout et de rien sur les réseaux sociaux.

P : ce matin des membres de sa famille nous a décrit quelqu'un qui a du caractère

T : oui c'est vrai mais il l'a connue mieux que moi. Pour moi c'était une personne normale

P : vous saviez qu'elle était allée en Turquie en septembre 2014 ?

T : non

P : vous disiez la connaître depuis 3 ans

T : non se fréquentait c'était avant l'été

P : vous disiez qu'après elle était tout le temps au téléphone

T : oui tout le temps elle était entrée dans une bulle

P : vous dites qu'à cette date elle vous a paru plus impliquer dans la pratique de la religion et que lorsqu'on n'allait pas dans son sens elle se braquait.

T : oui elle se braquait, je pense qu'elle avait peur qu'on la dissuade ou nous protéger.

P : c'était quoi la différence entre votre pratique et la sienne ?

T : moi je me maquille, je mets des jeans etc. elle, elle ne se maquillait pas, elle sortait pas.

P : vous disiez qu'elle regardait beaucoup de vidéo sur l'islam

T : à l'époque tout le monde regardait les vidéos

P : les policiers ont découvert qu'elle utilisait un numéro qui était à vous et qu'il y avait une photo d'un chat avec une ceinture d'explosif

T : oui mais moi je l'utilisais pour les annonces en ligne, je lui ai prêté pour qu'elle télécharge avec telegram donc la photo ce n'est pas moi. Moi ce n'était que pour les annonces pour vendre en ligne. Avec ce numéro on pouvait télécharger plusieurs applications

P : quand vous avez appris la suite (bonbonnes etc.) vous avez pensé quoi ?

T : comme tout le monde j'étais choqué je ne m'y attendais pas. Je ne l'a pensais pas aussi faible d'esprit. Je pense qu'on a abusé de sa faiblesse. Elle avait trouvé quelqu'un qui s'occupait d'elle et qui lui vendait du rêve

P : entre vendre du rêve et convaincre de faire un attentat il y a un abime !

T : oui

P : pourquoi avoir ouvert un compte on/off ?



Ornella GILLIGMANN (O) : Abu m'avait demandé

P : oui mais quand vous demandez le numéro de votre amie (la témoin) vous pouvez la mettre en difficulté

O : oui mais Abu à ce moment-là Abu ne parlait pas encore de l'El, il a fait ça progressivement.

P : comment en quelques semaines, on peut tomber amoureuse dans une relation virtuelle au point d'être envoutée

O : je sais que c'est difficile à comprendre, moi-même je comprends pas. Au début il était gentil. C'était à une époque où j'étais en dépression mais je le cachais à tout le monde depuis la deuxième naissance. J'aurai eu besoin d'aide à ce moment-là au niveau psy et conjugale je suis quelqu'un qui ne s'exprime pas mais à Abu j'ai tout dit.

P : comment expliquer le décalage entre la mère de famille l'épouse puis la femme qui a des échanges crus et sexuels virtuels avec un inconnu ? C'est aussi une question de désir de sexe ?

O : oui, c'est ça. Je m'occupais beaucoup de mon mari, j'ai accumulé, j'étais en dépression, je n'avais plus de relation femme/homme. Abu a réussi à rentrer en profondeur tout doucement, gentiment, il m'a mis à l'aise et ça fait sait longtemps que je ne me sentais plus femme

Témoin : je pense qu'elle s'est perdue dans sa relation conjugale et que c'était facile de la manipuler car derrière Abu il y avait une femme Ines MADANI qui s'avait où appuyer

Ornella : Avec Abu, je pouvais me libérer, m'exprimer

Président : madame ça s'est très courant de se tourner vers un ailleurs lors de problème conjugaux mais dans votre cas cela va bien au-delà !

AUDITION D'UNE AUTRE AMIE D'ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

T : c'est une personne dont j'ai été proche, que je respect beaucoup, que j'apprécie. Je prenais beaucoup de conseils à travers elle. C'est quelqu'un d'aimante de très protectrice, toujours prête à être là pour es amis.

P : vos relations ?

T : de 2014 à 2016 on ne se voyait pas souvent sauf pour des petits goûters, ou pour les enfants dans les parcs etc. On discutait pour l'éducation des enfants, c'était pas régulier.

P : de ce que j'ai compris de vos dépositions vous dites l'avoir rencontrée en 2010 puis interruption pourquoi ?

T : aucune, en 2010 je l'ai connue comme toutes les sœurs de Montargis puis on ne sait plus vues puis on s'est retrouvés à un goûter en sœurs et on se voyait quand il y avait une occasion



P : vous dites que vous avez arrêté de la voir quand elle a eu des problèmes avec les services sociaux ?

T : oui on l'a voyait plus puis quand on s'est revues elle m'a tout expliqué qu'on l'a soupçonné d'avoir voulu partir en Syrie.

P : sur la raison de l'arrêt de vos relations vous aviez dit autre chose, que vous pensiez que son époux nous avait interdit de nous voir

T : oui je pense qu'il voulait qu'elle arrête de sortir avec les sœurs parce qu'elle avait un suivi.

P : vous dites ensuite que c'est elle qui a renoué contact, c'était un gouter organisé et on s'est revu

T : oui elle était contente de nous revoir. Elle avait besoin de parler du suivi social des enfants et des soucis de couple

P : sur la période qui nous intéresse vous dites qu'elle était triste, et vous dites qu'elle dit qu'il la dégouttait que c'était un lâche et un traître mais elle n'a jamais expliqué, elle ne pensait pas qu'il était musulman elle le rabaissait.

T : je me souviens très bien de tout ça, c'est là où j'ai vu le changement. Je la reconnaissais pas elle aimait beaucoup son mari avant, elle était très fusionnelle.

P : vous dites qu'elle était tout le temps au téléphone et vous a dit qu'elle discutait tout le temps avec quelqu'un et quand elle en parlait elle avait les yeux qui brillait ?

T : oui je m'en souviens, elle était ailleurs, elle semblait être amoureuse.

P : lecture audition « elle m'a expliqué être allée à la frontière syrienne pour rejoindre l'EI et elle a fini par changer d'avis grâce à Abdelramane ».

T : je ne m'en souviens pas du tout d'avoir dit ça.

P : lit l'audition « Une seule fois elle m'a interrogé si j'avais fait allégeance à l'EI comme ma sœur Hayette Boumediene ». Vous dites qu'il y a eu un incident entre Ornella et Abdelramane.

T : oui je me souviens dispute de couple et elle me demandait comme réagir etc.

P : vous dites dans une audition que jamais vous n'auriez « cru qu'elle aurait pu commettre une telle connerie, elle est plus intelligente, j'ai l'impression que son mode opératoire aussi bâclé ».

T : oui on voit que c'étaient des débutantes.

P : Vous avez ajouté que ce n'était pas étonnant qu'elle se soit faite manipulée

T : tout à fait. tout était fusionnel avant, très aimante, jalouse. Quelqu'un a dû lui monter la tête, quelqu'un a trouvé une faille pour l'amadouer, la manipuler. Ornella a un fort caractère mais elle reste sensible. La personne a été extrêmement forte et manipulatrice.

P : vous saviez qu'elle avait eu un projet pour parler en Egypte ?

T : oui pour aller apprendre l'arabe



P : quels sont vos liens avec Hayette Boumediene qui est disons « connue ».

T : tout le monde sait que ma sœur est en Syrie mais cela n'avait rien à voir avec Ornella.

P : dans votre environnement quelqu'un de proche, votre sœur, est parti en Syrie et comme Ornella voulait aussi ça intéresse...

T : y'a aucun lien. Ornella savait pas que ma sœur était Hayette, elle l'a appris au moment de cet attentat qui s'est produit.

P : quel attentat ?

T : Hyper cacher et Charlie hebdo

P : donc c'était bien avant les faits qui nous occupent...Vous êtes connue aussi pour être la femme de Stéphane H.

T : oui c'est mon compagnon mais aucun lien entre lui et hyper cacher !

Questions de l'Avocat

AG : quand on sait qu'Ornella a voulu rejoindre la zone irako syrienne, a tenté de commettre un attentat, vous a interrogé sur le fait d'avoir prêté allégeance etc. C'est normal que les policiers se posent la question si vous ne l'avez pas conseillé. Vous parliez de votre sœur comme la petite perle de l'EI !

T : aucun lien entre tout ça et Ornella !

AG : vous parliez d'une mère exemplaire

T : oui elle était toujours collée à ses enfants et inversement puis y'a eu une distance. C'était avant les vacances de l'été 2016 avant que je parte en Algérie.

AG : vous dites qu'à un moment donné elle a eu un discours violent contre son mari elle était menaçante : « il va voir il va regretter »

T : oui je sais que j'ai parlé de ça mais je ne me souviens plus exactement des propos.

AG : quand elle vous a demandé si vous aviez fait allégeance ?

T : je sais plus après les faits qui concernaient ma sœur.

AG : elle posait la question que par curiosité ou prise d'info ?

T : pure curiosité. Beaucoup m'ont posé la question.

Intervention d'Ornella GILLIGMANN : « Inès MADANI dit que j'avais des liens avec Hayette BOUMEDIENNE alors qu'elle a dû entendre ça dans les médias mais c'est faux. »



Audition d'une amie Ornella GILLIGMANN

Ornella est une amie de longue date, on s'est rencontré il y a plus de 10 ans.

P : décrivez-la

T : joyeuse, bonne maman, mère au foyer.

P : vous vous voyez régulièrement ?

T : oui

P : vous aviez constaté un changement de son attitude ?

T : oui quand elle a divorcé de son mari, j'ai pensé qu'il y avait un autre homme, je ne l'ai pas questionné à ce sujet. C'était une de nous qui sortait le moins.

P : vous disiez en audition « j'avais bien compris son attirance pour l'EI, elle parlait de vidéos elle m'a montré une vidéo où on voyait un homme bruler vif par l'EI pour Ornella la religion permettait de bruler vivant un homme, pas pour moi » qu'en dites-vous ?

T : j'ai pas dit ça. J'ai jamais parlé de l'EI !

P : cette déclaration a été signée par vous. et pourquoi les policiers auraient dit ça ?

T : j'ai jamais parlé de l'EI.

P : ça ressort de l'imagination du policier alors

T : c'est pas les mots que j'ai employés.

P : Pour son départ en Turquie ?

T : je sais qu'elle voulait faire une pause dans son couple si j'ai dit « pas de bêtise » ça voulait dire de ne pas aller faire la fête là-bas.

P : elle avait loué une voiture pourquoi ?

T : parce qu'elle n'avait pas de voiture, je sais plus pourquoi

P : vous l'avez reçue le 5 septembre chez vous ?

T : oui elle est venue avec un sac d'affaires, ses enfants sans Abdelramane et sans m'avoir prévenu à l'avance.

P : qu'est ce qui justifiait son passage ?

T : pour moi c'était pour me dire qu'elle s'était remise avec son mari.



P : moi je sais qu'elle se soit recherchée par la police à ce moment-là par la BRI et donc qu'elle décide de quitter son domicile et on sait qu'elle a eu préalablement des contacts avec vous

T : elle est passée, j'ai pas posé de questions, tout simplement, puis elle est partie, je n'ai rien cherché à savoir de plus.

Président à Ornella GILLIGMANN : pourquoi avoir rejoint Madame (la témoin) ?

Ornella GILLIGMANN : c'était pour éviter la police mais je n'ai rien dit du pourquoi j'étais passé

Questions de l'Avocat Général

AG : vous avez indiqué en déposition qu'elle avait au moins 5 téléphones mais les avez-vous vus ?

T : je ne me rappelle plus en avoir vus

AG : vous avez dit l'inverse au service de police. Vous aviez regardé la vidéo de l'homme brûlé vif avec elle

T : c'est passé comme ça...

AG : à la télé on passe des vidéos de l'EI

T : non

AG : alors où ? vous avez des pertes de mémoire ?

T : non.

AUDITION D'UN AMI DE L'EX-MARI D'ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

T : Je suis un ami de son mari donc je la connais pas c'est la religion, c'est une femme donc je la connais pas, quand elle est dans la salle je passe dans le garage par exemple. Donc je sais rien de sa personnalité.

P : DIARRA s'est confié à vous sur leurs problèmes ?

T : oui pour savoir où elle était quand elle est partie mais j'étais dans le flou comme lui.

P : Ornella a passé la journée du 5 septembre chez vous.

T : oui je suis rentré chez moi on était contents on s'est dit elle est de retour avec DIARRA.

P : DIARRA vous a appelé pour vous dire qu'il voulait vous parler



T : oui il voulait savoir où il pouvait passer la nuit. Il voulait un endroit au calme pour discuter avec sa femme. À aucun moment je n'ai pensé que c'était pour quitter leur propre domicile.

Questions de l'Avocat Général

AG : vous savez pas à quoi ressemble la femme de votre amie alors que vous l'avez croisée plusieurs fois ?

T : c'est comme ça, ça vous paraît bizarre mais c'est comme ça je pourrais même pas la reconnaître ici

TÉMOIN AMIE ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

T : On était amies, on parlait via les réseaux sociaux, nos enfants se voyaient jusqu'au moment où elle est devenue obnubilée par son téléphone et parlait du divorce. Elle disait c'est le grand amour, les enfants n'étaient plus sa priorité, elle était possédée. J'ai pensé qu'elle retrouvait son rôle de femme,

P : en 2016 vous vous voyez un peu plus régulièrement

T : oui car je m'étais séparée et cette personne me menaçait donc je voulais me retrouver avec mes copines et combler un vide. J'ai perdu beaucoup ensuite avec cette histoire mon père s'est fait perquisitionner, j'ai perdu mon appartement, ma réputation ruinée, mon père a tout perdu, la décision d'une personne a tout ruiné. Moi elle m'a fumé la vie. Je ne sais pas ce qui lui est passé par la tête, un être humain normal ne peut pas avoir des idées comme ça.

P : elle vous a parlé de son divorce

T : oui elle m'a dit qu'elle était tombée amoureuse

P : vous aviez des échanges réguliers avec elle

T : oui

P : vous avez utilisé Telegram avec elle ?

T : oui toutes les applications, des chaînes de nutrition etc.

P : il me semblait que vous l'aviez prise pour discuter avec elle

T : concrètement j'en ai téléchargé pleins.

P : après son arrestation vous aviez supprimé votre application telegram

T : oui par panique je crois mais je fais toujours ça quand je panique je supprime tout



P : Durant l'été 2016 vous vous voyiez beaucoup avec elle

T : oui c'était une période où j'étais mal et j'avais besoin d'être entourée

P : donc vous avez passé du temps avec elle

T : 15 jours c'est rien, y'a des gens qui vivent toute une vie avec quelqu'un sans connaître la personne. Pour moi elle était fanatique de son téléphone moi je m'occupais des gosses etc. elle était complètement passionnelle et elle a perdu la boule par amour. Religieusement parlant je la voyais supérieure à moi, moi je suis convertie, je la voyais comme quelqu'un de pure. Moi j'ai porté le voile en 2013. À la fin son discours n'était plus religieux, moi je suis les savants d'Arabie Saoudite, elle a tâté le terrain sur mes convictions mais elle n'a pas creusé du coup. J'ai été élevée dans la religion catholique j'ai fait ma communion et profession de foi ! Puis je me suis convertie.

P : le 24 aout 2016 Ornella vous dit qu'il y a mieux que le mariage et qu'elle ne souhaite pas vous en dire plus pour vous préserver mais quelle peut vous parler en face à face mais vaut mieux pas aux vues de tout ce qu'il va se passer. Comment vous interprétez ça quand vous recevez ce message et nous comment on doit l'interpréter alors qu'on connaît la suite ?

T : J'ai pas prêté attention à ce qu'elle me disait non. À aucun moment je me suis dit ma copine c'est une terroriste.

P : pourquoi elle cherchait des renseignements pour aller en Angleterre ?

T : je me suis dit qu'elle voulait se barrer moi je me suis barré à Dubaï ça arrive.

P : Il y a un échange aux alentours de 15h et vous lui dites va sur Télégram, pourquoi faire ?

T : aucune raison particulière.

P : ses questions sur les contrôles, les messages que vous recevez d'elle il y a un faisceau d'indices non ?

T : non, j'ai passé 72h dans vos locaux on a jamais rien trouvé.

P : il est CERTAIN qu'elle a évoqué quelque chose qui justifiait sa fuite, et ce par deux fois !

T :

P : « dans tous les cas, quoi qu'il arrive tout est pardonné sœur » voilà ce que vous écrivez en réponse à message d'Ornella qui s'excuse et lui dit qu'elle fuit. Qu'est-ce qui est pardonné ?

T : je pense qu'elle avait quelque chose sur sa conscience

Le Président à Ornella GILLIGMANN : que vouliez-vous dire dans vos sms au témoin ?

Ornella GILLIGMANN : je ne voulais pas lui dire toutes les choses

Le Président au témoin : quand vous dites qu'elle a tâté le terrain à votre sujet c'était quoi ?

T : on était sœurs et dans l'islam il y a des sectes dans l'islam donc c'était sur les salafistes sur les positions sur les attentats. Elle a tâté ma position sur les terroristes. Moi j'ai dit on suit les savants.



P : sur quel sujet elle tâte le terrain ?

T : y'a eu des gros attentats.

Questions de l'Avocat Général

AG : revenez sur l'éducation des enfants d'Ornella GILLIGMANN

T : ne pas mettre ses enfants dans l'éducation nationale par rapport à l'homosexualité etc. C'est normal ! Regardez le programme de Marlène SCHIAPPA c'est n'importe quoi !

AG : Ornella GILLIGMANN pensait ça aussi ?

T : peut-être qu'elle pensait ça mais ses enfants c'est pas les miens.

AG : vous dites qu'à sa demande vous avez mis télégram et que sur certaines chaines vous êtes tombée sur des pages islamistes, vous en avez parlé avec elle ?

T : oui les vidéos où on voit des gens se faire décapiter et elle m'a dit de supprimer

AG : quand elle vous dit « il y a mieux que le mariage » vous pensez quoi ?

T : sincèrement rien moi j'ai quitté mon mari car il faisait des partouzes donc rien ne me choque.

Questions de l'avocat d'Ornella GILLIGMANN

A : quand elle vous a envoyé des sms pour vous dire qu'elle ne viendrait pas au mariage etc. est-ce pas finalement des signaux de détresse qu'elle vous envoie ?

T : je sais pas.



6^{ème} jour d'audience :
Lundi 30 septembre 2019



TÉMOIGNAGE EXPERT SCIENTIFIQUE

Questions du Président

P : quelle est la propriété du gazole ? ça s'enflamme facilement ?

T : ça s'enflamme mais c'est le moins inflammable de ces substances. Le point éclair est de 56 degrés donc il s'enflamme difficilement. Comparé à l'essence c'est -20° !

P : si on met une allumette ?

T : les vapeurs ne prendront pas en revanche le tissu peu d'abord prendre feu puis ensuite le gazole mais il faut un contact prolongé de quelques secondes entre le feu et le gazole

P : avec une cigarette ?

T : les essais faits avec des cigarettes sont rarement positifs

P : et si la couverture était imbibée d'essence avec un cigarette ?

T : ce serait pas immédiat mais beaucoup plus rapide oui.

P : quel est le degré de connaissances du public par rapport à cette différence entre gazole et essence ?

T : Je ne sais pas.

P : est ce que les odeurs de l'essence et du gazole sont différentes et quel niveau de connaissance il faut pour différencier les deux par l'odorat

T : oui elles le sont mais ce n'est pas forcément simple à différencier.

P : savons-nous la quantité d'hydrocarbure présente sur la couverture ?

T : non mais on sait qu'elle était imbibée, la quantité était importante.

Questions de l'avocat d'Inès MADANI (A)

A : la voiture a été déposée à 03h33, quand avez-vous eu accès aux scellés ?

T : Le 5 septembre

A : 24h après donc. Entre le moment où la couverture est imbibée et vous l'analysez 24h après, le gazole est-il évaporé ?

T : le gazole est très peu volatile et par ailleurs elle a été amenée dans une caisse hermétique. et entre le moment où le gazole a été versé et le moment où il a été mis dans la caisse hermétique il y a eu peu d'évaporation. Elle a été mise dans la caisse 12h après la dépose donc peu d'évaporation.



A : comme elle était imbibée la couverture, si la cigarette avait été imbibée aurait-elle pu s'éteindre car c'est un liquide peu inflammable ?

T : en l'absence totale d'oxygène c'est possible.

Questions de l'avocat d'Ornella GILLIGMANN

A : est-ce qu'il y a une différence visuelle entre gazole et essence ? et au niveau de la texture ?

T : les deux sont jaunes, mais ce n'est pas le même jaune, le gazole est d'une couleur plus foncée, et est plus gras.

TÉMOIGNAGE D'UN SECOND EXPERT

Questions du Président

T : Il y avait 6 bouteilles neuves, le contenu le gaz est stocké sous forme liquide, c'est un combustible. On peut rencontrer de phénomène d'explosions, sous deux scénarios : créer un mélange d'explosif à l'intérieur et en injectant de l'oxygène à l'intérieur mais cela nécessite un peu de matériel. Le 2ème scénario est de chauffer les bouteilles de gaz donc avec l'échauffement du gaz sous forme liquide augmente la pression dans la bouteille amènera à la rupture de l'enveloppe métallique, Après la rupture de la bouteille il y a un blave, il passe en forme vapeur instantanément et explose. Donc il y aurait pu avoir l'explosion des bouteilles en cas d'incendie dans le véhicule, les quantités présentes et les matières combustibles dans le véhicule (mousses, plastiques etc.) aurait permis l'explosion. Une bouteille qui explose aurait pu engendrer un phénomène domino et l'explosion des autres et/ou des créations de torchères.

P : le seul scénario était donc l'explosion via l'échauffement par un feu à l'intérieur ?

T : oui

P : quels sont les effets produits par la propagation suite à l'explosion ?

T : ça peut détruire un pavillon, l'homme lui résiste mieux, il faut 1 bar pour un homme alors que quelques centaines de millibars ne suffisent pas, en revanche les projections d'objets tuent. L'enveloppe s'ouvre et plusieurs morceaux (2 à 8) de métaux sont projetés mais souvent à l'intérieur du véhicule en revanche il y aura les missiles secondaires, les éléments de carrosserie, vitre etc. La distance de protection sera de 60-80m. Il y a aussi l'effet thermique, une boule de feu. Le rayonnement thermique sera de quelques dizaines de mètres mais c'est difficile à mesurer sans connaître la durée d'exposition à la chaleur.

P : vous savez où était la voiture, devant un restaurant avec du monde à l'intérieur, quelles conséquences avec l'explosion d'une bouteille seulement ?

T : Elle aurait pu exploser la vitre qui ensuite aurait pu blesser à l'intérieur. Des projections d'éléments du véhicule aurait probablement pu entrer dans le restaurant.



P : le fait d'utiliser un combustible plutôt qu'un autre change ?

T : avec l'essence ça aurait été plus rapide

Questions de l'avocat de la FENVAC et de deux policiers

A : quid de l'immeuble derrière, avec l'effet de missiles secondaires, quelles conséquences ?

T : difficile à dire, ça peut aller dans tous les sens.

A : on pense aussi à la rue de trévis.

T : difficile à dire

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : on fait beaucoup d'hypothèses, et si, et si, et si ! Moi je veux m'attacher aux faits et sur ce qu'il s'est passé : c'est à dire RIEN, cela n'a pas explosé. Quelles étaient les chances pour que tout cela explose ?

T : c'est difficile à dire.

A : vous avez dit qu'il fallait 10 minutes mais à partir du moment où il y a un feu pas où la cigarette est jetée ?

T : oui

TÉMOIGNAGE D'UN 3^{EME} EXPERT SCIENTIFIQUE

Questions du Président

T : mon collègue précédent a déjà beaucoup dit !

P : Rachid KASSIM donne comme consigne de remplir un véhicule de bonbonnes de gaz, les asperger d'essence et les mettre à proximité de lieux et/ou foncer avec dessus. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

T : il est certain que l'explosion pourrait faire de nombreux dégâts mais c'est pas si simple que cela à faire.

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : pour qu'un feu prenne, il faut de l'oxygène c'est ça ?

T : oui, en confinement tout dépend du confinement.



A : le feu a été tenté dans une partie du véhicule, dans le coffre qui est un espace confiné qui n'a pas de lien direct avec l'habitacle sauf avec la trappe de la banquette qui a été utilisée pour y jeter la cigarette

T : le feu à l'arrière aurait pu mettre le feu à l'habitacle

A : oui mais il y a une cloison alors comment est-ce possible ?

Intervention du Président : oui mais il y a une trappe ouverte dans la banquette !

AUDITION DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE FLEURY-MÉROGIS POUR LA DÉFENSE DE GILLIGMANN

Questions du Président

T : j'ai suivi Ornella durant 2 ans, elle était assez isolée à la prison du fait de ce dont on l'accusait. Maman aimante, ses enfants lui manque.

P : vous l'avez rencontré combien de fois ?

T : en moyenne une fois toutes les 5 à 6 semaines puis plus régulièrement, une fois tous les 15 jours ou 3 semaines dans la perspective du procès.

P : elle vous a dit quoi sur l'affaire ?

T : qu'elle regrettait, qu'elle aurait dû prévenir les forces de l'ordre ou essayer de faire capoter les choses.

P : vous dites qu'elle était très isolée en maison d'arrêt ? on nous disait qu'elle était très investie au contraire ?

T : oui mais elle avait très peu d'activités en réalité mais investie dans celles-ci

Questions de l'avocat d'Ornella GILLIGMANN

A : quels étaient ses rapports avec les autres ?

T : tout dépendait si c'étaient des terroristes ou non car elle avait peur d'eux car elle se disait menacée, elle avait été mise sous protection, on l'avait mise en promenade avec les détenues de droit commun. Elle a fait tout un travail avec l'imam de la prison pour aider les autres détenus. Elle a aidé une jeune femme à mieux comprendre l'islam et à se séparer de son compagnon radicalisé. On a déjà mis dans sa cellule des filles fragiles pour les empêcher de passer à l'acte car elle était bienveillante et connaissait la religion.



AUDITION D'UN PROFESSEUR DE BOXE DE FLEURY MEROGIS

Questions du Président

T : Je l'ai en élève depuis 3 ans, depuis le début de son incarcération. Elle est assidue, très impliquée, elle a passé le diplôme de juge-arbitre. Elle avait déjà fait de la boxe mais anglaise. Elle a ensuite passé son diplôme d'entraîneur fédéral. Elle m'assiste dans les entraînements. Elle est passionnée, très impliquée.

P : avez-vous constaté une évolution, est ce qu'elle a changée ?

T : non

Questions de l'avocat d'Ornella GILLIGMAN

A : pourquoi avoir accepté de venir ?

T : parce qu'elle a prouvé son amour du sport, qu'elle était très impliquée

Intervention d'Ornella GILLIGMANN : le sport et la boxe est ma passion depuis toute petite, je voulais aller en compétition, d'être championne. J'aime l'enseigner, je suis fière d'avoir passé le diplôme et je suis fière du parcours fait aux cotés de Rachid.

AUDITION DU PSYCHOLOGUE DE FLEURY-MÉROGIS

Questions du Président

T : Je l'ai rencontrée il y a 3 ans car elle voulait une prise en charge. Je ne peux pas témoigner du fait du secret professionnel.

AUDITION AUMÔNIER MUSULMAN DE FLEURY-MÉROGIS

Questions du Président

T : j'accompagne les détenus dans leur cheminement spirituel je fais ça depuis 2007. Mon premier contact avec elle fut en septembre 2016, à son arrivée elle a fait une demande de rencontrer un ministre du culte afin de répondre à ses questions cultuelles. Au début j'écoutais, je l'a faisait parler. On a créé un groupe de parole entre les femmes terroristes à Fleury en citant leurs incohérences. Elle était dans un embrigadent personnel et affectif.

P : Avait-elle des connaissances en matière religieuse ?



T : les convertis vont trop vite et veulent rattraper le temps perdu sur leur spiritualité et donc tombe dans un discours rigoriste. Elle avait de fausses informations, de faux concept.

P : est-ce qu'elle adhérerait au discours djihadiste ?

T : quand je l'ai rencontré elle était radicale mais voulait être accompagnée pour les dissiper. Elle a évolué, elle a voulu ne plus rencontrer les autres radicalisées.

P : on peut imaginer qu'elle ait voulu vous tromper ?

T : on ne peut pas savoir, le djihado-test n'existe pas. On a des éléments qui nous aident à mesurer, le fait qu'elle veuille me voir, qu'elle participe etc. Les radicalisées ne veulent pas me voir car je viens de l'institution, je suis un modéré ou un apostat.

Questions de l'Avocat Général

A : comment on se déradicalise ?

T : je préfère une distanciation avec le discours radical. on commence par voir quelles sont les connaissances de la personne. Ensuite on regarde si l'embrigadement s'est fait seul ou sous influence. Puis on construit un référentiel commun, le Coran, les postulats fondamentaux, le bon sens. Sensibiliser à la dimension historique des textes religieux. Un moment elle a arrêté de pratiquer, sans doute par désenchantement c'est assez courant, mais dialogues elle est revenue et participe bien notamment à des projets de dialogue, elle est très intéressée par la justice restaurative.

Intervention d'Ornella GILLIGMANN : un moment j'ai eu besoin de faire le vide, j'ai arrêté la religion pendant un an puis j'ai échangé avec lui pour comprendre. J'ai compris que les textes saints, coran, bible, ancien testament sont intemporels mais ça veut dire que dont les interpréter avec notre temps et selon le progrès c'est pour ça qu'ils sont intemporels. Moi j'avais de bonnes bases mais après avec pleins d'autres facteurs on peut glisser vers du plus radical, c'a été mon cas. Mais aujourd'hui je suis une pratiquante pleinement dans mon époque, avec l'humanité, avec mon pays.

La Cour rend un arrêt sur la demande d'expertise de Sarah HERVOUET : aucun élément nouveau depuis l'expertise psychiatrique ne justifie une nouvelle expertise = REJET.

INTERROGATOIRE ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

P : vous n'avez jamais connu votre père et que vous avez appris récemment que Monsieur GILLIGMANN n'était pas votre père.

O : oui c'est une certitude désormais

P : pourquoi votre mère ne le vous avait pas dit



O : elle n'y arrivait pas. Je ne lui en veux plus, c'est juste pour ma jeunesse, c'est ça qui m'a fait basculer, j'étais instable, on voulait savoir d'où on venait.

P : votre mère a vécu combien de temps avec Monsieur GILLIGMANN ?

O : un ou deux ans

P : votre frère a le même père ?

O : ma mère quand elle a rencontré mon père de nom était déjà enceinte de moi, et ce monsieur m'a reconnu par amour de ma mère. Donc non.

P : votre mère connaît-elle votre père biologique

O : elle connaît juste son prénom

P : vous avez connu une adolescence difficile

O : oui j'ai arrêté les cours à 15 ans, je voulais pas me construire, je me suis saboté, j'avais l'impression que j'étais personne. Toutes les bêtises que j'ai faite c'était pour montrer à ma mère que j'existais mais je voulais pas que mon frère en fasse. Ça n'a rien changé, ma mère me criait juste dessus, je la supportais plus, je suis allé en foyer antérieurement à mes condamnations judiciaires puis consécutivement à ces condamnations. Il y avait une fusion entre ma mère et moi qui était plus une grande sœur, on supportait plus qu'elle nous crie dessus tout le temps pour tout et n'importe quoi. Au lycée c'était n'importe quoi, la moitié de la classe s'est retrouvée à Fleury.

P : lecture du casier judiciaire

O : j'ai honte de tous ces faits. Après ça je suis allé dans un CER, je me suis construite et j'ai connu la religion. J'ai travaillé comme peintre, vendeuse, milieu scolaire, agriculture.

P : en 2008-2009 vous rencontrez votre mari et tombé enceinte et arrêtez de travailler

O : oui j'ai 3 enfants. Ça a été difficile de changer de style de vie, je me suis sentie seule. À l'époque je ne pouvais rien dire dans le couple la femme n'ose pas le ton et un jour je l'ai fait alors ça s'est mal passé. Mais ça s'est arrangé. On s'est mariés civilement et religieusement. Puis en juillet 2016 on a divorcé. Il fallait attendre les premières menstruations depuis ce jour pour que le divorce soit validé.

P : Au niveau des drogues ?

O : toutes les bêtises que j'ai faites, j'étais sous cannabis ou sous alcool. Puis une fois arrivé dans le 45 j'ai arrêté. Au moment des faits j'avais repris depuis 1 ou 2 mois.

P : qu'est-ce qui vous attirait dans la boxe ?

O : mon mari m'avait conseillé la boxe pour me défouler. J'ai aimé la discipline, ça représente la vie, prendre des coups et se relever, à la fin embrasser la personne avec le respect. La violence du sport me permettait d'extérioriser.

P : sur la religion ?



O : j'ai connu la religion au détour d'une ruelle je suis tombé sur une librairie musulmane, je suis rentré dedans par curiosité et je me suis dit que je connaissais rien sauf via mes grands-parents, et je voulais connaître plus mes racines de ce côté de ma famille alors j'ai acheté des livres sur l'islam pour comprendre. J'y allais ensuite souvent, j'ai commencé à me cultiver, à pratiquer, je suis allé à la mosquée, j'ai mis le voile pour la première fois à la mosquée et j'ai eu un sentiment de tranquillité car à l'époque dans la rue je me faisais accoster, siffler, et le voilà a fait qu'on se préoccupait plus de moi. Ça me donnait aussi un cadre sécurisant, comme une ceinture de sécurité, c'était réconfortant, et je me rapprochais de mes racines maternelles.

P : et sur votre radicalisation ?

O : Au fil des années, j'ai mieux connu la religion, je me suis plongé un peu plus dans l'étude de la religion, les textes etc. À cette période-là j'étais seule et ça m'apportait un bien-être. Il y avait de plus en plus de personnes pratiquantes et il y a eu l'effet d'actualité et on voulait connaître mieux sa religion mais en fait on l'apprend mal.

P : Comment on situe votre départ en Turquie dans tout ça ?

O : j'avais de projets avec mon mari de partir en Egypte, on voulait apprendre la religion et l'arabe là-bas mais finalement cela ne s'est pas fait à cause de l'argent. 6 mois avant 2014 j'ai rencontré des filles dans une vente communautaire musulmane et j'ai créé des liens avec ces filles. Puis une de ces filles s'est fiancée avec un homme qui était en Syrie et elle m'a fait miroiter la Hijra et l'EI mais ils n'étaient pas connus à l'époque comme des tortionnaires. À ce moment-là, j'étais en dépression, j'étais faible, j'ai pris un billet et on est parts.

P : c'est Sarah M

O : Oui. Le fait de partir m'a fait du bien mais dans l'avion j'ai essayé de lui dire que je voulais pas y aller et quand je lui ai dit elle s'est effondrée. Puis mon mari m'a téléphoné et m'a dit que fallait pas que j'aille en Syrie, je l'ai rassuré en lui disant que finalement je n'irai pas. Je suis resté 15 jours en Turquie et voilà. Quand je suis rentré du coup mon mari m'a fait des vacances en Normandie directement.

P : on est d'accord que l'objectif c'était d'aller en Syrie ? Pourquoi ça a été si dur de l'admettre ?

O : Oui, j'arrivais pas à l'admettre. J'avais honte. Je voulais pas dire que je voulais y aller sachant en plus que je n'y étais pas allé.

P : Vu les faits grave qu'on vous a reprochés ensuite je comprends pas pourquoi vous n'avez pas avoué ce voyage vers la Syrie avorté ?

O : je ne voulais pas l'admettre.

P : Vous revenez en septembre 2014 puis vous continuez votre vie avec votre mari jusqu'à que vous rencontriez Abu SOULEYMAN sur PériScope. Mais pour faire ce type de rencontre il faut qu'il se soit passé quelque chose avant, qu'il y ait eu des raisons.

O : J'ai commencé à me renseigner seule sur Daesh, la Syrie et j'ai compris qu'il y avait des confusions donc j'ai milité pour ne pas qu'il y ait de confusion sur ces sujets là pour pas qu'il y ait l'amalgame. J'étais seule dans cette démarche, je n'avais aucun soutien je me suis enfoncé encore plus dans la solitude et la dépression et c'est comme ça qu'un jour on m'a parlé de PériScope dont on parlait à la TV, je l'ai installée et mes sœurs ont fait pareil et je les espionnais pour voir ce qu'elle faisait et j'ai vu



qu'elles faisaient n'importe quoi à sortir avec des garçons du double de leur âge. Bref, j'ai découvert le fonctionnement de l'application avec les quizz vidéos notamment les quiz religieux. Pendant un mois et demi il y avait une personne très insistante qui voulait prendre contact avec moi et ça a commencé comme ça. Un jour j'étais au plus bas, je venais de me disputer avec mon mari, et là il y a un personnage religieux qui me complimente et là j'ai laissé la porte ouverte. On a parlé en privé et c'était tous les soirs après avoir couché les enfants, j'étais devenu dépendante de l'application et de ce confident. Il m'a proposé d'installer WhatsApp, on/off puis Telegram. WhatsApp c'était intense, on parlait tout le temps, de nos vies, familles, je me suis confié sur ma vie. Un jour il m'a déclaré sa flamme en me disant que cela ne lui avait jamais fait ça. J'étais troublé. Il me disait qu'il était amoureux de moi, on s'endormait ensemble au téléphone, on se réveillait ensemble. Il connaissait mes problèmes de couple, il dénigrait mon mari. Il ne supportait pas qu'on me traite comme on me traitait. J'ai fait comprendre à mon mari que je passerai pas 10 ans comme ça, et mon mari a compris que je parlais de divorce. Mon mari a réuni toutes les familles pour tenter d'arranger, je me suis embrouillé avec tout le monde. On me disait de faire des efforts alors que ma vie c'était un effort. Mon mari il faisait rien à la maison. Moi je me considérais plus marié avec lui à la fin. Du coup il a essayé de faire des efforts mais ça ne servait plus à rien, je ne voyais que Abu, Abu, Abu, j'étais dépendante, tout son amour me faisait du bien et c'est à cette période que niveau religion parce qu'en fait on était deux religieux donc on en parlait de plus en plus. Il a ensuite commencé avec de l'humour noir puis petit à petit il m'a dit qu'il était allé en Syrie mais qu'il était revenu avec les réfugiés. Comme j'avais divorcé il pouvait vraiment me dire les vraies choses, et m'a dit qu'il était là pas pour l'amour mais pour commettre un acte terroriste mais qu'en même temps l'amour lui était tombé dessus vis à vis de moi. Il me disait qu'il avait délaissé ses frères pour moi. On parlait de l'avenir, mes enfants, nos enfants. Il me faisait culpabiliser du fait d'avoir tout abandonné. Je lui demandais de me dire « dis-moi que tu m'aimes » etc. Là on est mi-juillet et je savais à qui j'avais à faire niveau de ses idées.

P : et donc vous ne vouliez pas prendre du recul ?

O : non je me sentais bien, je me sentais belle, il me demandait des photos sinon il pétait un plomb. Mais j'avais besoin de ça. Tous les deux on était dans l'excès. Il a ensuite parlé de mariage et moi je lui disais que je le suivrai partout et je me suis donc embourbé dans une espèce de rivalité avec lui, orgueilleuse. Quand on se disputait il m'envoyait des photos d'autres filles pour me montrer que j'étais pas la seule moi ça ne me faisait pas rêver. On a essayé de se rencontrer plusieurs fois, lui a essayé de venir à 3 reprises dans la région mais à chaque fois il annulait. Il commençait à me demander des petits services, des comptes Télégram, de changer de numéro pour pas que je me fasse arrêter à cause de lui. Il me disait de jurer de ne jamais témoigner contre lui.

P : Vous a-t-il envoyé des films avec lui dedans ?

O : Je recevais peu de lui.

P : les photos que vous envoyiez ?

O : Des photos de moi, parfois dénudées vers la fin quand on était sûr qu'on allait se voir. Il choisissait ma lingerie.

P : vous n'avez jamais eu de doute quant à son identité masculin ?

O : jamais, même quand on me l'a dit je ne voulais pas le croire.

P : quand est-ce qu'il vous a parlé de la Syrie ? Dès le début ?



O : vers mi-juillet, au début non il en avait pas parlé. Il m'en a parlé surtout à partir d'un reportage dans lequel il se vantait d'être passé. Le passage qu'il m'a envoyé c'était quand un homme venait de Raqqa et le journaliste voulait le rencontrer. Là je me suis dit il est vraiment sérieux.

P : Il n'y avait pas aussi le fait que vous étiez fasciné d'être en contact avec un combattant de Syrie ?

O : inconsciemment c'est possible, j'étais amoureuse.

P : J'ai calculé que 11 lignes téléphoniques vous étaient attribuées, vous aviez un niveau de communication vocale et sms délirant.

O : oui.

P : À partir du 22 juin 2016 vous ouvrez une ligne MADANI, alors que cette ligne sera en communication avec Inès MADANI.

O : Oui il m'avait demandé de rechercher un numéro pour rester en contact avec lui.

P : Il est trouvé que vous êtes très régulièrement en contact avec un Abu Omar (SOULEYMAN).

O : oui on parlait de tout.

P : le 2 aout 2016 vous parlez d'utiliser Telegram et un moment des tiers s'interposent entre vous deux, c'est étrange pour une relation duale ?

O : oui mais j'étais persuadée qu'il était amoureux de moi, non ça ne me dérangeait pas plus que ça.

P : le 14 août 2016 les enquêteurs trouvent une discussion avec une Ines MADANI sur On/off pour préparer une action.

O : à cette date on devait se marier et il me parle de préparation.

P : Vous les avez achetés ces numéro On/off ?

O : Je ne sais plus comment cela fonctionne, je ne sais plus. J'étais tout le temps en rivalité avec lui, je voulais pas le perdre.

P : le 16 août vous évoquez votre mariage, il a eu lieu ?

O : KASSIM m'a contacté sur Télégram, il m'a dit qu'il venait de la part d'Abu, j'ai dit oui dans l'heure qui suit.

P : le 25 août vous déplorez de ne pas avoir pu vous marier avant de dormir définitivement, je ne comprends pas ?

O : C'était pour la consommation physique. On a parlé plusieurs fois de se voir mais il changeait souvent d'avis.

P : Vous commentez par sms l'attentat de Saint Pétersbourg « Walaah ça fait plaisir etc. ».

O : j'avais accepté l'homme qu'il était, j'étais à son image.



P : Vous aviez des photos d'auteurs d'attentats dans vos échanges pourquoi ?

O : il voulait me montrer ces auteurs.

P : Côte D1085 vous avez cherché sur internet sur Ouédaline MADANI

O : oui ça devait être sur la recherche de puces ou pour savoir d'où venait cette personne, je sentais qu'il y avait un truc avec Abu.

P : j'aimerais qu'on revienne sur la préparation dans la nuit du 3 ou 4 septembre, à quel moment a-t-il parlé pour la première fois d'actions terroristes en France ?

O : Mi-août

P : et à quel moment a-t-il parlé de vous associer ?

O : le jeudi au moment du l'achat de la voiture. À partir du jeudi soir. Il voulait savoir si je serai là pour lui

P : le jeudi 1er septembre, il vous propose quoi exactement ?

O : il dit on passe la nuit ensemble, demain j'aurai peut-être besoin de toi, après il m'a dit d'aller acheter des bonbonnes de gaz.

P : et la rencontre avec la sœur d'Abu c'était pourquoi le mercredi ?

O : il m'a demandé d'aller rencontrer sa sœur au centre commercial de Sevrans pour aller au Quick, je pensais que c'était le dernier test qu'il me faisait car il en faisait souvent. Je pensais que sa sœur allait me tester et qu'il serait pas loin pour observer. Il m'avait demandé d'aller chercher un cadeau auprès de sa sœur. L'échange avec la sœur était froid.

P : 2h20 de rencontre c'est pourtant très long.

O : mon fils a mangé, puis on est allé vers les trucs de jeu, on a parlé du divorce, d'Abu, elle me confortait sur mon choix etc. On a parlé de religion aussi, j'ai pas vu le temps passé. IL n'a jamais été question qu'on se revoie pourquoi que ce soit, jamais j'ai montré mon coffre.

P : Avec certitude on sait D388 - D1033 que vous partez vers paris vous retrouver et on sait qu'à deux reprises vous avez tenté de payer des parkings au niveau du forum des halles et dans le 4ème, puis vous prenez la direction du Quick de Sevrans à partir de 17h03, elle s'y trouve depuis 40 minutes et vous partiez à 19h21. Vous restez 2h20 e compagnie d'Inès MADANI, surtout quand l'atmosphère est froide.

O : j'étais concentré sur mon fils, malgré ce froid y'avait mon fils. Je pensais qu'il m'espionnait dans le coin, le fait qu'il soit là je me disais qu'il allait venir peut être.

P : Inès dit que vous venez toutes les deux pour discuter du projet d'attentat à venir. Elle n'a aucun intérêt à dire cela.

O ; Si elle cache la vérité, je pense que c'est une vengeance parce que j'ai parlé d'elle, parce qu'idéologiquement elle savait que j'étais pas comme ça, parce que je pense qu'elle était en fait vraiment amoureuse de moi.



P : Pourquoi vous avez loué le Nissan Qashqai ?

O : C'est lui qui voulait pour que j'aie le voir

P : Ines MADANI dit qu'il était à l'origine question d'acheter un véhicule.

O : oui pour voir Abu mais pour moi aussi.

P : la location de ce véhicule le 27 août une semaine avant les événements qui nous occupent posent question.

O : oui je vous comprends.

P : la date du 27 août pose question

O : c'était pour le voir et consommer mais aussi pour ma famille.

P : le lendemain de votre rencontre avec Ines vous apprenez qu'Abu a besoin de vous. Vous avez beaucoup changé dans vos justifications. Essayez de ne pas être floue.

O : Je pouvais pas le voir le lendemain car je savais qu'il était affairé dans des choses à caractère terroriste.

P : quel service vous deviez lui rendre ?

O : il m'avait dit d'acheter des bonbonnes de gaz, je comprends bien que c'est un projet terroriste. ça C'est le jeudi soir, 1er septembre. Il m'a dit que je devais me rendre en région parisienne, soit dans le 95, finalement j'ai été chez sa sœur dans le 94.

P : ensuite ?

O : le vendredi je dépose mes enfants chez ma belle-mère, je pars en région parisienne, je vais dans un MacDonald, je tente de le joindre sans nouvelles donc je demande à Rachid KASSIM des nouvelles d'Abu.

P : Pourquoi KASSIM et vous savez quoi à ce moment-là ?

O : c'était mon tuteur, je ne savais pas qui il était vraiment au début du mois d'août.

P : c'était votre première conversation avec lui ?

O : non.

P : donc vous saviez en réalité ! ça ne vous dérangeait pas de parler avec l'organisateur d'attentats sur le territoire

O : moi c'était mon tuteur religieux c'était tout, c'était religieux, mais oui mon tuteur était un terroriste.

P : Vous saviez qu'Abu avait un projet terroriste, vous parlez avec KASSIM en même temps mais pas de projets terroristes ?

O : non



P : vous vous étiez intéressé à sa propagande ? Puisque vous alliez sur sa chaîne !

O : oui j'ai regardé les images mais j'ai enlevé la chaîne. Lui il m'avait déjà fait de la propagande.

P : comment le personnage joué par Ines MADANI vous fait venir ? Pour consommer le mariage ?

O : oui, il me dit d'aller attendre chez sa sœur.

P : vous achetez où les bonbonnes ?

O : sur le chemin dans un magasin, dans une station. J'étais à deux doigts de pas les acheter.

P : vous remplissiez le réservoir de gazole ?

O : je sais plus

P : Le 2 septembre vous avez une discussion avec Abu et vous arrivez à Chevilly Larue chez la sœur, vous pensez trouver qui ?

O : je pensais le trouver lui mais je tombe sur sa sœur. Dans la soirée j'ai eu Rachid KASSIM au téléphone et lui ai dit que j'avais acheté ce qu'il fallait mais que j'avais pas de nouvelles d'Abu. Il me dit d'attendre le lendemain. Je me suis endormi dans le salon, Inès MADANI m'a réveillé pour que j'aille dormir dans la chambre. Je me suis réveillé, Abu n'était toujours pas là. J'ai eu à nouveau Rachid KASSIM qui m'a dit qu'il n'arrivait pas à contacter Abu et m'a dit que je pouvais faire ce que je voulais mais qu'il fallait que j'accompagne sa sœur faire des courses. Ensuite on me parle d'un attentat à la voiture piégée, je me suis sentie embourbée, je ne pouvais plus rien faire, si je prévenais la police j'étais dedans et j'avais auprès d'eux fait trop la maligne je pouvais plus me retirer, je savais pas quoi faire.

P : à ce moment-là vous n'avez aucun contact avec Abu ?

O : non aucun, Inès MADANI me dit qu'il est affairé avec les frères. Je me sentais perdue, dans ma tête c'était psychiatrique. KASSIM me parle d'allégeance à l'Etat islamique et me dit qu'Inès MADANI l'a déjà faite. À ce moment-là pour moi ça représente rien, c'est une feuille écrite avec une photo, sur le moment même je me dis que je suis dans une merde monumentale.

P : à quel moment vous prêtez allégeance ? ça consiste en quoi ?

O : Il y a une feuille avec écrit une profession de foi, ça parle du chef BAGDADI

P : qui vous filme ?

O : Inès MADANI

P : elle a fait la même chose ? vous ne l'avez pas filmé ?

O : je ne l'ai pas filmé en tout cas.

P : vous allez faire quoi de la vidéo ?

O : je l'envoie sur la chaîne Telegram de KASSIM



P : à quel moment vous achetez 4 bonbonnes supplémentaires ?

O : après, avec le Qashqai Inès MADANI enlève les bouteilles de mon véhicule et les mets dans le sien, j'étais presque en panne. Je refais le plein avec un jerricane que j'avais déjà. On est allé acheter les bonbonnes

P : qui décide ?

O : toutes les deux, j'étais embourbée, j'étais comme dans un labyrinthe enfermé.

P : Dans la voiture on a trouvé 3 bouteilles en plastique remplies de gazole, pourquoi ?

O : J'ai mis de l'essence dans la bouteille, je fais genre

P : vous dites que vous connaissiez la différence entre gazole et essence et vous dites que vous ignorez si Ines MADANI connaît, pourquoi ne pas mettre directement du gazole alors ? D'autant que la voiture est du gazole. Vous dites que vous faites ça pour faire échouer l'attentat, je comprends pas pourquoi vous faites ça alors.

O : Dans mon coffre j'ai un jerricane avec du gazole donc je l'ai déjà.

P : l'essence vous la mettez dans quoi ?

O : une bouteille d'Évian et celles du soir c'était cristalline et Tropic.

P : à quoi sert l'essence dans cette bouteille ?

O : à rien du tout, je sais pas, c'était pour son projet

P : qui vous demande de le faire ?

O : personne

P : pourquoi faire ?

O ; pour son truc dans la voiture

P : c'est confus. Il se passe quoi par la suite ?

O : c'est le dernier truc de la soirée.

P : vos déclarations ont beaucoup évolué.

O : j'ai fait le test de la cigarette dans le gazole le 3 au soir pour vérifier la différence avec l'essence.

P : À ce stade il avait été convenu quoi pour le véhicule ?

O : Qu'elle allait mettre les bonbonnes dans sa voiture. Je sais qu'elle faire quelque chose avec. J'avais peur.

P : vous dites qu'il n'était pas convenu que vous veniez avec elle



O : non elle avait que je voulais rentrer après je voulais pas que l'attentat arrive. Puis je reçois un message tard de Rachid KASSIM qui demande si je suis encore avec elle et me demande de dire à Inès MADANI de bien faire le plein. Et je lui ai dit que j'allais l'accompagner. Et voilà on est parties. On a mis direction Paris

P : pas seulement, vous avez mis Tour Eiffel. Moi j'ai une petite question, il y a la photo avec la Tour Eiffel brisée et des photos avec les enfants avec marqué « je t'aime » et cela a a voir avec un attentat, votre mari le pense directement

O : Tout le monde aurait pensé ça en trouvant les photos. Moi je pensais pas faire un attentat, je pensais contribué c'est tout.

P : Ce soir-là vous vous êtes rendus au pied de la tour Eiffel.

O : oui, elle me dit qu'elle va à la tour Eiffel, mais on s'est perdues.

P : vous dites que vous renoncez à rentrer chez vous finalement pour empêcher l'attentat.

O : je voulais empêcher l'attentat mais sans qu'Abu ne le sache pour pas le décevoir donc je voulais pas qu'Inès s'en rende compte.

P : et le trou dans la voiture

O : je n'ai jamais vu d'orifices, c'est MADANI qui dit que c'est moi

P : donc si on vous suit, elle l'aurait fait avant.

O : oui

P : vous contestez que vous ayez le 2 envoyer un sms à Rachid KASSIM pour savoir s'il est judicieux d'utiliser du gazole etc. ?

O : oui je conteste, elle a dit ça bien plus tard dans l'instruction.

P : vous contestez avoir reçu une réponse disant qu'il fallait utiliser de l'essence ?

O : oui

P : si c'était une telle évidence dans votre esprit la différence entre essence et gazole, pourquoi avoir vérifié ?

O : pour être sûr quand même

P : vous avez essayé avec la cigarette ?

O : oui j'ai fait un test pour être sûr avec cigarette puis avec un papier

P : donc vous avez aussi essayé avec du papier

O : oui et puis dans ma tête elle pouvait enflammer d'une autre manière, je voulais pas rentrer voir mes enfants en sachant qu'il y aurait peut-être un attentat.



P : Vous dites depuis le début que vous connaissiez la différence, mais Ines MADANI aussi le dit depuis la GAV.

O : c'est faux, c'est de la vengeance.

P : vous faites un recherche tour Effel , puis brasserie. Racontez-nous.

O : Pendant 20 minutes on s'est perdus, je me suis dit qu'elle est partie. on se retrouve, comme j'ai moi internet je fais les recherches pour les lieux. Puis on s'est retrouvés dans un parc. On a discuté. J'étais angoissée que l'attentat arrive. On repart car pour elle il n'y avait pas assez de monde là où on était. Et on se retrouve rue de la bûcherie.

P : je note que le 31 août avant de rencontrer Ines MADANI au quick vous vous êtes retrouvé au moment endroit que la rue de la bûcherie.

O : c'est une pure coïncidence.

P : Inès MADANI a sous-entendu que vous étiez en repérage.

O : elle ment j'y étais pour du shopping

P : vous avez l'habitude de fréquenter ce lieu-là ?

O : non.

P : vous trouvez crédible que le rdv du 31 aout relève du hasard avec un appel téléphonique passé par Abu pour vous retrouver

O : lui il avait ses projets dans la tête mais moi je pensais que c'était pour le mariage.

P : vous faites quoi après avoir trouvé la rue de la bûcherie

O : on gare les voitures et on va vers le parvis

P : qui a décidé de mettre la voiture là ?

O : on était ensemble, elle a décidé de la mettre là, dans ma tête je me dis ok. Je me sens pas bien. Je suis pressé que ça se termine. J'ai craqué car le risque n'était pas évitable malgré le gazole, j'avais toujours peur et du coup on se dispute je dis qu'il est tard, j'en ai marre etc. Elle me dit de me casser. Il y avait deux bouteilles de gazole par terre, je suis partie dans ma voiture. J'ai vu qu'elle s'activait mais je l'ai pas vu concrètement vider les bouteilles.

P : donc c'est elle qui a vidé sur la couverture ?

O : oui je savais même pas qu'il y avait de couverture moi. J'ai laissé le contact sur ma voiture, je suis allé la voir car c'était plus fort que moi je voulais arrêter. ON est allés à la voiture, j'ai allumé la cigarette, je lui ai donné elle l'a jeté dans le coffre puis je voulais qu'elle parte pour pas voir que ça fonctionnait pas. J'ai ouvert la trappe, j'ai vu la cigarette noyée.

P : vous avez vu ça depuis la trappe ?



O : oui oui

P : et elle quand elle sort elle pense quoi ?

O : que ça va prendre feu

P : et vous vous pensez le contraire

O :oui

P : ça a dû attirer son attention que vous regardiez à travers la trappe quand même

O : non non j'ai fait vite

P : bien après

O : il y avait du monde éméché, on m'a dragué, j'étais pétrifié qu'on fasse attention à moi, j'ai avancé vite en petite foulées et elle elle marchait tranquillement. Puis j'avais plus de contrôle sur rien, elle a cru voir des policiers en civil. on est partis à Chevilly , j'ai commencé à communiquer avec mon mari via viber.

P : quel intérêt d'utiliser avec votre mari cette application ?

O : sur le moment même c'est une psychose

P : quel était l'objectif des deux passages devant la voiture le lendemain ?

O : récupérer la voiture mais il y avait un cordon donc on renonce.

P : c'est curieux car l'attentat échoue, vous nous dites que vous avez tout fait pour l'éviter, on a du mal à croire qu'Ines MADANI n'ait rien vu et pourquoi vous restez avec elle toute la journée de 03h30 à 17h jusqu'à son point de chute à Sarcelles ?

O : J'avais de la compassion car c'était la sœur d'Abu

P : pourquoi vous partez de votre domicile avec votre mari et pourquoi avoir pris autant de temps, jusqu'à la fin de l'instruction pour concéder que vous avez effectivement pris la fuite ?

O : c'était une fuite mais c'était aussi des vacances pour mes enfants

P : vous dites qu'à l'époque déjà vous aviez de la distance avec l'islamisme mais le 12 aout 2016 vous avez marqué allégeance à Abu Omar donc quelle signification ?

O : Ça voulait dire que je l'aime et que je le suis partout.

P : vous minimisez aussi beaucoup l'allégeance à l'EI que vous avez faites, demandée par Rachid KASSIM pour revendiquer au nom de l'EI l'attentat.

O : je veux pas minimiser, pour moi c'est une formalité pour lui, dans mon cœur je ne porte pas allégeance à l'EI mais à Abu.



P : je comprends pas le voyage en Turquie sur lequel vous avez menti, et votre départ à Marseille qui ne sont pas des vacances

O : c'est une fuite

P : pourquoi ça a été aussi compliqué pour vous de le dire pendant deux ans

O : je ne sais pas.

P : vous n'étiez pas en contact qu'avec Abu, mais aussi avec d'autres avec qui vous parlez de l'EI, elle vous indique clairement qu'elle désapprouve l'EI et vous tenez le raisonnement inverse alors je me dis qu'auprès d'Abu c'est normal si on suit votre logique de dissimulation mais auprès de cette autre personne qui désapprouve quel intérêt de contester sa position ?

O : je montrai tout à Abu et il me donnait les arguments et quand je défendais les thèses de l'EI je défendais Abu en fait.

P : pourquoi vous lui envoyez les communications ?

O : parce qu'il est jaloux

P : en quoi vous avez l'obligation de faire ça ? Il peut pas savoir

O : je lui parle de mes amis. J'ai des milliers de tords mais je ne minimise pas. J'étais possédée, c'était psychiatrique. Je suis rentré dans un jeu, de l'amour pour moi et de la haine pour lui.

P : lecture d'un message où Ornella dit que c'est chaud et qu'elle peut pas parler là etc.

O : oui ce message était prémonitoire mais à ce moment-là je savais pas la suite.

P : on a retrouvé un papier dans vos affaires avec un nom et prénom avec Irak

O : ça vient de KASSIM oui

P : quelles sont vos dernières communications avec Rachid KASSIM ?

O : le samedi soir

P : Vous avez changé de versions énormément de fois depuis votre GAV, pourquoi ?

O : j'étais pétrifiée durant la GAV.



7^{ème} jour d'audience :
Mardi 1^{er} Octobre 2019



AUDITION DU FONCTIONNAIRE DE POLICE 1

Le témoin connaissait les accusés avant les faits dans le cadre du travail. Le témoin est devenu partie civile.

Déclarations du témoin

Le témoin (FP1) déclare : Je peux vous relater la journée de l'interpellation en tant que chef du dispositif de surveillance et filature. Avec 7 collègues, se sont rendus en urgence sur Bussy. L'équipe s'est installée aux alentours de la gare, du centre commercial, à proximité de la gare afin de rechercher un couple. Une information est arrivée indiquant qu'ils pouvaient se trouver au domicile de Madame SAKAOU. Dans l'après-midi, une femme voilée assez jeune est entrée dans l'immeuble puis ressortie rapidement avec un sac par l'arrière du bâtiment. Un collègue l'a prise en filature jusqu'à la gare du Nord, où elle a été perdue dans le flot des passagers.

La voiture de Madame SAKAOU a été retrouvée au domicile. Un collègue est installé dans un véhicule à proximité. Après avoir reçu l'autorisation d'interpellation, vers 19h, trois femmes sont sorties et se sont dirigées sur le trottoir. Peu de temps après, un appel radio du collègue étant dans le véhicule venait de se faire poignarder et les trois filles se dirigeaient vers le reste de l'équipe avec des couteaux. Les trois filles courraient en direction des policiers. Sarah HERVOUET a traversé la rue, est passée devant le véhicule de police, et a été prise en chasse par un collègue. Un autre collègue est parti en soutien. Madame SAKAOU s'est de suite couchée devant le motard qui la braquait. Ines MADANI est partie sur la droite et a couru dans une toute petite allée. J'ai entendu des tirs. Mon collègue m'a signalé qu'elle était venue vers lui avec son couteau. Elle était encore debout et elle a commencé à s'affaïsser, posé un genou par terre, avait toujours son couteau. Elle avait encore la main levée avec le couteau. Je pensais tirer sur son poignet afin de lui faire lâcher le couteau mais je me suis ravisé car c'était complètement aléatoire.

Elle avait un couteau dans la main droite et ce qui ressemblait à un shocker électrique dans la main gauche. J'ai mis des coups dans ses coudes et ai réussi à lui faire lâcher le shocker. On n'arrivait pas trop à l'approcher car elle essayait de m'atteindre avec son couteau à chaque fois que je l'approchais. Je l'ai pris de la main gauche, j'ai réussi à la trainer sur un ou deux mètres, elle essayait toujours de m'atteindre. Me rappelant que j'avais une gazeuse dans la voiture je suis allé la chercher. Je l'ai gazé, elle était dans un état second. Elle était dans cet état depuis le début, une sorte de force naturelle déstabilisante. Je me suis même demandé si ma gazeuse fonctionnait correctement. Des collègues en tenue sont arrivés. Un collègue a attiré son attention, et a réussi à la désarmer. Le Samu l'a pris en charge et lui a donné les premiers soins.

Je suis allé voir mes deux collègues, celui qui a tiré et celui qui a été poignardé, pris en charge heureusement pas une ambulance qui passait par hasard.



Questions du Président

Le Président (P) : Vous arrivez en début d'après-midi à Bussy ? Vous êtes 7 ?

FP1 : Oui, il n'y a que nous.

P : Pouvez-vous donner des indications sur la configuration des lieux ?

FP1 : Il y a le domicile de Madame SAKAOU dont l'entrée principale donne sur un rondpoint qui donne sur le centre commercial et une sortie à l'arrière du bâtiment. Il y a une centaine de mètres entre l'entrée principale et le véhicule.

P : Peut-on revenir sur leur comportement à ce moment-là ?

FP1 : Quand elles sont sorties, elles marchaient unes à côté des autres en ligne. Elles se sont directement dirigées vers le parking. Elles n'avaient rien à la main, à part un sac à main. C'était impossible de voir si elles étaient déjà armées à ce moment-là. Quand elles sortent immédiatement du bâtiment, on ne peut pas passer trop de fois par mesure de discrétion.

P : Il y a un moment où vous allez les perdre de vue ?

FP1 : Pas totale car notre collègue les récupère sur le Parking. Le seul visuel sur le Parking est mon collègue, ensuite je pense que ça s'accélère, nous on est disposés en bas, en attente, on suppose qu'elles vont prendre un véhicule.

Le Président demande des précisions sur l'arrestation de Madame MADANI. Le témoin explique qu'il voit que SAKAOU est déjà à terre, elle a lâché son couteau. Il lève la tête, court, entend les coups de feu, et arrive à hauteur de son collègue. Sur le procès-verbal, le témoin dit avoir entendu 2 coups de feu mais il y en a eu plus. En moins d'une dizaine de secondes Ines MADANI s'affaisse, est assise sur le côté.

P : Vous avez décrit son comportement comme étant possédé ?

FP1 : Tout à fait. Elle était indomptable. Son regard était vide, on ne comprenait pas ce qu'elle disait. J'ai longtemps cru qu'elle avait pris de la drogue, c'était très déstabilisant.

P : Vous aviez expliqué à l'époque qu'elle vociférait, essayait de se relever, avez essayé de la raisonner mais elle disait qu'elle ne lâcherait pas son couteau et qu'elle essayait de vous toucher en faisant des mouvements circulaires. Vous dites qu'elle était déterminée, semblait possédée et que sa force était décuplée. Vos collègues souhaitent utiliser un taser et ont appris qu'elle était blessée et se sont donc ravisés.

Elle nous a expliqué au cours de cette audience qu'à aucun moment elle n'avait l'intention d'attenter à la vie d'un policier et que son objectif était de se faire tuer. Que pouvez-vous nous dire de cela ?

FP1 : Si elles avaient eu envie de se faire tuer, elles auraient pu venir vers nous avec les couteaux directement plutôt que de fuir. C'est après quand elle s'est retrouvée seule, elle aurait encore pu fuir mais elle s'est arrêtée et a fait face à mon collègue.

Ce qui a été déterminant est l'appel radio de mon collègue. Sinon, sur une interpellation comme cela nous n'aurions pas été aussi virulents.



Le témoin est familier de l'interpellation même si dans le monde du renseignement, il s'agit davantage de renseignements. Le Président souligne que 7 policiers pour une interpellation de 3 personnes est peu. Mais il demande si l'objectif de les envoyer sur place était de les interpellier.

FP1 : Très souvent chez nous, cela part d'une mission de renseignement et ça peut basculer. Vu ce qu'on savait, le Raid avait déjà été mis en alerte et était sur la route.

P : On sait aussi que Madame SAKAOU a été prévenue par l'un de ses enfants qu'un dispositif important de policiers se trouvait à la gare de Bussy ce qui a provoqué la fuite du trio. Donc il y avait un dispositif important autre que le vôtre ?

FP1 : Je suis dans l'incapacité de vous dire si c'était lié ou pas.

Juge (J) : Monsieur, vous allez vous constituer partie civile ? En qualité de victime de quelle infraction ?

FP1 : Après cette action-là, j'ai toujours pensé que j'arriverai à gérer le stress post interpellation, mais le stress est latent et la citation à comparaître a réveillé certaines choses et j'ai décidé de me soigner. Cette interpellation m'a choqué, j'ai eu très peur pour mon collègue qui a été poignardé. J'ai fait des cauchemars le voyant baigner dans une mare de sang.

J : Si j'entends ce que vous dites, il y a deux infractions qui peuvent être concernées, s'agissant de Madame MADANI, c'est une tentative d'homicide et il y a aussi pour Madame HERVOUET. Ou à l'une d'entre elles ?

FP1 : L'un a tenté de mettre en coup de couteau à mon collègue. Et l'autre pour la détermination qu'ils avaient quand j'ai tenté de l'arrêter.

Question des avocats de parties civiles

Avocat du témoin : Aviez-vous des détails sur le type d'attentats envisagés ?

FP1 : On nous dit que ce sont des femmes qui vont rejoindre d'autres femmes.

A : Vous partez avec très peu d'information et n'avez aucune idée de la dangerosité de la mission. Vous faites du renseignement donc normalement vous n'êtes pas au contact ?

FP1 : Non, l'objectif est d'être le plus discret possible.

A : Avez-vous déjà eu des fonctionnaires, relevant de votre responsabilité, blessés ou autre ?

FP1 : Non c'était la première fois.

A : De même pour l'usage d'une arme de service ?

FP1 : C'était la première fois.

A : Pourquoi avez-vous ressenti ce besoin aujourd'hui ?

FP1 : Je ne suis pas habitué à tout ce qui est judiciaire.



Questions du ministère public

Avocat général (AG) : Concernant le tempo de l'interpellation, qui dirigeait l'opération à la DGSI ?

FP1 : L'Etat major.

AG : Vous avez indiqué que lorsqu'Ines MADANI était au sol, sont intervenus des collègues de la sécurité publique, et que dans un premier temps, un des fonctionnaires sur place veut la taser alors qu'elle a reçu de la lacrymo.

FP1 : On ne peut pas taser quand c'est un aérosol car elle peut s'enflammer. Là, en l'occurrence c'était du gel pour cela aurait été compatible.

AG : Vous ne pouvez pas dire sur le trottoir qu'elles sont armées, mais sortie du parking elles ont toutes un couteau en main ?

FP1 : Oui

AG : Ines MADANI a-t-elle tenu des propos particuliers ?

FP1 : A part « je ne lâcherai pas », rien.

AG : Avez-vous entendu un propos comme « tuez-moi, je veux mourir » ?

FP1 : Je ne pense pas.

AG : A quel moment elle se calme ?

FP1 : elle ne se calme pas, jusqu'au dernier moment elle va essayer. A un moment c'est physique, avec les coups et balles qu'elle s'est prise, elle a dû s'arrêter.

Questions des avocats de la défense

Avocat de Sarah HERVOUET : Lors PV de saisine de la DGSI, indique l'imminence d'une action violente. Comment peut-on valider l'imminence d'un projet d'action violente avec la mise en place d'un service de surveillance composé de seulement 7 personnes ?

FP1 : On nous a demandé de nous rendre là-bas, après on était 7. Il faut déjà que les premiers effectifs soient là, c'était notre rôle, ensuite les choses se sont accélérées.

A : La personne que je défends indique qu'il n'y a pas de projet concret à ce moment-là. Pour la mise en place du dispositif, Des témoignages de policiers indiquent qu'initialement le dispositif se tourne vers le centre commercial et vers la gare pourquoi allez-vous à là-bas ?

FP1 : Quand on part, on n'a pas d'adresse précise donc je me mets à l'endroit où il y a le plus de passage.

A : Est-ce pour identifier le plus de personnes ou protéger le plus ?

FP1 : Moi je cherche des personnes.



A : Je me dis qu'on va vers une gare ou un centre commercial car ce sont des lieux potentiels d'attaque. Vous redéployez le dispositif à partir du moment où vous avez l'information sur Madame SAKAOU. Vous placez un agent sur le parking en cas de fuite, l'hypothèse d'une fuite est envisagée voir privilégiée ?

FP1 : Elles peuvent prendre le véhicule pour fuir ou commettre leur destin funeste.

A : Quelle est l'efficacité de positionner un agent sur un parking dans le cadre de l'éminence d'une action violente ?

FP1 : Pour voir si elles prennent le véhicule. Un départ du véhicule est envisagé.

A : L'appel du fils de Madame SAKAOU est retranscrit. Sur le sens de la fuite, elles se dirigent directement vers un parking, qu'est-ce qu'on va faire dans un parking ?

FP1 : On va chercher son véhicule. Je n'ai pas souvenir qu'il y avait du monde.

A : Il y a une voiture sur le parking qui arrive. Quelle autre direction auraient-elles pu prendre ?

FP1 : Je ne connais pas la configuration.

A : Au moment où elles sortent de l'immeuble, elles ont l'air tranquilles ? Le centre commercial est la direction qu'elles prennent lorsqu'elles vont sur le parking ?

FP1 : Elles marchent tranquillement.

A : Pouvez-vous nous donner les caractéristiques de l'interpellation de Sarah HERVOUET et son comportement ?

FP1 : Prise en chasse, arrivée dans l'allée, elle est braquée par un collègue. Elle s'est arrêtée et au préalable avait jeté son couteau dans un buisson. Elle s'est couchée par terre. De mes souvenirs elle a pleuré.

A : Vous vous rappelez qu'elle a dit « j'ai niqué ma vie ». Avez-vous un avis sachant qu'elles aient pu penser qu'il s'agit d'un policier ?

L'avocat d'Ines MADANI demande des renseignements sur l'endroit de l'interpellation, chemin piéton, le boulevard passant à côté et le fait qu'il n'ait pas entendu les propos de Madame MADANI.

A : Vous avez dit que le SAMU est intervenu pour la prendre en charge, une fois neutralisée. Y avez-vous assisté.

FP1 : Pas forcément car je suis allé voir mon collègue, donc j'ai juste vu les médecins autour d'être.

A : Que restait-il sur la scène ?

FP1 : Il y avait du sang au sol, des douilles, sac à main avec une lettre d'allégeance, le shocker, le couteau.

A : Il y avait ses deux chaussures, sa casquette, et le débardeur. Ce qui frappe beaucoup c'est que c'est extrêmement dispersé.

Le Président intervient pour dire que ce n'est pas si éclaté que cela.

FP1 : Après le passage de tout le monde, les douilles ont pu passer sous les pieds, ensuite quand elle s'affaisse, je suppose qu'elle doit avoir les habits qui commencent à baigner de sang, et j'ai dit que je



'lai tirée sur un mètre ou deux jusqu'à l'endroit où elle est restée définitivement. Le shocker, j'ai mis un coup de pied, il est parti au moins parti 10 mètres en l'air, et son sac à main je l'ai pris pour confirmer son identité mais je ne sais pas où je l'ai mis.

A : Il m'a semblé que quand vous avez été entendu en 2016, vous avez dit précisément que vous avez entendu deux détonations et vu la femme s'affaïsser et tomber au sol. Et vous dites aujourd'hui qu'elle est toujours debout ?

FP1 : Par rapport à mon audition qui a été faite à chaud, je suis déjà en train de remonter l'allée, quand j'arrive à proximité de l'action

A : Lorsque votre collègue a été entendu, il a expliqué qu'effectivement les personnels présents ce jour-là, il a dit ce sont des personnels qui ne sont pas aguerris à l'interpellation, je suppose que l'on doit vivre cela avec un stress particulier. Pensez-vous que cela a pu troubler votre perception des événements ?

FP1 : Entre estimer une agression au couteau et une phrase qui est dite, il y a une différence.

A : Vous décrivez une Ines MADANI au sol, qui fait des moulinettes, vigoureuse, mais également blessée, pourquoi ne décidez-vous pas de la laisser s'épuiser ?

FP1 : C'est paradoxal quand on voit le degré de violence face à une femme de 19 ans. Ça m'a presque plus choqué que tout le reste. On a la lucidité de dire qu'il y a une femme peut être en train de mourir en face de nous, d'un autre côté je n'avais surtout pas envie qu'elle arrive à ses fins et meure en martyr.

Observations d'Ines MADANI

Ines MADANI : Je me rappelle la plupart de la scène. C'est vrai qu'après les deux balles, c'est cet agent qui est venu vers moi et qui m'a dit « tu pisses le sang, va te faire soigner, lâche ton couteau ». J'ai pas voulu le lâcher car je voulais mourir et je le remercie de ne pas m'avoir laissée mourir et m'excuse du traumatisme.

Le président donne lecture de l'audition du fonctionnaire de police qui a procédé à l'arrestation de Sarah HERVOUET. Elle pleure, se laisse arrêter, elle répond oui à la question de si elle jeté quelque chose sans préciser quoi.

FONCTIONNAIRE DE POLICE 2

Déclarations du témoin

Le 8 septembre 2016, suite à une menace d'action violente, un dispositif de surveillance a été mis en place sur la commune de Bussy sur le secteur du centre commercial et de la gare avec 7 collègues. Notre mission était de surveiller Sarah HERVOUET. Nous nous sommes mis en place autour de 14h30. A 17h30, d'autres informations nous sont parvenues. Aux alentours de 19heures, nous avons vu sortir 3 femmes, 2 en tenue traditionnelle et 1 en jogging. En sortant du hall, elles ont cheminé normalement en direction de parking. Nous étions en liaison radio les uns avec les autres. Il y a eu un petit moment



de flottement à la radio. Mon collègue qui était au plus près du véhicule a mentionné le fait qu'il avait pris un coup de couteau.

J'ai vu les trois femmes arriver en courant vers nous. Pour préciser que l'avenue Jean Moulin est une artère avec un passage piéton débouchant directement sur la gare. Une des trois femmes est arrivée avec le couteau à la main, et en même temps une seconde a continué chemin. J'ai crié à Amel « couches-toi ». On s'est retrouvés face à face, elle a observé un temps d'hésitation, elle m'a regardé, elle restait figée devant moi et en réitérant elle a commencé à se mettre au sol. Un collègue positionné plus loin arrivait aussi en courant. Elle a fini par commencer à s'abaisser tout doucement. Me concernant je me suis retrouvé très rapidement à menotter Amel SAKAOU, en la relevant, mon chef de dispo qui venait vers moi pour m'aider et du coup il est parti. Quand elle était au sol elle récitait des prières en arabe et dans la voiture elle criait Allah Akbar. Et à ce moment-là, j'ai entendu les détonations puis vu mon collègue avec la chemise ensanglantée. J'ai commencé à appeler les pompiers mais à ce moment-là un camion est passé et a pris en charge mon collègue. Des personnes commençaient à rentrer chez elles, des jeunes à se rapprocher de nous. Les collègues qui étaient là et n'avaient rien à voir avec nous, sont venus. J'ai escorté l'ambulance d'Ines MADANI.

Questions du Président

Le Président (P) : Vous souvenez-vous de l'attitude de ces trois femmes quand elles sont sorties de l'immeuble ?

FP2 : Elles étaient plutôt tranquilles.

Le témoin n'avait pas vue sur le parking mais les voit revenir en courant.

P : A ce moment-là, constatez-vous que ces femmes sont porteuses d'un objet ?

FP2 : Je vois la lame brillante en passant devant moi en courant.

P : Quelle signification avez-vous attaché à son comportement ?

FP2 : Bien qu'immobile et hésitante, elle était froide, déterminée. Il n'y avait pas d'humanité. Elle me regardait en descendant et avait toujours son couteau.

P : Vous vous êtes senti menacé par les agissements de l'une ou de l'autre ?

FP2 : Je me suis senti menacé au moment où elle s'est figée. Mais dans l'action je ne me suis pas senti menacé.

P : Le lendemain des évènements, vous dites ne pas être choqué, ne pas souhaiter porter plainte. Pouvez-vous nous expliquer l'évolution de votre état d'esprit ?

FP2 : Là c'était quelque chose sur des collègues, nous ne sommes pas que des numéros.

P : Quelle était votre mission quand vous vous déplacez sur Bussy ? D'autres services en support ?

FP2 : Nous partons sur zone, nous faisons de la surveillance. Nous ne sommes pas un groupe d'intervention. 7 c'est peu, mais c'est le nombre à peu près normal pour une équipe de surveillance. La difficulté là est que les 3 personnes sortent ensemble, on garde la visibilité du véhicule car soit elles peuvent avoir caché quelque chose dedans, soit partir avec. La difficulté est qu'elles se sont séparées.



On ne peut pas laisser trois personnes partir dans le public avec un couteau. C'est une zone résidentielle, la rentrée, des gens qui traversent la rue.

P : Avez-vous vu Madame HERVOUET et Madame MADANI ?

FP2 : Non, une fois interpellée Madame HERVOUET était tranquille, et j'ai vu de loin que Madame MADANI était au sol.

Question des avocats généraux

Avocat Général : Si ce fonctionnaire de police n'avait pas été blessé et les trois femmes n'avaient pas eu des couteaux, auriez-vous procédé à l'interpellation ?

FP2 : C'est tout à fait ça.

Questions des avocats de la défense

Avocat de Madame HERVOUET : Avez-vous été pris de cours que la mission change ?

FP2 : Un dispositif de surveillance se réorganise constamment par principe.

A : Au cours de la journée, vous avez glané de nombreuses informations, je ne sais pas quelles sont les informations que vous avez pu avoir ? Quelles informations supplémentaires avez-vous à 19h ?

FP2 : de mémoire, pas plus que celles qui ont été évoquées.

A : C'est-à-dire identification de Madame SAKAOU, son lieu de résidence, son véhicule et sa photo.

Avocat d'Ines MADANI : Où est Ines MADANI quand vous procédez à l'interpellation ?

FP2 : Amel S part sur moi et Ines MADANI part à une 50aine de mètres sur ma droite.

A : A-t-elle assisté à l'interpellation d'Amel SAKAOU ?

FP2 : Je ne sais pas.

L'Huissier présente les photos des lieux d'interpellation.

TEMOIGNAGE D'UN TEMOIN AYANT ACCUEILLI INES MADANI

Déclarations du témoin



Au mois de septembre 2016, j'habitais à Sarcelles, près de la gare et allais chercher mon fils vers midi moins 10, un peu en retard. Prêt de mon parking je tombe sur mon fils qui rentrait de l'école. Je suis tombée sur cette Ines MADANI qui me dit qu'elle a perdu son téléphone dans le train, mais ce jour-là j'étais sortie sans mon téléphone. Je lui ai proposé de venir lui prêter mon téléphone. Je lui ai prêté mon téléphone pendant que je préparais le repas pour mon fils mais apparemment elle avait un problème de connexion.

Elle est sortie de chez moi, elle était évasive quand je lui posais des questions, elle avait l'air perdue comme quelqu'un qui a perdu son téléphone.

Questions du Président

Le Président (P) : Vous lui avez rendu service ?

Témoin (T) : Oui, sans le vouloir, enfin sans savoir.

P : Elle va rester une petite demi-heure chez vous et contacter un certain nombre de personnes, vous êtes une rencontre de hasard. Elle était habillée comment ?

T : Comme je suis habillée mais en gris. Un jilbeb. Elle était en face de moi, dans la même pièce, mais je n'avais pas l'écran en face de moi. Sachant que moi je n'utilise pas les applications.

P : Elle est rassurée à votre domicile ?

T : Il me semble l'avoir entendue vomir. Je ne me suis pas inquiétée car c'est quelqu'un d'ordinaire.

P : Elle est venue vers 12h20 et repartie à 14h ?

T : Oui elle a mangé avec nous, c'est comme ça chez nous, elle a refusé je crois mais j'ai quand même posé sur la table.

P : Elle vous a également demandé s'il y avait une mosquée vers chez vous ?

T : Oui. Ce jour-là, pour moi c'était une rencontre ordinaire, 4 mois plus tard, la police est venue chez moi, ils m'ont pris mes enfants pendant deux jours. Ils se disent pour l'Islam, elle savait qu'il y aurait des répercussions sur moi. Ils salissent le nom de l'Islam. Les musulmans nous ne faisons pas. Il y a un verset du coran qui dit celui qui dit une vie il tue l'humanité entière. Moi ça m'a porté un grand préjudice. Les enfants j'en ai 5, le dernier avait un an, il y en un qui avait 4 ans et asthmatique et il a fini en réanimation à la fin de la semaine car il n'avait pas reçu les soins suffisants. Ne cherchez pas d'excuse, oui leurs parents quand ils étaient petits, tout le monde a eu des choses dans son enfance, ces excuses-là ne tiennent pas. J'ai dû déménager. Maintenant des gens me voient à l'extérieur avec ce genre de vêtement et ils ont des préjugés. Je ne comprends pas ce genre de personnes et tous ceux même sa famille, elle nous a porté préjudice. J'ai été en garde à vue pendant deux jours alors que je n'ai pas de casier judiciaire, je n'ai jamais été dans ce genre d'endroit. Vous êtes des dépravés. Il faut vous faire soigner et ne plus recommencer ce genre de choses.



Questions du ministère public

Avocat général (AG) : Avez-vous vérifié ce qu'elle a fait sur votre téléphone ?

T : Non je n'ai pas regardé, quand on n'est pas pervers, on n'a pas l'esprit pervers. Elle a joué sur la communauté. Quand une personne est en détresse vous allez vouloir l'aider. Je ne savais même pas pourquoi j'étais en garde à vue.

AG : C'est la première fois que vous receviez un inconnu chez vous ? Vous a-t-elle demandé de l'argent ?

T : Oui. Elle ne m'a rien demandé du tout.

AG : Vous avez dit qu'elle était restée longtemps, elle a fait sa prière, vous lui avez donné de l'eau et il vous semblait qu'elle avait pleuré et vomi.

T : Oui j'imagine, ça fait trois ans maintenant. Il faut qu'elle assume ses actes.



TEMOIGNAGE D'UNE CONNAISSANCE D INES MADANI

Déclarations du témoin

J'ai rencontré Ines MADANI à la mosquée, j'étais enseignante, c'était le jour de la rentrée. Elle était en retrait. J'ai fait l'inscription des élèves. Elle m'a demandé mon portable pour envoyer un message. Elle a mis un peu de temps du coup j'ai regardé ce qu'elle faisait et elle me l'a rendu. Elle a prié et voilà. Elle est restée une heure dans la mosquée, elle m'a emprunté mon portable 10 minutes.

Questions du président

Le Président : Vous aviez dit à l'époque qu'elle cherchait à contacter une sœur pour qu'elle vienne la chercher.

Le témoin (T) : Oui.

P : Comment était-elle ? Elle est venue directement vers vous ?

T : elle était en retrait. Elle a mis du temps. Il y avait du monde dans la mosquée. Elle ressemblait à mes élèves.

TEMOIGNAGE D'UNE CONNAISSANCE D INES MADANI

Déclarations du témoin

Ines MADANI est quelqu'un que je connais très peu car je l'ai rencontrée qu'à trois reprises. La dernière fois qu'on s'est vues est quand elle m'a appelé pour m'expliquer qu'elle s'était disputée avec sa famille, qu'elle dormait à la rue. J'étais dans l'incapacité de l'héberger et j'ai trouvé la solution de lui trouver une chambre d'hôtel.

Questions du Président

Le Président (P) : Comment l'avez-vous rencontrée ?

Le témoin (T) : Je l'ai rencontrée via le biais d'une amie, Anissa M, que je cherchais à contacter notamment pour lui dire que je m'étais convertie à l'Islam. Anissa M avait coupé les ponts avec moi car elle s'était mise à la religion et que je n'avais pas le même train de vie. Pour qu'elle puisse m'accompagner dans une mosquée. Lorsque j'ai réussi à avoir de ses nouvelles elle n'était déjà plus là, mais elle m'a proposé de contacter une sœur. Elle ne m'a pas dit tout de suite qu'elle était partie en Syrie.



P : Vous vous souvenez du moment où vous avez pris contact avec elle ?

T : Je ne peux pas vous dire avec exactitude.

P : Quelle est la nature de ces 3 rencontres ?

T : Je me suis présentée, ait fait part du fait que je souhaitais me convertir à l'Islam, prendre mon temps et ne pas me précipiter. On avait convenu d'un rendez-vous le temps que je puisse poser des congés.

P : Donc cette première rencontre ?

T : Je passe la récupérer à l'IESH à Saint Denis, je n'y étais pas scolarisé car je ne connaissais pas. Elle me donne un foulard pour me couvrir correctement et ensuite on quitte Saint Denis pour venir près de chez moi et on cherche une mosquée.

P : Vous gardez contact ?

T : Non rien. Il y avait des échanges quand de temps en temps j'avais des nouvelles d'Anissa.

P : Vous rentrez un peu plus dans le détail de sa pratique religieuse ?

T : Non je l'ai trouvée réservée et je le suis un peu aussi. Nous ne sommes pas rentrées dans le détail de la foi. Elle m'a expliqué rapidement ce qui allait se passer à la Mosquée.

P : Et votre seconde rencontre ?

T : Elle intervient à la demande d'Anissa. Je ne sais plus pourquoi et au final ça ne s'est pas fait car j'étais partagée entre avoir des nouvelles d'Anissa et de ne pas vraiment vouloir l'aider car je savais où elle était partie.

P : Vous ne vous souvenez plus la nature de la contribution que vous deviez lui apporter ? Elle ne vous a pas demandé de l'argent ?

T : Elle nous l'a demandé mais on ne l'a pas laissée dans l'espoir. Elle nous a demandé de vérifier un truc sur son compte et au final on n'avait pas les codes. J'avais la mère d'Anissa qui me demandait si j'avais des nouvelles et Anissa qui me disait de ne pas en donner. Suite à ça, j'ai raccompagné Ines en Voiture et ensuite c'était terminé. Anissa ne voulait pas tout dire à Ines.

P : Pourquoi avoir choisi Telegram pour communiquer avec Ines MADANI ?

T : J'échangeais avec Anissa, c'est elle qui m'avait indiqué comment faire. J'avais de moins en moins de nouvelles aussi.

P : Vous avez été placée en garde à vue, entendue une dizaine de fois, à la première audition, vous dites avoir échangé par Telegram avec Ines. Pourquoi l'avoir utilisée ?

T : Pour être honnête je n'avais pas le souvenir d'avoir échangé avec Ines.

P : A propos de cette seconde rencontre, vous dites avoir passé 3 heures ensemble, les enquêteurs vous demande ce que vous pensiez de la pratique religieuse d'Ines, et vous avez dit que vous sentiez que vous n'aviez pas la même opinion, qu'elle soutenait l'Etat Islamique. Qu'est-ce qui vous a laissé penser cela ?

T : C'étaient des questions subtiles, ou lui demander ce que j'en pensais. Je ne savais même pas qu'il y avait un état islamique, je n'avais pas d'avis sur la question et ça ne m'intéressait pas plus que ça. Pour moi ça reste de l'ordre de l'intime.



P : Et votre troisième rencontre ? Comment vous êtes-vous contactées, qu'avez-vous fait ?

T : Après des mois sans nouvelles, je reçois un coup de téléphone, c'est Ines. Je ne m'attendais pas à ce qu'elle me contacte et elle me demande si je peux l'aider, l'héberger, je réponds que non. Elle m'explique sa situation, qu'elle s'est disputée avec ses parents et qu'elle dort dehors et ne sait plus trop comment gérer cette histoire-là. Je prends l'initiative de contacter Anissa car c'est quelqu'un de son entourage et au final je n'ai pas eu de nouvelles d'Anissa. Quand elle me rappelle, je lui explique que ce n'est pas possible que je l'héberge chez moi et que je vois s'il est possible de lui réserver une chambre d'hôtel. Chose que je fais.

P : Et ensuite vous allez la retrouver sur place ?

T : Je quitte mon travail, je rentre chez moi, je lui rassemble quelques affaires. Elle m'avait demandé d'essayer de trouver une association qui vise à aider les personnes à la rue, j'arrive à entrer en contact avec la personne qui gère l'association, ensuite je l'appelle pour lui dire que je suis prête à partir, lui dit de se fixer à un endroit et que j'irai la récupérer en voiture. On arrive à l'hôtel et on se trompe d'hôtel. Le temps de récupérer la clef, remonter dans la chambre, on essaie de re-renter en contact avec la personne qui gère l'association. Il y a eu un retour assez rapidement. J'avais pris également une recharge téléphonique pour qu'elle puisse les contacter elle-même. Moi je rentrais chez moi et voilà. J'attendais juste des nouvelles de savoir si elle avait été prise en charge par l'association.

P : Dans cette chambre, elle vous a demandé d'entrer en relation avec Anissa ?

T : je n'en n'ai pas souvenir mais j'avais déjà essayé de la contacter lors de son premier appel.

P : Quand vous la quittez, vous avez un sentiment bizarre car elle vous dit « de toute façon vous allez être mises au courant par la média »

T : Au départ, je n'ai pas compris, je me suis interrogée, quand j'ai regardé les informations il n'y en avait pas à son sujet. J'étais dans la gêne, je n'avais pas compris de quoi il s'agissait.

P : Le lendemain elle vous a communiqué un nouveau numéro de téléphone. Elle a cherché à vous joindre et n'avez pas répondu. Pourquoi ?

T : Sans doute une gêne et j'étais sur mon lieu de travail. Je ne peux pas répondre tout le temps. Je sais que de mon côté je ne pouvais pas faire plus.

P : Qu'est-ce que Mademoiselle MADANI vous aurait dit dans cette chambre d'hôtel à propos d'Anissa M ? Les enquêteurs l'ont appris dans une conversation entre Laura M sur Ines MADANI « elle m'a rep 'vaut mieux pas que tu saches, mais il n'y a qu'avec Nina que j'aurai pu le faire' ». Et vous reconnaissez que vous étiez pressante et qu'elle vous avait dit qu'il ne fallait mieux pas que je sache. Nina c'est le surnom d'Anissa ?

T : Oui, c'était au sujet de la dispute avec ses parents. Je suppose qu'à la base elle aurait aimé monter un plan avec elle, ce qui ne s'est pas passé. Peut-être qu'elles étaient sur le même état d'esprit et un accord entre elles sur ce qu'elles pensent de tout ça. Anissa je l'avais perdue de vue depuis des années.

P : Vous en avez parlé avec Laura M ?

T : Oui car elle avait plus de lien avec Anissa.

P : Laura M explique qu'elle est convertie, vous fréquente, est amie d'enfance avec Anissa M qui est partie en Syrie. Elle dit que vers l'été 2015, Anissa M qui était en Syrie a demandé à pouvoir entrer en contact avec elle, vous ou Ines MADANI. Ce contact avec intervenu à votre domicile et que ce jour-là



Anissa M a réclamé une somme de 2 000 euros. Elle explique qu'elle avait conscience qu'envoyer de l'argent était dangereux et dit-elle avoir refusé.

T : C'est exactement ce qu'on se disait Laura et moi. On était partagées entre avoir des nouvelles et le fait qu'elle ait rejoint l'Etat Islamique. Laura avait eu de son côté des nouvelles de la part de la mère d'Anissa.

P : Laura M explique que lorsqu'elle a appris l'implication d'Ines M, elle vous a contacté.

T : C'est Laura qui m'avait envoyé l'article qui concernait l'arrestation d'Ines. Je me suis rendu compte qu'après l'épisode des bonbonnes elle m'avait contactée moi et je l'ai aidée.

P : Laura M explique qu'elle a elle-même parlé sur Telegram avec Anissa M et qu'Anissa était au courant par Ines MADANI qu'elle projetait de faire un attentat. Vous étiez au courant ?

T : Pas du tout. Quand j'ai eu besoin d'elle elle n'était pas là alors qu'entretemps elle parlait avec Laura. Mais après j'ai compris que ce n'était plus du tout l'amie d'enfance que j'ai eu dans ma jeunesse. Je suis sortie de la garde à vue, j'ai tout désinstallé et ça s'est terminé comme ça.

P : Le témoignage de Laura M était conforté par des exploitations téléphonique.

Le président questionne Ines MADANI sur le témoignage de Laura M.

«Ines MADANI (IM) : Au courant du projet non, mais par contre on s'était dit adieu. Elle savait que j'allais faire quelque chose.

P : Et qu'elle aurait essayé de vous dissuader ?

IM : Je ne sais pas peut être qu'elle aurait envoyé des messages après.

P : Vous souvenez-vous avoir parlé à Anissa M de projets d'attentat sur Paris ?

IM : Oui je lui en ai parlé mais pas de manière précise. Je pense qu'elle a tenté de m'en dissuader.

Questions des avocats généraux

Avocat Général (AG) : Vous avez indiqué qu'un groupe Telegram avec été créé avec vous, Anissa et Ines. Vous vous en souvenez ?

T : Non je ne m'en souviens pas du tout.

AG : Lorsque vous expliquez que vous réunissez quelques affaires pour Ines MADANI, vous lui donnez aussi de l'argent ? Un téléphone portable avec un chargeur sans carte SIM ?

T : Je crois que c'était 20 euros. Oui j'ai cru que j'avais pris la puce mais non. C'étaient les petits téléphones qu'on peut trouver dans les tabacs.

Observations d'Ines MADANI



Ines MADANI (IM) : Pour la conversation c'était juste avant notre rencontre et elle m'a laissé 20 euros et des tickets restaurants.

P : Pourquoi avez-vous cherché à la joindre le 6 ?

IM : Je crois que je lui ai envoyé un message pour la remercier mais rien de plus.



AUDITION D'UN FONCTIONNAIRE DE POLICE DE LA DGSI, PARTIE CIVILE

« C'est une chance de pouvoir m'exprimer devant car ma présence ici s'est jouée qu'à quelques centimètres (le couteau). On recherchait Sarah HERVOUET, on reçoit des informations disant qu'elle est à Boussy-Saint-Antoine chez Amel SAKAOU. On a l'information qu'ils ont projet de commettre des actions violentes, j'ai donc mission de me rendre sur le parking à côté de l'immeuble pour voir si le véhicule y est et effectivement il y était, je me stationne face au véhicule d'une distance de 25-30 m et je le surveille. Les collègues nous informent qu'elles sortent et on reconnaît HERVOUET. Elles se dirigent vers le parking. Je les vois arriver lentement, discuter, s'arrêter, regarder autour d'elles. Elles se dirigent vers le véhicule (le leur) et deux partent sur ma droite. Ne les voyant plus, je décide d'ouvrir les vitres de mon véhicule pour entendre ce qu'il se passe. Je me penche pour voir dans le rétroviseur si je les vois. N'ayant aucune vue, je décide de sortir du véhicule mais au moment où je me lève je m'aperçois sur ma gauche Sarah HERVOUET se tenant droite devant la portière du véhicule. En quelques secondes je comprends que ce n'est pas normal, elle a les mains dans le dos, je la vois faire un geste, je fais un écart sur ma droite, je sens un objet rentrer dans mon épaule. Je la vois lever le bras, je vois un couteau avec manche violet, dans la seconde je sors mon arme pour la pointer c'est à ce moment qu'elle part en courant et se met à crier. Je sors de mon véhicule, les trois personnes se mettent à courir. Je retourne au véhicule j'annonce m'être fait poignarder et qu'elles fuient donc une avec un couteau.

Je vois un fonctionnaire qui avait interpellé une personne. Voyant ma chemise en sang, le collègue appelle les urgences, je vois un camion de pompier passer, je me mets en plein milieu pour qu'ils me voient et être pris en charge. Voilà. »

Questions du Président

P : quelles sont les conséquences de cette blessure ?

T : j'ai subi des examens, radios, il s'est avéré que par chance j'ai aucun organe de touché, ce sont les muscles et l'os qui ont arrêté la lame. J'ai eu 3-4 points de sutures. J'ai été arrêté 3 semaines et j'ai eu un ITT de 7 jours.

P : l'interruption de 3 semaines était lié à la blessure ou aussi au choc psychologique ?

T : que physique. Je n'ai pas fait appel à des professionnels, je suis une personne qui garde ses problèmes pour soi.

P : Vous étiez 7 fonctionnaires de la DGSI à vous être déplacés sur la commune, vous avez un renseignement qui fait état d'un projet d'action violente imminente avec Sarah HERVOUET et Mohamed Lamine ABEROUZ. Vous allez vers la gare, pourquoi ?

T : Pour rechercher HERVOUET car ils cherchaient à faire quelque chose dans un lieu public.

P : on peut penser qu'un dispositif plus important avait été mis en place ?

T : oui il y avait le RAID plus loin s'il fallait intervenir.



P : votre mission habituelle c'est quoi ?

T : surveillance et filature ?

P : donc vous n'y étiez pas pour interpellier HERVOUET ?

T : non négatif, c'était la suivre.

P : sur le parking on voit un triangle qui permet d'aller sur un bout du parking et de revenir en arrière, vous étiez où par rapport à ça ?

T : 25-30m, je me trouve seul, en contact radio avec les autres collègues.

P : vous dites, les trois femmes se dirigeaient dans la direction du Renault Scénic ?

T : oui elles prenaient la direction

P : je comprends pas, si les trois femmes voulaient aller vers le Scénic elles ne seraient pas aller vers vous ?

T : il y avait plusieurs possibilités, c'est peut-être qu'elles m'ont vu.

P : quelle est la possibilité la plus commode pour rejoindre le véhicule ? Selon moi il suffisait d'aller vers le véhicule et non pas sur la branche de gauche qui n'est pas le chemin le plus court.

T : oui je suis d'accord avec vous.

P : vous avez l'impression quand même qu'en prenant à gauche elles vont quand même rejoindre leur voiture ?

T : elles en prennent la direction donc oui après je ne connais pas leur volonté.

P : vous dites qu'elles stagnent à un moment et que l'une d'entre elle s'arrêtent, cela attire votre attention et vous allez les chercher du regard. Concernant HERVOUET vous la voyez passer devant votre véhicule ?

T : non

P : pourquoi vous étiez concentré sur les deux autres et pas sur HERVOUET qui venait vers vous ?

T : je me suis dit qu'elles allaient emprunter un autre véhicule.

P : vous aviez la vitre baissée, quelle était la température ?

T : il faisait plus de 30 degrés, ça me permettait de respirer.

P : votre geste d'esquive était important ? Vous vous êtes beaucoup déplacé ?

T : non vraiment peu, 10-15 cm

P : si vous n'aviez pas bougé ?



T : je pense que c'était dans le cou

P : quel a été votre sentiment à ce moment-là face à une femme en djilbeb qui vous donne un coup de couteau, elle vous parle ou pas ?

T : elle a dit quelque chose en arabe mais je sais pas ce que c'était.

P : Il y a une expression courante à ces moments-là Allah Akbar

T : je ne peux pas être affirmatif, mais oui ça aurait pu être ces paroles là mais je ne suis pas en mesure que qualifier ce qu'elle a dit.

P : elle n'a pas cherché à vous parler ? Vous êtes sûr que c'est en langue arabe qu'elle parlait ?

T : oui tout à fait.

P : quel a été votre ressenti sur le moment ?

T : sur le moment rien mais les jours qui ont suivi on y pense régulièrement

P : qu'avez-vous pensé qu'elle voulait faire ?

T : j'affirme que son intention était de me donner la mort, si je fais pas cette esquivé je prends le couteau en plein cou.

P : immédiatement après l'action vous avez le réflexe de prendre l'arme de service ?

T : oui, elle prend la fuite dès qu'elle a vu que je saisis mon arme. Je ne sais plus si j'ai dit Police ou non, je ne peux pas confirmer.

P : À propos des deux autres filles vous dites « sans aucun doute, elles savaient ce qu'il allait se passer ». Pourquoi vous dites cela ?

T : du fait de les avoir vu s'arrêter, discuter ensemble et que Sarah HERVOUET passe devant le véhicule. Je n'ai pas d'éléments spécifiques à vous dire là-dessus.

P : en audition vous dites que le geste était prémédité car elle a fait le tour du véhicule, le fait qu'elle a porté le coup vers le cou directement et qu'elle avait déjà le couteau dans la main alors que tout à l'heure vous aviez dit qu'elle avait le couteau dans le dos.

T : elle avait les mains dans le dos oui, pour porter le coup elle l'avait dans les mains donc c'est une déduction.

P : vous avez autre chose à ajouter ?

T : depuis deux ans j'ai changé de service, c'est directement lié à ces événements. On m'a proposé de voir un psy mais je veux pas.

Assesseur : les avez-vous entendus parler entre elle ?

T : je n'ai pas entendu



Assesseur : votre vitre était baissée par fermée

T : oui.

Assesseur : quel était le volume des paroles en arabe ?

T : HERVOUET a crié en arabe vers ses amies

Assesseur : votre radio avec vos collègues était visible de l'extérieur ?

T : quand j'ai conversé les vitres étaient fermées, puis j'ai mis le son au minimum quand j'ai baissé la vitre, et c'est très discret comme dispositif.

Président : j'avais cru comprendre qu'elle criait en arabe au moment de l'attaque et pas après.

T : il y a eu deux moments distincts

Questions de l'avocat de partie-civile

A : quel était votre comportement, sachant que vous étiez en civil pour pas être vu ?

T : neutre

A : donc on pouvait considérer que vous êtes un homme normal sur un parking. Maintenant si nous pensons qu'HERVOUET prend la fuite car SAKAOU sait qu'il y a des policiers à la gare, elles se munissent de couteaux pour se défendre de la police, vous êtes bien seul dans un parking à attendre devant le Scénic de SAKAOU ?

T : oui

A : il y avait beaucoup de gens ?

T : non

A : votre véhicule était bien garé ?

T : oui

A : donc une personne qui cherche un élément évocateur de dispositif policier et qui vous voit assis seul peut penser que vous êtes un policier ?

T : oui tout à fait c'est possible.

A : concernant la gratuité de l'acte subi, ce jour-là vous ne présentez aucun risque pour elle ?

T : non

A : vous ne venez pas vers elle, vous la regardez pas, si elle était passée devant vous vous n'auriez rien fait car vous ne l'auriez pas interpellée ?

T : oui



A : et pourtant elle vient et vous poignarde.

T : oui

A : sur le caractère létal du coup, si vous n'aviez pas eu le geste réflexe ?

T : ça allait directement dans le cou

A : qu'est-ce qui vous fait dire ça ?

T : par rapport à l'écart que je fais ça et à l'emplacement de la blessure

Questions de l'Avocat Général

AG : vous venez de dire qu'il est possible qu'HERVOUET sache que vous étiez policier, mais en auditions vous avez toujours dit qu'elle ne le savait pas

T : j'avais une attitude normale qui ne démontre pas que je suis policier.

AG : vous dites que la vitre était baissée

T : je le certifie oui

AG : vous dites que vous n'avez vu que le manche violet du couteau

T : oui

AG : quand vous dites en audition qu'elle a porté un coup du haut vers le bas vous l'avez vu ou vous le déduisez ?

T : je l'ai vu

AG : est-ce le comportement de MADANI et de SAKAOU qui vous fait penser qu'elles étaient au courant ?

T : oui

AG : vous avez vu un échange d'armes ?

T : non

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : sur la vitre HERVOUET dit que la vitre était baissée ! En première audition vous ne dites d'ailleurs rien à ce propos.

T : la vitre était baissée dès le début



Président : non j'ai lu l'audition il ne dit pas ça.

A : lors de votre audition aujourd'hui vous dites que c'est lorsque vous regardiez à droite et à gauche que vous baissez la vitre, ce n'est pas ce que vous disiez dans vos premières auditions.

T : ma vitre était baissée au moment des faits. Je l'ai fermée au début pour la radio, puis j'ai baissé la radio et ouvert la fenêtre.

A : vous n'avancez pas le même motif pour baisser la vitre

T : à l'origine c'était à cause de la chaleur, puis quand j'ai voulu dire à la radio qu'elles arrivaient j'ai fermé, puis j'ai baissé à nouveau

A : sur le ou les cris au début de vos auditions vous dites entendre un cri, pas une seconde séquence de cris.

T : oui

A : avez-vous pu confondre un cri postérieur au coup et un cri concomitant ?

T : non je me souviens bien des plusieurs cris.

A : c'est la première fois que vous le dites

T : parce qu'on me l'a demandé

A : c'était pas intéressant pour l'enquête en revanche ?

T : on me l'avait pas demandé

A : vous connaissez la parole Allah Akbar donc ça aurait raisonné dans votre esprit, vous êtes à la DGSI, on peut penser que le fait que vous ne vous en souvenez pas veut dire que cela n'a pas été prononcé ?

T : j'étais plus concentré sur le coup reçu que sur ce qu'elle disait

A : vous êtes seul sur le parking, vous êtes donc le seul à qui on peut voler une voiture ?

T : oui

A : sur le couteau, votre voiture est haute, basse ?

T : la hauteur est comparable à un Scénic

A : Est-ce que vous étiez à la même hauteur ?

T : mon cou était largement à sa portée.

A : une autre partie du corps l'était aussi ?

T : mon bras.

A : HERVOUET dit que la vitre n'était pas entièrement baissée



T : Si, si je confirme.

A : *Je demande à voir la photo de la voiture*

Président : *on vous la sort.*

A : *vous semblez dire que le projet initial était d'aller vers le Scénic mais qu'au dernier moment une d'entre elles vient vers vous, pensez-vous qu'il y a un changement de projet au dernier moment ?*

T : je pense qu'en arrivant sur le parking il n'y avait pas de projet défini.

INTERVENTION DE SARAH HERVOUET

« Je voulais dire que j'ai toujours reconnu les faits, je n'ai jamais changé de version, ce n'est pas aujourd'hui que je vais changer, je vais répondre en temps voulu de mes actes, je m'excuse d'avoir porté un coup de couteau. »

AUDITION D'UN FONCTIONNAIRE DE POLICE DE LA DGSI, PARTIE CIVILE

« J'étais sur Boussy car un projet violent allait advenir et Sarah HERVOUET était susceptible d'y être. Vers 17h30 on a eu l'information disant que le contact était SAKAOU avec une voiture Scénic. On est allé à son domicile et l'avons mis en surveillance. Moi j'étais au niveau du domicile de SAKAOU avec 730SI. Vers 18h20 une jeune femme avec un djilbeb noir avec lunettes de vues, arrivant par le sentier, puis apparue à l'arrière de l'immeuble avec un sac de sport important, vu son comportement suspect mon collègue l'a prise en filature et moi je suis resté seul sur le domicile. Vers 19h07 trois femmes sortent du domicile, deux en djilbeb et une autre en jogging gris à l'européenne. Ces 3 femmes vont vers le parking vers 400SI, je les perds puis mon collègue nous informe qu'il a été poignardé, on va tous vers le débouché du parking, les 3 femmes arrivent chacune avec un couteau à la main, je suis en compagnie d'un motard et on fait face à SAKAOU, on lui crie dessus jette le couteau couche toi, elle s'arrête puis s'allonge doucement, mon collègue lui enlève le couteau, il l'a menottée. La jeune femme en jogging gris nous observait et a pris la fuite, j'ai couru sur le sentier en criant de s'arrêter et lâcher le couteau, elle s'est arrêté est revenu sur ses pas, a levé la main avec le couteau en avançant vers moi, je ne bougeais plus, je criais de jeter le couteau et s'allonger et en fait elle n'a pas obtempéré, elle parlait, j'ai tiré à 4 reprises, elle s'est affaissée, le regard n'était plus le même, mon collègue est arrivé, elle a repris son esprit, a voulu se relever avec la même détermination, on a essayé de lui faire enlever le couteau mais mon collègue a vu un taser et il a donné un coup de pied lui a fait enlever et elle continuait d'essayer d'asséner des coups de couteau, mon collègue l'a gazée mais elle était toujours aussi déterminée à donner des coups de couteau, elle a crié qu'on l'a tué et on lui a dit non tu vas pas mourir en martyr. ».

Questions du Président

P : *vous avez une idée de la durée de la course poursuite vers MADANI ?*

T : je cours sur 15-20 mètres



P : donc c'est non loin de l'interpellation de SAKAOU

T : oui

P : elle s'arrête, pourquoi ?

T : je ne sais pas

P : vous êtes en tenue civile, vous avez un brassard police ?

T : oui je suis identifié

P : elle s'arrête à quelle distance ?

T : moins de 10 mètres, je lui crie dessus d'arrêter, de se coucher, elle n'obtempère pas

P : vous dites qu'elle vient vers vous avec le couteau au-dessus de la tête

T : oui

P : combien de pas avant le coup de feu, elle est à quelle distance quand vous tirez ?

T : j'ai vu dans son regard qu'elle était déterminée, j'ai pris la décision quand je me suis senti en danger, elle était à 3-4 mètres.

P : vous dites qu'elle parle « non je ne m'allongerais pas »

T : oui

P : qu'elle vous demande aussi de la tuer

T : oui on lui disait de lâcher l'arme et elle nous dit de la tuer, on refuse on lui dit qu'on veut l'arrêter c'est tout.

P : Madame MADANI dit qu'elle voulait mourir en martyr et qu'elle espérait que vous alliez lui tirer dessus, avez-vous entendu ça avant les tirs ?

T : non

P : est-ce que vous êtes formel ?

T : elle a pu prononcer ses mots sans que je les entende

P : votre sentiment à ce moment-là sur sa volonté ?

T : elle avait un regard déterminé elle était décidée à avancer sur moi, je pensais qu'elle voulait me tuer.

P : vous avez visé sans viser ?



T : j'ai riposté pour l'immobiliser mais je n'ai pas cherché à viser une zone précise du corps, je visais pas les jambes en particulier. Je me suis senti en danger, je me suis défendu pour la neutraliser.

P : vous aviez déjà tiré sur quelqu'un ?

T : première fois alors que j'ai déjà de l'expérience

P : vous craigniez pour votre vie ?

T : oui, j'ai déjà arrêté pleins de personnes, c'est la première fois que je vois un regard aussi expressif, déterminé, noir. Au sol elle essayait de donner des coups de couteau aux jambes.

P : avez-vous été blessé physiquement ?

T : non

P : avez-vous des séquelles psychologiques ?

T : non je n'ai pas été suivi mais c'est un fait très marquant, je ne pensais pas vivre un tel événement, risqué ma vie, c'est un souvenir qui reste gravé.

P : avez-vous été surpris par sa jeunesse, sa physionomie ?

T : oui on ne s'attend pas à autant de véhémence de la part d'une jeune fille de son âge.

Questions de l'avocat de partie civile

A : Quelle est votre expérience ?

T : plus de 10 ans. J'ai déjà interpellé dans l'islam radical

A : vous voyez quoi en MADANI avec son couteau quand vous avez peur et que vous ouvrez le feu ?

T : j'ai eu peur pour mon intégrité physique, j'ai vu quelqu'un de déterminé.

A : elle avance vers vous, vous pensez reculer ?

T : non, j'avais pris l'initiative de l'arrêter je voulais éviter d'autres victimes.

A : si vous ne tirez pas à ce moment-là il se passe quoi ?

T : elle vient me porter un coup de couteau avec le couteau de boucher à la lame très longue.

A : avec votre expérience sur l'islam radical, les hommes qui meurent en martyr, ils se font tuer ou ils meurent en combattant ?

T : en combattant, face aux forces de l'ordre

A : donc on meurt pas en martyr simplement parce qu'on a un couteau à la main ?



T : non en combattant

A : *vous deviez tirer pour votre vie ?*

T : oui c'était moi ou elle

A : *quand elle vous dit « tuez-moi » elle se rend et attend d'être tuée ou elle veut encore faire mal ?*

T : elle continuait à donner des coups vers les jambes

A : *vous décrivez une personne féroce*

T : j'ai jamais vu une personne résister autant et aussi déterminée

A : *vous y repensez souvent ?*

T : oui c'est gravé, c'est pas très facile, heureusement j'ai mes collègues qui me soutiennent.

Questions de l'Avocat Général

AG : *sur les distances de votre course ?*

T : une vingtaine de mètres

AG : *vous faites usage de votre arme en sa direction le couteau levé, vous pouvez rappeler la réglementation sur l'usage des armes et dans quelles conditions vous pouvez tirer ?*

T : en cas de légitime défense et quand on se sent menacé dans notre intégrité physique

AG : *c'était donc le cas*

T : tout à fait c'était elle ou moi

AG : *quand elle s'avance elle a le bras au-dessus de la tête*

T : oui

AG : *on aurait pas pu penser que les tirs aillent vers le haut alors et pas dans les jambes ?*

T : oui mais c'était une riposte mes yeux n'ont pas forcément suivi le tir

AG : *vous avez parlé de son regard très déterminé, qu'avez-vous lu dans son regard ?*

T : regard déterminé, décidé à faire un acte intentionnel, décidé à me tuer.

AG : *est-ce que ça marche était constante et progressive, ou hésitante ?*

T : elle marche continuellement



Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : c'est peut-être la distance qui explique que vous n'entendiez pas ce qu'elle vous dit, vous avez toujours dit que vous n'entendiez pas, alors sur la distance ?

T : je n'étais pas à une grande distance, si j'entendais pas c'est que je criais fort

A : quand vous êtes face à MADANI vous êtes dans un stress fou car contexte terroriste, vous n'êtes pas aguerri à l'interpellation, donc l'état de stress doit être très important, lorsque vous participez à l'interpellation avant ça de SAKAOU? vous dites que vous avez dû réitérer vos injonctions, ça a pris combien de temps ?

T : la notion de temps est difficile mais pour moi c'était assez court

A : MADANI a vu l'interpellation de SAKAOU, elle aurait pu vous agresser à ce moment-là car vous ne l'aviez pas interpellée, vous pensez pas qu'elle aurait pu si elle le voulait ?

T : je peux pas me mettre dans sa tête

A : vous dites surtout qu'elle vous observait puis elle fuit, elle s'en va.

T : je suis pas dans sa tête

Intervention d'Inès MADANI « Je reconnais que j'étais menaçante, je comprends qu'il ait pris peur mais je voulais juste m'excuser. »

INTERROGATOIRE MADANI (IM) SUR BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Questions du Président

P : quelles séquelles de vos blessures par balles ?

IM : ça a coupé le nerf sciatique à 70%

P : ça gêne la mobilité ?

IM : oui je peux pas courir ou rester debout longtemps, j'ai encore des anti-douleurs, une attelle.

P : vous aviez déjà des problèmes de dos qui ont été aggravés

IM : oui

P : quand vous quittez GILLIGMANN le 4 au soir, vous vous êtes quittés en bon ou mauvais termes ?

IM : en bons, elle m'a proposé de l'argent, s'est excusé de devoir partir.



P : vous maintenez qu'elle parlait d'un autre projet ?

IM : oui aller chercher des armes à Orléans

P : vous parlez de Abu ?

IM : non du tout

P : j'étais surpris si on suit la version de GILLIGMANN qu'elle ait cherché à empêcher l'attentat et qu'elle s'oppose à vous et que ça dure une journée puis qu'elle vous conduise

IM : on ne s'est jamais disputés, après le dépôt de la voiture on savait pas quoi faire, on a immédiatement regretté

P : vous avez multiplié les moyens de communications jusqu'au 4 puis vous n'avez plus rien, vos téléphones deviennent quoi ?

IM : j'avais jeté les autres et le petit je l'ai utilisé puis je m'en suis débarrassé avant de partir sur Sarcelles

P : pourquoi avoir choisi Sarcelles ?

IM : chez la famille de Lassad Hazard

P : il a été expulsé en Tunisie après. Dans les auditions de sa mère elle confirme que le dimanche 4 septembre 2016 vous vous étiez présentée à son domicile et lui avoir dit que vous étiez à la porte et avez dormi dans la chambre de Lassad et êtes partie le lendemain

IM : oui, je ne savais pas où aller.

P : pourquoi sa sœur refuse que vous restiez au domicile ?

IM : je ne l'avais jamais vue, elle ne m'aimait pas

P : Elle explique que vous deviez ramener des armes en maison d'arrêt et que vous incitiez Lassad à mourir en martyr

IM : c'est complètement faux, quand il devait sortir de prison je devais le rejoindre en Tunisie

P : pourquoi elle vous accuse ?

IM : je ne sais pas

P : elle dit que vous appeliez souvent leur mère pour réclamer de l'argent et que vous souhaitiez parler en Syrie

IM : jamais de l'argent et j'ai jamais dit que je voulais partir en Syrie avec sa mère

P : il aurait dit en février 2016 « Dieu seul sait de quoi elle est capable faites attention à elle », ça laisse entendre que votre relation s'est mal terminée



IM : on se parlait encore après je ne sais pas

P : la mère dit que son fils a pris ses distances avec vous en décembre 2015 et vous a demandé de ne plus aller chez sa mère et elle rapporte que précédemment en novembre 2015 vous auriez parlé d'emmener des gilets par balles sur Bruxelles, c'est en lien avec le dossier KOLANKAYA, c'est exact que vous deviez aller déposer des gilets ?

IM : c'est possible mais j'ai un doute

P : vous passez la nuit du 4 ou 5 puis vous quittez au petit matin le domicile, vous faites quoi ensuite ?

IM : je cherchais des gens pour m'héberger

P : vous rencontrez dans la rue Madame Coulibaly qui vous offre l'hospitalité et vous prête son téléphone portable, qui vous appelez ?

IM : j'ai contacté plusieurs personnes, c'était pour m'héberger. J'ai demandé à Samia CHALEL de poster sur Facebook une demande d'hébergement, elle m'a rappelé et m'a dit qu'elle pouvait pas. Je lui ai demandé de contacter Rachid KASSIM pour m'aider.

P : Samia CHALEL a été étonnée ?

IM : je crois qu'elle n'a pas accepté tout de suite, je ne sais plus.

P : ça veut dire qu'elle a Télégram

IM : oui

P : après il se passe quoi ?

IM : il a posé des questions, demandé qui j'étais, il me connaissait pas, il m'a demandé quelle sœur j'étais, celle avec 3 ou 7 enfants ? j'ai répondu celle qui en a 3. Il m'a ensuite donné l'itinéraire à Samia CHALEL qui me l'a transmis pour me rendre chez SAKAOU à Boussy-Saint-Antoine.

P : parmi les scénarios demandés par KASSIM, il y a celui des bonbonnes de gaz, vous maintenez que celle GILLIGMANN qui vous a orientée sur ça ?

IM : oui

P : bon, ensuite sur Boussy ?

IM : je suis monté, je me suis changé après la douche, on a mangé. Samia SAKAOU m'a posé des questions sur pourquoi j'étais à la rue, j'ai dit que j'avais des problèmes personnels sans rentrer dans les détails, je me suis servi de son téléphone pour parler avec KASSIM, je lui ai expliqué ce qu'il s'était passé. KASSIM était surpris

P : il vous a parlé de GILLIGMANN ?

IM : il m'a parlé de la sœur, qu'elle répondait plus à ses messages

P : sur votre présence au domicile de SAKAOU il vous dit quoi ?



IM : il ne m'a rien dit

P : il était prévu quoi ?

IM : qu'elle m'héberge, elle n'était pas au courant de la situation

P : on sait que vous restez jusqu'au 8 à 19h, dans cet intervalle il doit y avoir des contacts avec KASSIM et l'arrivée de HERVOUET

IM : le 7 KASSIM l'a donné le contact de Sarah HERVOUET, il m'a dit qu'on pourrait faire un truc ensemble

P : ça peut pas être si vague « un truc ensemble ça veut rien dire »

IM : un acte violent

P : nous on appelle ça un attentat

IM : ouais

P : dès l'origine vous n'y allez pas pour ça ?

IM : au départ c'était juste un refuge.

P : Le glissement s'opère par Rachid KASSIM ?

IM : oui il me dit que je peux pas revenir en arrière que le but est que je meurs en martyr et qu'il m'envoie une sœur avec qui je pourrai le faire

P : qu'est ce qui était défini le 7 ?

IM : rien à ce moment là

P : Amel SAKAOU dans tout ça ?

IM : au début elle posait pas de questions après elle en a posé et je lui ai expliqué que j'étais dans une situation compliquée, on a parlé de la Syrie, elle m'a proposé de partir avec elle. Je lui ai dit qu'il y avait une sœur qui devait monter. Le lendemain Sarah est arrivée. On lui a posé pleins de questions, on avait pas confiance.

P : le fait que KASSIM vous mette en contact avec elle, vous n'aviez pas confiance ?

IM : non

P : pourquoi ça vous fait rire ?

IM : j'ai trouvé que son comportement était bizarre, le contact DGSI dans son téléphone, je lui ai dit « comme tu veux mourir en martyr tu n'en n'as plus besoin » elle a dit « non » alors je l'ai cassé. Ensuite je lui ai posé des questions sur la religion, comment elle faisait ses prières, avoir son état d'esprit. Mais jamais toujours pas confiance.

P : Et ?



IM : Après j'ai demandé à KASSIM et il m'a dit qu'il n'y avait pas de doutes sur elle. On a fait nos prières ensuite, on a reçu l'appel pour dire qu'il y avait des policiers à la gare et on est sorties tout de suite avec de l'argent sans savoir où on allait.

P : il manque beaucoup de choses. Les couteaux ?

IM : je suis arrivé avec deux couteaux

P : quand vous partez sur Sarcelles vous les aviez ?

IM : quand je suis parti le 2 j'en avais un, puis l'autre. Je les avais sur moi dans mon sac. Je les ai toujours gardés sur moi.

P : ils devaient servir à quoi ?

IM : j'avais pas encore de projets, c'était en cas où je me faisais interpeller.

P : pourquoi deux ? un suffit

IM : je sais pas pourquoi

P : Il était prévu qu'Ornella GILLIGMANN en ait un ?

IM : non mais elle savait que je les avais.

P : quand vous sortez du domicile de SAKAOU vous avez chacune un couteau dans la main

IM : le troisième on l'a pris chez Amel

P : pourquoi faire ?

IM : on savait pas

P : pourquoi sortir avec ?

IM : on sait pas à ce moment là

P : j'avais compris que l'une en avait pas et qu'on lui en a donné un ?

IM : oui HERVOUET on lui a donné après

P : pourquoi elle en a pas alors qu'elle vient de la part de KASSIM pour faire un attentat ?

IM : dans la panique et on avait toujours pas confiance en elle, on lui a donné dans le parking.

P : vous dites que vous quittez le domicile informées par la fille de SAKAOU que la police est là

IM : oui

P : il y a les lettres d'allégeances, vidéos etc. Vous pouvez être plus précise ? j'ai l'impression de devoir vous tirer les verres du nez.



IM : on avait un projet d'attentat mais on savait pas lequel.

P : pourquoi donner le couteau à HERVOUET ?

IM : pour voler une voiture

P : pourquoi alors que SAKAOU a une voiture ?

IM : elle avait dit que la voiture ne fonctionnait pas.

P : dans le parking alors ?

IM : ça va très vite, on comptait voler une voiture

P : sur la vidéo on voit que vous marchez tranquillement toutes les 3 puis avec SAKAOU vous vous mettez de côté et HERVOUET continue son chemin, pourquoi ? Vous aviez vu un véhicule avec quelqu'un dedans ?

IM : oui on avait vu

P : pourquoi elle y va seule ?

IM : je me suis mise de côté avec SAKAOU et on lui a dit de récupérer la voiture, c'était aussi pour voir si on pouvait avoir confiance

P : qui lui donne le couteau à HERVOUET ?

IM : c'est sur le parking

P : vous lui donnez des instructions ?

IM : on pensait qu'elle allait le menacer pour récupérer la voiture. Après on a compris qu'il était armé et on a fui. Le coup de couteau n'était pas prévu elle devait juste récupérer la voiture.

P : pourquoi ne pas y être allé toutes les 3 alors que ça aurait été plus impressionnant pour récupérer la voiture mais vous la laissée seule

IM : oui, je sais pas. On prend ensuite la fuite car il est armé.

P : quelles sont les paroles d'HERVOUET ?

IM : il est armé, policier tout ça.

P : pourquoi vous n'aviez pas de djilbeb ?

IM : je voulais pas sortir comme ça car je savais que j'étais recherchée et je voulais passer inaperçue.

P : ensuite ?

IM : j'ai vu Amel par terre, j'ai couru, je me suis tournée, j'ai continué, un policier m'a demandé de m'arrêter, je me suis tourné et j'avais le couteau dans la main droite et le taser dans la main gauche.



P : pourquoi vous aviez le taser ?

IM : j'étais la seule à avoir un sac

P : il se passe quoi dans votre tête face au policier quand il vous dit de vous coucher au sol ?

IM : j'ai refusé, je lui ai demandé de me tirer dessus. Il a répondu que j'allais pas mourir en martyr aujourd'hui. J'ai fait deux trois pas et il a tiré à ma gauche puis à ma droite, puis il a tiré dans mon pied puis dans la cuisse et je suis tombé au sol. Il y avait une vraie distance entre nous, au moins 10 mètres.

P : un policier fait usage de son arme en légitime défense.

IM : là il était en légitime défense

P : pourquoi il a ce sentiment alors ?

IM : parce que j'avais un couteau et j'ai refusé de le lâcher

P : lui il dit que vous aviez mis le couteau au-dessus de la tête

IM : non je me souviens pas.

P : ils ont parlé de votre état d'excitation et de vos gestes etc.

IM : je voulais pas le blesser mais je comprends qu'il l'ai ressenti comme ça.

P : on comprend qu'il y a un départ précipité mais on trouve votre lettre d'allégeance, à quel moment l'avez-vous rédigée ?

IM : juste avant de sortir

Le Président donne lecture de la lettre d'allégeance pour rappel le reportage « Les soldats d'Allah » qui montrent qu'elle avait des projets criminels depuis longtemps.

IM : j'ai pas niée que j'étais radicalisée

P : il y a un projet terroriste aussi

IM : oui mais il y a aussi un projet de départ avant l'interdiction de sortie de territoire

P : à Boussy on retrouve des bouteilles et des mèches, pourquoi ?

IM : on a pensé à des cocktails Molotov mais on savait pas quoi en faire

P : quand a été faite la vidéo d'allégeance ?

IM : l'après-midi

P : qui a convaincu SAKAOU de participer à un attentat ?

IM : toute seule



P : j'avais compris que lorsque vous accueillez HERVOUET vous l'avez menacée de couteau

IM : non c'est faux

P : vous avez cherché à protéger SAKAOU

IM : non

P : si, je pourrai tout lire mais ça prend du temps. Comme GILLIGMANN vos versions changent. Pourquoi vous chargez GILLIGMANN et vous protégez SAKAOU ?

IM : ça n'a rien à voir. Et puis je vais pas protéger quelqu'un qui me met plein de truc sur le dos et qui se fait passer pour une héroïne. SAKAOU était au courant de tout

P : sur la prestation d'allégeance

IM : on s'attendait à mourir avec la police

P : mais le martyr c'est quoi ?

IM : mourir, le suicide autorisé

P : ce n'est pas donner la mort puis se faire tuer ?

IM : non pas forcément

P : l'argent retrouvé (+ de 1500€) devait servir à quoi ?

IM : on ne savait pas vraiment.

Questions de l'avocat LIENARD

A : l'acte d'allégeance n'a aucun sens s'il n'y a pas d'attentats

IM : on l'avait déjà envoyé avant à KASSIM

A : pourquoi en faire un deuxième alors avant de sortir ?

IM : je ne sais pas

A : vous dites que vous vouliez mourir mais pourquoi avoir pris de l'argent, vous être dissimulée sans burqa etc. Quel était le but ?

IM : je ne sais pas

A : vous souhaitiez mourir en martyr, mais l'attentat raté à la voiture piégée, c'est l'acte lâche par excellence, vous alliez tuer sans vous même mourir. Ce n'est pas l'acte d'un combattant

IM : non



A : mon client a essayé de vous tuer, il était tellement stressé qu'il vous a raté, parce qu'il sentait qu'il allait mourir. Vous pensez sérieusement qu'à ce moment-là avec le stress il vous dit avant de tirer « non tu vas pas mourir en martyr »

IM : oui pour moi c'est à ce moment-là qu'il le dit

A : donc il était serein ?

IM : ...

A : vous pensez que tuer c'est un acte d'adoration à Dieu ?

IM : à l'époque je le pensais

A : vous pensiez que c'était une vengeance de ce que la France faisait en Syrie ?

IM : oui

Questions de l'Avocat Général

AG : vous avez dit que SAKAOU ne devait pas participer à un attentat puis que HERVOUET vous rejoint et là que SAKAOU décidé de vous suivre. Je comprends pas que vous n'arriviez pas à vous décider quoi faire ?

IM : on ne savait pas

AG : vous sortez soit parce que vous aviez peur de la police pour fuir, soit pour autre chose, vous sortez pourquoi ?

IM : pour prendre la fuite.

AG : vous aviez dit avoir prévu sortir à ce moment-là après la douche et la prière !

IM : quand on a reçu l'appel ça nous a fait paniquer et on a prié avant de sortir

AG : vous alliez où ?

IM : on savait pas

AG : au début du procès vous aviez dit adhérer à la violence de l'EI à l'époque, vous tentez de commettre un attentat pour tuer le maximum de personnes, puis à Boussy les cocktails molotov c'était bien pour faire une nouvelle action ?

IM : oui

AG : et à ce moment-là vous n'aviez toujours pas écrit la lettre d'allégeance. Mourir en martyr c'est tuer, mourir ensuite les armes à la mains.

IM : KASSIM ne disait pas ça, le jour même il nous avait dit que juste avec un pistolet en plastique vous devenez martyr



AG : le juge d'instruction vous pose la question et vous disiez que c'était ridicule, pourquoi ? Parce que vous vouliez faire un attentat ?

IM : oui j'ai dit ça mais c'était pas pour tuer

AG : KASSIM ne dit jamais qu'il ne faut pas tuer, c'est l'inverse

IM : pas de réponse

AG : pourquoi vous donnez un couteau à HERVOUET ? pour qu'elle tue le conducteur ?

IM : je sais pas , c'était pour voler la voiture

AG : on peut pas plutôt penser entre l'allégeance et la continuité avec bonbonnes de gaz, que lorsque vous sortez avec 3 couteaux c'était pour donner la mort, notamment à ce conducteur ?

IM : pas de réponse

AG : est-ce que l'intention était de donner la mort ?

IM : je sais pas

AG : c'est important

IM : je sais pas j'ai pas de réponse

AG : quand le Président vous a dit que vous défendiez SAKAOU vous avez rigolé, vous aviez déjà fait ça devant le juge d'instruction, quels sont vos sentiments ?

IM : je me sens coupable de ce qui lui arrive après elle a fait ses choix aussi.

AG : GILLIGMANN avait-elle votre sac en partant ?

IM : oui il y avait mes affaires avec lesquelles je m'étais changé

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : selon vous, depuis quand vous savez par KASSIM qu'une « sœur » va venir ?

IM : la veille dans la journée

A : ensuite vous dites que vous entrez en contact avec Sarah ?

IM : oui

A : quel était le climat avec SAKAOU avant qu'HERVOUET arrive ?

IM : ça se passait bien



A : et quand HERVOUET arrive ?

IM : plus de la méfiance, c'était tendu

A : pourquoi ?

IM : on trouvait son comportement bizarre

A : vous avez beaucoup dit « on » je suis pas certain qu'elle ait envie d'être dans ce « on » HERVOUET ! Et quand le juge d'instruction vous parle de SAKAOU vous lui répondez que vous ne parlerez que de vous pas des autres, avez-vous tenu parole ?

IM : je sais pas

A : vous avez beaucoup parlé de Sarah HERVOUET, pourquoi ?

IM : longtemps j'ai douté qu'HERVOUET soit policière

A : depuis quand ?

IM : quand elle est arrivée

A : vous avez dit avoir parlé au téléphone d'un projet d'attentat, et vous dites ne pas avoir confiance ?

IM : j'ai pas discuté par téléphone la veille avec elle

A : comment faites-vous pour parler avec elle d'un projet d'attentat alors le jour même alors que vous pensiez qu'elle était un agent de la DGSI ?

IM : ...

A : avez-vous fait l'interrogatoire avec le couteau à la main ?

IM : oui

A : est-ce que HERVOUET sait que vous avez participé à l'opération des bonbonnes ?

IM : non

A : à quel moment vous lui donnez le couteau ?

IM : sur le parking

A : pourquoi ne pas lui avoir dit que vous les preniez ?

IM : elle nous a vu descendre avec

A : vous attendiez quoi d'elle ? elle devait en penser quoi ?

IM : elle devait se dire qu'on lui faisait pas confiance



8^{ème} jour d'audience :
Mercredi 2 Octobre 2019



Le Président évoque les déclarations d'Ines MADANI ayant cherché à joindre son père le 5 septembre, son père était en garde à vue et n'a pas pu le joindre. L'exploitation du téléphone de son père s'est faite au 4 septembre 2016, il n'y en a pas eu le 5 septembre. Aucun message n'avait été laissé.

Les avocats généraux ont versé de nouvelles pièces relatives à l'interdiction de sortie du territoire d'Ines MADANI ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation ainsi qu'une copie d'un réquisitoire définitif d'une autre information judiciaire.

L'avocat d'Ines MADANI précise qu'elle a déclaré qu'elle avait appelé son père quand l'occasion lui a été donnée. Concernant l'interdiction de territoire, il précise qu'il y a eu un délai de trois semaines avant qu'elle ne soit renouvelée. L'interdiction de sortie du territoire fait un lien direct avec les tentatives de quitter le territoire pour la Syrie.

TEMOIGNAGE D'UNE AMIE DE SARAH HERVOUET

Déclarations du témoin

Sarah HERVOUET était une très bonne amie à moi, très copines. C'est une fille très gentille.

Questions du Président

Le Président (P) : Vous avez expliqué qu'à compter de l'année 2012, vous aviez interrompu votre relation amicale. Pour quels motifs ?

Le témoin (T) : Nous avons eu un accident de voiture assez grave. Nous sommes restées un mois à l'hôpital. Sa mère se mettait souvent entre elle et moi. Ensuite j'ai perdu des membres de ma famille et elle n'est pas venue à leur mort. Ça m'a affecté mais je ne lui en veux plus.

P : Que savez-vous de sa conversion à l'Islam ?

T : J'ai été convoquée sur Draguignan avant que ma grand-mère décède et je n'étais pas au courant. C'est un monsieur qui me l'a dit. Je ne l'ai pas cru au début, elle ne ferait pas de mal à une mouche. Elle était toujours présente pour me défendre, je ne pensais pas qu'elle allait faire ça. Elle était influençable un peu. Je savais qu'elle était musulmane mais pas radicalisée. Moi je ne lui parle plus depuis 2012.

P : Sa conversion à l'Islam s'est passée avant 2012 ?

T : non c'était après, du bouche à oreille. C'est lorsque j'ai été convoquée que je l'ai appris. J'étais contente pour elle car elle s'est toujours un peu cherchée, elle voulait une famille et se marier. Son père l'a abandonnée et ça l'a beaucoup affecté. Elle avait essayé de le retrouver, ce qu'elle a fait. Elle a renoué des liens avec lui mais il l'a re-abandonné.



P : Vous parlez de mariage, mais on peut se marier sans devenir musulman.

T : Je suis de confession musulmane et je sais qu'elle a toujours voulu être posée avec un maghrébin. Je ne pense pas que son père soit la cause intégrale mais il en fait partie. Elle a toujours cherché ses racines car sa maman est français et son père maghrébin.

P : Vous disiez qu'elle se souciait des autres ? Influençable également ?

T : Oui elle est très protectrice. Quand on va lui dire quelque chose elle va se faire influence. Elle n'aime pas faire du mal aux gens. Elle ne sait pas trop dire non.

P : Vous lui avez connu ses relations amoureuses ?

T : Oui. A part qu'ils lui ont fait du mal pour la plus part.

P : Vous saviez qu'elle avait été en relation avec les responsables des attentats de Magnanville et Saint Etienne du Rouvray. Comment l'avez-vous su ?

T : Il ne me semble pas que la police m'ait dit les prénoms. Mais je l'ai su par tout le monde, notamment la presse. On est dans une toute petite ville où tout le monde se connaît.

P : Comment faites-vous le lien avec les trois relations ?

T : En fait là je vais vous répondre en fonction de ce que je connais d'elle et comment elle réfléchit. Je pense qu'elle devait être dans une période où elle voulait impérativement se marier, être posée. Elle a dû tomber sur des mauvaises personnes qui ont dû lui promettre la lune. Si un maghrébin sain d'esprit allait lui promettre monts et merveilles.

P : A quand remonte votre dernier contact ?

T : On a eu l'accident, ensuite on est restées un peu, elle montait sur Paris et puis sa maman s'est interposée entre nous disant que je pouvais influencer sa fille. Je dirai 2012 voir début 2013.

P : Que savez-vous de ses séjours sur Paris ?

T : mon oncle était malade, actuellement décédé, et c'était important pour moi qu'elle vienne et elle ne voulait pas trop me voir.

Questions des Avocats généraux

Avocat général (AG) : En 2012 vous vous éloignez et elle n'était pas encore convertie à l'Islam ? Vous dites que vous parliez religion mais pas à l'extrême. Aviez-vous senti un intérêt pour elle vers la religion ?

T : C'est exact. Comme je l'ai dit, elle s'est toujours cherchée. Des fois, on parlait tous ensemble, par exemple « non mais insulter c'est interdit », que des petites choses comme ça, elle était comme nous.

AG : Vous souvenez-vous quand elle s'est mise à porter le jilbeb ?

T : Je ne l'ai pas vue, on ne se croisait plus. Je l'ai croisée en 2013 quand je mangeais chez ma maman.

AG : Vous avez des amies communes ?

T : Amies non, connaissances oui.



AG : Vous avez dit que des connaissances avaient parlé des raisons pour lesquelles elle a voulu partir en Syrie. Expliquez-nous.

T : Oui c'était le mariage d'une amie en commun, apparemment elle était menacée. Un djihadiste apparemment qui l'avait menacée de tuer sa famille car elle avait reçu de l'argent pour le rejoindre et elle n'a pas pu.

Questions des avocats de la défense

Avocat de Sarah HERVOUET (A) : Avant sa conversion sa vie était dissolue ?

T : Son papa, j'en reviens à ça.

A : Dans son train de vie, avait-elle une vie rangée ?

T : On faisait des petites bêtises, on prenait la voiture, on allait à Marseille. Des fois, quand on allait faire des soirées, on se disputait avec des gens.

A : Qu'est-ce qu'il fait que se convertir à l'Islam peut permettre de se ranger ?

T : Pour moi les religions c'est la paix.

A : Pourquoi ne pas aller vers le christianisme ?

T : Elle a toujours trainé avec des musulmans. Sa petite sœur est blanche, blonde, elle a toujours fait des remarques raciales.

A : Comment ça se passe pour elle à l'école ? Par rapport à son faciès ?

T : Il y avait des petits problèmes de racisme. Elle était très réservée plus jeune. Je l'ai déjà vue très mal. Par rapport aux garçons, comme elle n'avait pas très confiance en elle, sa sœur est une très jolie fille, les gens approchaient un peu plus sa sœur qu'elle. C'étaient plus les maghrébins qui s'approchaient d'elle. Elle avait eu un petit copain mais il avait abusé de sa confiance, il disait que c'était une petite beurette.

A : Je voudrais savoir ce qui s'est dit notamment suite à son retour et quelles en ont été les conséquences ?

T : Dans la ville, ils ne l'appellent plus par rapport à ça. Ils l'ont rejetée. Ils l'ont tellement mis dans une bulle. Elle ne dit pas ce qu'elle pense. Malgré que mes connaissances lui ont parlé, elle était tellement influencée de son côté qu'elle s'est refermée dans sa bulle.

Déclaration de Sarah HERVOUET

« Je voudrais te remercier, je suis désolée si je t'ai fait souffrir. C'était pas personnel. »



TEMOIGNAGE D'UNE SECONDE AMIE DE SARAH HERVOUET

Déclarations du témoin

« Sarah c'est une amie à moi, avec qui j'ai grandi. Au collège, j'étais avec elle. Après, je l'ai connue un peu plus tard car c'était la voisine d'une très bonne amie à moi. C'est quelqu'un qui est réservée, elle ne dit pas forcément les choses, ce qu'elle pense. C'est une personne qui est très gentille. Il va lui rester 5 euros et elle va rester sans rien. C'est même un défaut pour elle. »

Questions du Président

Le Président (P) : Etiez-vous au courant de son projet de départ en Syrie.

Le témoin (T) : On avait une amie en commun avec qui j'étais toujours. Sarah l'a contactée et lui a fait part de son désir de se convertir. Mon amie lui a expliqué les bases, la conversion et c'est là que je me suis mise en contact avec Sarah. Le problème c'est que la période où elle est allée en Syrie on n'était pas au courant, je n'étais pas personnellement avec elle. On se voyait juste de temps en temps. C'est quand on a vu ses photos partout, qu'on la recherchait.

P : Vous aviez donné une explication chronologique. Vous dites qu'elle est partie vivre au Gabon, où elle a vécu et est revenue en 2014 ? Et c'est à ce moment-là, qu'elle a manifesté un intérêt pour l'Islam.

T : Oui. On était toujours toutes les trois. Des fois on ne la comprenait pas, elle avait un assez fort caractère, elle s'embrouillait souvent avec mon amie, on ne la voyait plus trop.

P : Quel était le motif de cette embrouille ?

T : Elle n'aimait pas le caractère de mon amie. C'étaient des futilités, rien de grave. Pendant ce temps-là, je restais avec mon amie, je ne la voyais pas trop.

P : C'est à son retour de Syrie que vous vous rapprochez d'elle et aller chercher à l'aider. Que vous a-t-elle dit de sa volonté de se rendre en Syrie ?

T : Au début elle ne disait rien, elle m'avait dit qu'une personne l'avait influencée pour venir là-bas. Il lui promettait d'aller se marier, faire une vie là-bas. Elle voulait aller là-bas pour aider les gens, plus dans le style bénévolat.

P : Vous sentez qu'elle a des regrets de ne pas avoir effectué ce voyage ?

T : Quand elle est rentrée, après elle s'est dit « en fait heureusement que je n'y suis pas allée ». Je ne sais pas si elle disait vrai ou pas, nous on disait qu'elle était beaucoup mieux ici, il y avait sa mère, sa sœur.

P : Elle vous avait expliqué qu'elle avait fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire français ? Comment elle vivait cette situation ?

T : Elle m'a expliqué qu'elle en avait marre, qu'elle en avait besoin pour trouver un travail.

P : Avait-elle gardé des contacts avec cette personne ?



T : Avec tout ce qu'il lui a donné, elle devait tout lui rendre. Ce qu'elle a fait pour en terminer.

P : Elle ne vous a pas signalé qu'à un moment c'est lui qui lui avait signifié qu'il s'était marié et n'avait plus intérêt à rester en contact avec elle ?

T : Ce que moi elle m'avait expliqué c'est qu'elle voulait en finir et rendre tout ce qu'elle devait lui rendre.

P : Comment elle s'habillait à cette époque-là ?

T : A partir de là, elle était voilée, elle portait de Jilbeb.

P : Au niveau de sa pratique religieuse, qu'aviez-vous remarqué ?

T : Elle priait. Moi je ne voyais pas. Je lui disais qu'elle était jeune, que moi j'étais musulmane pratiquante et je ne mets pas la voile. Qu'elle n'y était pas obligée.

P : Vous aviez dit « pour moi elle est complètement radicale », quelle signification donnez-vous à ce moment ?

T : A la fin c'était extrême, les gants, le Jilbeb, faut pas faire ci faut pas faire ça. A la fin, 2016, elle était vraiment dedans.

P : Quel était son positionnement par rapport aux événements en Syrie et avez-vous vu une évolution ?

T : Au début elle disait que ça ne se faisait pas ce qu'ils [les armées étrangères] faisaient là-bas, qu'ils tuaient des gens. Elle donnait raison aux djihadistes. Ils [les étrangers] avaient raison de se défendre pour les Syriens.

P : Parliez-vous entre vous des attentats commis en France revendiqués par l'Etat Islamique ?

T : On voyait ce qu'il se passait, c'était vraiment grave. Tous les musulmans de France on nous regardait de travers. Elle m'a jamais dit « je suis contente », elle ne me donnait pas vraiment sa position. Pour Nice, on en avait parlé, elle était choquée. Elle me répondait « ouais c'est grave ».

P : Elle avait posté sur un réseau social une photo d'une femme complètement voilée qui lève le doigt vers le ciel, signe d'allégeance, au-dessus de la promenade des anglais à Nice, le saviez-vous ?

T : je sais qu'elle avait des réseaux mais je ne savais pas. Peut-être, je ne sais pas.

P : Vous aviez expliqué qu'elle était très attachée au mariage ?

T : Elle rêvait de se marier, fonder sa famille, c'était son désir.

P : Elle vous avait parlé du fait qu'elle voulait se marier sur Nice ?

T : Elle m'a expliqué qu'elle était avec une amie qui voulait lui présenter un ami sur Nice et elle allait parler avec, mais elle m'a dit physiquement il ne me plaît pas, je ne veux pas. Après elle avait rencontré un jeune homme à Marseille, mais une fois vu, elle est rentrée.

P : Et qu'elle voulait se marier avec un homme vu à la télé pour avoir commis un attentat ?

T : Elle m'avait montré la photo, dit qu'elle parlait avec cette personne et que c'était pour pouvoir se marier. Mais je ne le connaissais pas. Je n'ai pas cherché plus.

P : Elle vous a parlé d'autres hommes ?



T : Je sais qu'elle parlait avec de personnes et que son désir c'était de se marier. Elle m'a pas dit de noms clairement.

P : Vous êtes très proche d'elle car vous allez avoir des échanges avec elle quand elle monte sur Paris.

T : Oui, après elle a déménagé. Elle travaillait à ce moment-là, et je lui proposais de se voir et elle m'a dit non car elle partait à Paris. Elle m'a dit qu'elle allait voir une sœur à Paris, je n'étais pas au courant qu'elle avait une amie là-bas et ça m'a énervé. Je me suis dit elle va encore fréquenter des gens bizarres, je ne les connaissais même pas.

P : Vous êtes très inquiète qu'elle parte à Paris. Elle vous répond elle se défend. Vous dites « fais tes attentats ou tes coups avec tes sœurs, au fond elles n'ont rien à foutre de ta gueule comme tous les gens avec qui tu parles d'ailleurs ». Pourquoi vous lui dites ça ?

T : En gros, elle persistait à rester avec des gens comme ça. C'est des gens qui lui rentraient des choses dans le crane qui étaient graves. Elle aimait parler avec des gens bizarres comme ça. Je voulais la réveiller pour lui dire ça. Je cherchais une solution pour la réveiller. Il n'y avait rien à faire.

P : Vous imaginez qu'elle est capable de réaliser un attentat ?

T : C'était dans le sens, oui pour rester avec ces gens faut être prêt à ça. Elle est absolument engrainée par ces personnes et je me dis s'ils lui disent de faire ça elle le fera. Elle est prête à aller voir une fille qu'elle ne connaît pas comme ça, c'est bon.

P : Ne pensez-vous pas ça car vous savez qu'elle a été en relation avec le tueur du prêtre et l'autre personne soupçonnée d'avoir tué un policier à Magnanville ?

T : Non car je n'étais pas au courant qu'elle allait à Paris pour ça.

P : Elle vous répond que « c'est grave pour insinuation, mais ce n'est pas grave ». Elle vous avait parlé également d'un testament. Vous pouvez préciser ?

T : Elle m'a dit si je suis plus là moi je te laisserai [cite un objet] en testament. Elle rigolait. Le jour où elle part, je me suis disputée avec elle et après je ne lui ai plus parlé. C'est le lendemain que j'ai vu aux infos et qu'on m'a appelé et convoquée. Elle m'a dit que sa mère était au courant car elle l'a déposée à la gare.

P : Vous avez eu des contacts avec elle après ?

T : Une fois incarcérée, elle m'envoyait des lettres et je lui ai répondu. Ça fait un bon deux ans qu'on n'a plus été en contact. Elle s'excusait de nous avoir déçues et fait souffrir, disait que j'avais toujours été là pour elle, que ça n'allait pas, qu'elle n'était pas bien.

P : Comment vous faites le lien entre une bonne amie et son implication dans ces faits ?

T : C'est ce qu'on s'explique entre amis et gens qui la connaissent. On se disait c'est pas possible c'est une double personne.



Questions des avocats généraux

Avocat général (AG) : Vous avez signalé dans votre audition qu'à un moment vous vous êtes sentie obligée d'appeler la police.

Le témoin (T) : Oui c'était à la période où on allait à Nice. J'ai contacté une personne de la DGSI quand elle est allée à Nice. Quand Sarah est revenue de Syrie, ils ont discuté avec nous, et j'avais gardé contact avec les deux personnes qui s'occupaient de Sarah.

AG : Qu'est-ce qui vous inquiétait ?

T : Elle était avec une fille pareille, je ne les connais pas ces gens-là, donc j'ai préféré prévenir. Je ne savais pas vraiment ce qu'ils lui disaient. Je sais que la personne avec qui elle devait se marier qui voulait partir.

AG : Dans votre audition vous avez tenu des propos assez clairs sur ce que Sarah vous avait dit quelques temps après son retour et son ressenti par rapport à ce départ. Vous aviez dit que Sarah vous aurait dit qu'elle s'était faite retournée le cerveau, que ce qu'elle avait fait est une faute et qu'elle a compris et que vous la sentiez sincère. Comment expliquez-vous qu'étant consciente, elle puisse être de nouveau embrigadée ?

T : Oui, je ne peux pas certifier que c'était vrai ce qu'elle disait. Maintenant, je lui ai dit je ne sais plus avec tout ce que j'apprends tous les jours.

AG : Pensez-vous qu'elle a joué un rôle avec vous ?

T : Je me dis que je ne la connaissais pas avec tout ce que j'apprends. Est-ce que j'ai été une amie ? Moi ça m'a fait mal car j'étais là pour la soutenir.

AG : Pouvez-vous nous indiquer si à votre connaissance Sarah HERVOUET a supprimé les applications de son téléphone portable ? Vous avez indiqué qu'à un moment donné elle avait enlevé Snapchat et Telegram.

T : Je ne sais pas. Je sais qu'elle utilisait ces plateformes et elle me disait qu'elle voulait parler tranquillement sans qu'ils regardent tout ce qu'elle fait.

AG : Comment justifiait-elle le djihad ?

T : En gros de les aider. Après elle ne me disait pas précisément.

AG : A-t-elle déjà fait le lien avec les attentats commis en France ? Vous avez déclaré qu'après Nice elle a fait allusion à François Hollande qui allait encore attaquer la Syrie.

T : Oui c'était ce genre.

AG : Sur l'allégeance elle n'était pas claire avec vous sur son allégeance.

T : C'est ça, je ne sais pas.

AG : D'autres épisodes peuvent-ils vous faire dire qu'elle peut avoir ce genre de monde secret ?

T : Elle ne fait rien transparaître. Quand elle est avec eux c'est une autre personne.

AG : A-t-elle déjà évoqué la mort en martyr ?



T : D'elle ? Je sais qu'elle comprenait les gens qui faisaient ça.

AG : *Elle vous a dit qu'elle voulait mourir en faisant la prière ou à la Mecque.*

T : Oui mais je ne sais pas ce qu'elle pensait.

AG : *il y a déjà eu l'idée de suicide oui c'était vraiment une idée de mort liée à quelque chose de religieux ?*

T : Oui c'était par rapport à la religion, il n'y a jamais eu d'idée de suicide.

Questions des avocats de la défense

Avocat de Mohamed Lamine ABEROUZ : En Septembre, vous avez toujours le contact des agents de la DGSI ? Pourquoi n'allez-vous pas prévenir les autorités le 7 ? Alors qu'elle se rend à Paris et qu'on peut sentir que vous êtes surprise ?

T : Par ce que pour moi, je sais que sa mère était en contact avec la DGSI, j'en avait marre de l'aider.

A : *Quand vous dites un attentat ça renvoi à des victimes, qu'est-ce qui vous a fait penser que non ?*

T : C'est mon regret, c'est sûr, c'était vraiment une lassitude, ce n'était plus mon problème.

A : *Vous aviez un faisceau d'élément mais ce n'était pas assez précis ?*

T : Si j'avais vu la moindre petite faille, peut être que j'aurai eu quelque chose mais sur le coup ça faisait longtemps que je ne l'avais pas vue.

A : *Vous aussi vous ignoriez qu'il y avait d'autres personnes ?*

T : Je pensais que c'était comme à Nice, qu'elle allait voir une sœur et rentrer.

Avocat de Sarah HERVOUET : Depuis quand vous êtes en contact avec la DGSI ?

T : Depuis qu'elle est revenue. L'agent a contacté l'amie en commun et à partir de là, il lui a demandé avec qui d'autre elle parlait et ils m'ont interrogée.

A : *Quand vous utilisez le terme attentat, qui est un terme lourd, qui est lié au fait qu'elle se rende voir quelqu'un que vous ne connaissez pas et qu'elle ne donne pas de détail. Il se trouve qu'en septembre 2016, il y a eu des attentats précis et récente, le terme est-il lié à cette période ?*

T : Oui c'était la période, elle parlait avec des gens comme ça.

A : *Peut-on dire qu'à partir de 2015, qu'il y a un sentiment de trahison qui vous anime ?*

T : Déjà tout ce que j'ai appris. Vraiment la trahison que j'ai eu c'est qu'elle ne m'ait pas parlée, pas demandé d'aide, je me suis dit je ne la connais pas.

A : *Qui elle a mis de côté en 2015 ?*

T : Son entourage, elle s'est renfermée, ne voyait plus personne.

A : *Dont vous ?*



T : Non car je lui parlais de temps en temps quand même.

A : *Vous faisiez partie de ce groupe à qui elle ne disait plus tout ? Saviez-vous qui étaient ses nouveaux amis ?*

T : Oui, elle avait un monde secret sur les réseaux, c'était une autre personne.

A : *Quelles sont les personnes avec qui elle est restée en contact ?*

T : Là je ne sais plus vous dire, entre sa sœur et sa mère, j'essaie de chercher.

A : *Pourquoi selon vous elle a quitté les applications ? Vous avez dit « car elle en avait marre de tomber sur des gens surveillés venant la voir pour rencontrer des sœurs ».*

T : Oui elle était dessus, elle les a enlevés puis remis.

A : *Savez-vous pourquoi elle avait besoin de retrouver ce monde secret ?*

T : Je ne sais pas.

A : *Comment a-t-elle ressenti qu'Abu S se soit marié et ne souhaite plus communiquer avec elle ?*

T : Elle me l'a dit mais je n'ai rien ressenti quand elle me l'a dit.

Déclarations de Sarah HERVOUET

C'est à peu près ça, je n'ai jamais joué de double jeu. J'ai juste fermé la porte. Ma vie c'était internet. Je suis désolée si je t'ai blessé ou fait du mal, ce n'était pas intentionnel, ce n'était pas contre toi.

TEMOIGNAGE D'UNE 3^{ème} AMIE DE SARAH HERVOUET

Déclarations du témoin

Moi Sarah, je ne la connais pas vraiment vraiment. Vu qu'on habite dans une petite ville, elle trainait avec les grands, mes frères. Elle revenait de je ne sais plus d'où et ça faisait longtemps qu'on l'avait pas vues. J'étais avec mes copines et petit à petit, elle est venue, a dit qu'elle voulait en savoir un peu plus sur la religion et c'est parti de là. On restait pratiquement tout le temps ensemble, on allait à la mosquée, elle était sereine, bien, elle était tranquille dans sa tête. C'était une fille gentille, elle a un caractère certes. Aujourd'hui, avec tout ce qu'il s'est passé je trouve qu'elle a un caractère bipolaire.

Quand on voyait les attentats à la télé on en rigolait, on disait qu'il leur manquait une case, qu'on n'arrivait pas à comprendre ce genre de personnes là.



Questions du Président

Le Président (P) : C'est l'islam que vous lui avez enseigné ?

Le témoin (T) : C'est la tolérance, on apprenait toutes les religions, on essayait de comprendre. La religion c'est de la science. Pour moi ce n'est pas de la religion de tuer ces personnes-là. Moi je voulais voir avec Sarah où elle a entendu que tuer c'était dans la religion. Je n'arrive pas à parler tellement je suis choquée d'être ici aujourd'hui.

P : Elle nous a été décrite comme étant gentille mais influençable ?

T : Ah oui car quand elle va rester avec une fille pas fréquentable elle va suivre le même chemin.

P : Pourquoi ne vous a-t-elle pas suivie vous qui avez une bonne influence ? Pourquoi a-t-elle été du côté négatif ?

T : C'est la question que j'aimerais bien lui poser à elle. Quand elle reste avec moi elle n'a jamais de trucs comme ça. Quand elle s'est mise à la religion, sa mère m'a dit qu'elle avait changé, était devenue plus tolérante, plus calme.

P : Vous la connaissez depuis sa jeunesse et avez expliqué que durant son adolescence elle fréquentait des gens peu fréquentables, puis elle a vécu au Gabon puis elle est venue vous voir pour se convertir, quelle était sa motivation ?

T : Je pense que c'est par rapport à un homme. Pourtant je lui ai dit si tu veux faire quelque chose tu le fais pour toi-même.

P : Ce n'était pas lié à son père, ses origines ?

T : Moi, elle m'en a peu parlé. Faut lui demander à elle.

P : Vous a-t-elle parlé de la Syrie ?

T : Elle m'a dit qu'elle partait en Turquie, mais elle ne m'a jamais dit ce qu'elle voulait faire.

P : Vous avez gardé des contacts avec la DGSI ?

T : Oui, il appelait de temps en temps. Après cette histoire-là, j'ai eu des problèmes du coup je me suis effacée, je suis partie. Sa sœur, elle nous avait appelées et elle m'a dit qu'elle avait voulu partir en Syrie. On a su qu'elle avait une paire de basket en 43 et qu'elle avait quelqu'un qui lui avait envoyé de l'argent. Moi entre temps je ne lui parlais pas.

P : Vous avez dit qu'elle avait un sentiment de peur ?

T : Je pense qu'elle parlait avec des gens qui la menaçaient.

P : Quand je lis votre audition, j'ai l'impression que vous êtes éloignée d'elle et qu'elle entretient des relations plus approfondies avec votre autre amie ?

T : Oui c'est ça. C'est un peu de tout. Déjà par rapport à la Syrie, je n'ai pas compris, c'est de la trahison car je l'ai accueillie, elle est venue dans mon quotidien. Je n'arrivais pas à comprendre son acte. Alors j'ai préféré m'en éloigner.



P : Vous dites à propos des relations que vous entretenez avec elle, qu'avec votre amie vous essayiez de la convaincre de ne plus soutenir l'Etat Islamique mais qu'elle avait une attitude bizarre, utilisaient le Coran pour lui fermer la bouche.

T : D'elle-même, elle avait dit que sur la commune, il y a des gens qui connaissent des gens du terrorisme. Ça m'avait choqué, on a tous grandis ensemble, on connaît tout le monde. On se pose des questions.

P : Vous aviez l'air de dire qu'elle partageait vos positions ?

T : Oui elle partageait bien les choses avec nous.

P : Vous ne saviez pas pour Paris, mais avez parlé d'un déplacement dans le 93 pour rencontrer un homme mais qu'elle l'avait trouvé trop dur et était rentrée au bout de 3 jours. Vous savez qu'elle avait entretenu des liens avec des hommes ayant commis des attentats ?

T : Exactement. Non je ne savais pas pour les autres hommes, mais moi j'étais voilée aussi et j'ai des réseaux sociaux et je n'ai jamais eu une personne qui venait me parler et m'a dit ça. Le pire c'est que Sarah a un peu de science et sait très bien que tout cela ce n'est pas l'islam. Dès qu'on a su ça par la DGSJ on a voulu avoir des contacts. Nous elle nous avait dit qu'elle était dans le bus et qu'il allait en Turquie et qu'elle était endormie. Je me suis dit que c'était possible, que la police l'avait surveillée car elle était voilée. Je savais qu'on pouvait la manipuler mais pas jusqu'au point de tout ce qu'il se passe aujourd'hui.

P : Vous pensez qu'elle était sincère ?

T : Je me pose la question, comment elle a pu aller à ce point-là? Quand elle s'est rangée, il y a toute la ville qui a vu qu'elle avait changé. Il y a beaucoup de gens qui suivent son chemin, j'aimerais bien savoir. Là elle est foutue, elle a gâché sa vie. Il y a des gens ils ont tous des problèmes, mais faut pas arriver à ce point-là.

P : Quelques mois après les événements vous dites que vous avez de la haine contre elle.

T : Oui. Pas de la haine mais j'étais déçue. Ça me tue d'en arriver là, de savoir que l'Islam ce n'est pas ça. Toutes les religions, c'est de la paix et de la tolérance. Elle en avait avec moi. Je lui disais Sarah, il y a les épreuves de la vie. Ça fait mal, il y a eu des meurtres. En plus elle s'est mariée 50 000 fois.

Juge assesseur (J) : Savait-elle que vous étiez en lien avec la DGSJ à son retour ?

T : Oui.

J : Sachant que vous êtes en lien avec la DGSJ, n'est-elle pas obligée si elle veut poursuivre son chemin, de vous mentir ?

T : Ça peut être possible, oui, je me suis posé la question mais moi ce n'était pas ça que je voulais faire travailler. Qu'elle prenne conscience de la gravité de la chose. J'ai senti qu'elle avait un peu peur. Je me suis dit qu'elle a tenté, qu'elle est perdue.



Questions des avocats généraux

Avocat général (AG) : Ne pensez-vous pas que c'est Sarah HERVOUET qui vous a manipulé en se présentant sous une autre facette.

T : Je pense que vous avez raison. Après c'est elle qui est perdante dans l'histoire. Moi c'est ma gentillesse qu'elle a pris pour faiblesse.

AG : Vous dites que vous n'avez entendu aucun propos sur un passage à l'acte sur le territoire national, qu'elle était consciente de la manipulation de la religion par son prétendant et qu'elle était en manque d'amour.

T : Je pense qu'elle savait ce qu'elle faisait et peut être tellement qu'elle était dans le désespoir elle s'est dit qu'avec tout ce que j'ai fait un de plus ou de moins. Je ne sais pas.

AG : Lorsque vous dites que vous n'avez perçu aucun signe de radicalisation, vous cherchez à comprendre, vous tentez de la raisonner, avez l'impression qu'elle a compris. Aviez-vous le sentiment qu'elle est sincère ou qu'elle dissimule ?

T : Nous on était sincères quand on lui a parlé. Elle était consciente, sa mère était inquiète. Pour moi elle avait compris. Donc elle a dû jouer avec moi car elle a quand même continué. Elle a eu de la chance de tomber sur nous, avec sa mère ça commençait à aller mieux.

AG : Le changement vestimentaire vous a-t-il alerté ?

T : Non car je le portais. Quand elle a voulu le porter, j'ai dit déjà je n'arrive plus à travailler à cause du voile et toi tu as faible, il va y avoir beaucoup de complications. Moi j'ai jamais regretté de l'avoir mis, j'ai réfléchi longuement. Elle m'a dit je suis prête, je sais ce que je fais.

AG : y a-t-il eu moment donné où tout contact entre Sarah et vous et Sarah et Ptysem, où elle s'est retrouvée complètement coupée de ses amies ?

T : Moi j'avais coupé car ma mère avait peur pour moi, ne l'appréciait plus du tout, une fois j'ai déposé une copine à l'aéroport pour la Turquie et elle a appelé la police. Mais elle restait en lien avec Ptysem.

Questions des avocats de la défense

Avocat de Sarah HERVOUET : Pouvez-vous préciser le conflit avec sa mère dont vous avez parlé ?

T : C'était sur la religion. Je ne sais pas vraiment vraiment. Déjà elle n'avait pas accepté qu'elle se convertisse à l'Islam car c'était une personne chrétienne pratiquante.

A : Vous dites qu'elle avait la haine contre sa mère de l'avoir dénoncée pour la Turquie.

T : C'est vrai pas la haine mais beaucoup de colère.

A : Il y aurait qui d'autre comme amis avec qui elle maintiendrait quelques contacts ?

T : Ptysem, je sais pas si elle était encore en contact avec son ex. Après tout ça, tout le monde avec de la colère contre elle. Je veux dire la commune.



A : Est-ce qu'elle en était consciente, les a entendus ?

T : Je ne pense pas.

A : Ce sentiment de manipulation, l'aviez-vous sur le moment ou est-ce rétrospectif ?

T : Moi sur le moment, je me suis dit si elle joue c'est tant pis pour elle et elle a tout à perdre.

A : Qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné elle seule a dévié du droit chemin ?

T : Quand j'ai arrêté de trainer avec elle, elle s'est dit moi j'ai tout à perdre. Je pense qu'elle n'avait pas d'amour, ça la travaillait.

A : Vous savez où elle a appris vraiment la religion ?

T : Ça doit être les hommes avec qui elle a trainé. Je lui ai toujours dit qu'à chaque fois qu'elle va voir une conférence, qu'elle doit aller regarder dans le Coran pour comprendre.

A : Vous pensez que vous allez renouer contact avec elle ?

T : Jamais de la vie.

TEMOIGNAGE DU PERE DE SARAH HERVOUET

Déclarations du témoin

Ma fille, est tellement gentille, je me pose la question de comment elle est arrivée là. Elle a fait que du bien. Même quand elle est venue en Afrique avec moi. C'est une gamine qui a été manipulée, on lui a mis des choses dans la tête. Son rêve s'était de s'occuper de malheureux. Il y a tellement de profiteurs que j'ai préféré la renvoyer en France car elle était trop gentille. Mon plus grand regret est de ne pas m'être assez impliqué pour lui faire comprendre. Elle se détruisait pour faire du bien aux autres. Elle a été manipulée de A à Z. Elle est même pas capable de tuer une bestiole. On lui a pourri la tête. Ça me dépasse de la voir ici.

Questions du Président

Le Président (P) : vous ne savez rien des faits qui lui sont reprochés autrement que par ce que vous avez appris par la suite ?

Le témoin (T) : Non.

P : A quand remontait votre dernière rencontre physique avec votre fille ?

T : ça devait être en 2014. J'ai pris un billet d'avion en lui disant tu rentres en France, tu auras plus d'opportunité, comme faire un BAFA pour t'occuper en France. Mes enfants je ne les voyais que deux fois. J'essayais de leur faire plaisir au maximum. Je ne l'ai pas revue physiquement ensuite, on s'avait un peu au téléphone. Elle m'en voulait un peu de l'avoir renvoyée en France.



P : Elle est née en France, tout de suite après elle est partie au Gabon, combien de temps est-elle restée ?

T : Jusqu'à l'âge de 6, 7 ans. La résidence familiale était à Libreville.

P : Pourquoi votre famille qui le Gabon ?

T : On a été braqué et on a retrouvé les enfants ficelés. Je suis rentré avec elle et moi je suis reparti. Elles ont vécu en Normandie. On est resté 3 ou 4 ans peut être. Mais on a quitté la Normandie et acheté une maison sur la côte où on pensait que les gens seraient plus ouverts.

P : Pouvez-vous détailler sa situation ?

T : Elle est métissée et sa petite sœur est blonde aux yeux bleus. Ce sont des problèmes qui ont perduré et qui l'ont affectée. Elle pleurait.

P : Que pouvez-vous nous dire de sa relation avec son géniteur ?

T : Je l'ai appris quand elles ont voulu me le dire. Avant je n'étais pas au courant. A force de lui répéter qu'elle était un peu bronzée, d'elle-même elle avait compris. Je pense que c'était normal qu'elle veuille le rencontrer.

P : Il y a des événements qui vous ont marqué ?

T : Oui je me rappelle à la cantine, quand il y avait les menus kasher, on voulait pas lui donner de la charcuterie car elle avait une tête d'arabe.

P : Vous êtes au courant d'actes de délinquance ?

T : Non pas que je sache.

P : Pourquoi est-elle revenu au Gabon ?

T : J'avais une opportunité d'un restaurant qui se libérait au Gabon et elle était avec moi en Normandie et je lui ai proposé de venir travailler. Elle a dû faire 8 mois. Je me suis emballé un peu trop vite en achetant ce truc-là.

P : J'avais compris que vous n'étiez pas très content de son comportement sur place ?

T : Les gens qui gravitaient autour d'elle profitaient. Vu que son père était blanc, il avait forcément de l'argent. Moi j'essayais de la protéger mais je passais pour le méchant.

P : Partagiez-vous des moments dans l'intimité ? Vous parle-t-elle d'un projet de conversion à l'Islam ?

T : Elle cherchait à comprendre la religion en général, le bien, le mal. Mais c'est en côtoyant des jeunes qui l'ont tirée de ce côté-là.

P : A quel moment vous avez su qu'elle avait vu son géniteur ? Avant le retour au Gabon ?

T : C'est sa mère qui me l'a dit, je l'ai su après je crois.

P : Votre ex-compagne vous a appris qu'elle s'était convertie ?

T : Elle n'était même pas sûre.

P : Quand vous apprenez son départ pour la Syrie, vous lui en parlez ?

T : Non, au téléphone on n'en parlait pas.

P : Sa sœur ou sa mère ne vous ont pas informé de ce qu'il se passait ?



T : Non. Sa mère m'a juste informé qu'elle portait le voile mais je ne pensais pas que ça allait aller aussi loin.

P : En écoutant on dirait que vous vous en désintéressiez alors que vous êtes proche d'elle, vous allez la voir en prison, lui envoyez de l'argent...

T : Pas du tout, je pensais à son avenir professionnel, je pensais qu'elle allait retourner dans la coiffure.

P : Par rapport à la Sarah que vous connaissez comment expliquez-vous son geste ?

T : Je pense qu'elle a voulu protéger sa famille. Pour moi c'était sous la contrainte, ça ne peut pas venir d'elle.

Juge assesseur : Sur l'éducation religieuse ?

T : Elle est baptisée mais elle n'a pas suivi de catéchisme.

J : On a souvent parlé de vous comme le père adoptif, vous êtes son père, vous n'avez jamais eu l'idée de contester une reconnaissance ?

T : Oui, elle sera toujours ma fille.

J : Vous allez la voir en détention ?

T : Quand elle était sur Paris donc oui mais maintenant elle est à Marseille, donc je lui écrivais des lettres mais sa maman lui a expliqué que j'aurai des difficultés à venir.

J : Le problème de cantine s'est réglé comment ?

T : je crois qu'elle s'est assise un peu toute seule au bout d'une table.

Questions des Avocats Généraux

Avocat général (AG) : Pendant toute l'audience, on évoque le père adoptif mais c'est vous qui vous présentez comme cela devant les policiers, donc je ne comprends pas aujourd'hui.

Le témoin (T) : A chaque fois, on m'a demandé si c'était moi vraiment le père.

AG : Vous avez évoqué que lorsque vous étiez dans le Sud, Sarah était complexée de sa situation car elle ne ressemblait pas à sa sœur. Vous avez donné aussi une autre explication, elle était complexée car elle ne vivait pas dans les mêmes conditions que ses copines du ghetto, mais dans une maison avec piscine.

T : Un jour je lui ai dit d'essayer d'évoluer car elle ne vivait pas comme ses copines et avait de la chance.

AG : Vous avez indiqué que vous l'avez amenée directement à l'Aéroport à Libreville, donc elle a découvert qu'elle retournait en France une fois au comptoir d'enregistrement car vous aviez peur qu'elle fugue ?

T : Oui c'est vrai. C'est peut-être un peu dur, intransigeant, mais c'est mieux que de parler deux jours. C'était principalement car son caractère n'était pas assez fort.

AG : L'explication que vous avez donnée est que Sarah plutôt que travailler, elle passait ses nuits en boîte de nuit et ne venait pas travailler.



T : Le problème c'est que les fréquentations qu'elle avait là-bas, c'est qu'elle a sympathisé avec des filles qui l'ont fait sortir.

AG : *Pouvez-vous nous indiquer quand vous avez vu votre fille en Jilbeb pour la première fois ?*

T : J'ai vu une photo dans la presse pour la première fois. Je me suis dit ça va loin.

AG : *Ce que vous dites sur l'humanitaire c'est ce que Sarah a dit à sa mère ?*

T : Oui je crois que c'est sa maman qui m'a dit cela. Ça part d'un bon principe mais on n'était pas au courant qu'elle voulait partir en Syrie. Je n'étais pas informé au départ.

AG : *Vous savez que ce n'était pas des vacances, savez qu'il y a des groupes terroristes et votre fille dit que c'est pour de l'humanitaire, vous le croyez ? Vous n'avez pas cru utile de lui en parler ?*

T : Oui je n'y croyais pas trop. Je savais qu'elle avait été prise en charge par la DGSI, l'ambiance était tendue, j'ai pensé que ça allait se calmer.

AG : *Vous dites que pour vous, le coup de couteau, était nécessairement que sa mère et sa sœur étaient menacées. Que dites-vous si ce n'était pas le cas ?*

T : Il y a au moins quelqu'un qui a fait une pression sur Sarah, ça ne peut pas venir d'elle-même. Ce n'était pas une violente.

L'avocat général demande si dans l'hypothèse où elle a vu des vidéos, cela pourrait le surprendre. Il doute qu'elle en ait vue.

Questions des avocats de la défense

Avocat de Sarah HERVOUET (A) : *Quelle est la motivation exacte de cette reconnaissance de Sarah ?*

T : J'aimais sa mère et les enfants encore plus.

A : *Lorsqu'il n'y a plus l'amour avec sa mère, comment avez-vous maintenu ce lien avec Sarah ?*

T : Car je l'avais reconnu.

A : *Il semble qu'il y ait eu un problème avec votre famille ? Vous a-t-on reproché d'avoir reconnu Sarah ?*

T : Je ne leur parle plus.

A : *Vous avez parlé de l'évènement de la cantine, c'est marquant pour elle ?*

T : Oui.

A : *Quel âge elle a quand vous déménagez pour cette raison ?*

T : 10 ans environs.

A : *Que pensez-vous des conséquences sur la vie de Sarah de ces déménagements qui ne sont pas des choix ?*

T : Même au Gabon elle avait ses habitudes avec la nounou, elle se faisait des copines en Normandie, c'est pas évident.



A : Dans les modèles qu'elle a autour là, il y avait une stabilité psychologique ?

T : Non, elle ne me voyait que pour les vacances. Ce qui a manqué je pense c'est le cocon familial.

A : En 2013, elle va au Gabon, elle a arrêté ses études, vous pensez que c'est une démarche strictement professionnelle ou y a-t-il cette volonté de renouer un lien avec vous ? Quel en a été le résultat ?

T : Oui je pense, elle m'aimait beaucoup. Ça c'est fini, je l'ai ramenée un soir à l'avion.

A : Vous dites que c'est pour la protéger, comment a-t-elle pu ressentir ça ?

T : Oui vous avez raison, mal.

A : Depuis le jour où vous l'avez ramenée dans l'avion comment vous vivez votre rôle de père ?

T : Mal, j'ai toujours des contacts et puis j'ai pris ça sur moi.

A : Le départ en Syrie a accentué ce gouffre ?

T : Non, non.

A : Vous dites « je pense qu'elle ne se sentait pas à sa place en France ou au Gabon, elle avait toujours quelque chose qui n'allait pas, avait le sentiment que tout le monde lui en voulait ».

T : Oui ses cheveux ne lui plaisaient pas, ses yeux non plus.

A : La manipulation dont vous avez parlé, on a l'impression que vous êtes sidéré de ce qui s'est passé. Ce n'est pas elle qui vous en a parlé ?

T : Non, c'est la seule explication que j'arrive à trouver crédible.

Déclaration de Sarah HERVOUET

Je voulais m'excuser de tout le mal que j'ai fait. Je suis désolée de t'avoir déçu et que tu sois là aujourd'hui me fait plaisir.

TEMOIGNAGE DE LA SŒUR DE SARAH HERVOUET

« J'ai quitté la France en 2016 donc j'ai peu d'informations, j'ai eu des nouvelles par mes parents, les médias. Je peux pas parler donc sur ce qu'il s'est passé car je sais pas si ce que j'ai entendu est vrai.

Ma sœur et moi sommes très proche à la base, elle a eu beaucoup de troubles durant la jeunesse, on a grandi toutes les 3 avec notre mère, on a pas eu de présence paternelle, ce qui peut expliquer sa situation. Elle est influençable, ses relations ont pu l'influencer sur ces actes.

Ma sœur malgré tout ce qui s'est passé reste une bonne personne. C'est une situation tragique pour la famille. Elle n'aurait jamais fait ça sans ses relations. On reste maître de ce qu'on fait mais cela a joué.

Je sais qu'elle s'est rendu compte de ce qu'il s'est passé, je pense qu'elle est dans la bonne voie de la réintégration. Les troubles de l'enfance ont pu la guider jusqu'aux faits. »



Questions du Président

P : vous êtes parti quand au Canada ?

T : 21 juin 2016

P : avant vous viviez au domicile de votre mère avec Sarah ?

T : oui

P : vous étiez proches ?

T : oui

P : Elle est revenue du Gabon pour y travailler, on a compris qu'elle avait un intérêt pour l'islam à son retour et qu'elle voulait se convertir, vous saviez ?

T : oui. Le Gabon est musulman, très intégriste, l'islam y est très présent. Je sais qu'elle a rencontré un Libanais là-bas, une bonne personne, que je connais, musulmane, il était islamiste, il a dû lui parler. Elle a été dans la fête, l'excès, la boisson, lui il lui a expliqué l'islam et ma sœur s'est rapproché de lui. Elle est ensuite rentrée en France. On sortait beaucoup, on parlait de business pour le Canada, on parlait d'avenir. Moi ensuite je suis parti à Monaco et elle a rencontré Yasmina Belassem. Cette fille portait le voile, elle était folle à se battre à avec tout le monde. Ma sœur s'est rapprochée car elle était drôle et en même temps l'islam l'attirait toujours. Elle lui a expliqué l'islam. Après il y a T., la meilleure amie de ma sœur, musulmane, normale, pas excessive, j'étais contente qu'elle retourne vers T. car elle est mieux que Yasmina. Yasmina lui a demandé d'aller prendre des cours de l'islam avec Jafar qui avait une auto-école, elle allait à la mosquée de Cogolin. Elle a pris de la distance avec ses amis puis s'est enfermée sur son téléphone. Elle a eu les réseaux sociaux vers 19-20 ans, moi je l'ai eu tôt donc à l'école on m'avait averti des risques d'internet et elle, on ne lui avait pas dit, elle connaissait pas les risques. Elle a naïvement commencé à parler avec des personnes. Ces personnes lui parlaient de l'islam, elle téléchargeait des applications islamiques. À l'époque il y avait les débats sur les départs en Syrie. Moi j'avais conscience de ce qu'il se passait car mon amie a sa cousine partie en Syrie, elle est aujourd'hui incarcérée. J'ai donc parlé à ma sœur pour lui dire de pas faire n'importe quoi. Ma sœur m'a dit que c'était de l'humanitaire. Je pense que c'est ce qu'on lui disait, comme Oumma Charity. Je pense que sous l'influence de ces personnes qui lui parlaient de l'islam tout le temps, c'était la bonne solution d'aller là-bas. J'ai vu des vidéos de ce que regardait ma sœur, c'était sur la vie après la mort et je pense qu'on peut y croire au bout d'un moment. Après elle, elle m'a dit qu'elle partirait pas mais j'ai trouvé un sac mais elle a dit que c'était pour une amie. Mais un jour j'ai vu que le sac n'était plus là j'ai pensé qu'elle était en Syrie. Je suis allé voir Jafar avec ma mère. Moi je prends la décision d'appeler la police. On contacte la DGSI ensuite, et ils viennent à la maison et rentrent dans les ordinateurs. Moi je localise ma sœur en Turquie grâce à son iPad. Dans la nuit je vois qu'elle part d'Istanbul puis qu'elle se retrouve à Ankara à la frontière Syrienne où elle se fera arrêtée.

Puis elle rentrera et reprendra une vie normale mais commencera à porter le voile intégral, elle reprend le travail comme si de rien n'était sauf le regard des gens qui savaient ce qu'elle avait fait. Elle reste ma sœur mais je ne suis pas d'accord avec ce qu'elle a fait.

P : est-ce qu'avant que vous partiez au canada elle vous avait parlé d'un mariage ?

T : non. Elle était en couple avec un voisin, Mounir qui sortait de prison qui était normal, un super jeune homme, pas un extrémiste.



P : Sur son voyage en Syrie elle s'est confiée à vous ? Sur Abu Sayad qui est de l'EI ?

T : Oui car j'étais tombé sur ses conversations donc elle m'en a parlé. Comme quelqu'un qui avait de l'emprise sur elle avant, qu'elle était peut-être un peu amoureuse de lui.

P : il y avait des questions d'argent après son retour de Syrie entre eux ?

T : je ne sais pas.

P : On nous a dit qu'elle vivait mal son identité

T : moi je lui demandais pourquoi elle n'avait pas la même couleur que moi mais je pense que cela lui a fait un choc. On lui demandait pourquoi elle avait les cheveux frisés, pourquoi elle ressemblait pas à ma mère, ni à moi. Mon père l'a reconnu même si c'était pas sa fille puis il nous a abandonné. Sarah HERVOUET parlait ensuite beaucoup du fait qu'elle était arabe etc. Moi je lui ai dit que je cherchais son père sur Facebook. On a retrouvé sa tante et son oncle qui nous ont mis en contact avec le père biologique de ma sœur. Ils ont échangé pendant une heure au téléphone puis il est venu voir ma sœur, je me rappellerais toujours ma sœur en pleurs le voyant passer le portail, elle lui ressemblait etc. Il a été génial, il a donné beaucoup d'argent. Ma sœur a eu des étoiles dans les yeux, il lui promettait pleins de choses. Notre mère nous a dit de faire attention et de se méfier pour pas être déçu après. Ma sœur part au Maroc chez lui qui est assez aisé là-bas. Elle rencontre son grand frère Samir, qui est très gentil avec Sarah. Samir un soir lui fait trop boire. Le père l'a renvoie. Lui arrête de lui parler. Entre l'abandon de mon père biologique qui l'a adopté, puis l'abandon de son père biologique elle comprenait pas ces abandons successifs et elle s'est rapprochée de mauvaises personnes, drogues, plus d'école etc. Puis elle est partie avec mon père en Afrique pendant un an puis elle revient et ça rejoint ce que je vous disait avant.

P : Avez-vous ressenti une part de violence en votre sœur ?

T : oui, elle a toujours eu beaucoup de violences en elle, on arrêtait pas de se battre tout le temps. Elle avait de l'emprise sur moi. Elle voulait pas que je vois de mauvaises personnes. Elle a écouté beaucoup de rap aussi, je tiens à dire que cette musique pousse à la haine. On a la haine contre tout : sa famille, le gouvernement, le pays, on a la haine.

P : On a compris qu'on lui avait présenté un islam de paix dont elle s'est détournée pour aller vers l'EI, comment comprendre ce passage ?

T : Je pense en réalité qu'elle avait déjà de la colère mais en France l'islam n'est pas de paix je vois la différence avec le Canada en France ce n'est pas la paix après je veux pas faire de généralité mais bon. Sinon pour elle, c'est l'influence de Yasmina, T. et Jafar plus les contacts virtuels avec des gens radicaux, en tant que convertie elle pouvait pas se positionner. Elle a commencé à mélanger l'islam de paix et l'islam violent. Ma sœur n'avait jamais lu le Coran en entier, on peut pas dire qu'on sait de quoi on parle quand on a lu le Coran en entier.

P : elle a cherché à vous convertir ?

T : absolument pas. Elle m'expliquait mais me laissait mon libre arbitre.

P : Avant de quitter Cogolin avant de se rendre à Paris pour les faits, elle a rédigé des courriers d'adieux, avant ça aviez-vous eu écho de ce qu'elle pensait à la mort ?



T : À l'âge de 15 ans elle avait déjà rédigé une lettre de suicide où elle utilisait des lames de rasoirs, puis un autre courrier pour une autre tentative et là je pense que c'est pareil.

Questions de l'Avocat Général (AG)

AG : vous auriez dit à l'enquêteur de personnalité que vous auriez dit à votre mère « fais gaffe elle peut tomber du mauvais côté du fil »

T : oui c'est le genre de propos que je tiens ?

AG : pourquoi avoir dit ça à votre mère ?

T : parce qu'elle n'est pas stable, elle venait de rentrer de Syrie. Elle pouvait reprendre une vie normale ou retourner vers les mauvaises personnes

AG : Vous connaissez ses amis ?

T : Oui une amie, Laurie. Puis quand Laurie part à l'étranger ma sœur va vers Yasmina et T. puis quand elle revient leurs liens ne sont plus les mêmes. Il y avait Aude mais de la même manière leur relation ce sont perdues.

AG : est-ce du genre à avoir peu d'amis ?

T : oui c'est ça

AG : quelqu'un dit que le taser ramené par HERVOUET lui aurait été donné par vous

T : j'en avais un mais je croyais pas l'avoir en France mais en Afrique, si c'est ça c'est ma sœur qui l'a pris dans mes affaires mais je ne lui ai jamais donné de la main à la main.

AG : Pourquoi votre sœur a plus cru sur l'islam le inconnus sur internet que T. qui portait un islam modéré ?

T : Parce que T. n'en parlait pas beaucoup.

INTERVENTION HERVOUET : « je t'aime, merci d'avoir témoigné pour moi. Même si ça prend 20 ans, on reprendra notre vie comme avant »

Réponse : je t'aime ma vie, t'es trop belle.

AUDITION D'UNE FEMME PROCHE DE SARAH HERVOUET

T : je l'ai rencontré via K, je devais fût-un temps me marier avec lui sur internet et Sarah devait être la deuxième épouse. Il nous a mises en relation pour qu'on se connaisse. C'était une personne agréable. Après j'ai appris les faits comme tout le monde à la télé. Je l'avais jamais rencontré physiquement.

P : c'était en mars-avril 2016 ?

T : oui avant l'été.



P : vous aviez des contacts avec K via Telegram, vous dites lui avoir posé une question religieuse et c'est comme ça que cela a commencé avec lui. Pourquoi avoir utilisé Telegram qui est crypté ?

T : j'avais l'idée de partir en Syrie

P : c'est lui qui vous a dit qu'il était prévu qu'il se marie avec HERVOUET ?

T : il m'a dit qu'il devait se marier avec moi puis avec Sarah

P : vous deviez accepter la polygamie et donc vous deviez contacter HERVOUET pour voir si c'était compatible

T : oui

P : combien de temps êtes-vous restées en contact toutes les deux ?

T : 2-3 semaines avant les faits, elle a rompu contact

P : Elle avait évoqué avoir voulu partir en Syrie ,

T : oui

P : Vous disiez qu'elle avait repris le travail pour dissimuler son envie de repartir et tenter d'aller en Syrie à nouveau ?

T : oui c'est ce qu'elle m'a dit

P : vous avez eu un dernier contact le 28 juillet 2016 de 1h34 minutes après les événements de Saint-Etienne-du-Rouvray, vous disiez quoi ?

T : on a appelé pour Saint-Etienne du Rouvray, on se demandait si c'était lui, on était choquées.

P : choquées de quoi ?

T : de l'acte, de la chose horrible commise

P : vous aviez aussi déploré sa mort ?

T : non j'étais pas triste car il voulait mourir en martyr après c'est dommage d'en arriver là d'en la vie, c'est un acte ignoble et c'est triste pour lui. Je suis triste pour la personne égorgée.

P : à l'époque vous disiez vouloir mourir en martyr là-bas, qu'il vaut mieux se faire exploser que se faire violer, avec Sarah on savait que c'était plus un suicide personnel mais en allant là-bas le risque c'était de mourir et ça me dérangeait pas car je voulais mourir. HERVOUET partageait-elle cette vision-là ?

T : on avait le même projet, vivre là bas pour l'islam et moi personnellement ça allait pas et aller là-bas ça permettait d'éviter de prendre une balle, c'était plus simple de se prendre une bombe sur la tête que de se tirer une balle dans la tête.

P : Vous êtes sortie quand de cette vision là ?



T : quand Adel a égorgé le prêtre, pour moi c'est pas possible.

P : vous avez expliqué avoir interrompu vos relations avec HERVOUET, pourquoi ?

T : c'est elle du jour au lendemain, je me suis dit qu'elle avait peut-être remis le projet d'aller en Syrie.

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : la pratique des réseaux sociaux et du relationnel dans ce milieu très particulier, avec combien de personne discutiez-vous et combien de demandes en mariage avez-vous reçues ?

T : une dizaine peut-être sur un an.

A : c'est eux qui viennent vers vous ?

T : oui, sauf deux fois c'est moi qui suis allé vers deux autres.

A : aviez-vous pu comprendre que K allait égorger un prêtre ?

T : non il disait juste que les musulmans n'étaient pas acceptés en France

A : comment avez-vous fait pour revenir en arrière dans votre radicalité ?

T : ma mère savait que je voulais aller la bas, elle a contacté directement les autorités, j'ai été suivie par ma mère, des associations. Pour moi ça a marché

Intervention de Sarah HERVOUET : « je voulais m'excuser de ta présence »

T : OK.

TEMOIGNAGE D'UNE COLLEQUE DE TRAVAIL DE SARAH HERVOUET

Questions du Président

T : Elle était gentille, j'allais chez elle pour qu'elle nous fasse coupe de cheveux, coloration, pendant le ramadan je lui ai ramené du pain et elle était pas chez elle.

P : vous pouvez dire quoi de plus ?

T : elle disait tout le temps avoir des problèmes avec elle

P : vous l'appeliez souvent

T : oui pour le doigt coupé



P : non mais il y a plus de 1 000 communications

T : oui on était copines, je l'aimais bien.

P : elle vous a dit pourquoi elle soutenait Daesh ?

T : non

P : sinon ?

T : un jour en colère contre un collègue elle a dit je vais lui mettre un coup de couteau ça m'a choqué.

P : et concernant la vidéo que vous aviez vue qu'elle regardait ?

T : oui c'est pas beau à dire...

P : vous ne voulez pas le dire ? Je vais lire : c'est concernant des décapitations de Daesh et HERVOUET a dit que c'était normal car c'étaient des mécréants.

T : elle avait un taser aussi sur elle

P : elle a changé donc en septembre ?

T : oui

P : comment ?

T : elle répondait plus au téléphone

Questions de l'Avocat Général

AG : elle connaissait la religion ?

T : on n'en parlait pas beaucoup, moi je pratique pas, que Dieu me pardonne

AG : vous l'aviez dit

T : oui elle connaissait mieux que moi, j'ai honte

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : vous pensez qu'elle dissimulait ses idées ?

T : non on parlait pas de tout ça

A : vous pouvez la protéger mais vous aviez déjà déclaré qu'elle regardait des vidéos de Daesh etc. Vous pensez qu'elle cachait, elle vous le disait ?



T : non elle me le disait pas

A : vous êtes bien agréable avec elle. Sinon vous dites qu'au travail elle se serait coupé le doigt exprès pourquoi ?

T : au travail tout le monde dit ça.

AUDITION D'UNE AMIE DE SARAH HERVOUET

P : vous êtes musulmane et elle s'était convertie

T : on en a parlé deux-trois fois mais rapidement et je lui disais que je suis née au Maroc, je m'habille normal et ça lui a pas plu que je dise « normal » alors qu'elle portait le voile etc. Elle venait pas avec le Djilbeb

P : vous disiez qu'elle passait beaucoup de temps sur internet ?

T : oui

P : elle parlait de problèmes avec sa mère

T : oui qu'elle acceptait pas le changement de Sarah

P : elle a déjà cherché à vous convertir ?

T : non

P : vos autres collègues disaient qu'elle parlait de Daesh, c'est vrai ?

T : avec moi jamais

P : sur la blessure au doigt vous étiez là ?

T : non et après elle me répondait plus au téléphone

P : quand vous voyez la photo de HERVOUET à Nice suite à l'attentat vous pensez quoi ?

T : j'étais choquée car elle s'habillait jamais comme ça

P : sinon ?

T : j'y crois toujours pas que c'est elle, elle se drogue c'est pas possible, c'est pas elle

AUDITION D'UNE 2^{NDE} AMIE D'ENFANCE DE SARAH HERVOUET



Questions du Président

T : Je connais Sarah depuis que je suis toute petite, on a été élevée ensemble. On a toujours rigolé, on s'ennuyait jamais, on prenait l'apéro, on allait en boîte, elle a toujours eu son caractère fort mais jamais agressive, violente, jamais. Toujours été une jeune fille normale, que j'aimais et que j'aime de tout mon cœur. Ça me fait du mal, ils l'ont manipulé, ils ont profité de sa faiblesse. On l'a vu dans les médias ils prennent que les faibles, c'est pour ça que c'était elle. Si elle est dans un bon contexte avec de bonnes personnes elle sera bonne sinon c'est l'inverse, elle est influençable. Paumée elle s'est mise dans la religion. Cette erreur est énorme mais ça arrive à tous de faire quelque chose qu'on regrette mais là c'est très grave mais elle n'est pas comme ça, elle n'est pas méchante à la base.

P : vous savez qu'elle a voulu partir en Syrie ?

T : oui sa sœur m'a prévenu

P : vous lui en avez parlé ?

T : oui elle voulait apprendre la religion , et elle pensait pas à Daesh et elle pensait que ce serait pour apprendre la religion

P : par la suite vous vous êtes revues après son retour ? car là on est en avril 2015 et les faits sont en septembre 2016

T : non que 3-4 fois.

P : comme vous étiez très liées on peut s'étonner de cette séparation ?

T : moi je suis parti sur NYC, sur Miami etc. Puis après c'est vrai que la voir avec le voile ça m'embêtait mais c'était pas pour ça j'avais ma petite vie.

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

T : Sarah on a essayé de l'aider mais arrête etc. mais elle disait qu'elle c'était pas comme ce qu'on voyait à la télé. Elle était endoctrinée, ils sont forts pour faire faire ce qu'ils veulent.

A : HERVOUET n'a pas ce positionnement victimaire sur l'endoctrinement

T : je pense qu'elle venait de se séparer, donc c'était dur puis elle s'aimait pas, les histoires avec son père, bref y'a eu pleins de choses. Des jeunes arrivent à affronter la vie d'autres moins, elle a eu du mal donc elle s'est tournée vers la religion

A : on dirait qu'il y avait deux filles en elle

T : quelquefois on faisait la fête on mettait la musique à fond, on dansait et des fois elle était sombre.

A : quel était son rapport avec les hommes ?

T : une femme ça aime plaire, ça aime être séduite, être regardée, ça nous fait toujours plaisir d'être désiré. Je pense qu'elle a aimé être regardé. Et elle aime plaire comme toutes les femmes ici.



TEMOIGNAGE DE CHRISTELLE G, MERE DE SARAH HERVOUET

T : j'ai vu Sarah partir dans cette manipulation. Ça a toujours été une petite fille assez fragile. Caractère chaotique, Elle pouvait être pétillante ou renfermée. Ça n'a pas toujours été évident. Au niveau de la manipulation ça a commencé en 2015. Sarah est partie au Gabon puis elle est revenue. En revenant elle a trouvé du travail où elle a revu ses copains d'avant puis elle a croisé d'anciens amis collègues avec qui elles ont parlé de religion. Elle et moi c'est très contradictoire, fusionnel et conflictuelle. Je pense qu'elle m'en veut par rapport à son père biologique puis sur le divorce. Elle m'en voulait. J'ai jamais fait de différence entre les deux filles, j'ai toujours donné de l'amour aux deux. Pour la manipulation cela a commencé par la curiosité. Sarah était quelqu'un de festive, de sortie, de Saint-Tropez. Elle s'est rapprochée de plus en plus de cette religion et j'étais pas d'accord car elle a grandi dans la religion catholique. Son père était maghrébin mais n'était pas dans la religion. Sarah ne se voyait pas, rien ne montrait sa radicalisation. Moi j'ai rien vu, c'est compliqué, j'ai juste découvert sa disparition en mars. J'ai retrouvé sous le lit un gant et un niqab, c'est pas possible ! Je suis allé chez ce fameux Jafar de l'auto-école. La DGSI est arrivée. Sarah était déjà passée apparemment. La DGSI nous a interrogés le lendemain. On a été dans l'horreur de découvrir un éventuel départ. On a suivi Sarah via son téléphone sur le GPS Apple, on voyait la boule verte toute la journée aller vers la frontière. À la frontière ça s'est arrêté. Elle a été mise en cellule puis rentrée en France. Voilà pour le départ de cet enfer. Je me suis beaucoup culpabilisée, j'ai pas assuré quelque part. Je pense qu'ils lui avaient bien mangé le cerveau elle m'a dit en revenant « tu m'as gâché la vie » et je lui ai répondu « non je t'ai sauvé la vie ». Mon autre fille a bien réussi au Canada.

Puis le pire est arrivé. Moi j'avais alerté la DGSI, je demandais de l'aide. J'accuse personne. J'ai toujours mis en garde Sarah. Quand elle m'a dit qu'elle allait à Paris je lui ai dit « ok mais attention Sarah, tu vas voir qui ? » après elle me disait « des amis pour lâcher prise » et je lui disais « ok mais si j'ai pas de nouvelles j'appelle la DGSI » elle m'a appelé. Puis dans l'après-midi j'avais plus de nouvelles, j'ai appelé la DGSI et ils m'ont répondu « on est dessus » et ils ont raccroché. »

Questions du Président

P : il y a eu un avortement ?

T : oui avec un de ses petits copains

P : elle a été agressée sexuellement aussi ?

T : oui quand elle avait 15-16 ans, il y avait un côté festif mais je pense qu'il l'a forcé.

P : en audition vous aviez parlé d'Abu Sahad qui lui aurait fait un viol ?

T : oui de Syrie, il lui aurait fait un viol.

P : nous on sait qu'elle a gardé contact avec lui

T : je pense qu'elle voulait le rembourser de peur de représailles

P : elle vous l'a dit ?

T : oui



P : le retour de Syrie c'est avril 2015 et les faits c'est septembre 2016, il se passe quoi entre ?

T : Elle a retrouvé du travail. Et elle a arrêté car c'était très dur. vers la fin 2015 elle a travaillé avec nous au salon, tout le monde l'aimait bien. Puis elle a travaillé dans une clinique. Puis elle a voulu remonter à Paris pour les faits.

P : Elle vous a parlé d'un mariage ?

T : j'avais parlé à la DGSI oui car je gérais plus

P : elle vous avait dit qu'elle irait à Nice

T : oui pour se marier avec quelqu'un, faire un enfant, réussir sa vie, peut-être que c'est parce que moi j'ai raté ma vie.

P : avez-vous eu des contacts avec ses amies musulmanes ?

T : oui ses amies d'école qu'elle avait retrouvées, mais je ne leur ai pas beaucoup parlé.

P : sur son départ de Cogolin, elle vous dit quoi ?

T : pour rencontrer des « sœurs ». À 23 ans, c'est difficile à gérer. Je lui ai dit de faire attention de rester en contact (cf. plus haut). Elle m'a répondu « oui, oui ne t'inquiètes pas ». Mais les yeux de ma fille n'étaient plus les mêmes, c'était très bizarre comme impression.

P : Vous aviez senti une relation à la mort particulière, des tendances suicidaires ?

T : toute petite on l'appelait toujours « petite Sarah » et à l'adolescence a fait beaucoup de crise de spasmophilie ou de tétanie et une période de scarification sur le corps. Toujours en souffrance. Je l'ai amené voir un psychiatre mais elle voulait pas car elle me disait qu'elle était pas folle.

P : vous sentez rien quand vous l'amenez à la gare (au moment des faits) ?

T : je percevais comme une angoisse, c'est pour ça que je lui ai rappelé que j'étais toujours connecté à la DGSI et qu'il fallait me donner des nouvelles sinon j'appellerais la DGSI.

P : vous saviez que le 5 septembre elle s'était rendue à la Mairie de Cogolin ?

T : non

P : vous allez la voir en prison

T : tout le temps

P : ils ont été enregistrés vos parloirs, cote d2130 et vous lui dites de dire ce qu'il faut si elle ait d'autres choses et elle vous répond « je suis pas une balance ».

T : oui

P : d'où vient cette préoccupation de ne pas passer pour une balance ?



T : ça je sais pas

P : un moment elle parle d'une fille sur internet on comprend que c'est Inès TRIBOUT que c'est K qui l'a mis en contact et qu'elle peut pas le dire.

T : oui mais je comprenais pas je connaissais pas tous les noms

P : vous avez aussi parlé de la tentative d'assassinat vous la questionnez; Elle vous dit « j'avais pas le choix, c'était lui ou moi, ça va il n'a rien eu, j'aurai pu le tuer je l'aurai fait ».

T : je me suis fâchée.

P : vous lui posiez pleins de questions

T : Je savais que j'étais enregistrée

P : ah bon ? Comment ?

T : des amis gendarmes me l'ont dit.

P : elle a déjà dit avoir fait ça à Boussy car on l'avait menacée de l'égorger (les deux autres filles) ?

T : c'est pas vraiment ça

P : Vous disiez Ines MADANI l'a menacé de l'égorger et elle m'a dit qu'elle s'était sentie obligée de passer à l'action, qu'elle connaissait pas ces filles etc. Vous disiez aussi qu'à Fresnes elle était enfermée dans la religion

T : je sais de qui vous allez me parler

P : ah je pensais pas parler de quelqu'un

T : oui de Luc MADONTRIRA

P : il a été condamné pour AMT à 8 ans, il est en prison, donc c'est en prison qu'il se sont connus

T : oui

P : ils entretiennent une correspondance et votre fille demande à se marier le 14 décembre 2017

T : moi tous ces mariages j'ai du mal avec ça

P : ça évoque quoi pour vous ?

T : ou il y a un soutien du fait d'être en prison tous les deux. C'est pas bon dans un 2ème sens car Sarah on lui a fait pleins de promesses de mariage et moi j'avais pas envie de lâcher.

P : vous lui en avez parlé

T : elle oui mais moi je suis hermétique, je suis contre

P : sa démarche ?



T : peur d'être abandonnée, de pas se marier, de pas avoir d'enfants.

Questions de l'Avocat Général

AG : sur les sonorisations de parloirs, vous savez aussi avoir été placée sous écoute téléphonique et sur l'une d'elles en janvier 2017 vous êtes en communication avec une amie et vous évoquez le dernier parloir et le fait que c'est Sarah qui avait été pro-active pour trouver ses contacts islamistes et votre amie vous demande si elle est encore dans la religion, vous répondez que oui. Aujourd'hui vous répondriez quoi ?

T : qu'elle n'est plus dans la même optique

AG : c'est à dire ?

T : l'optique de partir à l'EI, de mourir en martyr. Elle n'est plus dans cette optique là depuis un an et demi à peu près. Après je parle dans la religion très radicalisée après le reste c'est autre chose.

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : pensez-vous qu'il a été dur pour Sarah d'évoluer aux côtés de Natacha sa sœur ?

T : oui par rapport à sa différence physique. Natacha sinon était plus sûre d'elle, Sarah pensait qu'elle était plus intelligente.

A : Natacha part en juin 2016 à une période importante pour Sarah dans les faits qui nous occupent, vous pensez que le départ de Natacha vers une réussite a joué sur Sarah ?

T : oui c'est certain. Mais il y avait aussi des choses avant. Sarah pensait que Natacha était meilleure qu'elle.

A : vous tient-elle responsable de son interpellation en Syrie ?

T : oui

A : selon vous combien de temps ça peut prendre pour se désendoctriner ?

T : je sais pas

A : aujourd'hui ?

T : ce serait mentir de dire qu'elle l'est. Il y a encore du travail mais elle est consciente des choses

A : parlez-moi du transfert aux Baumettes

T : elle l'a fait pour se rapprocher de moi. Je pense que c'est un bon choix.

A : quelle a été l'accueil de Sarah HERVOUET aux Baumettes ?



T : ça a été terrible, ils l'ont mise en droit commun et y'a eu pas mal de fouilles poussées et on l'a forcée, on a regardé les parties intimes, Sarah a dit je peux plus et on lui a répondu « vous me menacez ? » et elle a porté plainte contre Sarah pour menaces. Donc elle est à l'isolement, interdiction de cantiner pendant 60 jours.



9^{ème} jour d'audience :
Jeudi 3 Octobre 2019



INTERROGATOIRE DE SARAH HERVOUET

Questions du Président

P : Pourquoi votre père vous renvoie en France ?

SH : j'avais des amis de tous bords, je sortais souvent en boîte de nuit et je pense que ça plaisait pas à mon père car ça reste un pays instable et dangereux pour les blancs et les métisses. J'essaye de m'évanouir à travers l'alcool. C'est pas une excuse en soit.

P : vous rentrez du Gabon, vous allez vous intéresser à l'islam et vous allez vous convertir, en lien aussi avec Jafar de l'auto-école, expliquez le processus de conversion

SH : j'ai un peu attendu en rentrant du Gabon et au bout de un mois ou deux oui. J'ai dit stop à ma vie un peu dépravée, je voulais une hygiène de vie, la religion m'a aidée.

P : pourquoi l'islam alors que vos parents sont catholiques ?

SH : ça a été celle-là. Je précise que j'ai lu le Coran 3 fois avant. Dans cette religion je me suis le mieux retrouvée et c'était la religion de mon géniteur.

P : en même temps il vous a rejeté

SH : c'est son problème, je prends ça avec énormément de recul maintenant mais peut être qu'à l'époque oui je sais pas.

P : vos amies vous présentaient un islam modéré pourtant au début

SH : oui mais si je ne les voyais plus c'était pas lié à ça mais je me suis retrouvée seule oui face à mon ordinateur pour la religion. Sur internet pour moi c'était plus simple, quand j'avais une question on me répondait.

P : vous alliez à la mosquée, il y a des imams, vous pouviez les interroger

SH : je l'ai fait, sur la Hijra par exemple si c'était obligatoire. Ils m'ont répondu que oui.

P : si c'était obligatoire il n'y aurait plus de musulmans en France

SH : oui mais je prenais tout au pied de la lettre, je suis une extrémiste dans mon caractère je veux dire.

P : pourquoi la Syrie ?

SH : d'abord je me suis intéressée à la Palestine puis en voyant des vidéos sur la Syrie de Oumma Charity je me suis dit que je devais partir aider les autres.

P : la période où vous partez en Syrie ce n'est pas une période innocente, j'ai entendu beaucoup de gens comme vous qui me disent ça, mais à cette époque l'EI est connu. Alors pourquoi ?



SH : ça part de Abu Sahad, je voulais me marier, je voulais aller sur place.

P : je comprends pas qu'on veuille se marier avec quelqu'un qu'on ne connaît pas.

SH : il m'a expliqué qu'en tant que musulman il y a des règles. et Il y a la distance de 3000 km2.

P : qu'est-ce qu'il vous attire chez lui

SH : c'est lui qui a pris contact sur Facebook, je venais de me convertir mais je ne portais pas le voile. On était abonnés à la même page Facebook. Il m'a dit que c'était haram de m'être un photo de soi. Je l'ai remercié comme je n'avais aucune science religieuse. Il m'a pas dit tout de suite que c'était un combattant. Il m'a demandé de télécharger Skype. Il m'a envoyé une photo de lui. Je pensais que c'était un canular. Sur cette photo c'est une vidéo dans une voiture avec une kalach à côté de lui. Je l'ai reconnu sur la photo issue de la vidéo de l'EI. J'y croyais pas. Alors il m'a dit de l'appeler en visio pour voir. Je l'ai reconnu en effet. Ça m'a pas empêché de continuer de parler avec lui. Il me faisait des rappels sur l'islam. Il m'a dit que la hijra est obligatoire donc aller migrer en terme d'islam.

P : c'était lui qui vous a incité à quitter la France ?

SH : non pas vraiment il m'a juste dit que c'était obligatoire

P : pourquoi aller en Syrie alors ?

SH : pour se marier

P : comment vous organisez le départ vers la Syrie

SH : il m'a envoyé de l'argent pour l'avion et acheter des affaires

P : vous êtes partie seule ?

SH : oui

P : puis vous avez été arrêtée à la frontière

SH : oui. Là-bas je voulais me marier, faire des enfants et aider comme je pouvais.

P : attentat ?

SH : j'y pensais pas à l'époque. Le fait que c'était une organisation djihadiste je me disais que pour l'Etat Français c'était des terroristes et qu'en réalité non ce n'était pas le cas.

P : vous quittez le pays, la famille, c'est un arrachement, quel sentiment aviez-vous par rapport à tout ça ?

SH : au Gabon je me suis le plus épanouie, la France j'en ai pas gardé un bon souvenir d'enfance en grandissant ça s'est aggravé. Mais je sais que je suis Française. Je pensais que je pouvais pas pratiquer la religion, les humiliations je ne comprenais pas.

P : oui mais il y avait d'autres pays que la Syrie !

SH : oui mais j'étais amoureuse



P : pas de fascination de la virilité du combattant ?

SH : non

P : vous avez dit à votre mère que vous la détestiez en rentrant de Syrie car elle vous a fait revenir

SH : oui car pour moi elle m'avait cramée, j'avais déjà une rancœur contre elle et là cela s'est amplifié.

P : on peut imaginer que malgré votre retour en France vous souhaitiez y retourner

SH : oui.

P : vous avez gardé des contacts avec lui ?

SH : oui pour rembourser l'argent car pour moi c'est important d'être réglo

P : quand l'avez-vous remboursé en totalité ?

SH : septembre ou octobre 2015.

P : vous avez repris contact

SH : oui pour lui signifier que j'avais bien tout remboursé

P : cela n'a rien à voir avec les faits ?

SH : non

P : En 2016 vous vous mariez avec quelqu'un sur Nice et vous connaissiez des gens sur place, c'était pourquoi ces contacts ?

SH : ça se passait pas bien chez moi avec ma mère. Je crois qu'une sœur a mis un message pour les sœurs qui voulaient se marier. J'ai dit que je voulais. Elle m'a présenté un premier garçon puis j'ai reçu une photo d'un autre Omar H, ils sont venus à Sainte-Maxime pour la rencontre. On a passé une journée normale et une semaine après ils sont venus me chercher pour procéder à un mariage.

P : pourquoi lui ?

SH : il était dans la religion. Je cherchais quelqu'un dans la religion. On avait un projet commun de quitter le territoire français.

P : Il dit que c'est lui qui a mis fin à la relation

SH : non c'est moi j'ai préféré mettre court au mariage

P : il dit que vous étiez tout le temps au téléphone

SH : oui. J'étais en contact avec Larossi A. En tant que mon frère en religion, il n'y avait pas de projet.

P : on vous a dépeint comme extrémiste.



SH : oui

P : ils disent que vous relayiez des vidéos de l'EI

SH : c'est faux, je la regardais car j'étais sympathisante de l'EI.

P : Larrossi A alors ?

SH : je voulais me marier

P : comment vous vous êtes rencontrés ?

SH : je ne sais plus c'était sur les réseaux sociaux, c'est quand je suis rentré de Turquie. On parlait d'ordre religieux.

P : Pourquoi ne vous êtes pas mariés alors ?

SH : il avait déjà une autre fille

P : à l'époque de l'attentat de Magnanville vous étiez encore en contact ?

SH : non mais je ne sais plus depuis combien de temps.

P : mais la polygamie existait

SH : oui. pour Adel K je parlais avec Ines T pour voir si on était capable pour la polygamie.

P : Inès T dit que vous pleuriez lors de sa mort, donc le mariage était encore prévu

SH : non

P : Il y a aussi Rachid KASSIM qui était en contact avec A et K comme vous

SH : je sais que ça pose question j'aimerais pouvoir dire « pas de chance », je pouvais pas savoir qu'ils allaient faire des attentats. Il n'a jamais été question d'attentats.

P : quelles sont vos occupations en 2016 ?

SH : j'ai travaillé. J'ai pas passé le CAP coiffure j'ai regretté mais je m'en suis détourné par la suite

P : en mars 2016 vous vous mariez avec Monsieur H à Nice

SH : oui, je restais enfermée, je faisais rien de particulier

P : qu'est ce qui fait que vous allez vers la clinique de Cogolin après ?

SH : le fait que ça rapporte des sous on va pas se cacher et puis après le divorce j'étais pas très bien au moins je restais pas toute la journée à rien faire. Je suis quelqu'un d'actif je peux pas rester à rien faire

P : vous étiez en contact avec Oum H qui était elle-même en relation avec K ? Elle dit des choses dures sur vous



SH : on était en contact sur les réseaux sociaux, elle est très jeune.

P : elle dit qu'elle a commencé à discuter avec vous sur Snapchat, elle dit que vous lui aviez parlé de Rachid KASSIM, que vous vénériez celui-ci

SH : ce n'est pas moi qui lui ai parlé de lui

P : donc vous ne le vénériez ou pas ?

SH : faut pas exagérer mais je suivais ses vidéos

P : elle dit que vous lui auriez dit que vous vouliez commettre des attentats en France

SH : non

P : elle dit que vous lui auriez dit pour la Mairie

SH : non c'est faux il n'y avait que KASSIM qui était au courant

P : quelle est votre réaction de la mort de A et K ?

SH : choquée. Quand on parlait ce n'était jamais venu sur le tapis.

P : ce n'est pas innocent d'être au contact de ces gens-là surtout à cette époque. Puis vous irez vers KASSIM et lui dites que vous vouliez aider la communauté alors que tout le monde sait que KASSIM a revendiqué les attentats des deux autres. Alors pourquoi lui dire ça ?

SH : c'était pour aider la communauté musulmane, soit aider sur place les gens ou en donnant de l'argent.

P : quand avez-vous connu KASSIM ?

SH : quand il a récupéré la chaîne de K. On a commencé à discuter début septembre. Il a dit que pour partir ce serait pas possible. Il a parlé du djihad et m'a envoyé des manuscrits montrant que les femmes peuvent combattre à l'époque du prophète. J'ai hésité puis j'ai accepté en me disant que c'était ce qu'il fallait que je fasse.

P : Mademoiselle HERVOUET faut être sérieux, quand vous prenez contact avec lui, est-ce qu'il s'agit pas de proposer vos services pour une action violente ?

SH : non

P : KASSIM à cette époque incite les femmes à faire le djihad ! Quand vous prenez contact avec lui, quel est votre état d'esprit ?

SH : quand il m'a parlé des femmes qui combattent je me suis pas opposée

P : quand vous lui proposez d'aider la communauté vous aviez encore des doutes ou vous aviez déjà un projet en tête ?

SH : j'y pensais mais je pensais que les femmes pouvaient pas combattre



P : en quoi il représente une autorité religieuse ?

SH : comme il faisait des vidéos je me suis rapproché de lui.

P : êtes-vous allées voir d'autres personnes que des gens de l'EI ?

SH : non je voyais que des sœurs ou internet.

P : T. se désolidarise de votre projet d'attentat alors qu'elle dit « va sur Paris » « fais des attentats avec tes sœurs », pourquoi elle dit ça ?

SH : elle savait rien

P : pourtant elle s'est pas trompé ! vous êtes allé sur Paris et vous avez tenté un attentat ! Bref, expliquez-nous les derniers jours avant l'arrestation.

SH : j'ai pris contact avec KASSIM pour aider la communauté, on en est venue au djihâd pour les femmes, je lui ai dit mes craintes car je connais pas le combat, moi je regardais les vidéos c'est tout. Je suis ensuite retourné vers lui et je lui ai dit « je pense que je suis prête ». Il m'a dit que c'était bien.

P : à la clinique vous vous blessez par inadvertance

SH : oui

P : vers quoi KASSIM vous oriente ?

SH : il me propose de prendre en otage le maire et attendre qu'on me tire dessus. Moi je lui ai précisé que les égorgements, coupage de tête c'est pas mon truc. Je lui ai demandé ce qui était le plus simple pour moi pour accéder au martyr.

P : vous vous présentez donc à la Mairie de Cogolin

SH : oui pour faire un repérage, j'ai croisé le Maire de Cogolin.

P : dans la perspective de le tuer ?

SH : non de me faire tuer.

P : le Maire dit « ce jour-là je croise une femme voilée en noir de la tête au pied, cela m'a interpellé, je suis un fervent défenseur de la laïcité, je ne comprenais pas ce qu'elle cherchait comme ça dans nos locaux, on a discuté, je n'ai pas vu d'agressivité dans son regard, mon assistante m'a ensuite dit qu'elle était là pour un logement. »

SH : je ne me souviens pas avoir parlé avec lui

P : et vous sollicitez un RDV avec le Maire, quand vous quittez la Mairie il se passe quoi ?

SH : j'appelle KASSIM et il me dit d'y retourner sinon je vais me faire rattraper avant. Moi je suis incapable d'égorger, je suis rentré j'ai vomi.

P : le week-end qui précède votre venue à la Mairie de Cogolin vous avez parlé avec lui en secret chat mais on a pas ces échanges. Il se passe quoi ensuite ?



SH : on a continué à converser, il a essayez de me convaincre en me disant qu'il y avait 500 personnes qui priaient pour moi, ça donne du courage dans la lâcheté.

P : vous avez dit que si vous aviez voulu égorger vous auriez su faire grâce aux vidéos vues. Cela laisse entendre que vous étiez familière de ce type de vidéo

SH : familière non mais j'en ai déjà vues.

P : Le 5 après-midi il y a la Mairie et le 7 au soir vous quittez Cogolin pour aller à paris et la décision est prise la veille.

SH : on a mis en place le plan.

P : sur l'iPhone on a découvert une recherche le 6 septembre sur Boussy-Saint-Antoine ce qui laisse à penser que vous en aviez donc parlé avec KASSIM ?

SH : je ne me souviens plus

P : et de la même manière il y a des recherches le 6 pour se rendre à Boussy, cela veut dire que cela a été envisagé avec KASSIM.

SH : je ne sais plus

P : il vous en dit quoi KASSIM de Boussy ?

SH : non il me dit tu vas à Paris et c'est une fois dans le train qu'on m'a dit que ce serait un endroit précis

P : pourquoi ces recherches alors ?

SH : je ne sais plus

P : les pétards et le pistolet en plastique ?

SH : mon idée était de créer un mouvement de panique et attendre qu'on me tire dessus.

P : on a lu le guide du Lion solitaire, KASSIM assigne à ses adeptes de mourir en martyr pour la cause, pas uniquement pour mourir.

SH : je ne suis pas montée avec une seule arme létale

P : quand entrez-vous en contact avec MADANI ou SAKAOU

SH : je crois que c'était dans le train.

P : elles vous disent quoi ?

SH : est-ce que tu es « déter » ? et d'autres trucs vagues.

P : ensuite



SH : j'ai pris un taxi, j'ai pris un bus, on m'a déposé aux alentours de chez Madame SAKAOU.

P : ensuite ? Car vous ne restez qu'une dizaine d'heures chez SAKAOU ?

SH : Amel est venue me chercher et à partir de là la prise de contact a été complexe, on m'a fait une palpation (Inès ou Amel), elles sont fouillé mon sac, Inès a cassé mon téléphone en me disant que je n'en n'avais plus besoin sauf que ma mère étant en contact avec la dgsi ça aurait posé problème.

P : je croyais qu'elle l'avait cassé à cause des mentions DGSI et gendarmes, trouvées dans le téléphone.

SH : oui ça a créé une certaine tension

P : après ?

SH : beaucoup de questions de Amel, en me disant « c'est bizarre tu es maquillée » alors que c'est un tatouage, elle m'a reproché de sentir bon j'avais envie de lui dire « excuse-moi de me laver ». J'étais paumée. J'étais déjà stressée et là je me suis bloquée.

P : elles avaient un couteau à la main chacune ?

SH : oui, quand Amel est venue me chercher en bas elle avait déjà déjà un couteau.

P : elle vous a menacé avec ?

SH : non mais elles avaient toujours le couteau à la main même en priant. C'est important pour moi de préciser que la victime c'est pas moi mais le policier que j'ai attaqué.

P : ensuite ?

SH : fouille à nue.

P : ensuite ?

SH : on a mangé, on a prié

P : sur la raison de votre venue c'était bien un projet criminel. En auditions vous avez parlé de plusieurs projets que vous évoquiez entre vous.

SH : il n'y avait pas de projets définis, puis Amel a sorti les cocktails molotov enfin à les faire.

P : est-ce qu'il y a un projet défini finalement ?

SH : non, je me souviens avoir énormément chialé.

P : le pistolet en plastique ne servira pas finalement car il sera cassé

SH : oui elles pensaient qu'il y avait un micro

P : dans cette journée vous êtes, le groupe, en contact avec KASSIM

SH : moi je n'avais plus mes affaires. J'ai vu Amel partir quelque part, puis Inès, elles alternaient. Amel m'a dit que lui avait bien confiance en moi mais que elle non.



P : ce n'est pas banal de préparer des cocktails

SH : oui mais il n'y avait pas de projets.

P : vous étiez en djilbeb en arrivant ?

SH : oui

P : on est d'accord que vous quittez l'appartement après avoir appris par la fille de SAKAOU qu'il y avait des policiers à la gare ?

SH : Oui mais je ne savais pas qui était la personne au téléphone.

P : pourquoi quitter l'appartement alors, si les policiers sont à la gare ?

SH : moi je savais pas où était la gare mais Amel a dit allé, on bouge

P : ensuite ? vous voyez les couteaux ?

SH : je les ai vus toute la journée oui. Ensuite on descend, on marche, elle dit on va prendre une voiture, on arrive sur le parking, il y avait un homme dans une camionnette blanche, on a regardé pour savoir si c'était pas un arabe, puis elles m'ont dit tu y vas tu t'occupes de lui

P : pourquoi pas un arabe ?

SH : je sais pas

P : ensuite

SH : Amel m'a donné le couteau, je suis allé vers lui, j'ai toqué la fenêtre, je suis certaine alors que lui dit qu'elle était ouverte, puis je lui ai mis le coup de couteau.

P : vous portez un coup de couteau sur le conducteur dont vous ne saviez pas qu'il était policier ?

SH : non je savais pas

P : pourquoi lui donner un coup de couteau ?

SH : je sais pas, ça s'est fait ça s'est fait, fallait prendre la voiture, j'ai pas visé le cou, je voulais pas tuer. Oui j'assume avoir mis le coup. Je voulais faire peur pour voler la voiture. Il a mis son pistolet devant la figure

P : il se serait passé quoi s'il n'avait pas sorti l'arme ?

SH : rien car j'étais choquée moi-même de ce que je faisais

P : vous aviez ramené un taser, il n'y a rien de plus efficace pour neutraliser

SH : oui mais je ne l'avais pas là

P : pourquoi MADANI et SAKAOU restent à distance ?



SH : moi on m'a juste dit, tu y vas tu t'occupes de lui.

P : « tu t'occupes de lui » et on vous donne un couteau vous en pensez quoi ?

SH : je voulais juste lui faire peur.

P : est-ce que le conditionnement dans lequel vous étiez vous conduit pas à le supprimer lui ?

SH : je sais pas.

P : mademoiselle HERVOUET y'a un problème ! Qui a contacté KASSIM ?

SH : moi

P : qui a pris le train ?

SH : moi

P : soit vous n'avez pas pu atteindre le cou, soit c'est par hasard

SH : je sais pas, je sais plus

P : ensuite vous prenez la fuite et vous alertez vos deux camarades.

SH : oui j'ai dit attention c'est un policier (en arabe) j'ai jamais dit Allah Akbar

P : quand SAKAOU vous dit « tu t'occupes de lui », vous entendez quoi par-là ?

SH : rien

P : vous saviez qu'elle avait une voiture SAKAOU ?

SH : je l'ai su après.

P : qui vous a donné le couteau ?

SH : SAKAOU était réticente à me le donner et MADANI lui a dit vas-y donne lui

P : pourquoi elle prenne un troisième couteau en descendant ? Comme vous êtes 3, ça fait 3 couteaux.

SH : certainement pour que je leur prouve que j'étais un sœur. Moi j'étais persuadé que j'allais mourir ce jour-là, je pensais pas à la case prison. La prison était la dernière de mes pensées.

P : vous aviez l'occasion de mourir si vous aviez continué face au policier !

SH : oui mon corps a réagi en système de survie.

P : on va retrouver des documents manuscrits, des messages d'adieu pour vos proches.

SH : je l'ai jamais caché oui que je voulais mourir



P : j'aimerais revenir sur l'allégeance

SH : j'ai tout recopié chez moi et je lui ai envoyé une photo à KASSIM

P : sur votre photo de profil Facebook au-dessus de la promenade des anglais à Nice, il y a une différence entre ce que vous dites et un témoin, vous vous dites que la photo a été prise avant l'attentat et

SH : elle a été prise avant l'attentat commis après, je l'avais déjà postée puis je l'ai enlevée et remise

P : pourquoi la remettre après l'attentat de Nice ?

SH : c'était pas pour montrer que j'étais contente qu'il y ait des morts. C'était du fait que c'était revendiqué par l'EI. Ça compensait ce qu'il se passait dans d'autres pays.

P : dans votre iPad on trouvera une cinquantaine de clichés en rapport à l'EI. Concernant votre détention, on a appris Pour Luc, les bras m'en sont tombés, pourquoi vouloir vous marier avec lui. Civilement ? Je crois que religieusement c'est déjà fait. Luc M a été condamné en 2017 à 8 ans pour des faits liés avec le terrorisme islamique. Est-ce que compte tenu de votre implication dans notre affaire vous trouvez ça judicieux ?

SH : c'est lui qui a pris contact avec moi suite à une rencontre qu'il a fait dans un camion cellulaire où on lui a parlé de moi. Il m'a demandé dans une lettre si je voulais me marier et qu'il voulait me soutenir. Ce que j'ai fait. Là je sors de 6 mois d'isolement. Là j'en suis très contente, il m'a beaucoup aidé, je me cache pas du tout de mon attache avec lui.

P : vous êtes marié avec lui religieusement ?

SH : oui

P : vous aviez un téléphone ?

SH : oui

P : pourquoi tout ça

SH : on se soutient, lui bientôt il est sortable, il va me soutenir

P : on peut l'interpréter comme une grosse provocation

SH : j'essaye d'avancer avec ce que je peux.

P : on dit que vous avez tapé dans les murs au point de saigner quand KASSIM est mort

SH : rien à voir

P : je veux bien que les surveillants pénitentiaires soient malintentionnés mais bon, je lis le rapport.

SH : rien à voir, on m'en a jamais parlé de ça !

P : c'est au dossier. Il y a plusieurs autres incidents, une bousculade avec une surveillante, un chant de votre part.



SH : concernant cette femme, elle est rentrée de Syrie traumatisée, en nous mettant toute dans le même sac. Concernant le chant de djihadiste je pense pas qu'elle dise que c'est moi. C'est pas mon genre de chanter, de crier, après si j'étais avec d'autres filles à côté c'est possible.

P : ça montre que vous étiez à cette date-là encore dans cette mouvance

SH : non c'est juste qu'on reste dans notre coin, au début on avait pas le droit d'être proche des droit commun. Mais après je vais pas le cacher je ne me suis pas déradicalisée en un claquement de doigt.

P : On a reçu aussi un compte rendu d'incident de 2018 qui dit que vous lui aviez dit « tu as de la chance que je sois pas déjà jugée sinon... »

SH : elle voulait que je lève la jambe comme un chien pour regarder entre les jambes, je l'ai fait et 4 jours après elle a recommencé, j'avais jamais vécu ça, c'est dégradant, elle n'est pas gynéco, ils m'ont dit qu'elle n'avait pas le droit de faire ça, je lui ai laissé le bénéfice du doute mais comme je vous dis quand elle a recommencé j'ai refusé, elle m'a attrapé par le poignet et m'a dit que je serai sortie nue devant les hommes. Bref c'est vrai que j'ai dit ça mais sinon j'ai rien fait.

P : vous voyez les choses comment pour l'avenir ?

SH : déjà j'aimerais changer de l'isolement, reprendre les études, je suis consciente que je vais prendre une grosse peine, je veux avoir un bagage pour après. Plus tard j'aimerais rejoindre ma sœur au Canada

P : la lettre que vous avez laissée c'était une lettre féminine, c'est pas de KASSIM

SH : si, si.

P : les pétards vous les avez mis où ?

SH : dans les toilettes du train

P : ça peut servir aussi à faire des mèches

SH : je n'étais pas dedans.

P : j'ai toujours pas compris votre rapport aux mariages, c'est quoi votre projet avec lui ?

SH : pour l'instant je vis au jour le jour

P : un mariage c'est un projet, le vôtre c'est quoi ?

SH : avoir une vie normale, une petite maison, des enfants.

P : vous voulez toujours que votre sœur se convertisse ?

SH : non.

P : pourquoi vous étiez monté à Paris avec de l'argent ?

SH : j'ai toujours tiré de l'argent



P : il y a un gros décalage entre vos écrits, vos actes et ce que vous nous dites aujourd'hui. Votre discours est double. Vous dites assumer, mais vous dites assumer avoir voulu faire peur ou vous tuer, mais faire peur ou se suicider n'est pas puni par la loi, ce n'est pas pour ça que vous êtes dans le box !

SH : oui

P : vous dites c'est KASSIM, les rappels des autres comme un vaccin là, « il m'a dit que, on m'a dit que » etc. On dirait que vous ne pensez pas par vous-même !

SH : comme je n'avais pas de science religieuse je me referais à eux.

P : oui enfin vous demandiez à l'EI.

SH : oui

Questions de l'avocat général

AG : vous avez dit avoir pris contact avec KASSIM et lui avoir demandé d'aider la communauté. En quoi mourir en martyr aide la communauté ?

SH : au départ je voulais partir en Syrie, je voulais aider.

AG : en quoi ça aide la communauté de mourir en martyr ?

SH : ça fait un rappel aux frères et sœurs.

AG : c'est quoi être une bonne musulmane ?

SH : les 5 piliers de l'islam, après aider les autres.

AG : en quoi votre vision de l'époque pouvait être ce que vous décrivez là ?

SH : j'étais persuadé que c'était eux qui avaient la vérité. La justice m'attirait.

AG : donc à l'époque vous étiez une espèce d'éponge et que vous preniez tout. Ça signifie quoi pour vous l'esprit critique.

SH : à l'époque je les croyais

AG : aujourd'hui qu'est ce qui permet de penser que vous avez changé et que vous n'allez pas suivre le premier venu

SH : j'ai pas la prétention pour le moment de dire que je suis prête à sortir. Mais donnez-moi les armes pour que je sois prête

AG : La matérialité des faits vous ne la contestez pas mais votre analyse des événements est difficile à comprendre. Concernant KASSIM, vous avez été entendue par le juge d'instruction et dès qu'on vous interroge sur votre idéologie c'est compliqué. Quand le juge d'instruction vous demande pourquoi KASSIM vous met en relation avec SAKAOU et MADANI vous répondez « pour commettre un attentat. »



SH : pour moi c'est projeter la peur.

AG : *à l'époque vous vouliez quoi ? Donner la mort ?*

SH : je voulais mourir.

AG : *martyr c'est mourir en tuant donc la-vous omettez la dimension du fait de donner la mort*

SH : je voulais pas tuer des gens mais ça aurait pu se produire mais moi j'étais fixé que sur ma mort.

AG : *lecture de lettres de HERVOUET où elle menace les français, Hollande etc.*

SH : oui c'est moi qui ai écrit ça.

AG : *vous n'êtes pas dans le déni là ?*

SH : oui c'est vrai

AG : *sur le fait de monter à Boussy, vous êtes dans une logique d'attentat, quand on vous donne le couteau, ne pensez-vous pas que vous y aller pour tuer ? est-ce qu'il n'y a pas un déni ?*

SH : c'est possible.

AG : *à l'époque vous parliez d'un pays que vous détestiez et aujourd'hui ?*

SH : j'ai changé mais j'ai encore beaucoup de travail à faire sur moi

AG : *pour l'attentat de Nice, vous ressentez quoi ?*

SH : les enfants, un attentat ça tape n'importe qui. Après j'ai occulté car c'était l'EI. Puis les bombes de la coalition qui tombaient c'est pareil ça tombe sur n'importe qui. Mais aujourd'hui je cautionne plus du tous les attentats.

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : *j'ai l'impression que vous ne voulez accabler personne mais je pense que dans l'appartement cela a été beaucoup plus dur que ça. Vous avez dit avoir ressenti de la méfiance chez SAKAOU et MADANI, avez-vous senti que celle de SAKAOU était plus persistante ?*

SH : oui, elle était plus sur moi que Ines, et elle me mettait la pression.

A : *est-ce que vous pensez en avoir assez dit que le comportement de SAKAOU dans l'appartement ?*

SH : j'ai pas le droit de me cacher derrière ça

A : *dites en d'avantage*

SH : les ablutions que je devais faire

A : *pourquoi ?*



SH : elle doutait que j'étais musulmane

Questions de l'avocat de Mohamed ABEROUZ

A : ABEROUZ était dans la même optique que vous ?

SH : sur les attentats rien à voir ! et sur la Syrie il m'avait dit « si tu vas là-bas tu m'oublies »

A : sur le départ pour Paris, qui est au courant ?

SH : personne, ma mère et bien après ABEROUZ je l'ai contacté sous panique

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : toutes les figures masculines dans votre vie sont problématiques !

SH : je peux pas dire que j'ai pas eu de père, j'ai été adopté par quelqu'un de bien

A : la question n'est pas de savoir si vous connaissiez Sahad, A, K, KASSIM pour leurs attentats mais pourquoi aller vers ces gens-là ?

SH : disons que COUPURE POUR ALERTE ATTENTAT DANS LES HAUTS PARLEURS DE LA SALLE VOLTAIRE

A : la mort de ces gens-là ?

SH : c'est un échec pour eux et pour moi.

A : comment il vous parle KASSIM ?

SH : il sait parler, il a une certaine facilité

A : je vais verser au débat car faut voir comment il parle ce KASSIM !

A : vous vous sentiez appartenir à une communauté ?

SH : oui

A : KASSIM parle de la place des femmes dans les attentats au moment des faits donc ce n'était pas une question tranchée pour vous à ce moment-là. Quand T. vous dit « va commettre un attentat avec tes sœurs », comment elle peut croire que vous alliez faire ça ?

SH : elle savait que j'avais tenté de rejoindre la Syrie, après elle m'a vu toujours sur le téléphone.

A : ça c'est très général, elle a utilisé le mot « attentat » !

SH : ça vient d'elle.



A : étiez-vous prête à passer à l'acte en allant à Cogolin ?

SH : non

A : étiez-vous capable de mourir ?

SH : non avec le recul

A : comment vous envisagez de commettre un attentat avec un pistolet en plastique ?

SH : je voulais mourir pas tuer

A : qui vous a parlé de pistolet en plastique ?

SH : KASSIM

A : il appelle au meurtre de qui ?

SH : tantôt ci tantôt çà. Les autorités.

A : vous avez dit à propos de Boussy « fallait prouver ce que je prétendais être », c'est à dire ?

SH : une sœur

A : vous montez à paris avec taser et pistolet en plastique, puis vous descendez de l'appartement avec un couteau, à quel moment vous prenez conscience que l'action va être violente ?

SH : quand on me donne le couteau

A : quand vous courez après le couteau ?

SH : je le lâche

A : pourquoi la revendication vous ne l'aviez pas sur vous ?

SH : je pensais l'avoir jetée

A : si vous pensiez vraiment faire un attentat pourquoi ne pas l'avoir sur vous. C'est pas logique.

A : vous avez dit je ne suis pas prête à sortir de prison

SH : oui

AUDITION DE L'ANCIEN COMPAGNON D'AMEL SAKAOU

« Depuis 3 ans je lis ce qu'il se dit dans les journaux, j'en sais pas mal. Pour revenir à SAKAOU à tête reposée quand je mets les éléments bout à bout ça me donne les réponses qu'elle soit en prison. Les deux fois où j'ai pas été avec elle : tentative de suicide, inculpée pour les faits que vous lui reprochez. Elle est noire et blanche, il n'y a pas de juste milieu avec elle, j'avais l'impression d'être avec deux



personnes en même temps, elle passait des rires aux larmes. C'était malade, de la schizophrénie, de la bipolarité, possédée appelez ça comme vous voulez. Je m'en veux car si j'étais resté avec elle peut être que personnes ne serait venu chez moi avec les enfants. Après sa tentative de suicide j'ai pris conscience que c'était la femme de ma vie, je l'ai plus quitté jusqu'à 2015. Le déménagement sur Boussy-Saint-Antoine là beaucoup perturbé en 2010. »

P : Elle vous a dit pourquoi sa tentative de suicide ?

T : non, elle reconnaît pas grande chose, on est content ou pas content, elle reconnaît jamais rien. Je pense que c'était parce que je suis parti, là c'est une supposition, le fait de s'être retrouvée seule avec les enfants mais en fait j'ai aucune explication de sa part.

P : en 2015 vous vous séparez ?

T : oui

P : elle arrête de travailler à ce moment ?

T : au début de l'année oui

P : pour la religion ?

T : à ce moment-là elle avait déjà une pratique religieuse. En 2015 elle décide d'arrêter de travailler car son employeur n'allait pas accepter sa tenue vestimentaire. Elle s'est donc mise dans la religion vraiment.

P : ça signifie quoi se mettre dans la religion ?

T : la tenue déjà, les prières, lire le coran, s'intéresser au quotidien à la religion

P : après ?

T : c'était de plus en plus prégnant, c'était une priorité

P : même par rapport à la famille

T : oui même vis à vis des enfants

P : pourquoi vous partez en 2015 ?

T : suite à une très grosse engueulade, depuis qu'elle avait arrêté de travailler elle était beaucoup sur son portable. C'était une cause de grosse querelle entre elle et moi.

P : elle parlait de la Syrie, du califat ? Elle voulait y aller ?

T : on parlait beaucoup, que les pays musulmans n'étaient pas assez soudés c'était pas normal pour elle, aucun départ n'était prévu sauf à aller en Algérie mais je restais sur l'optique des enfants, ne pas les déraciner, ce n'était pas la meilleure solution.

P : c'est vous qui vous occupiez des trois enfants les plus âgés ?

T : oui



P : ça se passait bien ?

T : très bien jusqu'aux crises quotidiennes et que les enfants étaient présents

P : c'était quoi ?

T : regard différent, ton injurieux. Je me rappelle lui avoir offert des fleurs et 30 min plus tard c'était contre le mur, on ne savait jamais comment une journée allait se passer. Il fallait que je sorte de la maison pour pas que ça dégénère.

P : comment s'est passé la séparation ?

T : je continuais à payer le loyer et l'électricité mais si j'étais resté je pense que ça aurait pu aller trop loin et j'aurai pu ne pas me contrôler.

P : vous avez des souvenirs de la journée du 8 septembre et des jours précédents ?

T : je n'ai rien noté de particulier sauf qu'elle était tous les jours sur son portable à des heures pas possible. Le jour des faits elle n'a pas répondu de la journée puis j'ai appelé Ryan et là elle me dit qu'elle est chez mamie et regarde la télé. J'ai allumé et j'ai tout vu, j'étais choqué, j'ai appelé mon frère pour qu'il vienne me chercher pour aller chercher mes enfants. Puis je suis allé à l'appartement et on m'a arrêté sur place.

P : de ce que vous savez des faits, ça correspond à ce que vous connaissez d'elle ?

T : c'est dur à répondre, elle a tellement eu des comportements inconcevables que c'est quelqu'un de très perturbée avec un gros mal-être, elle n'est pas bien dans sa peau, besoin de reconnaissance, d'être aimée, le fait que je sois parti a beaucoup joué, elle était manipulable par certaines personnes très motivées.

P : les enfants de votre compagne, ils sont devenus quoi ?

T : ça a été très dur, ils ont été dans un foyer où y'a des enfants sans parents. Ça me marquera à vie. Les filles pensaient que leur mère était au ciel. Et au foyer elles étaient séparées.

P : les filles la voient en prison ?

T : 25 fois mais depuis 18 mois le juge refuse.

P : pourquoi ?

T : le juge dit qu'elle est violente, qu'elle a toujours la même radicalité, une histoire de portable aussi.

P : là elle ne veut pas venir au procès, dans une forme d'obstruction totale, vous en connaissez les raisons ?

T : la fierté, la peur, 30% des musulmans de France pensent que la Charia est plus importante que la loi républicaine elle en fait peut être partie. Elle va se réfugier dans la religion. Pour rectifier en fait on peut voir la mère avec les filles c'est juste compliqué



Questions de l'Avocat Général

AG : c'est à partir de 2015 qu'elle se radicalise ?

T : j'aime pas ce mot, vous pouvez préciser ?

AG : avoir une pratique religieuse plus importante

T : vu comme ça oui

AG : les anniversaires étaient fêtés en décalage ?

T : oui car ce ne sont pas des fêtes musulmanes dont on décalait.

AG : elle voulait mettre le voile aux filles et pas vous

T : oui j'étais contre maintenant qu'elles sont pubères je les aide à faire les prières à lire le coran

AG : Elle parlait à d'autres hommes

T : oui à des heures pas possibles, c'étaient des échanges de séduction, de religion.

AG : c'était quoi sur la religion ? La hijra ?

T : sur la religion il n'y avait vraiment rien du tout

AG : à propos du mot ?

T : « maman vous aime » était écrit au rouge à lèvres sur la vitre

AG : est-ce qu'elle est encore très impliquée dans la religion

T : je pense que la meilleure réponse c'est le fait qu'elle ne soit pas là.

AUDITION DE L'EX-MARI D'AMEL SAKAOU

Questions du Président

« j'ai divorcé en 2006, je l'ai revu pour la dernière fois il y a au moins 10 ans. »

P : Vous aviez des contacts téléphoniques ?

T : oui pour Ryan notre fille aînée

P : pourquoi la séparation ?



T : d'un commun accord

P : vous donniez de l'argent pour les enfants

T : oui

P : vous avez des contacts avec Monsieur A ?

T : à l'époque oui

P : SAKAOU était malade ? Bizarre ?

T : non. Elle avait des oscillations entre excitation et grand calme.

P : elle était en colère parfois

T : oui

P : par rapport à la religion elle était comment ?

T : elle pratiquait pas du tout

P : vous pensez quoi des faits ?

T : je suis resté complètement bouche bée.

P : comment ça se passe avec Ryan ?

T : elle est chez la sœur de SAKAOU, elle a commencé un travail dans un supermarché, caissière.

P : les autres filles ?

T : Elles m'acceptent plus elles veulent plus me voir

P : sur son caractère vous pouvez nous dire quoi ?

T : son but était de travailler de réussir sa vie

Questions de l'Avocat Général

AG : vous lui connaissiez des amis ?

T : non

AG : à l'époque elle était sur internet ?

T : à l'époque il n'y avait pas de smartphone



10^{ème} jour d'audience :
Vendredi 4 Octobre 2019



QUESTIONS A INES MADANI

Questions du Président

P : Qu'est-ce qui motive vos consultations psychologiques ?

IM : je pense que j'en ai besoin. Ça m'aide à comprendre certaines choses et à tenir à l'isolement.

P : Comment vous voyez votre avenir ?

IM : (Inès MADANI baisse les yeux et ne répond pas).

P : en prison ?

IM : je voulais travailler mais je sais qu'à Paris les TIS (terroristes islamistes) ne travaillent plus en prison c'est interdit.

P : la psychologie vous intéresse aussi

IM : oui j'aime bien, ma psy me donne des livres

P : vous avez accès à un imam ?

IM : oui

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : est-ce que ça vous surprend que vos parents viennent vous voir en prison

IM : non ils m'ont dit qu'ils me soutiendraient jusqu'au bout

A : votre mère vient quand ?

IM : toutes les deux trois semaines

A : un courrier a été saisi où vous vous adressez aux membres de votre famille, c'est étonnant car vous vous adressez à chacun et on a l'impression que vous vous efforcez de valoriser chacun.

IM : c'était pas longtemps après l'incarcération, je devais m'excuser car ils souffraient. Ils souffrent que je sois enfermée, de ce qu'ils vivent à l'extérieur. Je suis en prison mais eux aussi en quelque sorte.

A : c'est un peu plaqué ça comme discours MADANI

IM : ils souffrent du regard des gens

A : et puis aussi s'organiser le samedi pour aller à Beauvais

IM : elle vit en fonction de moi



A : vous voyez moins votre père

IM : oui je lui ai reproché de pas avoir été protecteur et assez présents je lui ai envoyé deux lettres pour lui dire mais il n'a jamais répondu

A : il y en a une en mai 2017, de quoi vous parlez ?

IM : des violences que mes sœurs ont subies par leur compagnon

A : et votre père n'a pas fait en sorte que cela cesse et vous vous êtes intervenue ?

IM : oui en m'interposant, en les empêchant de rentrer.

A : cela s'est reproduit avec votre autre sœur

IM : oui j'attendais que mon père réagisse mais il n'a pas réagi.

A : votre père n'a pas répondu à vos lettres en prison ?

IM : non parce qu'il a été touché.

TÉMOIGNAGE DE LA SOEUR D'AMEL SAKAOU

Questions du Président

« Quand j'ai appris ça j'étais anéantie ».

P : vous êtes la petite sœur ?

T : oui on a 12 ans d'écart. On passait du temps ensemble quand même, j'ai rien vu d'anormal.

P : en 2016 vous aviez noté un changement ?

T : aucun

P : elle s'intéressait aux événements en Syrie ?

T : je ne sais pas

P : comment vous expliquez tout ça ?

T : moi ça m'a choqué, elle a beaucoup de compassion, elle est gentille. On s'est revu en prison elle ne dit rien.

P : vous avez été condamné à de la prison avec sursis pour lui avoir amené un téléphone en prison.

T : oui



P : Elle ne vient pas ici car elle ne veut pas comparaitre vous savez pourquoi ?

T : non

P : on dit d'elle qu'elle a un gros caractère et ne change pas d'avis

T : oui

Questions de l'Avocat Général

AG : vous avez dit dans une audition que du jour au lendemain elle s'est mise à porter le djilbeb

T : oui mais on respecte son choix. Cela ne m'a pas choqué.

AG : comment elle l'a justifié ?

T : aucune explication

AG : on nous a dit qu'elle aurait pu avoir des crises et des changements d'humeur soudain

T : pas du tout je la connais très bien c'est ma sœur.

AG : vous n'avez jamais constaté qu'elle pouvait varier dans les humeurs ?

T : non.

Questions du Président (P) & réponses de Sarah HERVOUET (SH)

P : j'aimerais revenir sur le déroulement de cette journée au domicile de SAKAOU, si on suit ses explications elle n'était au courant de rien.

SH : je sais pas

P : hier il a été dit qu'elle changeait d'humeur

SH : oui c'est vrai qu'elle changeait d'humeur

P : il y a une différence d'âge entre MADANI et SAKAOU, ça s'est senti ?

SH : non je n'étais pas axé sur ça.

P : les conversations téléphoniques qu'elle a avec sa fille qui laisse apparaître que quelque chose d'imminent arrive, il y a une recherche « synagogue ». La réalisation de cocktails molotov

SH : oui quand elle a ramené ça j'ai compris que c'était pas pour faire le ménage avec

P : donc les cocktails avaient vocation à quelque chose

SH : éventuellement après il n'y avait pas de projet



P : c'est le moment de parler vous savez

SH : je sais mais je ne peux pas inventer

P : ah non ! ne surtout pas inventer...

Questions du Président (P) & réponses d'Inès MADANI (IM)

P : sur la rencontre vous nous avez dit que si vous étiez allé sur Boussy, c'était pour un RDV avec SAKAOU via KASSIM

IM : oui

P : HERVOUET vient aussi via KASSIM

IM : oui

P : entre SAKAOU et vous, il y a une suspicion auprès de Sarah HERVOUET, étiez-vous pareille d'Amel SAKAOU et vous à ce sujet ?

IM : on était très méfiantes oui

P : vous vous dormez deux nuits au domicile d'Amel SAKAOU, cela laisse le temps de discuter.

IM : dès le début oui il y a eu de la confiance entre nous deux. Sur son humeur, c'est vrai qu'elle était changeante.

P : les cocktails molotov, Sarah HERVOUET y a participé ?

IM : pas du tout

P : pourquoi vous les avez fait ?

IM : on savait pas quoi en faire

P : pourquoi SAKAOU marque sur la vitre « maman vous aime »

IM : je sais pas je ne l'avais pas vu ça

P : pourquoi SAKAOU descend avec deux couteaux

IM : un pour Sarah

P : vous confirmez avoir entendu SAKAOU dire à HERVOUET « vas-y, tu t'en occupes » ?

IM : je ne me souviens pas mais c'est possible

P : Sarah HERVOUET semble être celle dont vous avez le moins confiance, pourquoi vous la choisissez elle pour aller conduire l'action vers le conducteur ?



IM : je ne sais pas mais dans l'appartement on lui a demandé pleins de fois si elle était prête à mourir en martyr, c'était une façon de le prouver.

P : vous aviez repéré que le chauffeur n'était pas maghrébin

IM : j'ai jamais dit ça

P : Sarah HERVOUET ?

SH : oui c'est moi, j'ai entendu ça, pour voir s'il était pas musulman

IM : je ne me rappelle pas cette scène mais c'est possible. Je pense pas avoir dit ça.

P : pourquoi elle est partie en courant après ?

IM : instinct de survie, quand on a entendu qu'il était armé, on a toutes pris la fuite alors qu'on voulait mourir mais c'était l'instinct de survie

P : sauf que vous, vous vous arrêtez et vous retournez vers le policier

IM : pour moi il n'y avait pas d'issue, je l'entendais derrière moi, j'aurai préféré qu'il tire dans la tête, j'avais pas envie de vivre

P : pourquoi utiliser le couteau plutôt que le taser ? Le taser neutralise, le couteau tue

IM : on a pas réfléchi

P : vous maintenez qu'à ce moment-là, l'idée est de mourir sans faire de mal, et à ce moment-là quand ? après avoir pris la voiture éventuellement, vous différez la mort ?

IM : on s'est dit on va aller ailleurs

P : voilà donc on va aller ailleurs, mais ailleurs il va se passer quoi ?

IM : on ne savait pas

P : vous l'avez dit vous-même au début de l'audience, l'objectif des bonbonnes de gaz c'était de faire le plus de morts possible. Comment on passe de l'envie de faire le plus de morts possible à ensuite, selon vous, l'envie de mourir seule sans faire de morts ?

IM : oui on voulait légiférer le suicide.

P : et vous rigoliez devant BFM TV, ce n'est pas très cohérent avec quelqu'un qui veut mourir

IM : je sais qu'elle a dit ça mais je me souviens pas avoir rigolé

P : ça veut dire quoi légiférer le suicide ?

IM : mourir en phase avec la foi

P : vous connaissez des appels de l'EI pour mourir seul ? KASSIM voulait que vous mourriez seules ?



IM : il aurait voulu qu'on fasse du dégât mais on lui a dit qu'on pouvait pas

P : mais vous aviez aussi dit que vous attendiez ses instructions, vous étiez donc prêtes à suivre ses idées ?

IM : non pas forcément c'était pour savoir ce qu'il pensait de tout ça.

Questions de l'Avocat Général

AG : c'est compliqué de vous suivre...Sarah HERVOUET vous a dit être prête à mourir en martyr, sous quelle forme ?

IM : je sais pas

AG : elle vous dit ça et vous comprenez ce qu'elle voulait dire

IM : oui

AG : donc mourir les armes à la main

IM : non

AG : vous vous êtes pourtant renseigné sur le sujet avant (c'est dans le dossier) et vous saviez ce qu'était le martyr, donc vous saviez que cela voulait dire qu'elle était prête à tuer

IM : je peux pas dire à sa place

AG : pourquoi chez SAKAOU, alors que vous avez une accalmie de 48h, à manger, à boire, pourquoi vous ne profitez pas de ça pour vous rendre ?

IM : j'avais plus d'issue, autant mourir.

AG : en tuant

IM : non

AG : vous aviez des armes

IM : oui mais on savait pas quoi en faire

AG : c'était pas pour vous tuer, mais pour tuer, réfléchissez un peu ! C'étaient des couteaux pour tuer !

IM : pas forcément

AG : vous avez vu l'action de HERVOUET ?

IM : non

AG : vous vous contredisez, vous avez dit au Président que vous aviez vu la fenêtre ouverte



IM : oui mais j'ai pas tout vu

AG : *tout le contexte, couteau, attentats, « fais ce que tu as à faire » etc. ne veut pas dire que vous alliez commettre un attentat ?*

IM : non je ne pense pas que nous étions prêtes.

Questions du Président

A : *HERVOUET dit qu'elle n'a jamais parlé avec vous d'actions violentes avant l'appartement et vous dites l'inverse pour la première fois avant hier*

IM : on a parlé quand elle est arrivée

A : *nous vous avez dit avant !*

IM : je ne sais plus

A : *pourquoi vous demandez pas à Amel SAKAOU d'aller « s'occuper du mec » ?*

IM : je sais pas

A : *pourquoi vous ne le faites pas vous-même ?*

IM : je sais pas

A : *c'était pas une mise à l'épreuve pour elle ? Car vous n'aviez pas confiance*

IM : c'est une forme de ça oui

EXPERTISES PSYCHOLOGIQUES

Sur Samia CHALEL

L'examen a lieu le 11 avril 2017

Personnalité normale, aucun trouble, pas de dépendance

Sur le plan familial : normal sans carence affective

principale question : elle présente un angiome sur le visage qui donne une dys

Trouble narcissique, la conduit à dissimuler sa tache aux autres, éviter la confrontation aux autres.

C'est pourquoi elle se rapproche d'Abu Junay. Elle ne peut avoir de relation autre que virtuelle.

Ensuite elle passe des heures et des heures sur internet avec des contacts virtuels

Sa tache manifeste son trouble avec sa féminité

Elle reconnaît les faits et prétend de rien à voir avec la religion et ne jamais avoir voulu aller en Syrie.

La révélation de l'identité féminine d'Abu Junay a été sidérant pour elle,

Il lui reste un travail clinique à faire sur tous ces éléments.

Elle dit qu'elle a un petit copain, qu'elle porte pas le voile et qu'elle écoute de la musique, pour dire qu'elle n'est pas intégriste.



Elle s'appelle Samia comme sa mère et sa grand-mère.

Elle se déclare comme musulmane et sunnite. Avant d'entrer en prison elle dit ne pas pratiquer. Depuis elle essaye de pratiquer en prison.

Caissière, sans enfants et pas mariée.

Sur le plan scolaire pas d'éléments problématiques.

Elle a un bac pro commerce.

Questions du Président

P : elle était convaincue de discuter avec un homme ?

E : tout à fait, même après elle était encore incrédule, elle disait « je suis tombée amoureuse d'une femme, ce n'est pas possible ».

P : pourquoi elle s'est mise en relation malgré tout avec un combattant islamiste et pourquoi être tombée amoureuse de lui ?

E : il lui faisait des compliments, il la flattait.

P : mais le psychologue que vous êtes en dit quoi ?

E : quand on a une tache au visage comme ça, ce mot « tache » raisonne fort. Donc qu'un glorieux combattant qu'il lui parle la flatte.

P : il n'y a pas de fatalité du fait que d'avoir une tache sur le visage et être dépressif ?

E : depuis la naissance, cela crée la jalousie et l'envie.

P : je vois pas le rapport avec les faits qui nous occupent. Réduire son attirance pour l'islamisme à sa tâche est un peu court. Je voudrai revenir sur la préconisation d'accompagnement que vous avez émis

E : sa tâche, c'est l'origine de son manque d'amour. Cette tâche est cause de sa difficulté sociale. Elle supporte mal le regard, elle n'est pas un animal de cirque et le travail que je préconise lui permettrait de dépasser ce stade-là.

Questions de l'Avocat Général

AG : dans votre rapport vous parliez d'un rapport enfantin à la religion

E : oui selon elle ça vient à elle et elle nie avoir allumer l'ordinateur, être aller vers ces sujets-là etc.

AG : elle n'a pas justifié un attrait pour le milieu islamiste pour des raisons religieuses. Alors elle cherchait quoi

E : elle a grandi dans des codes, c'est normal.



Questions de l'avocat de Samia CHALEL

A : elle ressemble aux autres accusés ?

E : j'ai pas eu le sentiment qu'ils faisaient groupe. Le seul lien que j'ai trouvé est Inès MADANI

A : elle vous a paru sincère ?

E : oui sauf concernant la religion elle tient un discours d'évitement

A : mais vous n'avez pas perçu de ruse de sa part ?

E : bah si justement concernant la religion

A : comment on peut se faire endoctriner aussi facilement comme les accusés sur internet ?

E : c'est une autojustification qui leur permet d'arriver à leurs fins. Vous parlez de l'endoctrinement je suis pas d'accord ! On veut de la vérité, on allume sa télé, on lit les journaux, on se renseigne.

A : pour vous on n'est pas sûr de l'endoctrinement

E : c'est un raccourci grossier

A : on se pose pas la question de pourquoi ce système religieux produite ça. Et pourquoi des gens vont chercher ça.

Sur Inès MADANI

Je l'ai vue à plusieurs reprises. Elle était figée et mutique la première fois. Après ça allait mieux. C'est une personne intelligente. aucun trouble psychomoteur.

Elle tient un discours défensif. Elle explique les faits par le suicide, la volonté de mourir. Sauf que le suicide est interdit dans sa religion. Donc elle était très attentive aux propos de KASSIM qui lui donnait des assurances quant au fait que les objectifs dans lesquels elle se lancerait plairaient à Dieu.

Au plan psychologique, elle se trouve dans une situation familiale particulière où elle est dans une famille où il y a 5 filles, et elle est l'avant dernière. Sa famille paternelle était normande et catholique et sa famille maternelle musulmane.

On l'accuse d'être grosse. Elle explique que ça a commencé quand elle était au collège. Elle était en conflit avec son père car elle mangeait trop. Sa grand-mère est décédée avant qu'Inès puisse s'excuser suite à un conflit, Inès MADANI pensait que c'était un péché.

La seule personne avec qui elle s'entend donc vraiment est sa mère.

Il y aurait aussi une agression sexuelle

Bref ça ne va pas et elle se tourne vers la religion.

Elle n'est ni femme ni homme.



Questions du Président

P : je retiens sa singularité dans la fratrie, son ambivalence dans son identité sexuelle et un rapport à la mort particulier du fait de la mort de sa grand-mère. Vous dites, elle a une rage en elle. Comment faites-vous le lien entre tout ça ?

E : c'est dans le coran le fait de mourir pour la cause on va au paradis ou alors pour ses proches.

P : Elle fait penser à un dédoublement de la personnalité comme docteur Jekyll et Mister Hide

E : elle m'a dit spontanément que cela lui permettait de faire ce qu'elle voulait, que c'était amusant, rigolo. Moi je le rattache au fait que sa relation à la féminité n'est pas finie du tout, dans sa tête elle est ce truc amorphe, elle est ni homme, ni femme.

P : Est-ce qu'il n'y a pas aussi la place de la femme dans l'islam et qu'être homme lui permettait de réinvestir un champ des possibles

E : oui



11^{ème} jour d'audience :
Lundi 7 Octobre 2019



Questions du Président à Samia CHALEL

P : vous avez vécu en Algérie, vous en gardez un bon souvenir ?

Samia Chalel (SC) : non car c'était la période du terrorisme

P : vous avez travaillé en France ?

SC : oui chez Auchan plusieurs mois puis j'ai arrêté et je ne faisais plus grand chose j'étais au chômage. J'ai pas continué car je devais m'attacher les cheveux mais je refusais pour pas qu'on voit ma tâche de naissance.

P : vous pratiquez ?

SC : oui de façon modérée depuis 2016, je ne me suis jamais voilée.

Questions de l'Avocat Général

AG : pourquoi avoir arrêté de travailler ?

SC : je n'étais pas bien dans ma peau.

AG : lecture de passage de l'enquête de personnalité « moi j'étais pro « État islamique dans ma bulle »

SC : je devais être fascinée par eux

AG : vous adhérez ?

SC : sur les réseaux sociaux oui

Questions de l'avocat de Samia CHALEL

A : parlez-nous de l'accident de votre père

SC : il a failli mourir, il est tombé de 2 mètres sur la tête et j'ai eu peur de le perdre.

A : vous avez déjà dit dans une audition avoir peur du sang

SC : oui je ne supporte pas

A : mais vous regardiez les images de Daesh ?

SC : oui mais c'était derrière un écran, en vrai je ne supporte pas.



AUDITION DE LA MERE DE SAMIA CHALEL

Questions du Président

Le témoin est accompagné d'une interprète.

T : ma fille est une fille bien, intégrée, gentille

P : avez-vous noté un changement vers 2016 ?

T : j'ai rien remarqué de spécial, elle continuait à être en contact avec nous. Si j'avais constaté moi-même j'aurais alerté.

P : sur la pratique religieuse de votre fille ?

T : elle n'a rien à voir avec la religion, elle s'y intéresse pas, elle n'y connaît rien. Je l'ai déjà vu faire ses ablutions des fois non, elle fête ses anniversaires, Noël.

P : des événements ont-ils pu la traumatiser ?

T : quand elle était petite j'ai été hospitalisée un mois, puis on a été séparées deux ans, quand je suis rentrée elle ne me reconnaissait pas et prenait sa tante pour sa mère. L'accident de son père aussi. Le décès de sa nièce aussi qui l'a choqué.

P : vous allez voir votre fille ?

T : oui trois fois par semaine

P : pourquoi avoir été séparées deux ans après votre hospitalisation je comprends pas ?

T : elle aimait sa grand-mère et sa tante, et elle ne me reconnaissait pas.

Questions de l'avocat de Samia CHALEL

A : est-ce qu'elle allait à la mosquée ?

T : non je ne crois pas

A : vous vous rappelez l'épisode avec deux bonbonnes de gaz ?

T : oui je l'ai su après

A : sur sa pratique religieuse vous n'avez rien remarqué

T : non elle ne pratiquait pas vraiment

Intervention de Samia CHALEL : « je pratiquais dans ma chambre ».



AUDITION DU PERE SAMIA CHALEL

Questions du Président

T : je l'aime beaucoup. Je ne sais pas comment elle est entrée là-dedans, je vous demande pardon, je ne l'ai pas surveillée. Elle a un bon caractère, elle est bien.

P : si vous deviez la décrire vous diriez quoi ?

T : elle est timide, humaine.

P : vous lui connaissez des copines ?

T : oui

P : en 2016, quelles étaient ses occupations ?

T : elle sortait pas de la journée, elle restait dans la chambre.

P : elle avait une pratique religieuse ?

T : non du tout, elle m'en a jamais parlé.

P : elle a vécu des choses qui l'ont marquée ?

T : la décès de la petite et moi j'étais entre la vie et la mort après un accident

P : elle aime quoi ?

T : elle est bien intégrée dans la musique française, la chanson, la danse.

P : vous allez la voir en prison ?

T : oui

P : elle a changé ?

T : non du tout, elle est très humaine, je ne sais pas pourquoi elle est tombée dans le piège

P : elle vous a déjà parlé des événements en Syrie ?

T : non

P : de Charlie Hebdo & Bataclan ?

T : si. Moi je suis pour la sécurité des français.

P : Samia elle disait quoi

T : elle était normale



P : ça veut rien dire normale

T : elle était choquée

Questions de l' Avocat Général

AG : Avez-vous déjà eu des discussions approfondies avec votre fille ?

T : non jamais.

Questions de l'avocat de Samia CHALEL

T : si j'avais su j'aurais moi-même appelé la police

A : comment avez-vous éduqué vos enfants ?

T : je les ai éduqué, je leur ai beaucoup donné, j'ai deux enfants à la sécurité SNCF, j'ai toujours dit vaut mieux un bout de pain qu'une baguette sale. J'ai 5 oiseaux, ils ont tous pris leur envol, ne manque plus que Samia

Intervention Samia CHALEL : je suis désolé, je savais pas que cela irait si loin, que je ferai de la prison. Je me suis mise dans la merde toute seule.

AUDITION D'UNE AMIE DE SAMIA CHALEL

Questions du Président

T : je l'ai connue au Lycée puis c'est devenu comme une sœur. En 2016, elle a commencé à être distante mais elle m'a dit que c'était pas contre moi donc je n'ai pas cherché

P : si vous deviez la décrire vous diriez quoi ?

T : naïve, calme, douce

P : naïve ? vous avez des exemples ?

T : non

P : des défauts ?

T : non je ne vois pas

P : pourquoi vous vous êtes éloignées ?



T : j'ai demandé mais elle m'a dit que c'était pas contre moi donc j'ai pas cherché. À l'été 2016 j'avais moins de contacts avec elle.

P : sur sa pratique religieuse ?

T : j'ai senti qu'elle se rapprochait de la religion car elle mettait plus de musique mais des chants musulmans. Après c'était pas choquant.

P : vous avez été surprise d'apprendre qu'elle était dans cette affaire ?

T : au début j'y croyais pas, après j'étais effondrée.

P : vous lui en voulez ?

T : pas vraiment elle a été naïve, elle a été bête.

Questions de l'Avocat Général

AG : vous aviez indiqué en audition qu'elle était rivée sur son téléphone

T : oui elle était accroc, elle était dessus H24

AG : vous avez aussi dit avoir parlé de la Hijra sur le ton de la rigolade

T : elle n'a jamais voulu partir en Syrie

AG : elle vous a déjà incité à regarder les vidéos de décapitations ?

T : oui elle a voulu me montrer. Mais bon c'était un commère elle voulait toujours tout savoir, donc j'ai pas pris ça au sérieux.

AG : elle était influençable ?

T : je dirai oui

AG : pourquoi ?

T : je ne sais pas.

Questions de l'avocat de la défense

A : vous parliez de quoi au téléphone ?

T : de tout et de rien, on était des commères. On parlait de tout sauf de religion.

Intervention de Samia CHALEL : je suis pas d'accord je ne sais pas pourquoi elle dit ça ! Je lui ai jamais montré de vidéo de décapitation, je lui ai jamais dit dans sa voiture pour la musique.



Le Président : en même temps vous regardiez des vidéos de ce type à cette époque...Je vois pas pourquoi elle dirait ça pour rien ?

Samia CHALEL : moi non plus.

AUDITION D'UN AMI DE SAMIA CHALEL

Questions du Président

T : je l'ai rencontrée à Auchan en 2015, le courant est bien passé, elle avait la joie de vivre, elle était discrète, au fil du temps je l'ai appréciée et je lui ai demandé si on pouvait être ensemble

P : à quelle date ?

T : mars 2015

P : En 2016 vous n'avez pas senti qu'elle s'éloignait de vous ?

T : non mais avant l'été 2016 c'était le ramadan donc on ne pouvait pas se voir.

P : vous n'avez jamais senti un éloignement sentimental donc

T : non, non.

P : elle ne vous a jamais dit avoir rencontré quelqu'un d'autre ?

T : non

P : vous parliez de quoi ?

T : de nos journées, de ce qu'on faisait.

P : vous êtes converti à l'islam ?

T : oui, j'étais hindou mais les médias parlaient beaucoup de l'islam du coup je me suis renseigné et je me suis converti.

P : elle s'était confiée sur sa pratique religieuse ?

T : non jamais. Elle ne s'y est jamais intéressée. Une fois elle m'a envoyé une photo d'elle en djilbeb mais je ne me suis pas posé de question

P : ça intervient à un moment particulier où il y a les attentats, où on parle de radicalisation des jeunes etc.

T : non je ne me suis pas posé la question.

P : vous êtes en couple ?



T : j'attends Samia.

P : le fait qu'elle soit dans une affaire de terrorisme ?

T : pour moi c'est pas Samia, c'est pas possible.

INTEROGATOIRE SAMIA CHALEL

Questions du Président

P : Vous dites quoi de ces accusations ?

SC : je n'ai rien à voir avec ces accusations, je ne savais pas que cette personne allait commettre un attentat.

P : vous connaissiez qui avant ?

SC : Inès MADANI

P : comment ?

SC : en février 2016 j'ai décidé de créer un compte Facebook Oum aia pro état islamique. J'ai reçu un message privé de quelqu'un qui cherchait sa future femme. Il avait placé sa confiance en moi. Il m'a donné la kunya de cette personne, en réalité c'était Hafida T. Il m'avait promis qu'il me contactait uniquement au sujet de cette personne. Mais les messages se sont multipliés, je me suis attaché à cette personne. Il m'avait dit qu'il était un djihadiste et qu'il venait pour « jouer à GTA », c'est à dire faire un attentat. Je l'aimais bien car il me donnait beaucoup d'importance.

En mai 2016 je suis tombé sur le reportage « Les soldats d'Allah » sur canal + et que je savais que Abu SOULEYMAN était fasciné par ça mais je savais pas qu'en réalité le reportage allait parler de lui. Il m'a envoyé un message sur telegram en me disant que c'était bien lui dans le reportage et en disant que la femme dans le reportage était sa petite sœur. Le 26 août, enfin avant, il m'a proposé d'aller en Syrie mais j'ai refusé. Le 26 août, il m'a demandé si cela me disait de lui ramener des bouteilles de gaz. J'ai compris que quelque chose de pas clair était en préparation. J'ai refusé. Il m'en a plus parlé. Je ne connaissais pas le projet exact donc. Le 2 septembre il m'a contacté pour que j'écrive à la sœur dont le numéro termine par 00, je l'ai fait, c'était pour dire de ne plus écrire. La fille m'a dit qu'elle était à la rue et qu'il fallait l'héberger. Moi je pouvais pas chez mes parents. Elle m'a donc demandé de diffuser un message sur Facebook pour diffuser la demande. Je savais pas qu'elle avait tenté un attentat je ne savais rien. De là, elle m'a demandé de contacter le frère de la chaîne Sabre de lumière (KASSIM) mais je savais pas qui c'était. Je l'ai contacté, je me suis pas posé de question, et Rachid s'est débrouillé pour lui obtenir une adresse.

P : Pourquoi vous l'appellez Rachid ? C'est familial.

SC : je ne le connais pas, c'est sorti comme ça.

P : Oum Aya. Oum c'est une Kunya. Aya ?

SC : Aya c'était une fille dans une télé-réalité, je voulais appeler ma fille comme ça.



P : ce compte Facebook aurait été créé le 15 juin 2015

SC : non non c'était en 2016.

P : c'est ce que vous avez dit mais les policiers disent en 2015. Sinon la première conversation avec Abu Junaid (SOULEYMAN) était fin février

SC : oui

P : sur la période qui nous intéresse il y a énormément de communications avec Inès MADANI (Abu Junaid) Plus de 6 000 sur une ligne, plus de 5000 sur un autre en l'espace d'un mois. C'est énorme.

SC : oui je passais plus de temps dessus qu'en famille

P : et vous l'appeliez « mon jumeau »

SC : oui

P : le jour des faits il y a 66 contacts avec elle...Il y a aussi des contacts communs entre MADANI et vous, comme Madame ABOUDI

SC : je l'avais déjà contacté, je m'étais faite passer par Abu Junaid auprès de madame ABOUDI

P : vous lui aviez demandé pourquoi vous deviez faire ça ?

SC : non car il faisait souvent ça avec moi.

P : et Hafida T ?

SC : je me suis aussi fait passer pour quelqu'un d'autre, c'était pour sa sœur, auprès d'elle car il me l'a demandé (Abu Jounaid = MADANI).

P : à partir de quand votre relation avec cet interlocuteur évolue ?

SC : dès mars 2016, dès les premiers contacts

P : pourquoi il vous contacte vous ?

SC : car j'avais un compte pro état islamique, donc je lui ai fait croire que j'étais moi pro état islamique, c'est ce que je lui ai fait croire.

P : pourquoi votre compte Facebook a été supprimé

SC : suite à l'attentat de Magnanville tous les comptes Facebook ont été supprimés

P : NON ! pas tous...

SC : ceux en lien avec l'EI.

P : vous faisiez quoi sur ce compte ?



SC : j'étais abonné à des pages pro état islamique.

P : pourquoi avoir mis un lionceau ?

SC : ça représente un enfant de l'EI

P : parlez-nous de votre attirance pour l'EI

SC : je sais pas. Suite à l'attentat du 13 novembre 2015 je voulais comprendre leur point de vue, pour me faire accepter je me suis fait passer pour l'une des leurs

P : il faut une attirance !

SC : c'était l'actualité j'étais curieuse

P : pourquoi ne pas en avoir parlé en famille et avoir fait ça seule ?

SC : je sais pas

P : pourquoi l'avoir fait seul ?

SC : je me suis inspiré d'un reportage sur M6 qui expliquait comment entrer en contact avec ces gens.

P : moi je reste sur ma faim...Vous vous intéressez à autre chose ?

SC : non que l'EI

P : alors expliquez-nous !

SC : je sais pas ! j'avais une attirance pour l'EI et les djihadistes. Peut-être le sentiment d'appartenance à un groupe. J'ai déjà eu affaire au terrorisme en Algérie alors peut être que comme j'avais peur d'eux j'ai préféré me ranger auprès d'eux, c'est une possibilité. Je voulais entrer en contact avec ces personnes, avoir leur point de vue.

P : Ensuite ?

SC : je me suis pris à mon propre jeu, je me suis mise à parler comme eux.

P : vous n'avez pas pris du recul ?

SC : non

P : vous êtes tombée amoureuse d'Abu jounaid ?

SC : oui. Il y avait un vide dans ma vie et il l'a rempli, j'étais seule.

P : votre amie ce matin a dit que c'était vous qui avait mis de la distance avec elle

SC : non, j'étais seule

P : Et votre copain a l'air très amoureux de vous et avait l'air très présent



SC : à cette époque c'était compliqué car ses parents n'allaient pas accepter notre relation

P : Ce n'est pas Abu SOULEYMAN qui vous a fait aimer l'EI

SC : non je les suivais avant oui, j'étais fascinée

P : qu'est-ce qui vous fascinait ?

SC : le côté guerrier.

P : jamais vous n'avez envisagé un projet de partir là-bas avec un combattant

SC : non

P : Abu vous a vite parlé d'un projet d'attentat

SC : oui

P : il vous dit je reviens de Syrie, j'ai le projet de commettre un attentat : réaction naturelle est de couper les ponts et de prévenir les autorités

SC : il me donnait beaucoup d'importance j'aimais bien et puis je le croyais pas vraiment. J'aurai pu prévenir les autorités mais je ne l'ai pas fait

P : et vous allez l'aider comme intermédiaire

SC : oui c'était pour un projet de mariage

P : ça pose question car vous étiez amoureuse de lui mais vous l'aidiez à trouver une autre femme

SC : il n'y avait rien d'officiel entre nous.

P : vous parliez de quoi sinon

SC : de tout

P : c'est à dire

SC : je ne me souviens plus

P : vous étiez très solitaire dans votre chambre donc vous lui parliez de quoi

SC : je ne sais plus

P : et lui il vous parle de quoi

SC : je ne me souviens pas

P : en mai 2016 vous lui dites de regarder le reportage sur l'EI, comment vous avez fait le lien entre votre interlocuteur et ce reportage ?

SC : comme il était attiré par le djihad je lui ai proposé



P : pourquoi?

SC : comme il était pro état islamique

P : ce n'était pas par rapport à sa kunya ?

SC : non il n'y avait rien dans le passage que j'ai vu

P : mais vous l'avez vu ensuite le reportage donc vous avez compris

SC : non mais ç ce moment-là je l'avais pas vu

P : on y parle de quoi ?

SC : d'un projet d'attentat.

P : quand vous comprenez que c'est lui et qu'il est le principal intéressé du reportage et qu'il préparait un attentat vous ne coupez pas contact ?

SC : non

P : s'il vous avait demandé de participer ?

SC : à non jamais, moi mon but c'était juste de parler, de rigoler mais stop

P : on ne rigole pas des 130 morts du Bataclan

SC : à cette époque j'étais sous son emprise

P : vous étiez abonnée par exemple à une chaine qui diffusait la propagande de l'EI

SC : je faisais pas trop attention

P : il y a aussi sabre de lumière

SC : oui je me suis abonnée en août 2016.

P : Rachid KASSIM l'utilise à partir du 8 août 2016, pourquoi vous vous êtes abonnée

SC : je sais pas on m'a envoyé le lien, et je savais pas qui était KASSIM

P : en août 2016 tous les gens qui s'intéressent à l'EI savent qui il est

SC : non

P : sur votre compte vous avez publié des liens de la chaine ! Dont le guide du lion solitaire !

SC : oui

P : d'autres qui incitent à la hijra



SC : oui

P : en plus telegram était cryptée !

SC : je ne savais pas je connaissais pas

P : en août 2016 on retrouve une vidéo avec votre véhicule et 3 bonbonnes de gaz, en soi ça veut pas dire grand-chose mais compte tenu de l'affaire qui nous intéresse et du fait que vous étiez en question avec MADANI ça interroge.

SC : c'est une pure coïncidence, cela n'a rien à voir.

P : dans votre portable on retrouve ça, on retrouve des vidéos de l'EI, de décapitations, chant des frères Klein etc.

SC : oui

P : Ils trouvent 130 vidéos d'éborgements ou d'exécutions

SC : c'est énorme

P : ça fait beaucoup oui

SC : je voulais faire l'intéressante auprès d'Abu SOULEYMAN.

P : quels étaient l'objets de vos commentaires sur ces vidéos ?

SC : j'ai honte, des propos qui n'étaient pas corrects.

P : sur une vidéo il y a KASSIM qui apparaît en train d'égorger une femme

SC : oui

P : on trouve la vidéo de 7 secondes avec bouteilles de gaz et votre voiture

SC : c'est une photo, une preuve pour l'assurance si ma voiture allait explosée.

P : ça cela n'a rien à voir avec notre affaire ? C'est le hasard ?

SC : tout à fait

P : le 10 août vous lui créez un compte Facebook

SC : oui et je gérais un peu le compte à sa demande

P : pourquoi vous ?

SC : il avait confiance en moi

P : quand il vous demande selon vous des bouteilles de gaz pour un « barbecue » vous le dites directement en GAV puis quand vous apprenez que MADANI nie, vous changez et parlez d'essence



SC : je sais pas, vous me mettez un doute. J'avais compris que c'était pour un attentat. Et je refuse moi mon but c'est pas un attentat, c'est de parler, de nouer des relations.

P : Le 2 septembre il vous demande de prévenir Selima ABOUDI au motif qu'il a oublié à son domicile un téléphone avec des éléments compromettants et vous vous lui transmettez le message

SC : oui il m'a demandé de lui dire de ne plus appeler mais jamais j'ai parlé à ABOUDI d'attentats, elle savait rien.

P : sur le contact du 6 septembre pour l'hébergement, vous ne faites pas le lien avec l'attentat raté ?

SC : ce n'était pas encore médiatisé je ne savais pas sinon je ne l'aurai pas fait.

P : KASSIM vous a donné l'adresse, trajet, mot de passe pour que MADANI accède à l'hébergement

SC : c'est ça.

P : ça fait beaucoup

SC : moi j'ai eu pitié d'elle car je croyais qu'elle était à la rue, je savais pas qu'elle était recherchée, je pensais juste qu'elle devait partir en Syrie.

P : KASSIM avait déjà relayé ses revendications de Magnanville et autres attentats + ses appels au meurtre !

SC : moi je pensais que c'était pour un départ pour la Syrie

P : à quel moment vous comprenez ?

SC : le 8 septembre au moment de son arrestation ?

P : pas avant

SC : ah non alors pas du tout.

P : on retrouve un texte de prestation d'allégeance

SC : j'avais fait copier/coller de celle de K par curiosité comme je savais pas ce que c'était

P : vous étiez abonnée à la chaîne de K ?

SC : non

P : quelle signification vous donniez à ça ?

SC : j'étais curieuse c'est tout

P : ils prêtaient allégeance avant de commettre des attentats !

SC : oui

P : donc on sait ce que c'est une allégeance



SC : moi je savais pas

P : alors pourquoi l'avoir copier-coller et pas juste lue ?

SC : non j'ai juste fait ça comme ça.

P : on retrouve aussi un tutoriel pour sécuriser ses communications

SC : j'étais pas très bonne sur ça donc peut être qu'Abu SOULEYMAN m'a aidé pour ça je sais plus

P : on retrouve des photos avec marqué « O France l'armée d'Allah est déjà chez toi », le guide du lion solitaire, des photos d'exécution et des visuels de propagande de l'EI, en aout 2016.

SC : c'est KASSIM qui nous avait demandé de tout prendre, j'ai tout pris

P : pourquoi ?

SC : je sais pas ça veut rien dire pour moi

P : mais pourquoi les avoir gardés après ? Jusqu'à votre arrestation ?

SC : je sais pas j'ai pas d'explication

P : sur les photos de votre voiture ?

SC : j'ai vu qu'il y avait des bonbonnes de gaz à coté de ma voiture j'ai peur du gaz j'avais peur que ça explose alors j'ai pris ça pour l'assurance.

P : vous vous souvenez de vos propos suite à l'attaque dans un monastère

SC : oui j'ai eu des propos pas corrects

P : enfin vous vous plaigniez du fait que tous les moines n'aient pas été égorgés

SC : je regrette, j'avais sans doute perdu raison, j'ai l'impression que c'était pas moi.

P : les policiers trouvent aussi des traces de consignes sur la fabrication d'explosifs.

SC : c'était pas pour moi

P : vous étiez aussi en lien avec d'autres islamistes dans des groupes de discussions dont celui qui était destinataire de la notice de confection d'explosifs.

SC : oui

P : vous êtes interpellée le 12 décembre mais sans ça, vous auriez continué vos relations avec cet univers

SC : j'avais pris la décision de reprendre une vie active

P : en détention on retrouve des feuilles manuscrites codées sur le dossier donc rien d'inquiétant mais pourquoi faire ça ?



SC : car on est deux dans la cellule donc je veux pas qu'on puisse lire surtout mes discussions avec mes avocats.

P : bien vous dites quoi de tout ça ?

SC : j'ai compris mes erreurs, je sais que je vais pas retomber dedans, j'ai des projets sérieux après ma sortie. Tout ce qui Etat islamique c'est fini, je suis en train de gâcher ma jeunesse en prison pour des bêtises

P : vous en êtes où de votre pratique religieuse

SC : je repars sur de bonnes bases avec l'aumônière de Versailles.

P : le rapport de détention dit que le personnel ne vous cerne pas, qu'il y a possiblement dissimulation de votre part.

SC : je sais pas

P : lorsque vous avez été arrêtée il y avait 4 clefs USB sur vous pourquoi ?

SC : je préférais que la propagande de l'EI reste sur moi pour pas que ma famille découvre ça. Je les avais toujours sur moi.

P : pourquoi ces clefs n'ont aucune activité comme entre le 3 et le 8 septembre qui sont les dates qui nous occupent ?

SC : bonne question je ne sais pas.

Questions de l'Avocat Général

AG : vous avez dit que le PDF sur les explosifs n'était pas pour vous or dans l'échange sms on trouve « non envoie en secret chat pas ici, enfin moi je l'ai déjà le PDF ». Vous vouliez faire quoi de ce tutoriel alors ?

SC : Je l'ai pris dans la chaine de KASSIM, je l'avais enregistré sans le lire.

AG : pourquoi ne pas avoir effacé les contenus plutôt que de les enregistrer sur un clef USB ? Cela montre que vous souhaitiez les conserver.

SC : pour faire de la place sur mon téléphone

AG : le recopiage de l'allégeance, je n'ai pas compris votre réponse, si vous vouliez juste voir comment on fait une allégeance on ne fait pas la démarche active de recopier et conserver alors pourquoi ?

SC : je reconnais, j'avais pas réfléchi.

AG : pourquoi vous la gardez ?



SC : je sais pas

AG : *on a trouvé vos propos qui sont extrêmement violents contre les mécréants*

SC : c'est pas moi qui parlait à l'époque, c'était mon personnage qui était pro état islamique

AG : *sauf que cela avait un impact dans votre vie réelle*

SC : j'ai pas de réponse à apporter

AG : *si vous aviez continué dans cette sphère vous pensez que vous auriez pu aller plus loin ?*

SC : partir en Syrie oui, faire un attentat jamais.

AG : *qu'est-ce qui vous aurait intéressé en Syrie ?*

SC : j'étais fascinée par le profil des djihadistes

AG : *pourquoi avoir recopié les versets violents du Coran ?*

SC : pour voir si l'El avait raison et suivait le Coran.

AG : *quand on met tout ça bout à bout, vous avez intégré le message de l'El qui est de commettre une action violente, c'est aussi ce que dit KASSIM sur sa chaine, si on met en perspective le fait qu'on parle d'un projet, à aucun moment vous vous dites qu'il peut s'agir d'une action violente ? Sachant que vous avez été sollicité pour des bonbonnes et que vous avez vous même pensé à un attentat ?*

SC : à aucun moment je n'ai pensé à un projet d'attentat, je pensais que son frère devait et qu'elle devait aller en Syrie.

AG : *pourquoi avoir porté le niqab chez vous ?*

SC : juste pour essayer comme ma tante

AG : *vos parents disaient que vous n'aviez pas de pratique en réalité c'était le cas*

SC : je commençais

AG : *vous avez dit parfois gérer la page Facebook d'Abu SOULEYMAN, c'est à dire ?*

SC : c'était gérer les abonnés, mettre des images, de gérer sa messagerie

AG : *quel type de question on lui posait ?*

SC : je m'en souviens pas. des questions banales.

AG : *Départs en Syrie, attentats ?*

SC : ah non, non, je veux être clair là-dessus, que des questions banales.



AG : *on se demande si vous planez pas, il y a un tel décalage entre les faits, vos propos, ce que vous avez fait, les vidéos que vous regardiez et ce que vous dites et la réalité de la situation aujourd'hui. On a l'impression d'une personnalité très lice mais dans le fond...*

SC : je pense que j'étais perdue, c'était pas Samia CHALEL c'est mon personnage. C'était Oum qui faisait et qui avait pris l'emprise sur Samia CHALEL (ic Samia Chalel parle d'elle comme deux personnes différentes).

AG : qu'est ce qui a changé chez vous qui pourrait nous garantir que cela ne pourra pas recommencer ?

SC : trois ans derrière les barreaux aident à comprendre et à se dire qu'il ne faut plus se faire manipuler et affirmer sa personnalité.

Questions de l'avocat d'Ornella GILLIGMAN

A : *pourquoi pensez-vous qu'Inès MADANI s'est faite passer pour un homme auprès de vous et des autres ?*

SC : pour moi je pensais qu'il existait vraiment

A : *au début vous refusiez de lui parler*

SC : ah oui j'ai l'impression ça c'est son défaut, il insiste beaucoup.

A : *très vite il vous parle de mariage*

SC : oui, d'abord je devais trouver d'autres puis il était à fond.

A : *vous avez dit que vous vous sentiez importante auprès de lui et que vous parliez de tout et de rien*

SC : oui

A : *il vous a demandé d'acheter des bonbonnes de gaz*

SC : je me suis peut-être trompée

A : *au début vous disiez ça puis quand le juge d'instruction dit qu'Inès MADANI dit non vous changez de version*

SC : oui je savais pas

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : *dans quel état d'esprit vous trouvez Inès MADANI quand vous la prenez ?*

SC : elle faisait de la peine elle avait l'air triste



A : oui c'est ce que vous aviez déclaré. Certains sinon s'interrogent sur la nature de la commande faite par Abu. Vous aviez dit qu'il était possible de le retrouver dans votre portable

SC : oui dans mon Nokia

A : pourquoi n'ont-ils pas été exploités ? C'est une question, je vous saisisrai peut-être d'une demande pour vérifier que ce travail ait été fait.

Intervention AG : les données n'étaient pas exploitables !

A : voilà, c'est pas très explicite

P : elle a été très sûre d'elle depuis le début en disant qu'il lui avait demandé 3 bonbonnes pour un barbecue et ce n'est qu'après qu'elle ait changé.

Questions de l'avocat de Samia CHALEL

A : est-ce que vous vous rappelez avoir effacé des numéros ?

SC : ceux d'Abu étaient toujours présents sur mon téléphone

A : à part Facebook et Telegram pour suivre l'EI ?

SC : rien 'autre

A : vous n'étiez pas aussi abonnée à des chaînes de TV ?

SC : si 18

A : vous regardiez beaucoup ?

SC : non

A : même si c'est acquis je vais vous poser la question, combien de contacts avez-vous eu avec KASSIM ?

SC : deux

Questions du Président à Inès MADANI

P : vous êtes d'accord sur la chronologie ?

IM : oui

P : vous êtes informée des déclarations de CHALEL le 15 mai 2017 sur la demande d'achat de bonbonnes pour un « barbecue » et qu'elle dit avoir refusé et elle est certaine de la date car ça correspond à l'anniversaire de sa sœur, et à l'époque vous disiez que c'était en réalité de l'essence qu'elle devait acheter, car le gaz c'était Ornella, elle a refusé d'acheter l'essence.



IM : je suis sûre de moi sur la demande d'essence après si on retrouve pas le sms tant pit ce sera sa parole contre la mienne.

P : pourquoi de l'essence ?

IM : là je lui ai demandé, c'était pour rigoler elle ne m'a prise au sérieux

P : ce n'était pas sur le ton de la rigolade ?

IM : ça arrivait souvent oui, on avait déjà parlé d'un projet d'attentat.

P : c'était soit pour l'associer au projet, soit pour rire

IM : je ne sais plus

P : comment elle peut confondre essence et gaz ?

IM : peut-être qu'elle a été influencée par les médias



12^{ème} jour d'audience :
Mardi 8 Octobre 2019



EXPERTISE PSYCHIATRIQUE DE SELIMA ABOUDI

Déclarations de l'Expert

A rencontré Selima ABOUDI le 28 juin 2017 à Metz.

L'expert a abordé les faits reprochés à Selima: elle récusait pratiquement tout ce qui lui était reproché. Elle niait la participation à un projet d'attentat, aucune intention, aucune connivence, elle était étrangère aux faits. Dit qu'elle ignorait les activités de la personne avec qui elle échangeait.

Elle n'a pris conscience de ce qui s'est passé seulement après son interpellation. A pris connaissance que derrière le profil qui la courtisait se cachait une femme et ses intentions.

Séduite par son interlocuteur masculin. N'a jamais vu le visage ni entendu la voix. Que des écritures. « Abu était quelqu'un de très gentil », elle s'est attachée à lui par compassion, il avait des « propos mielleux, il était attachant ».

Elle est restée silencieuse sur les conversations échangées à part ces quelques mots.

Elle le sentait provocateur en paroles mais ne pouvait imaginer qu'il préparait un attentat.

Dit qu'elle croyait en Dieu, qu'elle essayait de faire du bien.

Elle dénonce le traumatisme psychique éprouvé du fait de son arrestation. « je n'ai carrément rien à me reprocher ».

Mme ABOUDI est la benjamine d'une famille de 9 ans. Antécédents psychiatriques parmi ses frères et sœurs. Une sœur s'est suicidée en 2016 suite à un malaise professionnel. « Je suis sûre que maintenant elle est au paradis ». Diagnostic de schizophrénie pour un frère. Une sœur diabétique qui a été amputé. Fratrie confrontée à des difficultés psychologiques voire psychiatriques.

Ses parents se sont séparés lorsqu'elle était très jeune (1 ou 2 ans). Son père était chauffeur livreur et est reparti s'installer en Algérie. Sa mère a élevé ses enfants tout en travaillant.

Mère dévouée à ses enfants et courageuse.

Une enfant marquée par l'absence de la présence paternelle mais sans carence et sans traumatismes selon elle : « Quand on ne connaît pas quelque chose, ça ne manque pas ». Néanmoins l'expert dénote une frustration par rapport à son père. N'a rencontré son père que deux fois à l'âge de 20 et 25 ans. Hypothèse d'une insécurisation narcissique datant de cette absence paternelle.

Pas davantage d'éléments. Elle est très discrète.

Scolarité médiocre. Pas de brevet des collèges. « Je ne voulais pas travailler ». Manque d'assiduité. A abandonné son CAP ensuite car horaires contraignants et doit élever son fils seule.

Elle a été mariée pendant 6 mois et a divorcé quand elle était enceinte d'1 mois et demi. Elle revendique l'initiative de la séparation. « il voulait tout contrôler, pour moi tout était interdit, pour lui tout était autorisé »: autorité de contrôle qui lui était devenu insupportable. « c'était la religion, il était salafiste ».



L'expert estime qu'elle a des ressources pour se mobiliser. Capable également de changer d'avis, flexibilité. Ni rigide ni paranoïaque, s'adapte. Energie positive et constructive.

Aucun antécédent médical grave.

Pas d'antécédent psychiatrique selon elle.

En conclusion, l'Examen psychiatrique normal. Contact relationnel crispé. Pas de dépression. Présente à la relation, elle comprend. Discrète. Pas de propos spontanés. Parfaite maîtrise de sa pensée. Sure d'elle-même selon lui.

Souffrance familiale. Aucun diagnostic psychologique pathologique.

Elle n'extériorise pas de culpabilité sur les faits, elle rejette sur son interlocuteur qui l'a contacté.

Selima ABOUDI ne souffre d'aucune pathologie mentale, elle nie toute participation à un projet terroriste, n'avait pas conscience de ce qui se tramait. Pas d'altération du discernement, pas de dangerosité psychiatrique. Apte à comprendre le sens d'une peine.

Questions des avocats de la défense

A : Était-elle croyante lors de l'entretien puisque vous utilisez l'imparfait dans votre rapport?

E : elle semblait prendre du recul, elle laissait entendre qu'elle avait pris du recul par rapport à une ferveur qui avait pu l'animer quelques années auparavant.

A : Dans le rapport, il est écrit qu'elle buvait de l'alcool et qu'elle écoutait de la musique?

E : oui.

ENQUETRICERICE DE PERSONNALITE POUR MOHAMED LAMINE ABEROUZ

Déclarations de l'Expert

A rencontré Mohamed Lamine ABEROUZ au printemps 2017.

Assez réticent à parler pour certains sujets notamment sur son voyage en Mauritanie.

Né à Melun et grandit aux Mureaux. Bonne relation avec son grand frère. Mère autoritaire. Père calme et posé mais peu présent en raison de ses horaires de travail. Couple parental transmet la notion de respect et la religion qui a une place importante au sein de la famille. Aucun manque dans son enfance selon lui. Le couple parental divorce en 2010.

Sur le plan scolaire: assidu mais pose des problèmes en classe. Pas de brevet des collèges. Lycée professionnel après.



Exclu pour violences physiques et verbales en 2010. Attitude nuisible.

CAP en électricité en 2012. 2 stages pendant sa formation. Aucun problème particulier.

Motivé dans sa recherche d'emploi.

En 2010, 2011 il se rend en Mauritanie pour parfaire ses connaissances en arabe et religion. Il refuse d'en dire plus. Cours intensifs.

Intérêt grandissant pour la religion. Il déclare échanger sur internet avec des femmes mais lui veut des relations sérieuses.

Concernant son rapport à la religion: place importante de la religion. En observant sa mère et suivant des conseils de son père et de son frère, il s'intéresse à la religion. Assidu dans sa pratique de l'Islam.

Quand nous évoquons les attentats, il déplore être la deuxième victime des événements du fait de sa religion musulmane.

Questions du Président

Difficultés concernant sa scolarité: contacts avec des enseignants aux Mureaux. Certains membres de la fratrie faisaient partie des éléments perturbateurs de l'école, forte influence religieuse. Mohamed était un élève difficile qui enfrenait constamment les règles. Le père désavouait les corrections. Disait que l'école était raciste vis à vis des enfants car arabes.

P : Concernant ses réticences à parler de son voyage en Mauritanie ?

E : il n'a pas beaucoup voulu s'épancher.

P : Concernant ses réticences à parler des attentats en France ?

E : il était touché mais la difficulté résidait dans le fait que les musulmans étaient des victimes indirectes.

P : Vous avez évoqué plusieurs fois son frère qui l'avait recadré, plus strict que ses parents, l'a emmené à la mosquée, liens forts entre eux deux ?

E : Oui ils étaient proches tous les deux.

P : Sur son activité professionnelle, il avait un CDD comme ouvrier au moment des faits, quand vous le voyez en février 2017 il n'a pas repris le travail ?

E : Non.

P : Quels étaient ses projets professionnels ?

E : il souhaitait créer une entreprise mais pas encore défini.

P : il a donné les coordonnées de ses proches mais pas de ses amis ?

E : Non, il n'a pas souhaité.

P : Lors de son voyage en Mauritanie, il a été en contact avec des membres de sa famille. Ils habitaient là-bas ou ils voyageaient pour des courts séjours ?



E : Les membres de sa famille maternelle habitent là-bas.

Questions des avocats généraux

AG : La religion a une importance particulière pour Mohamed?

E : Oui mais l'expert ne sait pas si c'était excessif ou extrême. L'expert pense que c'était un devoir, une obligation mais pas une passion. Selon lui, il est modéré et pas laxiste.

Questions des avocats de la défense

A : vous connaissez la matière des faits?

E : Oui.

A : Les personnes entendues dans ce type d'affaires sont-elles aussi coopératives?

E : oui, en général.

A : Vous dites qu'il s'est montré réticent à parler du voyage en Mauritanie, vous êtes déjà bien informés, quels éléments vous attendiez en plus?

L'expert ne peut répondre à cette question.

Observations de Mohamed Lamine ABEROUZ:

« Je n'ai rien à cacher sur le voyage en Mauritanie. Sur les attentats, j'ai condamné clairement. Je ne sais pas ce que vous attendez de plus ».

ENQUETRICERICE DE PERSONNALITE POUR SELIMA ABOUDI

Déclarations de l'Expert

Née et grandit à Metz, quartier défavorisé et pauvre selon elle avec du trafic. Elle a 1 an quand le couple parental divorce. [Même biographie que l'expert psychiatrique].

Période très difficile en 2016.

En 2006, elle commence à porter le voile et à avoir une pratique plus rigoureuse de la religion. Elle change son mode de vie.

Quand elle divorce, elle arrête de porter le voile et prend du recul vis à vis de la religion.



Elle discute avec des personnes sur Internet. Ne donne pas l'identité de ces personnes. Ne donne pas plus de précisions.

Pas d'antécédents judiciaires.

Pointe toutes les semaines au commissariat. Interdite de quitter le territoire français.

Pas de cercles d'amis.

Aucune question.

AUDITION DE LA MERE DE SELIMA ABOUDI

Déclarations du témoin

« elle est gentille, elle s'est mariée, elle n'a pas de chance, elle a divorcé. Elle a le cœur sur la main ».

Questions du Président

P: son mariage n'a pas duré très longtemps.

T : Non.

P : Que pouvez-vous nous dire sur sa pratique religieuse.

T : aucune pratique religieuse. Pas de ramadan. Avant, « c'était une connerie de jeune ».

P : en 2016, Selima a changé?

T : Une de ses sœurs est décédée, une sœur a été amputé.

P : Est-ce que Selima vous parlait de ce qu'il se passait en Syrie?

T : Non.

P : elle a repris une activité?

T : « Maintenant elle est tranquille, elle s'occupe de son fils, elle a un chien qu'elle adore ».

P : par rapport aux attentats, vous en parliez en famille?

T : « on aime pas ça. ça nous donne la chair de poule. Non les jeunes n'aiment pas parler de ça ».



AUDITION DE LA SŒUR DE SELIMA ABOUDI

Déclarations du témoin

« C'est une femme moderne ». Attirée par les portables et Internet. Elle se réfugie pour échanger. Sa sœur a mis en garde Selima parce qu'il n'y a pas de contrôles adéquats, « on ne sait pas avec qui on échange ». « Quand on est dans une période difficile, on peut se laisser emporter ».

Questions du Président

P : est-ce qu'elle vous avait dit qu'elle était intéressée par la propagande islamiste?

T : Non pas du tout.

P : Les événements traumatisants en 2016: frère interné, suicide d'une sœur ont impacté Selima ?

T : oui tout à fait.

P : Vous lui connaissez des amis à votre sœur?

T : pas spécialement. Maintenant qu'elle travaille, elle a des affinités avec des collègues.

P : elle avait porté le jilbeb, c'était concomitant avec son mariage ?

T : C'était la même période en tout cas.

P : Vous avez rencontré Joel, son autre compagnon. Cela n'a pas fonctionné vous savez pourquoi?

T : il ne pouvait pas vivre en permanence avec Selima.

P : Vous dites dans votre déposition, « elle disait des trucs religieux alors qu'elle n'y connaissait rien ».

T : oui quand elle portait le voile alors qu'elle n'y connaissait rien à la religion.

P : elle est poursuivie pour non-dénonciation de crime. Elle était en lien avec une femme qu'elle pensait être un homme. Elle ne vous en a pas parlé?

T : Non, c'était une erreur.

Questions des avocats de la défense

P : Sur le suicide du suicide de votre sœur, pourquoi Selima n'en parlait pas trop?

T : C'est douloureux. On ne comprend pas pourquoi elle a fait ça.

P : A ce moment-là, elle s'était réfugiée sur Internet ?

T : oui c'était pour évacuer tout ça.



P : Par rapport à son fils, Selim. Vous vous en occupez. Est-ce que c'est une bonne mère?

T : oui tout à fait, c'est le plus important pour elle.

AUDITION DE LA SŒUR DE SELIMA ABOUDI

Déclarations du témoin

« Elle s'occupe bien de son enfant. Elle vit dans une Cité. C'est une bonne sœur et elle s'occupe bien de notre maman ».

Questions du Président

P : vous êtes proches?

T : oui

P : En 2016, son comportement a changé?

T : dans la famille, en 2016, on a eu de graves problèmes. Je n'ai pas su constater qu'elle n'allait pas bien.

P : Est-ce qu'elle vous a parlé des événements d'actualité géopolitique, au contexte international, concernant l'Etat Islamique?

T : elle n'en parlait pas.

P : Vous aviez expliqué qu'elle avait porté le jilbeb à cause du père de son fils?

T : oui après elle l'a enlevé.

Questions des avocats de la défense

A : lors de la perquisition à son domicile, des croquis avec des têtes de Lion ont été retrouvées. L'hypothèse émise est la suivante : il s'agit du Lion du Califat. Que pouvez-vous nous en dire ?

T : cela n'a rien à voir. c'était un exercice en art plastique. Je devais créer quelque chose. Selim, le fils de Selima était intéressé donc on a fait de l'art plastique à la maison.

A : Vous la voyez souvent, comment elle le vit?

T : elle a honte, elle a peur des conséquences. De perdre son enfant. Elle a beaucoup de peine.



AUDITION DU FRERE DE SELIMA ABOUDI

Déclarations du témoin

« La non-dénonciation, ça ne lui ressemble pas ».

« C'est une personne joueuse, sérieuse. Attentif à son enfant ».

Questions du Président

P : est-ce qu'elle a du caractère? Ou est-ce qu'elle peut se laisser influencer?

T: elle est réservée. Elle peut se laisser influencer.

P : Elle avait porté le voile quelques années auparavant.

T: je ne l'ai jamais vu.

AUDITION DE L'EX PETIT-AMI DE SELIMA ABOUDI

Questions du Président

P : Vous avez rencontré la famille de Selima?

T : oui.

P : Quels sont ses centres d'intérêts?

T : Son fils. Moi je travaillais.

P : Pour quelles raisons vous vous séparez?

T : je ne sais plus trop.

P : Qui est parti?

T : C'est elle qui a mis un terme.

P : Pour quelles raisons?

T: je sais pas.

P : Est-ce qu'elle aurait pu vous reprocher une infidélité?

T: Non. Elle a dit qu'elle était pour la polygamie.

P : Vous avez une pratique religieuse?

T: Non.



P : Est-ce que la religion a été une difficulté entre vous ?

T : Non.

P : Président lit la déposition du témoin. Sur les motifs de la séparation, vous dites que c'était parce que « elle était dans les trucs jihadistes ». Elle parlait beaucoup de ça, parlait avec des gens qui étaient dedans.

T : oui je me rappelle du drapeau.

P : Dans votre déposition, vous dites qu'elle serait partie en Syrie si elle n'avait pas eu son fils.

T : C'est elle qui m'a dit ça.

Le président continue la lecture de la déposition car le témoin n'est pas du tout loquace.

Dans la déposition, échanges de Selima avec un homme qui devait partir en Syrie. Elle lui disait que c'était bien. Dans la déposition, elle disait que les attentats en France, c'était la même chose que la France faisait en Syrie. Charlie Hebdo elle a dit c'est bien fait, ils ont eu ce qu'il méritait.

Le président s'énerve. Dans votre témoignage, beaucoup d'éléments laissent à penser qu'elle soutenait l'EI et qu'elle était en contact avec des personnes. Il est toujours plus facile de dire les choses lors d'une déposition que devant une Cour d'Assises.

Le président renonce.

Questions des avocats de la défense :

A : Vous n'avez jamais été musulman ?

T : « Bah non ».

AUDITION D'UN EXPERT PSYCHIATRIQUE SUR SELIMA ABOUDI

« Elle dit qu'elle est totalement étrangère à l'affaire et ne connaissait pas les protagonistes sauf un. Elle dit ne pas cautionner ces actes. Elle dit avoir eu des convictions intégristes mais ne jamais avoir pu passer à l'acte. Elle affirme être indemne de toutes anciennes pathologies psychologiques. Elle ne présente aucun trouble psychique et aucun trouble de la personnalité. Elle n'a jamais été suivie par un psychologue n'ayant pas eu besoin. Elle n'a rencontré que deux fois son père. Ce sont ses frères aînés qui l'ont remplacé. Elle n'a jamais évoqué de sentiment abandonnique. Elle a des failles dans son instruction mais n'a jamais redoublé de classe. Elle fume des cigarettes mais pas de drogue, elle boit quand elle sort mais jamais dans l'ivresse. Elle a parfois le moral dans les chaussettes mais elle n'a jamais tenté de suicidé. Elle se serait mariée puis séparée pour incompatibilité de caractère, après elle se met avec un autre compagnon et il arrive la même chose sans plus de précision. On conclut à l'absence de trouble psychiatrique ou psychique. Il y a peu de participation dans l'évaluation, peut-être à cause de la déficience intellectuelle mais surtout compte tenu de sa situation et de l'enjeu de



l'examen au regard de sa situation. Ses capacités de réflexion ne sont pas entravées, fait preuve de bon sens concret, une référence au sens commun tout à fait satisfaisante. QI de 85. Attitude défensive, pauvreté imaginative. Absence de dysfonctionnement relationnel entre elle et sa mère. L'absence réelle de l'image du père peut être problématique mais elle dit qu'elle n'en n'a pas souffert. Une certaine fiabilité personnelle peut la conduire au suivisme, elle a déjà été adepte des thèses radicales ».

Questions du Président

P : sur sa passivité durant l'examen, c'est une structure de sa personnalité ou un aspect défensif ?

T : elle a tendance à des passivités mais je ne lui fais pas dire tout et n'importe quoi. Elle n'a pas une personnalité dépendante.

P : Elle a dit être tombé amoureuse d'un personnage sur internet qui était un combattant djihadiste mais en réalité était une jeune femme, cela vous évoque quoi ?

T : son interlocuteur s'il a un petit peu d'intuition psychologique aurait pu la harponner c'est tout à fait possible au regard de ses dispositions caractérielles qui sont notamment la passivité et donc l'inclinaison au suivisme.

P : oui mais elle a auparavant été proche d'un homme salafiste et d'autre part son autre compagnon dit qu'elle était très attirée par les mouvements djihadistes, donc le terreau était préalable à cette relation d'ascendance évoquée

T : du point de vue du psychologue je n'en sais pas grande chose car j'ai tenté d'aborder ces points mais je n'en sais pas plus que ce qu'elle m'a dit. Vous parlez de terreau, si d'elle-même elle dit qu'elle avait des velléités de cette nature par définition il y a un terrain. Je ne peux pas forcer les gens à me dire ce que j'ai envie d'entendre ou ce qu'ils n'ont pas envie de me dire.

Questions de l'Avocat de Selima ABOUDI

A : vous parlez d'insuffisances intellectuelles légères ?

T : on considère le QI normal de 100, la norme faible à 90, entre 80 et 90 on parle d'insuffisance intellectuelle dont c'est son cas. Mais elle, c'est à cause des failles de l'instruction mais de son intelligence pure. Ce qui m'intéressait était son intelligence sociale, c'est celle qu'elle a de meilleure !

A : vous dites qu'elle serait susceptible de se faire harponner par un biais adapté à son profil ?

T : elle serait tombée amoureuse par cet « homme », le harponnage c'est le propre de la séduction. Je pense que Madame ABOUDI n'est pas insensible à ce genre de chose. Nous n'avons pas à faire à une personnalité pathologique.

A : vous avez dit qu'ABOUDI se disait étrangère à la préparation d'un attentat, j'ai cru comprendre que vous étiez surpris ?



T : je ne suis pas tenu de croire ce que les gens me racontent mais je les crois volontiers mais pas tenu. ABOUDI m'affirmait qu'elle était tout à fait opposée à ce type de comportements sociaux.

A : cela tombe bien car ce n'est pas ce qu'il lui est reproché, il lui est reproché la non-dénonciation et non pas la commission. Vous parlez de gens qui « acceptent pas les accusations portées contre eux », rassurez-moi vous accepter l'augure que des gens puissent contester les accusations portées contre eux ?

T : j'examine des personnes présumées innocentes, puis je n'ai pas pour devoir d'examiner la réalité de ce qu'elles disent.

A : ne croyez-vous pas qu'il ait pu y avoir un quiproquo sur à la fois ce qui lui est reproché sur la question de la reconnaissance, en réalité elle a reconnu ce qu'il lui a été reproché, donc on peut être surpris du fait de la façon dont vous le présentez on a l'impression qu'elle conteste ?

T : un examen psychologique ne se fait pas sur les accusations, on examine indépendamment des accusations. Quand quelqu'un assume alors on intègre dans les conclusions une étude de ces faits mais quand elle nie, non. Vous m'amenez sur un terrain qui n'est pas le mien notamment quand la personne nie. Elle dit qu'elle est étrangère aux faits.

Questions du Président à Sélima ABOUDI

P : vous souhaitez nous dire des choses supplémentaires sur votre vie suite au témoignage de ce matin ?

T : c'était ça

P : le fait de ne pas avoir connu votre père a été sujet de frustration ?

T : non pas vraiment. C'était mon grand frère qui le remplaçait.

P : il a été dit que vous avez été turbulente à l'école

T : je n'aimais pas aller à l'école, en 3ème

P : Monsieur A. c'était un mariage arrangé ?

T : oui

P : c'est lui qui avait de l'influence pour le jilbeb ?

T : non non c'était que moi.

P : vous n'êtes pas resté longtemps ensemble

T : moins d'un an

P : vous vous êtes séparés avant la naissance de votre fils

T : oui. il est revenu après la naissance mais ça se passait pas très bien puis je l'ai plus revu



P : il verse une pension ?

T : non il n'a pas voulu le reconnaître

P : Monsieur B. vous avez été enceinte de lui à deux reprises. Dans les circonstances rapportées ce matin

T : tout à fait

P : jusqu'en 2017, après votre placement sous contrôle judiciaire, vous n'aviez plus d'activités professionnelles

T : oui

P : vous avez repris

T : oui, en CDI.

P : j'aimerais revenir sur le passé, à un moment avez-vous eu une attirance pour les mouvements djihadistes, pour la Syrie, moi je connais toutes vos déclarations...

T : j'avais des amis salafistes, j'ai fréquenté des gens

P : le compte Facebook a été ouvert quand ?

T : 2009

P : votre mari était salafiste

T : oui

P : vous vous êtes intéressé au salafisme

T : oui j'y ai adhéré

P : via les réseaux sociaux vous avez glissé, mais comment ? La Syrie c'était plus tard !

T : je fréquentais des salafistes, je sais pas comment l'expliquer.

P : je peux pas savoir à votre place

T : c'était pour pas être seule.

P : vous aviez votre famille quand même

T : oui

P : je comprends la solitude mais pourquoi s'intéresser à ce type de gens

T : je sais pas.

P : qu'est-ce qui vous attirait chez les djihadistes ?



T : j'étais fascinée car ils étaient le contraire de moi

P : les faits reprochés sont non-dénonciation pour vos liens avec MADANI (Abu Omar) mais avant ça vous aviez envoyé de l'argent à des islamistes, vous aviez des liens avec des djihadistes connus, donc pourquoi avoir tous ces contacts ?

T : j'ai toujours fréquenté sur Facebook des musulmans, des salafistes.

P : sur les attentats de Charlie vous aviez dit que c'était normal et qu'il fallait pas insulter/caricaturer le prophète. Et l'épisode qu'il relate sur le drapeau avec la Chahada ?

T : oui c'est ça

P : pourquoi avoir ça ?

T : il n'y avait pas que ça et puis les couleurs allaient bien avec la cuisine

P : oui enfin je crois pas qu'il y ait besoin de ça. Quelles significations aviez-vous à cet affichage au-delà de la vertu décorative ?

T : aucunes.

P : vous regardiez quoi comme propagande de l'EI sur internet ?

T : tout ce qu'il y avait dans le fil d'actualité.

P : après vous en avez beaucoup supprimé.

T : oui

P : pourquoi

T : pour rien de particulier

P : on sait maintenant que MADANI a été en contact, via un personnage djihadiste, avec beaucoup de femmes, vous-mêmes vous avez dit qu'il avait parlé de Rachid KASSIM, donc vous n'aviez pas eu accès à sa documentation ?

T : non je ne sais pas qui est cette personne

P : vous regardiez quoi alors ?

T : je m'en souviens pas trop

Le Président donne lecture de faits à charge sur des partages Facebook islamistes qu'ABOUDI a réalisé ainsi que plusieurs pages « aimées » par ABOUDI sur les réseaux sociaux

T : oui

P : sinon pourquoi avoir effacé tous vos messages Facebook ?



T : car j'avais la messagerie pleine.

P : vous savez la date du 8 septembre 2016 dans notre dossier est quand même très particulières or c'est très précisément le 8, jour de l'arrestation de MADANI, que vous supprimez tout ?

T : cela n'a rien à voir.

P : d'autant qu'elle vous avait avant appelé à la prudence

T : aucun lien

P : analyse de votre ligne téléphonique on comprend que vous avez communiqué avec MADANI, 2766 contacts entre le 1er août et le 2 septembre 2016 exclusivement des sms à l'exception appel de MADANI le 26 août à 5h35 qui n'a pas abouti. Expliquez-nous la nature de vos contacts avec celui que vous pensiez être un homme

T : une personne m'a contacté et m'a dit de faire attention à une personne avec qui j'étais en contact. Après on commence à faire connaissance. J'apprends que c'est un homme d'une trentaine d'années qui vit chez ses parents, qui est serviable, aimable.

P : Vous apprenez qu'il revient de Syrie?

T : non

P : il vous dit quoi d'autres alors ?

T : on discute de tout, de rien.

P : il vous demande de prendre une application, Telegram

T : je sais plus, j'ai refusé, et après on discute encore, et après

P : et après ?

T : et après il me dit...

P : il vous dit quoi ?

T : il me parle de sa mère, sa sœur

P : c'est tout

T : oui

P : non !

T : après il m'a demandé de l'argent, j'ai refusé, il dit que c'était pour un barbecue ou un feu d'artifice

P : et alors

T : ...



P : vous vous dites quoi quand Abu junai ne donne plus de nouvelles

T : que c'est bizarre

P : les éléments laissent penser que vous avez eu beaucoup de contacts au moment des faits

T : non c'était la rentrée scolaire et j'ai posté un lieu qui a fait qu'on m'a beaucoup parlé

P : je vais vous rafraîchir la mémoire, en GAV à 9 reprises vous avez été entendue, on vous informe que vous avez été en contact avec MADANI plus de 2000 fois vous répondez que vous ne savez pas dont il peut être question, on vous cite la Kunya Abu SOULEYMAN, ça vous dit quelque chose puis vous avouez finalement plus tard le connaître. Là vous demandez un avocat. Plus tard vous direz que cela n'a aucun lien avec l'EI, vous dites que vous saviez qu'il était en lien avec l'EI car il vous envoyait des vidéos de propagande etc. Le Président enchaîne la lecture de liens d'ABOUDI avec des personnes en lien avec la mouvance islamiste et djihadiste.

En 7ème audition de GAV vous changez de version suite aux déclarations de Samia CHALEL, vous dites qu'il vous demande de l'argent pour un feu d'artifice pour venger les frères et sœurs bombardés en Syrie, il vous donne des détails et vous dit qu'ils sont plusieurs frères, vous dites que vous comprenez que c'est pour commettre un attentat, vous dites qu'Abu SOULEYMAN vous a aussi parlé de KASSIM et on vous demande ensuite pourquoi vous n'avez rien fait et dit, vous répondez que c'est parce que vous étiez amoureuse et favorable aux attentats sans avoir donné d'aide concrètes. Ca fait beaucoup, c'est malheureux que je sois obligé moi de le dire et pas vous. Pourquoi c'est compliqué de raconter tout ça ?

T : parce que c'est flou, j'ai honte, il y a pleins de trucs.

P : vous êtes poursuivie pour non-dénonciation de crime. Alors si on essaye de mettre un peu de distance avec tout ça, pouvez-vous expliquer pourquoi vous communiquez avec Abu Junai ?

T : Je l'aimais bien

P : vous étiez amoureuse de lui ?

T : avec le recul je me dis non mais je l'aimais beaucoup.

P : qu'est-ce qui vous séduisait ?

T : le fait qu'il allait souvent voir sa mère, sa nièce

P : pas séduite par le fait qu'il revenait de Syrie, qu'il cherchait à faire un attentat, le fait qu'il s'engage ?

T : je sais pas. Oui ces mecs-là me fascinait car ils sont peur de rien. Contrairement à moi

P : plusieurs fois vous parlez de feu d'artifice et vous comprenez que c'est un attentat

T : oui comme j'étais dedans je comprends.

P : oui et la deuxième fois qu'il en parle cela à l'air plus précis car il parle de plusieurs frères associés, il dit qu'il va mourir etc. En plus dans le contexte de l'été 2016 ...



T : silence

P : vous vous êtes posé la question d'en parler à un tiers ? Cela vous inquiétait ?

T : non

P : est-ce que vous adhérez ?

T : non

P : pourquoi ne pas lui avoir dit « mais qu'est-ce que tu fais » ?

T : je ne sais pas

P : vous faites le lien avec Abu Junaid quand vous entendez parler des attentats ?

T : non

P : c'est le moment de prendre du recul, de dire les choses. On a l'impression que vous êtes tétanisée et que vous n'avez pas pris de recul. Vous avez respecté votre contrôle judiciaire, vous êtes insérée, il y a des éléments positifs mais pour nous la réflexion a pas beaucoup avancée. C'est le moment ou jamais. Vous comprenez ?

T : oui

P : alors ? je vois que vous regardez désespérément votre avocat mais ce n'est pas lui qui va parler à votre place. Alors ?

T : rien d'autre à dire. C'est bizarre de parler du virtuel au réel, on se rend pas compte, on peut vite basculer

P : comment vous envisagez votre avenir ?

T : lundi je saurai comment me positionner (avec le délibéré), j'ai eu une proposition d'évolution professionnelle comme responsable adjointe mais je peux pas dire oui comme je sais pas ce que le procès va donner.

P : pourquoi vous voulez quitter votre quartier ?

T : beaucoup de délinquance, de chômage etc. C'est pour mon fils.

P : comment fait-on pour passer de la fascination à la honte ?

T : je suis suivi par une psy. Quand on n'a pas confiance en soi on est attiré par les mauvaises choses.

P : le fait d'être mère de famille, vous a empêché de dire non aux propositions de mariage

T : oui

P : vous pouvez expliquer un peu plus ?

T : quand je fréquente quelqu'un je pense toujours à mon fils.



P : s'il n'y avait pas eu votre fils vous seriez allé à Paris ?

T : non

P : vous dites que lorsqu'il vous parle de feu d'artifice et de mort en martyr, vous le preniez pour un rigolo mais vous disiez aussi être fasciné, donc un rigolo ça fascine ?

T : non

P : qu'est-ce qu'il y a dans votre tête ?

T : je sais pas , j'étais pas dans mon état normal

P : ça veut dire que vous auriez pu entendre des choses sans réagir alors que vous auriez dû ?

T : à l'époque quand je vais sur internet c'était pour me changer les idées

P : vous auriez pu faire du jardinage. Alors à quoi vous pensiez !?

T : je ne sais pas

P : au fond vous avez honte de quoi ?

T : d'avoir été ceux que j'ai fréquentés, d'avoir été celle que j'ai été.

Questions des Avocats Généraux

AG : vous avez dit au président que vous vous sentiez seule, mais pourquoi avoir choisi la sphère d'islam radical et de djihadisme ? Internet c'est large et neutre on peut se regrouper autour de différents intérêts

SA : du fait que j'étais déjà salafi avant, j'avais ouvert une page et je pense que ça ouvert des portes.

AG : des portes sur quoi ? C'était de la haine, de la haine contre votre propre pays, vous ressentiez quoi ?

SA : silence...

AG : vous étiez d'accord avec ce discours ?

SA : non c'était le fait qu'au début on vous dit que la Syrie c'est pour aider les gens, les enfants

AG : oui enfin vous voyez vite que l'EI égorge les porcs

SA : je sais pas quoi vous expliquer.

AG : sur le discours des terroristes ?

SA : ah j'étais contre



AG : alors pourquoi discuter avec ces personnes ?

SA : silence.

AG : aujourd'hui vous avez encore une activité sur internet ?

SA : non

AG : pourquoi ?

SA : j'étais accroc alors j'ai tout arrêté et maintenant je ne ressens plus le besoin.

AG : est-ce qu'il s'agissait de la seule et unique fois qu'une personne vous ait sollicité et vous ait averti d'un projet violent ?

SA : oui

AG : je comprends pas de quoi vous avez honte, par rapport à ce qu'on vous reproche, vous avez honte de quoi ?

SA : j'ai honte de mon passé, d'avoir passé mon temps sur internet

AG : vous avez honte de ne pas avoir dénoncé l'attentat ?

SA : oui bien sur

Questions de l'avocat d'Inès MADANI

A : vous êtes influençable ?

SA : je ne sais pas

A : que quand on s'y prend bien on vous fait dire ce qu'on veut

SA : je sais pas

A : vous confirmez que les 2 et 3 septembre vous avez des échanges avec MADANI sur le compte d'Abu Junaid

SA : non je ne sais plus le compte

A : c'est important car le compte Abu Junaid a été utilisé par MADANI et il apparait que la dernière connexion faite par l'utilisateur remonte le 2 septembre dans l'après-midi, ça m'intéresse de savoir si vous avez effectivement communiqué et sur quel compte

SA : je ne sais pas et le 3 ma grosse activité sur internet c'était par rapport à l'école de mon fils.

A : moi ce qui me frappe c'est que dans cette audition n°7 on a l'impression que les enquêteurs vous livrent des éléments que vous allez tranquillement finir par valider. Vous n'avez pas l'impression qu'ils ont tenté de vous influencer ?



SA : non

A : je vous repose la question, est-ce que vous avez dit aux enquêteurs ce qu'il c'était passé ou alors vous avez été impressionnée et vous avez été dans le sens de ce qu'il vous annonçait

SA : je sais pas.

Questions de l'avocat de la défense

A : en 2006 il se passe quoi ?

SA : je rencontre un homme qui me donne des livres

A : et vous donnez salafistes

SA : oui

A : c'est quoi être salafiste ?

SA : pratiquer l'islam comme les pieux prédécesseurs

A : c'est à dire ?

SA : porter le djilbeb, pas sortir etc.

A : quand n'êtes-vous plus salafiste ?

SA : quand je me sépare

A : en quoi le voile allait contre le bonheur de votre fils

SA : je suis dans la vente et le voile c'était pas possible

A : c'est surprenant, vous expliquez que vous n'avez pas de pratique religieuse au moment des faits

SA : je sais c'est bizarre.

A : vous priez ?

SA : non, je vous ai dit c'était pour avoir de la compagnie

A : à l'époque des faits vous vous considériez comme musulmane ?

SA : oui j'ai toujours eu un lien

A : le cadre dans la cuisine je ne peux pas croire que c'est que de la décoration, je pense que ça rentre dans le cadre de votre attirance de le milieux islamiste

SA : oui c'était pas spécialement que pour de la déco



A : vous avez compris qu'en disant que vous avez effacé la messagerie le 8 septembre par hasard vous vous incriminez ? En réalité vous étiez morte de trouilles et vous vous dites qu'il y aurait moins de problèmes ?

SA : oui

A : dites le plus fort je suis désolé

SA : oui

A : pourquoi avoir effacé les messages ?

SA : j'avais peur

A : de quoi

SA : qu'on découvre mes conversations avec certaines personnes

A : vous avez fait le lien entre Abu et l'attentat échoué

SA : oui

A : je suis votre avocat, je suis là dans votre intérêt. Est-ce qu'il y a eu des échanges de nature érotiques et/ou sexuelles ?

SA : jamais

A : j'en prends acte, vous m'avez toujours dit non. Alors il vous parle de quoi en 100 messages par jour ?

SA : du petit, de conseils pour la blessure etc. De tout,

A : j'ai la sensation que vous cherchiez un homme, et que vous êtes une femme.

SA : silence

A : comment vous interprétez le « feu d'artifice » ?

SA : un attentat, j'avais compris.

A : vous reconnaissez que vous n'avez pas cherché à joindre les autorités ?

SA : oui

A : donc vous reconnaissez les faits qui vous sont reprochés ?

SA : oui

A : vous êtes encore pratiquante croyante ?

SA : non je ne crois plus, j'ai eu que des galères, j'ai envie de profiter de la vie.



A : j'ai l'impression que la judiciarisation de votre situation a fonctionné, votre GAV, votre contrôle judiciaire etc.

SA : oui

A : vous m'aviez dit « j'étais morte avant, je suis vivante depuis »

SA : oui c'est ça.

Intervention MADANI : Je parle pas arabe ! Le nom Abu Omar c'est faux, elle a dû l'apprendre dans les médias.



13^{ème} jour d'audience :
Mercredi 9 Octobre 2019



AUDITION DU PERE DE MOHAMED LAMINE ABEROUZ

Le témoin est aidé d'une interprète.

Déclarations du témoin

Le témoin : Mon fils a eu une très bonne éducation, c'est quelqu'un qui n'a pas eu de problème. Depuis 2009, et pour des raisons de malentendu avec la famille, j'ai changé de domicile et je faisais des allers retours entre la France et le Maroc. Je retrouve mon fils, normal, qui pratique la religion de façon régulière mais pas rigoriste ou intégriste. Je suis arrivé depuis 1972 ici en France et dans ma famille, nous sommes pratiquants mais pas d'une façon extrémiste. Il est respectueux des règles de la vie commune, il nous respecte nous.

Questions du Président

Le Président (P) : En 2016, viviez-vous sous le même toit ?

Le témoin (T) : En 2016 j'étais au Maroc pratiquement la moitié de l'année et le reste ici.

P : Avez-vous de la famille en Mauritanie ou est-ce sa mère ?

T : Il a une tante en Mauritanie, y a séjourné, a appris la langue et est passé par l'ambassade de France car je lui avais dit que s'il devait quitter la France il devait se déclarer. C'est du côté de sa mère.

P : Il était proche de son frère ?

T : Depuis que j'ai quitté le logement familial, j'ignore beaucoup de choses sur les relations entre les enfants.

Questions des Avocats généraux

Avocat Général (AG) : Une enquêtrice de personnalité a été entendue, elle a pu indiquer que lorsque votre fils était à l'école primaire, elle a pu dire qu'il y avait une forte position religieuse dans la famille et que vous aviez refusé de lui serrer la main car c'était une femme.

Le témoin (T) : Que voulez-vous que je vous dise ? Mon fils a toujours été dans la famille, imprégné dans la religion mais pas extrémiste. C'est la même religion, la même pratique que ce qu'on faisait au Maroc. Concernant le fait que j'aurai refusé de serrer la main, c'est un mensonge.



AUDITION DE LA MERE DE MOHAMED LAMINE ABEROUZ

Le témoin est aidé d'une interprète.

Déclarations du témoin

Le témoin : Que voulez-vous que je dise sauf que c'est mon fils. Je le connais bien, c'est moi qui l'ai élevé. C'est quelqu'un de raisonnable, qui ne connaît pas le mensonge. S'il a fait des déclarations, ça veut dire que c'est la vérité. Ce qui s'est passé s'est passé, moi je n'étais pas là, j'étais au pays. Voilà ce que je peux vous dire.

Questions du Président

Le Président (P) : Savez-vous qu'il n'est pas en prison dans le cadre de notre affaire ?

Le témoin (T) : Je ne comprends rien, mon fils est victime.

Questions des Avocats généraux

Avocat général (AG) : Avez-vous de la famille en Mauritanie ?

Le témoin (T) : Oui, ma tante, mon frère et ma sœur.

AUDITION DE LA SŒUR DE MOHAMED LAMINE ABEROUZ

Questions du Président

Le Président (P) : Vous avez une dizaine d'année de différence avec votre frère ? Que pouvez-vous nous dire sa personnalité ?

Le Témoin (T) : Mon frère c'est comme tous les jeunes, il a des hobbies sportifs, de la marche, du foot avec des amis.

P : Que pouvez-vous dire de lui ? De son caractère ? Il vous parle beaucoup ?

T : On a une très bonne entente. Ça peut être de tout, des sujets de décoration, divers domaines.

P : Il avait d'autres ambitions professionnelles ?

T : il voulait juste débiter et se disait qu'il allait voir par la suite.



P : On a compris qu'il était très intéressé par la religion, est parti en Mauritanie, vous en savez quelque chose ?

T : Moi j'ai appris l'arabe, plus on a de langues vivantes plus c'est mieux, même moi actuellement je me perfectionne dans l'anglais. En Mauritanie c'est l'Arabe avec la base de la grammaire difficile de trouver dans les pays arabes.

P : N'est-ce pas lié au fait qu'il s'intéresse au texte sacré ?

T : Comme vous apprenez l'arabe, tous les livres en Arabe vous allez savoir mieux les comprendre.

P : C'est le seul de la famille à être parti en Mauritanie ?

T : Personne.

P : Vous savez comment lui est venue l'idée ?

T : lui tout seul, chacun a tous grandi.

P : Vous lui connaissez des amis ?

T : Certains, pas tous.

P : Comment a été perçu le départ de votre autre frère au Pakistan ?

T : Si je peux me permettre on est sur l'affaire de mon frère. Je préfère ne pas en parler.

P : Vous savez quelque chose de l'autre affaire pour laquelle il est détenu ? Vous allez le voir en prison ? Et votre autre frère ?

T : Oui j'y vais. Mon autre frère est sorti, il fait sa vie comme tout le monde. Juste savoir, si la personne concernée n'était pas au courant des événements comment vous jugez ça ?

P : Vous aurez une réponse à la fin de l'audience.

Questions des avocats généraux

Avocat général (AG) : Est-ce que vous pouvez nous dire si à votre sens votre frère a un bon niveau de connaissance religieuse ?

Le témoin (T) : Vous voulez dire qu'il est diplômé ?

AG : Pour vous, comme vous voulez ?

T : Pour moi non, car si je veux me référer à quelque chose d'ordre religieux, c'est beaucoup plus des personnes doctorantes ou diplômées.

AG : Sans parler de diplôme, l'importance de la culture religieuse, a-t-il pu engranger un certain nombre de connaissances religieuses ?

T : je dirai non, il faut étudier, étudier, comme vous pour apprendre le droit.

AG : Lui posiez-vous des questions en matière religieuse ?

T : Non, et si je l'avais fait il m'aurait dit je ne connais pas, il faut que je me documente.



Questions des avocats de la défense

Avocat de Mohamed Lamine ABEROUZ: Vous êtes un peu intimé quand même ?

Le témoin (T) : Je ne vous le cache pas.

A : *Votre frère est-il quelqu'un de calme, joyeux ?*

T : C'est quelqu'un de calme, très joyeux, blagueur.

A : *Comment percevez-vous sa pratique religieuse ? Extrémiste ? Sectaire ? exerce-t-il une radicalité ?*

T : Non, du tout. Moi il m'a toujours encouragée de reprendre mes études, travailler.

A : *Pouvez-vous donner des indications sur les conditions matérielles du voyage en Mauritanie ? Des personnes installées ?*

T : Oui des personnes installées.

Déclaration de Mohamed Lamine ABEROUZ

J'ai parlé avec elle hier soit, elle était un peu énervée des déclarations faites sur mon frère par des journalistes c'est pour ça mais je répondrai de manière exhaustive à vos questions.

INTERROGATOIRE DE MOHAMED LAMINE ABEROUZ

Questions du Président

Le Président (P) : Souhaitez-vous revenir sur certains éléments de votre histoire de vie ? Vous avez toujours vécu au même endroit ?

Mohamed Lamine ABEROUZ (MA) : (évoque différentes résidences). Quand j'étais en primaire, je faisais la prière sans vraiment me dire pourquoi, une forme de pratique sans croyance derrière. C'était limite plus culturel. C'est pour ça que j'ai délaissé pendant l'adolescence.

P : Vous avez été décrit comme un élève très perturbateur ?

MA : Certes je me faisais pincer les doigts mais j'étais pas seul. C'était un quartier sensible, l'ambiance n'était pas studieuse, je me contentais de juste suivre en cours, faire le minimum, vous traînez avec des gens pas très recommandables. Je n'ai même pas obtenu le brevet, je m'en fichais complètement. J'ai choisi pas défaut électrotechnique, j'ai pris un truc car il fallait choisir un truc. J'ai eu quelques petits problèmes et ai été exclue. Ensuite à 17 ans j'ai commencé à m'investir, à apprendre, le peu qu'on m'avait enseigné était insuffisant. J'ai fait quelques formations en attendant. Vers la fin d'année je n'avais pas de perspectives scolaires et lors que ma tante discute avec ma mère, elle lui a expliqué.



C'est ma tante de Mauritanie qui lui a proposé, en disant qu'ils avaient de bonnes écoles, étaient aisés. Elle est à l'initiative de ce voyage, j'ai tout de suite adhéré. Même si je parle le dialecte, ce n'est pas le littéraire. Donc c'était une des choses qui m'a poussé à vouloir apprendre. Je voulais lever cette ignorance, approfondir mes connaissances. Ensuite j'ai vécu de manière alternée chez ma tante et chez mon oncle. Au départ j'étais essentiellement à la capitale et c'étaient des professeurs particuliers qui venaient me donner des cours de langue arabe et ce sont des professeurs qui m'ont dit tu ne peux pas apprendre uniquement l'arabe car tu veux approfondir la religion et ils m'ont conseillé d'apprendre en parallèle les bases de la religion. J'avais 17 ans à l'époque, c'était mon oncle qui m'a dit de m'enregistrer à l'ambassade française car j'avais prévu de rester 2 ans. Ils m'ont donné une carte disant que j'étais sous protection de l'ambassade française. J'ai poursuivi mes études comme ça pendant 4 mois. Une fois que j'avais un niveau suffisamment correct, j'ai fait un voyage dans une école traditionnelle, où il y a une ambiance déconnectée de tout. Pas de télé, pas d'internet, 47 degrés, qu'une seule saison. On m'a dit que c'était bon pour l'éducation de l'âme. Je suis resté dans cette école.

Quand mon frère il est parti, ils me l'ont caché. Ils ne savaient pas où il était. A partir de Mai, quand il est revenu, ils m'ont juste dit de revenir. Je suis revenu au mois de juin 2011, ma tante m'a dit ce qu'il s'était passé. Tout de suite on m'a dit il risque 10 ans de prison, et ma mère avait peur pour moi car elle avait peur qu'ils croient que je voulais faire la même chose. Finalement, il ne s'est rien passé, j'ai poursuivi un CAP électrotechnique. Ensuite j'ai été auditionné. J'ai eu une année vide puis j'ai fait un bac pro mais je ne trouvais toujours pas de boulot. J'ai fait quelques missions d'intérim en Banque.

P : Vous êtes incarcéré depuis combien de temps dans le dossier Magnanville ?

MA : Décembre 2017. On m'a exclusivement posé des questions sur mes relations avec un des suspects qui était mon voisin, pas vraiment un ami, mais on allait dans la même mosquée. Lui il a été condamné pour AMT en 2013. Il a déménagé à sa sortie donc on ne se voyait plus trop et fin 2015 il a ouvert une entreprise de Sandwicherie. On s'est un peu rapprochés. Les enquêteurs ne voulaient pas connaître notre relation et ont sorti des écoutes. Il n'a pas découvert l'idéologie avec moi. Quand il est sorti de la détention, il faisait du prosélytisme à tout va, on lui a reproché d'être un leader religieux en prison. Quand il était dehors, il était sous-commission rogatoire pour avoir influencé une personne à être allées en Syrie. Ensuite on m'a reconvoqué, on m'a posé des questions, ils m'ont dit qu'ils avaient retrouvé mon ADN sur un truc mais ce n'était pas possible. On essaie de me donner la casquette du méchant qui a influencé. Concernant ces faits, je réitère, je condamne ce qu'il a fait, je n'ai pas participé à ça. Il y a d'autres éléments qui plaident en ma faveur, mais une instruction étant en cours je ne veux pas m'approfondir sur le sujet.

P : Pourquoi ne retournez-vous pas en Mauritanie ?

MA : J'avais le souhaite mais financièrement je n'avais pas les sous, je ne voulais pas revenir dans la famille. J'avais un projet de mariage. Et puis aussi les études. J'ai toujours eu cette idée de partir pour vivre là-bas. On va pas vous refuser car vous portez la barbe ou priez dans votre bureau, là-bas il y a une réelle liberté d'expression religieuse. En Mauritanie, j'y étais au moment du printemps Arabe et j'étais choqué de voir un Imam critiquer Kadhafi. Là-bas, les gens ils sont libres, disent ce qu'ils pensent sans contrainte. Le Maroc, ils vivent dans une terreur cachée, les gens ils n'osent pas dire quoi que ce soit.

P : Avez-vous envisagé un départ en Syrie ?

MA : Non, j'avais la clairvoyance, je savais que cette situation n'allait pas durer, il y a eu des précédents en Irak, Afghanistan, ceux qui y vont là-bas pour vivre c'est des abrutis, ils y vont pour mourir. Moi je



voulais m'établir dans un pays islamique pour pouvoir vivre ma religion pleinement. Le seul pays autre que j'envisageais c'était l'Egypte en 2013 mais Morsi venait d'être renversé et ça m'a refroidi. Et l'Arabie Saoudite pour faire un pèlerinage.

P : Le projet de l'état islamique c'était aussi ça quand ils ont proclamé le Califat. Et votre frère ?

MA : On connaît le profil de mon frère, mon grand-frère, déjà mes parents ils sont illettrés, celui qui s'est occupé de ma scolarité c'était mon grand frère. Pendant le collège c'est lui qui essayait de me recadrer au niveau de la délinquance. Quand il nous voyait sortir il nous mettait des stops. Il nous a aussi offert pas mal de choses. C'est normal qu'il y ait cette affinité. Il m'a juste fait prendre conscience d'une vérité que je savais, pour être musulman il faut faire les 5 piliers. Vous êtes dispensé de la Zakat ou du pèlerinage si vous n'avez pas d'argent mais vous n'êtes pas dispensé de la prière sauf si vous êtes évanoui. Ce n'était pas professeur. En fonction de la tendance, il y en a certains qui vont manipuler les traductions en fonction de la tendance donc j'avais ce désir d'indépendance.

P : Vous ne pensez pas qu'il y a une possibilité d'interprétation du texte ?

MA : Il y a des versets clairs et des versets équivoques qui nécessitent une interprétation. Si le prophète dit qu'il faut être généreux avec ses voisins alors il faut l'être. Si une formule est donnée et qu'il n'y a pas des indices d'un sens second, alors vous prenez le sens littéral. Si vous êtes musulman, vous acceptez d'être soumis à dieu. Dieu, il ne veut que du bien pour moi, donc je n'ai pas de raison de vouloir rejeter les choses.

P : Vous pensez quoi des musulmans qui n'ont pas la même pratique que moi ?

MA : Si quelqu'un prie plus moi ?

P : Vous voyez ce que je veux dire ?

MA : Si quelqu'un ne prie pas, pour moi vous n'êtes pas musulman, la foi ce n'est pas avec la bouche, ça provient du cœur et c'est confirmé par les actes. Après lui peut le penser, moi je pense que non et le jour du jugement on verra qui a tort.

P : Comment vivez-vous la difficulté de votre pratique et le cadre dans lequel vous vivez ? Par exemple, dans ce procès, vous ne pouvez pas prier ?

MA : Dans la religion il y a des facilités donc quand vous faites la prière à 14h je peux faire mes deux prières, je prie avant de manger, de même pour le soir je peux regrouper. Si vous ne connaissez pas vous allez penser que les choses ne sont pas conciliables. Je n'ai jamais voulu faire de concession en matière de religion et je n'ai pas envie. Ici ça ne me correspond pas. Je préfère venir dans un pays où je n'aurais pas de concession.

P : Vous envisagez de quitter la France ?

MA : C'est clair et net, qu'avec l'étiquette, la situation qui évolue, l'actualité, on va me mettre en centre de rétention. Je préfère rentrer chez moi, au Maroc ou en Mauritanie.

P : Comment expliquez-vous les velléités de départ de votre frère ?

MA : Moi je suis parti début décembre, lui c'était 21 janvier. Il s'est marié en Novembre. Il ne m'a pas parlé, jamais. J'ai assisté à son procès, deux jours, et de ce que j'ai compris, qu'il n'était pas parti pour commettre un attentat mais il était parti pour quitter la France définitivement mais ce qui leur a été reproché c'était d'être parti là-bas pour s'entraîner et revenir.



P : Expliquez-nous dans quelles conditions vous faites la rencontre de Sarah HERVOUET ?

MA : A cette époque-là, je voyais un ami assez souvent qui était en recherche pour se marier et je lui pose la question où il me dit qu'il parlait avec deux femmes, ce que je désapprouvais. Il m'a brossé un portrait des deux et je lui ai conseillé de prendre la sœur de Nice mais il a pris l'autre. Il a dit à Sarah non, et moi je n'ai pas apprécié la manière dont ça s'est fait, brutal et j'ai vu que Sarah l'avait mal pris. Il n'y a pas eu de commerce de femme. Ensuite elle est entrée en contact avec moi et on a commencé à faire connaissance de manière basique. Au début c'était pas tout de suite car j'étais réticent à l'idée de converser avant un mariage.

P : Vous faites partie de ses interlocuteurs les plus fréquent sur la période ?

MA : Sarah quand elle envoie un message, elle va faire plusieurs messages, faire des fautes, se corriger, sa ligne téléphonique avait beaucoup de soucis. Même moi à la fin je commençais à l'imiter.

P : Saviez-vous qu'elle avait une autre proposition de mariage avec un autre homme ?

MA : Non, je ne savais pas.

P : Expliquez-moi comment va évoluer cette relation, comment envisagiez-vous une évolution ?

MA : moi je ne fonctionne pas étape, les mariages sur internet c'est pas mon truc. Il y a d'abord les connaissances, elle m'a parlé de sa sœur, son père, du divorce. Et ensuite quand on a suffisamment fait connaissance, on s'est dit qu'il fallait qu'on se rencontre mais il y avait l'éloignement géographique. Je venais d'avoir le permis et pensais prendre la voiture. Ma belle-sœur, enceinte, avec mon frère en détention, m'a proposé de l'héberger pendant une semaine pour qu'on puisse se rencontrer. Je ne peux pas me lancer dans un mariage dans l'avoir vue en vrai.

Le Président relie des déclarations de Sarah HERVOUET notamment elle explique qu'elle lui a fait comprendre qu'elle ne serait plus là, qu'elle allait agir. Il souligne qu'il s'est compliqué les choses en niant les déclarations puis acceptant qu'il avait cherché de la dissuader.

P : Pourquoi vous ne dites pas simplement les choses aux policiers ?

MA : Je n'ai jamais eu à faire à la police de ma vie. Quand on m'a interpellé on me dit association de malfaiteur terroriste. On arrive pendant la garde à vue, on me questionne, sur le coup je suis surpris et ai cru qu'on allait essayer de m'impliquer dans une tentative de meurtre. Je l'ai regretté après. J'ai refusé de reconnaître cette discussion, passé la garde à vue, mes avocats m'ont expliqué, recommandé de dire les choses clairement. Je me suis rétracté direct. J'ai fait une déclaration, je me suis excusé.

P : Vous êtes interrogé lors de votre 3^{ème} audition de garde à vue sur votre rencontre. Vous dites que vous ignoriez qu'elle était montée et que le dernier contact était au 3 septembre.

MA : Si je peux me permettre, ce n'est pas faux car c'était le dernier appel.

Les enquêteurs ont pris les déclarations de Sarah comme des enregistrements, dans ses propos à elle, ce n'est pas complètement comme elle a dit, elle a fait un mélange de plusieurs discussions qu'on a pu avoir antérieurement. Par rapport au rôle de la femme, elle est tombée sur un PDF sur le rôle de la femme et m'a demandé mon avis. J'ai dit que je n'étais pas d'accord, que ce n'était pas ça mais c'est resté une discussion banale. Je justifie toujours ma position auprès des interlocuteurs, je ramène les raisons sur lesquelles je me base.

P : Comment interprétez-vous ses propos sur sa préférence de la vie au Paradis qu'ici ? C'est étrange qu'elle vous dise ça et pas qu'elle vient sur Paris.



MA : La semaine des faits j'étais du matin, le moment où elle me contacte, il y a déjà de la fatigue accumulée, c'est tard le soir. Elle me contacte, me fait état d'angoisse, je lui demande où elle est et elle me dit qu'elle est dans un train. Je me dis soit elle a été agressée soit c'est sa mère. J'essaie de poser des questions pour savoir ce qu'il se passe et elle ne veut rien me dire. Je lui propose qu'on se voit, je pensais qu'elle allait arriver dans la soirée. Elle ne veut pas me donner de réponse. A ce moment, je n'ai pas accordé à Sarah l'attention qu'elle méritait. Le lendemain j'avais une journée atroce de boulot qui arrive. Elle m'a dit qu'elle allait dormir à l'hôtel. Les propos qu'elle tient j'ai mal jugé la situation. Je n'ai pas estimé que c'était quelque chose de plus urgent. Si je m'étais déplacé pour la récupérer, nous ne serions pas là.

P : L'analyse que j'ai fait des éléments du dossier, il y a eu plusieurs conversations entre vous, de ce que je comprends, quand on exploite votre téléphone portable avec votre belle-sœur le 7 septembre vers 20h et effectivement vous allez la questionner sur son domicile. Le lendemain elle vous demande si ça s'est arrangé et vous répondez que vous ne savez pas. Où sont les messages avec Sarah ?

MA : J'ai déduit que car elle a supprimé son compte, la discussion a disparu. Moi je ne suis pas un abruti, si elle m'avait dit clairement, vous pensez que moi je vais rester passif et moi dernière je vais me dire la police ils vont me laisser tranquille ? C'est moi qui étais en contact avec elle, donc je ne suis pas con, je ne suis pas quelqu'un qui aime s'infliger des souffrances pour risquer une interpellation. Quand elle parle avec moi, elle est en crise, elle cherche un soutien, ce n'est pas un adieu.

P : C'est vous qui lui proposez de l'héberger ? vous pensez qu'elle vient vous voir ? Ça veut dire que vous n'êtes pas au courant ?

MA : Moi j'aurai su quand même, mais je ne connais pas les trains de nuit, je pensais qu'elle arrivait vers 23h, je ne pouvais pas m'éterniser pour la récupérer. Moi ce que je voulais, c'était la mettre en sécurité chez ma belle-sœur. C'est elle qui a refusé, maintenant je sais pourquoi. C'est dans un flot de parole qu'elle a balancé cette phrase. Elle quand elle ne veut pas vous dire quelque chose vous ne tirerez rien d'elle.

Je ne vois même pas le crime que je suis censé dénoncé, sachant qu'elle me donne aucun contenu. J'ai lu les éléments constitutifs de cette AMT, j'en connais aucun. Le départ en Syrie, les renseignements étaient au courant de ça avant moi. Elle ne m'a pas parlé d'Ines MADANI, ni du Maire. J'ai bien compris que ce n'était pas l'auteur qu'il fallait dénoncer le crime. Et là, on me demande de dénoncer une personne sur la base d'une discussion dont je n'ai pas voulu tenir compte.

P : C'est mis à la lumière d'autres éléments, vos relations, votre frère, on va analyser le matériel numérique et que vous avez des éléments relatifs à la propagande de l'état islamique, des éléments vous rattachant à Rachid K, et la personne qui utilise ces supports est précautionneuse. Elle a des application susceptibles d'anonymiser ses recherches. Et les déclarations de Sarah HERVOUET.

MA : Déjà Sarah en garde à vue, elle n'a pas arrêté de se contredire.

P : Le magistrat instructeur dit que de tous les accusés c'est la plus participante.

MA : Le dossier a été fermé sans confrontation. Nous l'avons demandée. Il y avait matière à confrontation. En garde à vue, on lui a mis la pression. Quand je me suis mis sur Telegram c'était pour suivre l'actualité, surtout que je constatais que les médias ne disaient pas la vérité. Je vois des repartagés où on fait des traductions et c'est faux. C'était un reportage sur France 5 ça parlait de la Libye, où on allait couper la main à une personne et le traducteur a dit qu'ils disaient que c'était un mécréant et c'était pour ça. Les tutoriels de protection ça se trouve en deux secondes. J'ai toujours reconnu avoir eu un intérêt pour cette propagande.



Le Président évoque le fait que son frère lui a proposé d'installer les applications permettant le chiffrement des données. Monsieur ABEROUZ dit avoir rejeté la proposition.

MA : Sarah je ne lui en veux pas, je la vois plus comme quelqu'un qui a fait de mauvaises rencontres.

Monsieur ABEROUZ explique qu'il n'a pas téléchargé les audios de Rachid K mais son frère qui a utilisé son portable, et qu'il ne les a pas supprimés n'ayant pas eu connaissance de leurs existences. Le Président est surpris qu'il ne connaisse pas Rachid K et n'ait pas cherché à l'écouter. Il rappelle des propos de Sarah HERVOUET qui lui en aurait parlé. Monsieur ABEROUZ se justifie en expliquant qu'elle délirait et qu'il ne suivait que des chaînes arabophones.

P : vous avez dit qu'à la suite de Magnanville vous étiez très prudent, j'ai du mal à concevoir que dans ce contexte vous laissiez votre téléphone à votre frère ?

MA : C'est mon frère, je ne suis pas rentré dans le détail de ses chaînes. Lui-même il ne savait même pas qui était cette personne. Il écoute, il regarde n'importe quoi. Je ne vois pas pourquoi je devrais être méfiant vis-à-vis de mon frère, qui ne va pas chercher à commettre des choses à mon insu.

P : Quand on exploite l'ordinateur familial, il y a votre compte puis celui de votre frère, qui ne l'a pas beaucoup utilisé.

MA : Le compte invité, je l'avais fait pour les invités mais à la fin tout le monde utilisait le compte principal.

P : Il y a un logiciel permettant de naviguer en secret, et un utilitaire pour changer l'adresse de l'ordinateur.

MA : C'est moi qui l'ai installé. C'était utile.

P : Comment vous expliquez qu'alors que vous avez pour projet de vous marier, qu'elle vient à Paris et qu'elle veut en finir avec la vie ?

MA : En finir avec la vie, elle ne m'a pas dit ça. Elle a fait une déclaration disant qu'elle m'avait vu comme guide spirituel mais ce n'était pas vrai. Si j'avais eu une si grande influence sur elle, dès le départ elle se serait dirigée vers moi. Elle m'en a dit le moins possible pour me préserver. Je lui ai dit d'arrêter sur Telegram, elle m'a écouté, elle a supprimé l'application, a tenu pendant deux semaines et a craqué.

Juge assesseur (J) : Dans votre chambre on retrouve le Code Pénal avec des post-it, comment expliquez-vous cet intérêt dans notre loi ?

MA : Ce code pénal date de 2006, mon frère a quitté le domicile familial après son incarcération et nous on avait une voisine qui faisait du droit et il lui a demandé si elle avait un code pénal, il cherchait une infraction et c'est elle qui a fourni le code pénal avec les post-its dessus.

J : Sur l'installation de l'application de Telegram, un téléphone c'est personnel, une installation ça se fait en quelques minutes, et je ne comprends pas comment vous pouvez nous dire qu'il y avait un arrangement avec votre frère.

MA : Au départ, c'était comme ça qu'on fonctionnait. Mon frère je lui faisais confiance, il consulte ses chaînes, ce n'est pas lui qui m'a mis dans le box. Je savais qu'il n'allait pas venir fouiller dans mon téléphone.



J : Au moment où Sarah HERVOUET prend le train, que savez-vous de l'influence que peut avoir Rachid K sur ses actes ? Cela me paraît curieux que ce soit un sujet tAbu dans le train et le fait que vous ayez pu lui poser des questions.

MA : Je me suis dit que peut-être qu'elle va rejoindre quelqu'un, mais elle ne voulait pas me donner d'information. J'ai essayé de lui faire dire les choses mais elle ne voulait pas. Je voulais la rassurer, profiter de la voir en vrai.

Questions des avocats généraux

Avocat général (AG) : Ce qui est compliqué avec vous, rien n'est simple, vous avez beaucoup menti et avez répondu à tout. Avez-vous supprimé votre compte Telegram ?

Mohamed Lamine ABEROUZ (MA) : Oui

AG : On a des échanges entre vous et votre belle-sœur ? Pour quelle raison ? C'est une conversation qui a eu lieu via WhatsApp ?

MA : Oui je l'ai reconnu.

AG : on sait que cette conversation a eu lieu. On découvre une conversation WhatsApp sauf qu'on n'a pas la conversation avec Sarah HERVOUET.

MA : Non car elle a supprimé. Peut-être moi ce que j'ai envoyé est resté dans son téléphone.

AG : Peut-on dire qu'à cette époque, c'est facile d'installer tous ces logiciels de cryptage, vous consultez des tutoriels, pourquoi vous mettez toute cette énergie ?

MA : Vous n'avez peut-être pas du écouter quand j'ai parlé. Il n'y a aucune énergie qui a été dépensée.

AG : il faut déjà savoir ce que c'est. Nous avons une série d'échange où Sarah dit que quand vous avez supprimé Telegram cela a tout supprimé et que vous n'envoyez pas de message vocal sur WhatsApp pour ne pas laisser de trace pour la police.

MA : C'était après Saint Etienne du Rouvray, elle a paniqué car elle ne m'avait pas dit qui elle fréquentait, elle a paniqué mais vous vous ne pouvez pas comprendre car vous n'êtes pas à notre place, vous vous êtes dans la procédure, dans les papiers.

AG : Ce n'est pas la question. Lorsque vous désinstallé l'application, Telegram, vous êtes dans une atmosphère de paranoïa, vous dites que vous avez tenté de supprimer votre compte avec un log out, mais vous êtes inscrit, vous avez fait des recherches pour savoir comment supprimer votre compte Telegram. Ici encore vous déployez une certaine énergie pour effacer votre trace.

MA : Même si n'ai jamais eu à faire, je sais comment fonctionne la police française.

AG : Vous avez reconnu avec consulté la propagande de l'EI, vous apparaissez comme quelqu'un d'intelligent, faites des recherches, vous intéressez à la religion, consultez le site [fait référence à un site de propagande de l'EI]

MA : Une dépêche journalistique.

AG : Je ne dis pas que vous étiez d'accord, je dis que vous la connaissez. Lorsqu'on a parlé de l'amie de Sarah HERVOUET, à aucun moment elle ne lui dit ce qu'elle vous a dit, elle ne laisse rien transparaître.



Elle vous donne des précisions et tout cela vous fort de vos connaissances vous ne vous dites pas qu'il va se passer quelque chose ?

MA : Moi j'ai l'impression qu'on élude le contexte. A aucun moment elle me contacte pour me dire je vais vous faire des aveux. On l'interroge dans un état de fatigue, de stress, elle fait une crise d'angoisse. Maintenant vous vous prenez ce qui vous arrange, dans ses déclarations elle a fait des mélanges. Quand est-ce que moi je suis dans leur groupe pour qu'elle me balance ?

AG : *Si on part de l'hypothèse que ce jour-là, elle vous avait dit clairement qu'elle veut mourir en martyr et l'action est imminente comment auriez-vous réagi ?*

MA : Si elle m'avait pleinement dit, je l'aurai interceptée pour elle et moi.

AG : *Elle ne vous dit pas où elle est. Vous ne dites pas j'appelle la police.*

MA : Moi j'aurai fait dans un premier temps tout le nécessaire de mon côté pour arrêter et sinon j'aurai appelé les keufs.

AG : *Vous aviez indiqué un certain Rachid X?*

MA : C'est quelqu'un de mon quartier qui a été condamné.

AG : *C'est un vétéran d'Afghanistan qui a passé 6 ans en prison. Concernant la Mauritanie, c'est une période de transition car Al-Qaïda y a été actif pendant un certain temps. Il y a une sorte de reprise en main à la faveur du printemps arabe. Avez-vous pu avoir rencontré des personnes de cette mouvance ?*

MA : Je ne savais même pas qui était cette personne, tous les professeurs chez qui j'ai étudié, sont d'une mouvance qui n'est pas djihadiste. Ils sont en prison là-bas.

Questions des avocats de la défense

Avocat de Sarah HERVOUET (A) : Quelle était la position de Sarah HERVOUET selon vous par rapport à la religion ?

Mohamed Lamine ABEROUZ (MA) : Vous savez très bien que c'est une convertie, elle n'était pas au même plan que le reste des musulmans, donc elle débutait. Quand j'ai commencé à converser avec elle, elle n'avait pas de méthodologie particulière d'acquisition. J'ai vite compris.

A : *Pensez-vous qu'elle a évolué ? Sa conversion datant de 2014, elle fait des ablutions et cela fait rire les personnes devant qui elle les fait.*

MA : Après ça moi elle disait qu'elle se voilait, qu'elle priait, je me suis arrêté là.

A : *Quels étaient les critères pour elle de savoir où était la vérité ?*

MA : Certains noms de savants elle ne connaissait pas trop. Elle venait de divorcer et avait fait le nécessaire pour connaître les règles du droit.

A : *Savez-vous si son envie de partie en Syrie a persisté à son retour ?*

MA : Pour la Syrie oui elle m'en a parlé, mais je pensais qu'elle voulait encore y retourner. Elle essayait de voir si moi aussi j'étais partant. J'ai fait comprendre que ce n'était pas la peine.



A : Elle s'interrogeait sur le rôle des femmes, quelle était sa position ? Avait-elle une idée tranchée ?

MA : Par rapport à la discussion, plus particulièrement dans le djihad, elle m'a parlé d'un PDF, je lui ai dit que je n'étais pas d'accord. Je pensais l'avoir conçue que les femmes n'ont pas à prendre les armes. Et encore moins de mener des attaques terroristes.

A : Vous évoquez un mal-être, avez-vous trouvé ça significatif ?

MA : Quand j'ai commencé à parler avec elle, elle ne m'a pas tout de suite fait part de ses problèmes. Plus on avançait dans le temps, plus je voyais que la situation se dégradait. Elle était malheureuse. Je faisais ce que je pouvais à mon niveau. Ensuite elle a commencé à travailler. Ensuite il y a eu cette coupure.

A : Le 29 aout 2016, vous aviez des projets d'avenir ?

MA : Clairement, du début jusqu'à la fin, c'était sérieux et je pense qu'elle aussi.

A : Vous êtes la seconde personne évoquant le fait qu'elle évitait Telegram et qu'elle l'ait retéléchargée. Savez-vous combien de temps avant son interpellation elle a retéléchargé Telegram ?

MA : Je dirai 2 semaines grand max trois semaines.

A : Elle était en contact avec Rachid K avant ou après ?

MA : Elle ne m'a jamais parlé de ce personnage. Elle parlait avec des sœurs.

Avocat de Monsieur ABEROUZ (A) : Encore aujourd'hui on peut avoir un doute sur le contour de l'AMT qu'il n'aurait pas dénoncé. Est-ce que vous aviez connaissance que Madame HERVOUET s'était concertée pour tuer un maire ?

MA : Non.

A : De même avec les trois autres personnes pour réaliser un attentat ?

MA : Non.

A : Qu'elle avait réalisé une vidéo d'allégeance ?

MA : Non.

A : Aviez-vous connaissance qu'elle rejoignait les deux autres personnes à Paris ?

MA : Non.

A : Aviez-vous connaissance de l'existence de Madame MADANI ?

MA : Non.

A : Saviez-vous qu'il y avait un projet collectif ?

MA : Absolument pas.

A : De quels éléments auriez-vous pu faire part aux service administratifs ou judiciaire ?

MA : Aucun.

A : Il n'y a pas une difficulté d'être comparé à votre frère ?



MA : Oui, j'ai l'impression qu'on a un casier judiciaire en commun. Il a fait ce qu'il a fait, il a une vie normale, il ne cause aucun problème à la société.

A : Pouvez-vous détailler les conditions matérielles en Mauritanie ?

MA : C'est eux qui m'ont payé le billet d'avion, c'est mon oncle qui m'a récupéré, régularisé ma situation administrative, m'a accompagné auprès de l'ambassade, je vivais avec lui. J'étais dans le cocon familial.

Questions du Président à Sarah HERVOUET

Le Président la question sur la suppression de l'application Telegram et sur les contacts de la nuit du 7 au 8 avec Mohamed ABEROUZ.

Sarah HERVOUET (SH) : J'étais pas bien, j'ai pris contact avec lui car je faisais une crise panique, mais dans aucun cas je ne voulais le mettre dans cette posture, je m'en veux énormément. Je ne l'ai pas digéré. J'étais déjà dans le train quand j'ai pris contact. C'était au cours d'une soirée et c'est tout.

Le Président (P) : vous confirmez lui avoir dit que vous préféreriez la vie au Paradis qu'ici-bas ?

SH : Oui. J'ai prononcé cette phrase, sans début, sans fin.

P : Vous avez envisagé de vous marier avec lui, pourquoi ne discutez-vous pas de ce projet ?

SH : dans ma tête c'était arrêté.

P : Comment il peut vous apaiser s'il n'est pas au courant de ce que vous allez faire ?

SH : Oui c'était n'importe quoi.

P : Il vous a dit que Rachid K n'était pas un Imam.

SH : j'ai dit des choses en pensant pouvoir le dédouaner et ça l'a encore plus enfoncé. A ma connaissance il ne connaît pas Rachid K. j'ai dit beaucoup de choses qui lui ont porté préjudice. J'aurai mieux fait de me taire.

P : Vous disiez que c'était votre guide spirituel ?

SH : Non je n'ai jamais dit, j'étais demandeuse et il répondait mais ce n'était pas un gourou.

P : Pourquoi vous ne vous adressez pas à lui alors que vous lui faite confiance ?

SH : Je ne sais pas. C'est contradictoire certes.

Juge Assesseur (JA) : Qu'attendiez-vous comme message de paix ?

SH : Tout ce que je lui ai dit c'est que je n'étais pas bien. A partir de là, il m'a envoyé des versets du Coran pour me calmer. Ça m'a calmée un temps et j'ai poursuivi ma quête mais seule.

JA : Aviez-vous évoqué le fait que vous alliez rejoindre des sœurs à Paris ?



SH : J'ai juste dit que j'allais prendre un hôtel et c'est tout. Je ne pensais pas que ça allait aller aussi loin dans les auditions, c'était éprouvant. Ils n'y sont pas allés avec les dos de la cuillère après je comprends ils font leur taf.

Questions de l'Avocat de Mohamed ABEROUZ

A : Quel est le projet lorsque vous êtes dans le train ?

SH : Absolument pas, je savais juste que je devais monter sur Paris, mais je ne savais pas qui étaient les filles.

A : Vous n'auriez pris aucun risque à lui divulguer la situation s'il avait été comme vous ?

SH : Oui.

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE SARAH HERVOUET

Questions du Président

E : quand je l'ai interrogé sur le paradis des martyrs elle m'a répondu qu'il était un lieu de jouissance éternelle mais sans aucun recul, le paradis c'est comme ça et pas autrement ! Avec le recul elle critiquait les moyens de visée de ce paradis en faisant par exemple plutôt un mariage et des enfants. Elle m'a expliqué ne pas avoir connu son père avant ses 17 ans et que ses interrogations identitaires étaient au cœur de sa vie psychique. Elle a connu une adolescence tourmentée jusqu'à la conversion qui l'ont apaisé et donné des réponses. Elle a une tendance à minimiser son malaise antérieur et à prendre sa conversion comme un choix rationnel et non une réponse à un malaise. On retrouve dans son discours toutes les réponses justifiant les horreurs de l'Etat islamique. Elle n'a aucune attirance de lecture en dehors du Coran. Pas d'affections psychiatriques. Aucun signe de maladie mentale. Elle était dans une quête des origines. Mourir en martyr lui promettait le paradis. Le seul recul dont elle a fait état était l'idée qu'il n'était pas nécessaire de provoquer la mort pour accéder au paradis. On peut parler d'instrumentalisation de la part de KASSIM et de servitude volontaire de la part d'HERVOUET. Aucune raison de considérer son discernement comme aboli ou altéré. Une injonction de soins serait utile.

P : vous parlez dans votre rapport de failles ?

E : je fais référence à son récit, sa recherche identitaire

P : comment on glisse de ces failles identitaires à la radicalisation, à l'islam, à une certaine forme d'islam ?

E : Daesh a fourni au monde entier une espèce de matrice, de modèle de conduite dont vont pouvoir se saisir des individus de profils très différentes. Il n'y a pas de profil ! L'idée que la maladie mentale serait associée à la radicalisation est totalement fautive même si les pouvoirs publics essayent parfois de le dire. Ce sont des personnes en rupture et tout à coup un système totalitaire s'offre à lui et il va perdre sa singularité et gagner un extraordinaire apaisement.



P : cet appel vers l'idéologie djihadiste ne pose pas la question qu'on peut porter en soi ?

E : La seule chose qu'on puisse dire avec assurance c'est qu'il n'y a pas de réponse universelle à la question que vous posez. Il y en a qui s'engagent pour y exprimer des tendances violentes qui sont les leurs, des psychopathes. Ce n'est pas le cas de la plupart des sujets qui sont là aujourd'hui, peut-être même de tous d'ailleurs, ce n'est pas le cas. Cette violence qui pour nous est évidente, ne l'est pas pour eux car leur système de pensée la légitime. Tous font la même réponse « les massacres de Bachar, l'intervention Française » tout c'est beaucoup plus violents que ce que font les djihadistes (selon eux). Il n'y a pas forcément de fond violent.

P : la question du rapport à la mort ? Car elle voulait mourir en martyr en donnant la mort avant.

E : La mort dont ils parlent n'est pas la même que nous, elle est attendue, espérée, désirée de toutes ses forces car la surprise qu'on a en les écoutant c'est que c'est une religion totalement désymboliser, le paradis c'est la jouissance illimitée. Le martyr c'est aussi devenir un héros de l'islam.

P : L'avez-vous senti particulièrement suggestible ?

E : non.

P : le dossier montre qu'elle répond à des instructions de KASSIM pour rejoindre des personnes qu'elle ne connaît pas

E : elle a été appelée vers un passage de martyr pour devenir héros de l'islam et vers ce paradis qu'elle décrit précisément et donc elle n'est pas qui est de l'ordre du sacrifice elle est dans quelque chose qui lui permet d'accéder à une jouissance éternelle.

P : comment s'inscrivent les mariages dans ce cadre-là ?

E : ce n'est pas le mariage comme nous l'entendons. C'est l'étape obligée voulue par Dieu d'une bonne musulmane vue à travers le système radical.

Comment savoir si un sujet est dans un processus de dé-radicalisation, c'est lorsqu'il quitte le carcan verrouillé dans lequel il était, c'est quand il n'a plus une réponse préétablie à tout, quand on a l'impression d'avoir quelqu'un qui dit « je » qui exprime des opinions personnelles.

P : dans votre rapport vous préconisez une injonction de soins.

E : oui pour l'aider car on peut pas savoir comment elle évolue.

P : n'est pas aussi le moyen de transgresser les interdits de la loi commune

E : le système islamiste définit pour eux le bien ou le mal avec Dieu à ses côtés oui

P : on a appris qu'elle nouait une nouvelle relation avec un islamiste en prison. Ça peut vouloir dire pleins de choses comme « je vous emmerde, je continue avec un djihadiste malgré tout » ou alors quelque chose comme garder un lien avec son univers etc. Bref je sais qu'il peut y avoir de multiples interprétations, j'ai pas d'idées préconçues

E : très difficile à dire, il aurait fallu que je l'ai revue.



Questions de l'Avocat Général

AG : est-ce qu'ils ont une haine en eux ?

E : la haine se décline en fonction des cas. Ce qui est constant c'est le rejet de la France qui leur interdit de pratiquer leur religion. Un rejet avec une haine immense. J'ai échangé récemment avec un radicalisé souriant qui m'a répondu « ce n'est pas parce qu'on voit les dents du lion qu'il sourit ».

Questions de l'avocat de Sarah HERVOUET

A : j'avais demandé une nouvelle expertise mais cela a été rejeté pour des raisons juridiques

Président : on a rejeté pour faire valoir que l'expert pouvait très bien être interrogé

A : médicalement quels sont les effets des mesures d'isolement sur sa capacité à prendre du recul ?

Expert (E) : ce qu'elle disait, c'est que l'isolement l'avait contrainte à penser. C'est logique, vous êtes seul avec vous-même. Il y en a qui supporte remarquablement bien l'isolement, je pense aux radicalisés de haute voltige et il y en a d'autres qui le supportent mal. C'était son cas.

A : Il est impossible je pense qu'ils s'en sortent seuls dans leur cellule et ma difficulté c'est que l'isolement sert la radicalisation, donc le retour à cet isolement en milieu carcéral je m'interroge sur son efficacité

E : les regrouper c'est faciliter la surenchère entre eux, les diviser c'est permettre le prosélytisme. Il faut les isoler entre eux.

A : je vous demande pas une réponse de directeur de prison mais de docteur

E : je vais pas vous répondre en vous disant si c'est bien ou mal.

A : quel point faites-vous entre la dépression et la radicalisation ?

E : il s'agissait plutôt d'un marasme d'une quête identitaire, pas de dépression.

A : donc pour les remèdes ?

E : pour faire la thérapie il faut avoir un humain face à soi, pas un robot ou un perroquet. Le travail ne pourra se faire qu'au cas par cas

A : l'effet thérapeutique de l'audience ?

E : dans la dramaturgie du procès, les filles voient leurs parents émus et dans une situation très culpabilisée, là on sort du carcan islamiste, on est dans l'humain. Tout ce qui est humain va dans le bon sens. Mais ils peuvent aussi se dire, les pauvres ils sauront plus tard que c'est moi qui avait raison.



EXPERTISE PSYCHIATRIQUE MADANI

Questions du Président

E : Elle est intelligente. La première étape de sa déstabilisation sont deux agressions sexuelles qu'elle a eues. Sa consommation de drogues. Elle s'est mise à fréquenter la mosquée et Anissa M. C'est par elle qu'elle a été initiée à la thématique de l'EI. MADANI adhère donc à ces idées. Après le départ d'Anissa en Syrie, MADANI s'isole un peu plus, elle veut la rejoindre, entre en contacts avec d'autres interlocuteurs djihadistes qui l'orientent vers une action en France ne pouvant pas rejoindre la Syrie. Au début elle ne m'a pas parlé de ses manœuvres pour se faire passer pour un homme. Ce qui apparaissait était son désir de mort. Enfance timide, en surpoids. Sur l'islam radical elle dit qu'elle était dans un enfermement sectaire « elle n'était plus elle-même ». Elle dit que son désir de mort est arrivé après la mort de sa grand-mère. L'alcool et le cannabis l'ont aidé puis l'inclusion dans l'islamisme lui permet de rompre avec ses addictions. Elle affirmait que c'est GILLIGMANN qui l'a incité dans l'action de mort en martyr. Elle a été très elliptique sur son rôle lorsqu'elle jouait précisément à un jeu de rôle. Aucune affection psychiatrique. Malaise affectif ancien.

Elle a dit « je dois avouer avoir été prise au jeu ».

Quand Freud parle de transfert, c'est courant (prof-élève etc.) et Anissa était un modèle pour MADANI qui avait 10 ans de moins. Après le départ d'Anissa elle comble le vide en reproduisant ce qu'elle a vécu avec Anissa en le faisant avec d'autres jeunes femmes.

Pour l'aspect homosexuel, elle m'a dit qu'elle est hétérosexuelle.

Elle a aussi parlé à son père qui ne s'est pas opposé quand il le fallait pour ses sœurs.

Sur internet, sans barrière d'interdits moraux elle a donné libre cours à ses penchants psychique. Elle s'est immergée dans un jeu de rôle amoureux, pseudo religieux, radical.

Discernement ni aboli ni altéré.

P : dans sa fratrie elle occupait une position singulière, ses sœurs sont présentées comme étant belles, élancées, minces et elle comme étant petite, problème de poids, garçon manqué. On peut mettre ça en relation avec le fait qu'elle était entrée en relation avec d'autres femmes en incarnant un imaginaire combattant djihadiste ? Et au-delà de son identité sexuelle éventuelle, n'y a-t-il pas dans ce dédoublement de personnalité une forme de schizophrénie ?

E : Il n'y a pas de maladie mentale, pas de schizophrénie, même pas de clivages.

P : dans le dossier cela a été très loin, une dizaine de femmes, avec des dizaines de milliers de messages.

E : Je n'ai pas eu accès aux messages très crus mais ça montre la complexité de l'humain

P : sur ses capacités de manipulation ?

E : l'erreur serait de dire qu'elle est manipulatrice donc perverse. La situation dans laquelle elle était lui a permis d'exprimer des choses qu'elle ne pouvait pas faire en dehors. Il y a trop de sentiment pour dire qu'il s'agit d'un modèle pervers uniquement.

P : vous n'avez pas ressenti une forme de plaisir à manipuler ?

E : non car la première fois elle n'en a pas parlé et la deuxième m'a demandé d'arrêter de poser des questions à ce sujet, elle avait honte.



P : elle aurait pu mourir en martyr dans la voiture mais cela ne s'est pas fait, vous l'avez questionnée à ce propos ?

E : il me semble que sa détermination était très forte.

P : elle a dit vouloir tuer un maximum

E : il est dit dans la bible tu ne tueras point. Là c'est inversé, c'est « tu tueras ».

P : et sur son âge ?

E : je pense qu'elle est très intelligente.

Questions de l'Avocat Général

AG : MADANI explique qu'elle voulait aller en Syrie pour aider puis n'y arrivant pas elle se retourne vers un projet d'attentat qui à l'inverse d'aider va causer des morts. Comment expliquer cela ?

E : La propagande de Daesh a été sur les enfants morts sous les bombes qui a donné à ses jeunes l'envie de réagir. Tuer un maximum de mécréants est un devoir ou une réponse à l'Etat français qui a voulu participer à la guerre. Le mal ne se commet pratiquement jamais au nom du mal. Il se commet au nom du bien, du pur, du juste.

Questions de l'avocat de MADANI

A : vous présentez MADANI comme une post-adolescente, puis que ce qui a dominé est un malaise affectif chez une pré-adolescente, ma question est où vous situez l'adolescence de MADANI ?

E : Elle avait 19 ans mais elle était très mature à certains égards et immature à d'autre.

A : elle n'avait aucunes connaissances sexuelles et aucunes pratiques, tous ces échanges n'étaient-ils pas une découverte sexuelle ?

E : les jeunes filles en savent bien plus qu'on ne le pense. Elle avait une connaissance, des fantasmes etc.

A : il me semble que MADANI est consciente de la culpabilité provoquée chez ses parents

E : oui elle a fendu l'armure

A : ce que vous estimiez comme les premiers pas vers la dé-radicalisation

E : oui.

Intervention MADANI : peut-être que dans le monde réel il y a eu le côté médecin et dans la vraie vie le côté patient. Et on a parlé de toute puissance, c'était pas un sentiment comme ça mais tout pouvoir se permettre derrière un écran, pouvoir tout dire, parler de choses horribles et du coup oui avoir deux



identités, ouais, utiliser, se servir d'un monde virtuel pour dire ce qu'on veut, c'est pas une forme de toute puissance mais par moment c'était plaisant.

Le monde virtuel a disparu au moment de l'interpellation et donc le personnage avec.

Sur la réaction des parents, c'est clair que cela a provoqué chez moi une réaction

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE D'ORNELLA GILLIGMANN

Questions du Président

E : Elle affirme avoir été piégée et avoir voulu faire échouer le projet. Faire comme si elle participait à l'action pour la saper avec le gazole. Elle a été une ado révoltée contre sa mère, a fréquentée de mauvaises personnes obligeant la mère à déménager dans le Loiret. À compter de 2011 conflit de couples, les familles se réunissent, elle décrit un marasme affectif à coloration dépressif. Elle a d'autant plus pu s'attacher à Abu qu'elle était en conflit conjugal. Il est délicat d'apprécier son niveau d'adhésion à l'idéologie radicale. Aucune maladies psychiatriques. »

P : Elle justifie sa présence dans la nuit du 3 ou 4 septembre pour empêcher la réalisation de l'attentat, moi je constate que dans le dossier sa radicalisation était antérieure à sa rencontre amoureuse. Sinon, je me pose la question sur sa façon de se défendre de dire qu'elle voulait empêcher l'attentat, n'y a-t-il pas une blessure d'amour propre très forte du fait qu'elle était tombée amoureuse et que cet Abu l'a trompé à tout point de vue, il y a donc une forme de rage

E : complètement ! Elle est en colère, confuse. La relation GILLIGMANN-MADANI est centrale, la question est simple, laquelle des deux faut-il croire ? Si je reste dans mon rôle de psychiatre je dirai « ni l'une, ni l'autre ». Nous sommes dans une interrelation et ça n'a aucun sens de penser en termes de répartition de responsabilité 60-40%, 70-30% ! cela n'a aucun sens. Il n'y a pas un instrumentiste et un instrument, pas un manipulateur poursuivant un objectif précis et une victime qui n'aurait aucune part de servitude volontaire. Elle se sont monté le bourrichon. Ornella GILLIGMANN était amoureuse d'un homme qui n'existait pas d'où son actuelle confusion. Chacune voit en l'autre la meneuse d'autrefois et la menteuse d'aujourd'hui. Chacun est dupe de l'autre, chacun est dupe de soi-même. Après la bataille elles sortent de la duperie et chacune accuse l'autre de l'avoir entraîné dans cette galère.

P : qu'est ce qui a pu la pousser dans le cadre d'une relation amoureuse passionnelle à s'engager dans un projet d'attentat ?

E : c'est sa défense judiciaire mais aussi intime, elle a besoin de croire qu'elle a été embarquée dans ce projet.

Questions de l'Avocat Général

AG : pour vous cette situation de dépression décrite a une incidence sur les actes commis ?

E : elle a un malaise profond, elle croit trouver la réponse avec un départ (en Syrie), puis se renferme dans une existence pesante et à nouveau aller dans une réponse avec les réseaux sociaux djihadistes. Mais on peut pas dire que la dépression la mène à.



AG : si on est sur un mécanisme domino, est-il possible que cette chaine puisse réapparaître plus tard ?

E : ça me paraît peu probable, je peux pas dire impossible, peu probable.

AG : elle était divorcée de son mari pour Abu puis prend la fuite avec son ex-mari

E : franchement ça me paraît tout à fait compréhensible, elle sort d'un cauchemar où la sœur de son amoureux l'a entraîné dans une galère, retourner vers sa vie auparavant.



14^{ème} jour d'audience :
Jeudi 10 Octobre 2019



PLAIDOIRIES DES PARTIES CIVILES

Extraits de la plaidoirie de l'avocat de la FENVAC et des deux policiers de la DGSJ

Nous avons le triste privilège de plaider pour la vague contemporaine des attaques islamistes.

Vous allez juger le premier projet d'attentat de masse, commis contre des policiers quelques jours plus tard. C'est un procès important par la dignité de sa tenue.

Quelle est l'implication de votre saisine juridique ? il faut en revenir aux fondamentaux. Beaucoup de gens ont oublié que le terrorisme n'était pas une fin en soi. Le terrorisme est un moyen d'action politique, choisi par des gens qui ont tout un tas d'autres moyens, mais qui décident de ne pas jouer le rôle qui leur est ouvert mais de choisir la terreur ou la violence. On en a connu en France avec l'extrême gauche, Action Directe, les Basques et les Corses. Vous aviez des prévenus qui assumaient totalement leurs actes.

Quel est le but du terrorisme islamiste ? Ce sont les écrits, ce sont les propos, les vidéos, tout ce qui résulte des théoriciens du Djihad. Vous avez des gens qui considèrent qu'il faut aller à la conquête. C'est ce qui fait la fracture entre le religieux d'un côté et le politique.

Dans tous les dossiers terro, vous avez le même mécanisme de la défense qui est de minimiser, de dissimuler quand on peut. C'est un droit absolu, mais la Cour doit comprendre que cela s'inscrit dans un schéma. Le terrorisme islamiste ne s'assume pas.

Nous avons une vision paternaliste consistant à penser que la femme n'était pas si dangereuse et qu'elle était en quelque sorte la victime. Nous ne sommes pas du tout dans ce schéma. Madame MADANI, c'est une figure majeure du djihadisme français. Madame GILLIGMANN tombe amoureuse d'un homme qui n'en n'est pas un. Cela va être le cœur de sa défense. Le prince charmant virtuel est arrivé et je perds tout recule car je tombe amoureuse. Le dossier démontre qu'elle est effectivement tombée amoureuse mais qu'elle était salement radicalisée bien avant, elle n'a pas basculé par amour et sa bascule a certainement favorisé l'amour. Madame HERVOUET, elle a le parcours qui est le sien, l'image du père, mais elle arrive à venir planter un policier et elle le plante avec détermination pour aller le tuer. On est dans une transgression majeure. Madame SAKAOU, son attitude au début de procès parle pour elle, son absence, c'est éloquent du respect dans lequel elle tient la justice française. Au moins elle ne fait pas semblant.

Il y a aussi une manière collective de les voir. Vous ne devez pas oublier dans quelle logique ils se sont retrouvés. Leur point commun est d'être dans cet islam rigoriste et en lien constant avec Rachid K, mais qui est-il ? C'est une figure française du djihad international et la courroie de transmission entre tout ce petit monde et l'Etat Islamique à Raqqa.

Comment ça s'appelle tout ça ? Ce n'est pas une bande de jeunes égarés, mais un réseau terroriste islamiste.

L'avocat revient sur les préjudices de ses clients. Il commence par parler des fonctionnaires de police, qui étaient en civil, donc simplement avec leur arme de service.



La DGSJ a une culture du « on ne peut pas être une victime », dans leur culture, la logique consistant à déposer plainte puis rentrer dans l'appareil judiciaire en qualité de victime est contraire à leur culture. Il s'agissait juste pour ces deux fonctionnaires d'y trouver leur juste place et non seulement celle de témoin.

L'un de mes deux clients vous a dit nous ne sommes pas des numéros. Ce sont des hommes et femmes, qui sont là pour nous protéger tous mais qui n'empêche pas qu'au fond d'eux ils puissent avec la sensation de peur.

La FENVAC est une des principales associations de victimes du terrorisme en France et regroupe une quinzaine d'associations. Elle accompagne 3000 victimes depuis 4 ans, victimes civiles ou fonctionnaires. La soirée du 3 septembre est un attentat de masse. Madame MADANI a concédé que l'objectif était de faire le plus de victimes possibles. Vous avez l'auteur qui renonce à son acte et l'auteur qui va au bout de sa démarche mais ne va pas y parvenir du fait de circonstances extérieures. Dans ce dossier, vous avez des voitures avec des bonbonnes de gaz et du gazole et deux jeunes femmes qui font un départ de feu pour que tout explose. Ça ne marche pas. Tant mieux, vous ne pouvez pas savoir comme tout le monde s'en réjouit. Si une seule bonbonne avait explosé, elle aurait une onde de 50 mètres. La voiture était garée à 4 mètres d'un restaurant. C'était ça le projet.

Mes clients vous demandent de conserver à l'esprit que les personnes que vous jugez sont le bras armé d'une organisation terroriste islamiste.

Extrait de la Plaidoirie de l'avocate de l'AFVT (source : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/10/10/01016-20191010LIVWWW00001-Notre-Dame-Attentat-manne-Bonbonnes-terrorisme-islamisme.php>)

Me Claire Josserand-Schmidt rappelle les actions de l'Association *française* des victimes du terrorisme (AFVT), qu'elle défend. Comme son confrère Me Thibault de Montbrial, elle insiste sur le fait que dans cette affaire, « il y aurait pu avoir des dizaines de victimes. C'était le but, un maximum de victimes, et c'est un procès qui aurait été bien différent. Ces victimes bien heureusement n'existent pas, mais durant ce procès, chacun de nous aura entendu les cris qui auraient pu fendre l'air du 5e arrondissement de Paris si l'objectif des accusées avait été atteint. »

L'avocate se lance : « Ces femmes - à part Mohamed Lamine Aberouz, toutes les personnes dans le box sont des jeunes filles - ne sont pas victimes, elles sont actrices du chemin qu'elles ont choisi d'emprunter. Les fragilités, les failles, les violences subies, le mal-être de l'adolescence... Il y a évidemment un terreau de fragilité, et c'est toute la force de l'État islamique. Cette idée de fragilité, elle se retrouve aussi dans leur passage à l'acte. Ce qui m'a déroutée, c'est le mélange entre l'amateurisme complet de leur passage à l'acte et leur détermination meurtrière à faire couler le plus de sang possible.

On essaye de faire de ces fragilités un moyen de défense ; elles auraient été téléguidées, elles auraient été des marionnettes, comme si elles avaient perdu tout libre-arbitre. Ce que l'AFVT veut dire, c'est que c'est faux. C'est un discours déresponsabilisant. Le choix, elles l'ont eu à un moment donné. Leur problème, ce n'est pas qu'elles n'ont pas de cerveau, c'est qu'elles ont décidé de le mettre en veille. »

Elle aborde ensuite la question de la virtualité. « C'est une fausse excuse, c'est un camouflage ! Comment, dans cette affaire, peut-on parler de virtualité ? Ce n'est pas responsable de venir expliquer



qu'on est entré dans une logique meurtrière parce qu'on était dans la virtualité. En 2015-2016 on ne parle que d'attentats, sans arrêt. Cette réalité, elles ne pouvaient l'ignorer.»

Troisième et dernière observation de Me Josserand-Schmidt, sur l'«éventuelle déradicalisation» des accusées. «Sont-elles revenues de cette idéologie ? Elles ont toutes voulu se montrer rassurantes. Sans juger au cas par cas, l'AFVT émet de très sérieuses réserves. Les gens déradicalisés que l'association rencontre sont sans concession envers eux-mêmes ; ils ne se cachent pas. Au cours des débats, il y a eu une minimisation de la part des accusées, et c'est un problème.»

Extraits de la plaidoirie de l'avocat de deux policiers

Les gens que vous avez dans le box sont des soldats mais pas d'une guerre de religion. Une guerre de conquête politique, idéologique. Vous n'avez pas à juger un acte religieux ni un acte d'adoration à dieu mais exclusivement à juger un acte criminel, une idéologie mortifère. On veut en tuer le plus possible.

Juger une bande de bras cassés, car la tentative a raté, mes deux clients sont vivants aujourd'hui. Mais au bout de chacun de ses bras vous avez des criminels.

Sarah HERVOUET vous dit qu'elle voulait voler une voiture. On ne vient pas poignarder son conducteur pour prendre la fuite ensuite. Elle va vers cette voiture seule, et tout de suite, elle poignarde mon client. Il est parfaitement clair avec les faits et vous dit la vérité.

Que dis Ines MADANI à ce sujet, on lui a dit tu y vas et tu t'occupes de lui.

La police française tire lorsqu'elle est véritablement en danger, en ultime recours. Sarah HERVOUET est un soldat étonnant qui dit que ses actes visaient à aider la communauté musulmane. Dans votre délibéré vous prendrez ça en compte. Pour aider la communauté musulmane j'ai tapé association aide musulman, le SIF, Life, Syria Charity, il y en a des tonnes. A-t-elle pris contact avec ces associations ? Jamais. Elle a pris contact avec Rachid K qui revendique le sang des non musulmans.

C'est la même volonté qu'a rencontré mon client qui ne doit son salut qu'au fait dans ses précédentes affectations il a été amené à avoir un réflexe défense. S'il ne l'avait pas eu aujourd'hui nous aurions un mort et je défendrai une veuve. Si elle avait évolué, elle assumerait son passé de djihadiste.

Ensuite vous avez mon autre client qui va manquer de mourir par les coups d'Ines MADANI. Elle vous dit qu'elle voulait mourir en martyr mais quand elle pose les bonbonnes, elle allume et elle s'en va. Elle attend que ça fasse boum.

Quand il s'est retrouvé devant Ines MADANI, il la décrit comme possédée. Il lui a crié couches-toi et quand il lui a tiré dessus, il a voulu mettre un terme à l'agression en l'impactant dans son corps donc prendre le risque qu'elle meure. Donc il ouvre le feu, 20 ans de police jamais une ouverture de feu, il appuie trop fort sur sa détente et touche les jambes.

Quand j'entends de l'autre côté que les morts français vont compenser les morts en Syrie, cela me donne envie de vomir.

Mes clients vous demandent d'opposer une détermination neutre, professionnelle, sereine mais une vraie détermination dans le jugement car la sécurité de ce pays, l'ensemble de notre mode de vie, de ce en quoi nous croyons, elle repose sur deux remparts : la police qui fait l'enquête, interpelle et la justice qui dit le droit, mets les gens à l'écart en prononçant des peines.



Là, on vous a pris des gros poissons et on vous demande de ne pas les rejeter trop vite à l'eau.

RÉQUISITOIRE

«Les débats ont été riches, denses. Procès emblématique : 1er dossier criminel jugé après Merah commandité et inspiré par l'EI. La 2ème spécificité est remarquable, la présence majoritaire de femmes parmi les accusés. Elles sont devenues le visage du djihadisme au féminin, le bras armé de l'organisation terroriste. Par une détermination sans failles, elles sont parvenues à terroriser une nouvelle fois notre société.

1er temps : contexte géopolitique en 4 dates clefs :

1) 29 juin 2014 : proclamation du califat, 1er jour du ramadan, alors qu'Abagdari devient Calife et prononce un discours à la mosquée et dénonce les massacres des musulmans et appelle à l'émigration au sein du nouveau califat. C'est à cette période que GILLIGMANN tentera de rallier la zone irako-syrienne

2) En 2013-2014 : les premiers départs puis en 2015 les premiers passages à l'acte avec un premier semestre qui constitue l'apogée de l'EI. Puis perte de terrain de l'EI. En 2016, passage des frontières complexe, et le but ne sera plus d'émigrer mais de commettre des actes violents sur le territoire national.

3) 30 août 2016 : décès Al maganni, annoncé par l'Amaq, l'organe de la propagande de l'EI. Suite à ce décès Rachid KASSIM appelle sur sa chaîne sabre de lumière à commettre des attentats sur le territoire national.

4) septembre 2014 pour Ornella GILLIGMANN tentative de départ, mars 2015 pour HERVOUET (postérieurement à Charlie Hebdo).

Charlie Hebdo, janvier 2015, 13 novembre 2015, Nice 14 juillet 2016, Magnanville 13 juin 2016, Saint-Etienne-du-Rouvray 2016. Plus de 230 vies arrachées.

Elles adhèrent à l'idéologie djihadiste et vont donc passer à l'acte au nom de cette idéologie.

Pendant les débats, a émergé la question de la cause du passage à l'acte. La réalité des dossiers que nous traitons quotidiennement au parquet national anti-terroriste nous permet d'affirmer qu'il n'y a pas de profil type de djihadiste.

Nous avons des personnes éduquées dans la foi musulmane, juive, chrétienne, athée, qui connaissent des parcours académiques brillants, des échecs, des parcours de vie compliqués, des hommes, des femmes, des adolescents. C'est la force de l'islam radical : celle de fédérer les personnes différentes qui peuvent s'allier dans cette conviction radicale.

Tous les éléments de vie exposés dans ce procès ne peuvent expliquer à eux seuls expliquer le passage à l'acte. Ils peuvent expliquer le processus de radicalisation mais c'est du côté de l'idéologie de ce terrorisme islamiste que l'on trouve des clefs de décryptage fondamentales.



Le djihadisme qui est cette idéologie politique, consistante et d'une puissance extraordinaire. Il propose cet idéal d'une communauté homogène et fonctionne comme toute pensée totalitaire : discours simple, binaire, ennemis à éliminer, refus de pensée critique, on gomme les failles personnelles.

Les outils de l'occident sont investis par l'EI : propagande et réseaux sociaux.

Si on analyse la propagande, on constate qu'en 2014 on avait un message social : aider les enfants syriens bombardés etc., société basée sur la charia etc. Puis la propagande sera d'une violence insoutenable et le discours haineux.

Je n'ai pas entendu les accusés parler de cette violence inouïe. Parler de cette haine du pays.

La propagande de l'EI a été portée haut par Rachid KASSIM qui est une figure incontournable.

Vidéo 21 juillet 2016 : appel d'attentat sur le territoire national.

Dès 2015 il est omniprésent sur les réseaux sociaux. 10 000 abonnés sur twitter, 300 sur télégram, guide du lion solitaire.

Au moment des faits, les thèmes traités par KASSIM sont exclusivement liés au djihad armé. Il parle aussi du djihad des femmes qui est autorisé.

KASSIM n'est pas connu comme tuteur religieux, il est là pour pousser à commettre des attentats. Dans aucun des dossiers il n'a appelé à commettre des attentats avec une arme factice.

L'amateurisme pointé du doigt ce matin, c'est le message principal de l'EI : n'importe quel objet peut permettre à commettre un attentat, un couteau suffit.

Ce qui peut séduire dans l'idéologie EI pour une population en quête identitaire est le sentiment d'injustice qui se mue en colère puis en haine envers la société. L'idéologie inverse le rapport de force, de victime musulmanes insultées on passe à bourreau. Elle permet aussi de s'identifier dans cette image de combattant valorisé qui défie la mort. C'est aussi une façon de légitimer l'illégal : pillage de maisons syriennes qui est une calimât, un butin de guerre.

Elle permet d'apporter des réponses à des questions universelles. Il est beaucoup question de mort, celle qu'on inflige et celle qu'on souhaite. Je suis consternée par le discours des accusés, on élude la nature terroriste du procès mais que ce serait le procès du suicide. La mort en martyr c'est d'abord tuer avant de mourir les armes à la main.

L'allégeance des accusés : GILLIGMANN, MADANI, HERVOUET, SAKAOU transmettent une vidéo d'allégeance à l'EI.

Cet acte est lourd. Cela marque son appartenance à l'organisation terroriste, montrer que le Calife exerce son autorité. Cet écrit permet à l'EI de revendiquer un attentat.

La différence entre les radicalisés et les radicalisés qui passent le pas, c'est le choix de passer à l'acte. Vous n'avez dans le box aucun irresponsable.

Sur la question du djihad des femmes : le djihad des femmes est contre-intuitif.

On constate que dans les années 80 des groupes comme Al-Qaïda ont pu avoir des femmes avec un rôle moteur du djihadiste au soutien de sa foi. Et elles permettent de perpétuer le califat.

Le djihad féminin vient souligner la mauvaise santé du djihadisme : parce que l'EI engrange des défaites qu'il demande aux femmes d'aider au djihad. Le 3 septembre 2017, communications officielles de l'EI qui explique que les femmes doivent se préparer à combattre. Les femmes vont acquérir des compétences au sein de l'organisation. Elles deviennent combattantes à part entière.

L'une a fait le choix de refuser de se présenter à ses juges.



L'un est sans doute mort par drone.
6 accusés dans le box.

Sur la base des débats, vous allez décider. Juger. Juger c'est comprendre. Comprendre ce qu'il s'est passé en ce mois de septembre 2016. Qui sont les accusés, ce qu'ils étaient, ce qu'ils sont devenus, comment ils ont pu perdre tout repère et commettre des actes inqualifiables.
Mon rôle est d'essayer de vous aider à comprendre.

3 septembre 2016 devant le restaurant le petit pont : reprise des faits par l'avocat général.
L'avocat de MADANI s'est étonné qu'elle n'ait pas été interpellé avant. Mais à l'époque le djihadisme féminin n'était pas identifié.

L'un des téléphones utilisés par MADANI ce soir-là a été en lien avec celui d'Ornella GILLIGMANN qui elle aussi a tenté de rejoindre l'EI en Syrie.

Elle reconnaîtra avoir une pratique rigoriste. Puis avoir voulu rejoindre l'EI avec ses enfants.
Ines MADANI avait 19 ans au moment des faits. Elle était à l'IHES institut islamique de sciences coraniques. En 2014, elle vit une année charnière, elle ne va pas bien, elle est moins belle que ses sœurs, plus grosse que ses sœurs, elle est déprimée, elle subit deux agressions sexuelles au cours de cette année 2014, raison qui la poussera à porter le djilbeb. Et puis Ines MADANI commence à fréquenter une voisine, Anisa M. M est une personne totalement radicalisée, qui partira en Syrie rejoindre l'EI au début 2015. MADANI va suivre, être fascinée. Depuis la Syrie M met MADANI en lien avec Abu Baru dont le vrai nom est Omar DIO qui lui demande de créer un compte Facebook au nom d'Abu SOULEYMAN afin d'aider ceux qui veulent faire la hijra. Ines MADANI va s'approprier cette personnalité, se faire passer pour un homme, pour un djihadiste. Elle va commencer à entrer en relation avec des femmes (citation des femmes contactées). La liste est longue. Sans oublier Selima ABOUDI et Samia CHALEL. Ces femmes seront séduites et diront être tombées amoureuses. Elle entrera en contact avec Ornella GILLIGMANN. Ornella GILLIGMANN installera périscope car elle aurait entendu dire que ses sœurs n'avaient pas des comportements appropriés et voulait les suivre par l'application. Ornella GILLIGMANN va en réalité consulter de la consultation islamiste, participer à des jeux religieux en ligne et là un homme la félicite de ses bonnes réponses. Il la sollicitera. Elle refusera dans un premier temps puis un jour elle donnera son numéro de téléphone et les échanges vont commencer.

Au début Abu Omar parle de tout et de rien puis surtout d'elle : qu'elle est intelligente, une femme bien, qu'elle est belle, que son mari n'est pas un homme bien etc. Elle va tomber amoureuse de son prince charmant qui lui dit ce qu'elle a envie d'entendre. Elle va envoyer des photos d'elle dénudée, la conseiller sur ses sous-vêtements, conversations pornographiques. Ils vont promettre de se marier, elle va divorcer pour refaire sa vie avec Abu. Mais au cours de ces échanges ils vont aussi échanger sur l'islam et leur adoration de l'EI, échanger des vidéos de décapitations, échanger des chaînes de djihadistes présents sur zone, échanger sur la chaîne de KASSIM, sur le djihad des femmes nécessaires, sur le guide de Rachid KASSIM où il conseille et cible les zones à atteindre. Cet amour virtuel s'est bâti sur l'horreur de la pensée de Daesh et une volonté commune de commettre des attentats. Ornella GILLIGMANN dira qu'après avoir divorcé Abu la mettre en lien avec KASSIM comme tuteur. J'ai du mal, on a jamais vu Rachid KASSIM avoir un autre rôle qu'un incitateur à commettre des actions violentes. De ce monde virtuel va naître un monde réel.

Le 31 août 2016, Ornella GILLIGMANN quitte le logement familial : reprise des faits.

Sur l'achat de la voiture elle va nous servir plusieurs versions contradictoires. D'abord que c'était pour un attentat, puis voulu par Rachid KASSIM avec un grand coffre pour les bonbonnes de gaz. Puis elle contestera cette version ultérieurement alors que ces propos avaient été tenus en présence de son avocat ! Finalement elle dira que c'était pour rejoindre la personne dont elle était amoureuse. Ornella



GILLIGMANN indique que vers 14h elle reçoit un appel d'Abu Omar pour rejoindre Inès au Quick de Sevran pour y parler de mariage. Mais dans l'audition du 18 mai 2017 elle donne une autre explication, que c'était pour qu'Abu Omar lui remette quelque chose. En réalité elle restera plus de 2h20.

Ines MADANI a une version différente. Elle affirme qu'elles ont parlé de projets d'attentats et que GILLIGMANN aurait donné sa vision de la méthode : bonbonnes, trou dans le véhicule pour allumer le combustible. MADANI précise que Ornella GILLIGMANN avait un véhicule assez grand.

Deux versions différentes sans qu'on puisse en valider une ou rejeter l'autre.

En tout cas, si c'était pour parler mariage, 2h20 dans un restaurant bruyant qui sent la frite ça paraît un peu long. Tout va s'enchaîner vite. Le 1er septembre, Ines MADANI se rend avec ses parents chez sa sœur et y vont pour dîner. C'était aussi l'occasion pour le père de laisser le véhicule au gendre pour des réparations. Le même soir, Ines MADANI entre en contact avec GILLIGMANN sous la kunya d'Abu pour lui dire qu'elle a un appartement à sa disposition. Là encore, les versions vont diverger. Ornella GILLIGMANN affirmera qu'Ines MADANI lui aurait demandé de rejoindre la sœur Inès pour mettre en œuvre l'attentat.

Sur la montée à Paris elle affirmera être montée pour rendre service à Abu. Puis reconnaitra que c'était pour commettre un attentat. Puis affirmera que c'était pour se marier. Ne sachant où le retrouver elle s'arrêtera dans un MacDo et demandera à Rachid KASSIM si lui avait des nouvelles d'Abu. Elle dira que Rachid KASSIM lui dira d'aller à Chevilly-Larue et d'acheter des bonbonnes avant. Ce qu'elle fera, elle en achètera deux. On ne me fera pas croire que GILLIGMANN ne connaît pas ce qu'il va se passer les jours suivants. On lui demande d'acheter des bonbonnes, elle ne peut plus dire que c'était pour se marier.

Ines MADANI quitte le domicile familial sous un prétexte fallacieux, passer le week-end chez une amie. Elle se rend à Chevilly-Larue. En quittant le domicile d'Ines MADANI ne part pas les mains vides, elle va dans un premier temps dans la chambre de ses parents pour prendre le double des clefs de la 607. Va prendre le jeu de clefs de l'appartement de sa sœur et surtout quitter le domicile avec deux couteaux d'une longueur totale de 30 cm dont la lame fait au minimum 20 cm.

Le vendredi 3 septembre, elles enregistrent une vidéo de revendication en se filmant, un serment d'allégeance à la main. Vidéo envoyée à Rachid KASSIM via Telegram. La vidéo nous ne l'avons pas vue, on n'y a pas eu accès. Les techniciens n'ont jamais réussi à craquer le code. Ornella GILLIGMANN dira ne plus se souvenir du code. Inutile de vous dire ce que j'en pense. Elle n'a pas voulu le donner pour ne pas montrer ce qu'il y avait.

Ines MADANI dira que c'est Ornella GILLIGMANN qui aurait insisté pour la vidéo, elle l'aurait convaincue de le faire, sinon on ne pouvait pas prouver qu'elles agissaient au nom de l'EI.

L'après-midi elles achètent 4 bonbonnes de gaz supplémentaires. Elles achèteront du carburant. Là aussi, les versions sont fluctuantes et variables.

Ornella GILLIGMANN dira dans l'une de ses auditions qu'elle s'arrête mettre du carburant gazole pour son véhicule et remplira une bouteille d'essence. Quand j'ai lu cette déclaration, j'ai pensé que c'était difficile à faire. Car les compteurs sont remis à zéro qu'une fois que le premier règlement a été fait. GILLIGMANN me dira donc que c'était deux séquences différentes alors qu'elle n'avait jamais dit ça avant. Le service minimum c'est 5L !

Le retour à Chevilly-Larue, Ornella GILLIGMANN décide de fumer une cigarette et de faire des essais sur les combustibles. Elle essaiera d'allumer l'essence, ça ne prendra pas bien, elle fera un essai où



ça sera plus rapide, elle essaiera avec le gazole et verra que c'est plus compliqué. Et c'est là qu'elle décide, car c'est trop grave faut arrêter tout ça, de mettre le gazole dans les bouteilles à la place de l'essence. Comment fait-elle ? Explication magique : elle a un jerricane rempli de gazole dans le coffre. Elle dit que c'était suite à une habitude de son mari qui était tombé en panne, je rappelle qu'elle achète le véhicule le 27 ! et part le 2 avec...

Reprise des faits sur le route vers Paris. Ornella GILLIGMAN prendra le devant et Ines MADANI suivra. Sur le GPS est entré « Saint-Michel ». Elles vont déambuler pendant des heures. On va les perdre de vue. Il semble qu'elles se soient perdues dans le flux de circulation puis retrouvées au pied de la tour Eiffel. Le site n'aurait pas été jugé suffisamment peuplé à ce moment-là pour commettre un attentat. On repart vers Notre-Dame. Ornella GILLIGMAN dira « on avait repéré qu'il y avait des terrasses bondées ». Elles vont repérer à pieds. Choisissent la rue de la bûcherie où le petit pont est encore ouvert. Le gérant indiquera que pour lui personne n'était en terrasse mais qu'il y avait 60 personnes à l'intérieur. Ornella GILLIGMAN dira qu'il y avait du monde en terrasse ce pourquoi elles ont déposé la voiture ici.

L'une des deux asperge le coffre de carburant, Ornella GILLIGMAN ce qui serait le plus cohérent, Ines MADANI retire les plaques d'immatriculation du véhicule, dépose ses affaires dans l'autre voiture et remontent toutes les deux dans la Peugeot 607. D'après Ines MADANI, Ornella GILLIGMAN verse le reste du gazole dans le trou mais en raison de sa conduite chaotique elle n'arriverait pas à verser dans le trou et le carburant irait sur le plancher avant. Sur ce trou, personne n'avait vu au sein de la police ce trou. Ce sera Ines MADANI qui fera la confidence à l'expert psychiatrique. Ines MADANI dit que c'est GILLIGMAN qui a fait ce trou. Ornella GILLIGMAN conteste connaître l'existence du trou et l'avoir fait. Je souligne que c'est l'un des modes opératoires décrits par Rachid KASSIM.

Ornella GILLIGMAN allume une cigarette, la donne à Ines MADANI qui la jette par la trappe dans le coffre.

Ornella GILLIGMAN dit qu'elle part en courant et que Ines MADANI suit plus tranquillement. L'explosion ne va pas se produire. Ines MADANI va tenter de l'embraser à nouveau mais arrivée sur place elle croisera deux personnes et a peur que ce soit des policiers et se sauve. Elles retournent à Chevilly Larue. Au réveil elles décident de retourner récupérer le véhicule mais il y a du monde autour, police etc. Elles iront se restaurer. À 10H00 elles iront se restaurer au MacDonald puis prendront une douche à l'appartement puis retourneront voir la voiture puis iront dans un nouveau MacDonald. Ornella GILLIGMAN rentrera à Chalette-sur-Loing et MADANI à Sarcelles.

Ornella GILLIGMAN prendra la suite avec son mari et ses enfants en direction de Marseille. Son mari ne sera pas dupe, la photo laissée avec le mot pour les enfants et la découverte de la photo de la Tour Eiffel détruite, il comprend qu'elle a replongée dans ses travers radicaux.

- 1) la position d' Ines MADANI dans sa relation avec Rachid KASSIM, elle indique qu'elle n'avait jamais été en relation avec Rachid KASSIM avant le jour qui précède ces faits. Que c'est Ornella GILLIGMAN qui elle était en contact régulier avec Rachid KASSIM. Ines MADANI dit que c'est Ornella GILLIGMAN qui a eu le rôle moteur dans le choix de cet attentat. Sauf que Ines MADANI dira à ABOUDI qu'elle a déjà recruté des gens pour l'attentat.

L'instigateur réel de tout ça, c'est Rachid KASSIM.

- 2) la position d'Ornella GILLIGMAN qui nous a soutenu pendant toute l'audience qu'elle était là pour faire capoter le projet. Que si l'attentat n'a pas eu lieu c'est grâce à elle, qu'elle a tout fait pour empêcher ce que voulait commettre Ines MADANI. Elle savait quel était le carburant le plus inflammable. Ines MADANI dira qu'elle n'en savait pas plus qu'elle ! Elle a même envoyé un message à Rachid KASSIM pour savoir. Alors



On nous dit aussi à propos du combustible qu'elle le sait car elle a une connaissance particulière car son beau-père était garagiste et qu'elle allait travailler dans le garage. Qu'elle a suivi une formation en prévention incendie en 3ème. En se renseignant on se rend compte qu'elle est restée jusqu'en 5ème dans ce collège. Peu importe, si elle avait suivi la formation je ne pense pas une seconde qu'on lui aurait expliqué que le gazole était inflammable car cela serait faux !

Toutes les deux ont participé à l'achat des bonbonnes de gaz. Qu'elles aient mis de l'essence ou du gazole, elles ont décidé ensemble d'acheter un liquide inflammable pour le répandre dans le véhicule. On sait qu'elle allume la cigarette pour que Ines MADANI la jette dans le coffre. Même si Ornella GILIGMAN savait que le gazole était moins inflammable, elle ne pouvait pas être certaine qu'il ne prendrait pas feu. Le gazole s'enflamme à 56 degrés, le bout de cigarette est à 700 degrés ! La couverture aussi aurait pu s'enflammer, le tapis de sol aussi. Ornella GILLIGMANN n'en sait rien si ça va prendre feu ou pas ! Qu'on vienne pas me dire qu'elle a été celle qui a empêché de commettre l'attentat. Pour moi, les faits de tentative d'assassinat en bande organisée en relation avec une entreprise terroriste sont parfaitement établis et caractérisés et je vous demanderai d'entrer en voie de condamnation.

Deux autres personnes semblent être au courant. Rachid KASSIM et Selima ABOUDI.

Selima ABOUDI qui comme on l'a vu hier, est une mère de famille de 35 ans qui au moment des faits vit avec son fils. Elle sera dans un islam extrême avec le père de son fils puis se sépare et se retrouve seule au domicile. Elle se réfugie sur les réseaux sociaux et se confie dans ses idées. À l'époque Selima ABOUDI dans ses propos soutient les actions violentes, exprimera que Charlie Hebdo est un complot. Affiche dans sa cuisine le texte d'allégeance de Daesh pour l'avoir sous les yeux tous les jours. Ça ne va pas non plus dans sa vie personnelle, elle perd une sœur qui se jette d'un étage. Une autre sœur qui sera amputée d'une jambe. Selima ABOUDI va l'aider. Comme tant d'autre elle va commencer à échanger avec Ines MADANI. Parlera d'attentats. Elle a au moins le mérite de reconnaître. Abu va lui dire que le projet d'attentat est prêt, imminent ! Le 29 août ! 5 jours avant le 4, Ines MADANI lui dit qu'elle veut tout faire péter. Selima ABOUDI enverra même Samia CHALEL au contact d' Selima ABOUDI pour lui demander d'effacer tout ce qu'elle a sur son ordinateur. Belle protection d' Ines MADANI pour Selima ABOUDI. Depuis le début Ines MADANI tente de protéger Selima ABOUDI.

Concernant Selima ABOUDI, les faits sont caractérisés et pas contestés, je vous demanderai d'entrer en voie de condamnation pour non-dénonciation de crime.

La Cour de cassation entre temps est intervenue par un arrêt du 9 mai 2019 où elle affirme « des faits qui procèdent d'une manière indissociable d'une intention unique ne peuvent être etc. Reprendre l'arrêt.

Les éléments qui caractérisent l'association de malfaiteur étaient les mêmes qui caractérisent la bande organisée. On ne peut pas les reprendre pour différentes infractions. Une bande organisée est une association de malfaiteur qui a réussie.

Je vous demanderai donc d'acquitter GILLIGMANN des faits d'AM puisque ces éléments on les retrouve dans la bande organisée et je vous demanderai d'acquitter partiellement MADANI du 1er juillet jusqu'au 3 septembre dans le cadre de cette AMT.

SECOND VOLET : commandos des femmes de Boussy-Saint-Antoine

Un fonctionnaire de police a été poignardé.



L'Association de malfaiteur terroriste est définie aux articles 421-1 et suivants CP. Infraction dite obstacle. L'élément matériel est assez aisé à caractériser car on peut y intégrer des échanges, des rencontres, le fait de rallier un pays, la confection de cocktails molotov.

L'élément intentionnel : avec l'arrêt Merah, la Cour de cassation retient outre un dol général, il n'y a pas de dol spécial requis. L'élément intentionnel est caractérisé dès lors que l'agent a agi en connaissant la nature terroriste.

Sur la préméditation : elle a une définition claire dans le CP. Elle est le dessein formé avant l'action de commettre un crime ou un délit. En aucun cas n'est exigé que la victime soit connue à l'avance. On peut assassiner sans savoir l'identité en amont.

Sur Ines MADANI : intelligente, elle va parvenir pendant 48h à passer sous les radars, à activer son réseau de femmes éprises d'Abu. Elle va également avoir cette intelligence sociale et cibler les personnes aux ressources pour pouvoir la soutenir. Elle ne fera aucune erreur. Elle emploie des techniques dignes des délinquants les plus chevronnés. Plus de 20 lignes téléphoniques, et parviendra à tout supprimer. Nous n'avons aucune trace de ces téléphones. Elle a pu démontrer qu'elle ira jusqu'au bout.

Jeudi 8 septembre :

Elles voient l'homme dans la voiture, s'assurent qu'il n'est pas maghrébin. Amel SAKAOU donnera à Sarah HERVOUET le couteau pour « faire ce qu'elle a à faire ». Sarah HERVOUET portera un coup de couteau, cet agissement a été soudain, la lame qui devait se loger au niveau du cou est finalement arrivé au niveau de la clavicule. Elle hurle Allah Akbar, prend la fuite. Ines MADANI sera poursuivie par un policier, lui fait fasse, s'avance avec le couteau dans sa direction, le policier tire à 4 reprises pour la neutraliser.

Pour Ines MADANI nous avons une AMT criminelle sur la période courant du 4 septembre au 8 septembre 2016. L'AMT ne requiert pas de projet précis. Je vous demanderai sa condamnation pour ce premier crime.

Sur la tentative d'assassinat sur dépositaire de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste. Sur l'intention homicide elle fait plusieurs pas vers le fonctionnaire de police et il tire car il se sent menacé. Les deux policiers disent qu'elle répète « je ne lâcherai pas » et pas parler de « mort en martyr ». Seuls ces tirs ont permis à cette action meurtrière d'échouer. Elle était comme possédée selon eux. Pour le policier l'intention était de le tuer.

Sur la préméditation, je l'ai dit pas besoin de victime prédéterminée. Ines MADANI est ancrée dans le djihadisme depuis 2015. Elle aurait pu mourir en martyr dans la voiture mais elle a préféré poursuivre. Elle écrit « qu'on vous traque et qu'on vous tue ». Obnubilée par l'intention d'assassiner et d'être tuée. Cette préméditation est donc caractérisée. Le crime est caractérisé.

Sarah HERVOUET :

Ancrée dans le djihadisme avant les faits. A projeté de se marier avec deux individus Larossi A et Adèle K qui ont été auteurs d'attentats. Elle demandera à Rachid KASSIM comment aider la communauté. C'est là qu'elle scelle son sort. Elle va envisager de tuer le maire de Cogolin.

AMT criminelle : concertation pour rallier l'EI en Syrie, concertation avec Rachid KASSIM pour tuer le maire de Cogolin, concertation avec Ines MADANI, Amel SAKAOU, rejoindre Ines MADANI et Amel SAKAOU à Boussy Saint-Antoine et qu'elle se munisse d'un couteau. Sur la préparation des cocktails molotov on ne peut pas le retenir la concernant.



Sur la tentative d'assassinat : Sarah HERVOUET pouvait abandonner, exercer son libre arbitre et partir. Quelques mots ont suffi pour qu'on comprenne ce qu'elle devait faire « fais ce que tu as à faire » c'est à dire poignarder. Ici encore, la préméditation à assassiner nous l'avons, l'allégeance à l'EI, l'action qu'elle souhaite commettre. Elle vise une zone vitale, elle poignarde pour tuer. Les faits sont caractérisés.

Ines MADANI :

complicité par fourniture d'instruction concernant MADANI en demandant à Amel de donner le couteau à HERVOUET

complicité par fourniture de moyen et d'instruction pour SAKAOU

Amel SAKAOU :

En ne venant pas au procès, elle montre qu'elle est encore enfermée dans son idéologie. Tous les éléments sont caractérisés.

Samia CHALEL : caractérisés

Mohamed Lamine ABEROUZ : il est le plus dangereux dans ce box. À aucun moment il n'est exigé dans la non-dénonciation d'avoir connaissance précise du crime. Donc savoir s'il connaissait ou pas Ines MADANI, Amel SAKAOU est inutile. Ce qu'il faut, c'est de savoir si oui ou non il avait connaissance que HERVOUET projetait une action violente. On sait qu'il a des logiciels de cryptages, l'application Amaq installée, Sarah HERVOUET dira qu'il consultait les liens de Rachid KASSIM, il est très proche de Sarah HERVOUET (4 000 contacts par téléphone, envisagent de se marier). Il n'a cessé de mentir.

Réquisitions sur la peine

Juger c'est comprendre. C'est aussi sanctionner. Le rôle du juge est d'apporter une réponse à des infractions constituées :

- Rachid KASSIM : peine de réclusion criminelle à perpétuité avec peine de sureté à 22 ans.
- Ines MADANI : vu son âge, je ne peux pas ne pas espérer en l'être humain. 30 ans de réclusion criminelle, assortie d'une période de sûreté des 2/3. Inscription au fichier des auteurs d'infractions terroristes.
- Ornella GILLIGMANN : 25 ans de réclusion criminelle assortie d'une période de sureté des 2/3 + inscriptions au fichier des auteurs d'infractions terroristes.
- Selima ABOUDI : 4 ans d'emprisonnement assorti d'un SME avec obligations de suivi psychologique, inscription fichier judiciaire auteurs infractions terroristes.
- Sarah HERVOUET : 20 années de réclusion criminelle assortie d'une période de sureté aux deux tiers et inscription FIJAIT
- Amel SAKAOU : 20 ans, période de sûreté aux 2/3, FIJAIT
- Samia CHALEL : 10 ans d'emprisonnement, période de sûreté aux 2/3, FIJAIT
- Mohamed Lamine ABEROUZ : 5 ans d'emprisonnement, FIJAIT.

PLAIDOIRIES DE LA DEFENSE

- L'avocat de Samia CHALEL a plaidé la personnalité de cette dernière visant à réduire sa peine pour lui permettre de se réinsérer rapidement.

Extraits : «Samia Chalel, elle manque de confiance en elle. Est-ce dû à sa tache au visage ?», se demande Me Lusteau, qui rappelle que la tache pousse Samia Chalel «à mettre une distance entre elle et les hommes». «C'est la clé de son manque d'amour», insiste l'avocate, qui souligne que sa cliente est également assez «isolée» sur le plan amical. (source : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/10/10/01016-20191010LIVWWW00001-Notre-Dame-Attentat-manque-Bonbonnes-terrorisme-islamisme.php>)

- L'avocat de Mohamed Lamine ABEROUZ plaide la relaxe.

Extraits : L'avocat indique à la cour qu'«aucun incident» n'est survenu lors de la détention provisoire de son client pour une autre affaire - celle de l'attentat de Magnanville. Il conclut en demandant la relaxe pour son client. «Je ne vous demande pas d'apprécier Mohamed Lamine Aberouz, mais seulement d'appliquer le droit ! J'ai foi en votre capacité à faire la part des choses», lance-t-il au président et à ses quatre assesseurs au terme de sa plaidoirie d'une heure. (source : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/10/11/01016-20191011LIVWWW00001-attentat-manque-notre-dame-bonbonnes-islamisme-terrorisme-etat-islamique.php>)

- L'avocat de Selima ABOUDI a plaidé la personnalité de cette dernière et son changement depuis 2016, elle qui a retrouvé un emploi, s'occupe de ses enfants et a intégralement respecté le contrôle judiciaire. L'avocat propose donc une condamnation sans prison ferme mais avec un sursis mise à l'épreuve.

Extrait : Me Desrues ne plaide pas la relaxe. «Les faits sont reconnus, ils l'ont toujours été. La question qui se pose est la sanction que vous allez prendre à son encontre», déclare-t-il, rappelant au passage que Selima Aboudi «a parfaitement respecté son contrôle judiciaire». Sa cliente «a été impressionnée par le folklore qui entoure les assises», souligne Me Desrues. «Elle est morte de de honte, face à sa famille comme face à votre juridiction.» (source : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/10/11/01016-20191011LIVWWW00001-attentat-manque-notre-dame-bonbonnes-islamisme-terrorisme-etat-islamique.php>)

- L'avocat de Sarah HERVOUET ne remet pas en cause l'association de malfaiteurs terroristes mais entend réduire son intensité en rappelant que Sarah HERVOUET est montée à Paris sans armes létales et que dans l'appartement de Boussy-Saint-Antoine il n'y avait pas d'ententes entre Sarah HERVOUET et les deux autres femmes, ces dernières ne lui faisant pas confiance. Concernant la préméditation, l'avocat la conteste en montrant que Sarah HERVOUET n'a pris le couteau qu'au tout dernier moment avant l'attaque du policier. Il rappelle que Sarah HERVOUET a déclaré ne pas encore être prête pour sortir et estime elle-même avoir encore du travail à faire sur elle-même pour évoluer, soulignant par là sa prise de conscience et son travail d'introspection.

Extrait : Impliquée seulement dans le deuxième volet de cette affaire, «Sarah Hervouët se serait bien passée de l'appellation symbolique des "bonbonnes de gaz"», insiste Me Hazan. «Ça a eu des conséquences sur sa détention provisoire; ça aura peut-être des conséquences sur la peine! Elle porte sur le front une étiquette qui n'est pas la sienne. Elle n'est pas "la fille des bonbonnes". Je vous demande de lui restituer sa véritable place. Votre décision lui restituera sa place.» L'avocat estime que la jonction des deux volets de l'affaire (rue de la Bûcherie et Boussy-Saint-Antoine) est «préjudiciable»

à Sarah Hervouët. (source : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/10/11/01016-20191011LIVWWW00001-attentat-manque-notre-dame-bonbonnes-islamisme-terrorisme-etat-islamique.php>)

- L'avocat d'Ornella GILLIGMANN revient sur le fait qu'on ne peut pas parler de tentative de départ en Syrie puisqu'il y a eu un désistement volontaire. Il revient sur le sentiment de honte d'Ornella GILLIGMANN et ses excuses prononcées auprès de tous. L'avocat revient sur la liaison virtuelle entre Ornella GILLIGMANN et Abu SOULEYMAN (en réalité Inès MADANI) et parle des faits comme un crime passionnel. Il remet en cause la version d'Inès MADANI visant à dire que c'est Ornella GILLIGMANN le moteur du projet. L'avocat tente de démontrer qu'Ornella GILLIGMANN voulait en réalité faire échouer l'attentat en remplaçant l'essence par le gazole, moins inflammable. Pour finir, il revient sur les réquisitions de 25 ans de réclusion criminelle, les estimant exagérées au regard de la déradicalisation d'Ornella GILLIGMANN.

Extrait : Ornella Gilligmann «va tout quitter» pour le faux Abou Junayd, «pas seulement son mari et ses enfants, mais aussi l'image de bonne mère et de bonne musulmane qu'elle renvoyait», continue Me Ouhioun. «Il y a une forme de soumission dans cette relation», estime l'avocate, qui parle d'un «basculement» d'Ornella Gilligmann «concomitant à sa rencontre» avec le faux djihadiste. (source : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/10/11/01016-20191011LIVWWW00001-attentat-manque-notre-dame-bonbonnes-islamisme-terrorisme-etat-islamique.php>)

- L'avocat d'Amel SAKAOU ne peut pas plaider, sa cliente le refusant. Elle se contente de demander à la Cour qu'on attribue à Amel SAKAOU la place qui doit être la sienne dans ces faits.
- L'avocat de MADANI rappelle qu'Inès MADANI a reconnu les faits et coopéré avec les enquêteurs pour parvenir à la manifestation de la vérité. Elle a fait un gros travail d'introspection. Son isolement de l'époque et son jeune âge expliquent sa dérive. De même que les agressions sexuelles dont elle a été la victime et la mort de sa grand-mère expliquent aussi la situation et son rapprochement de la religion. Le voile intégral a été une façon de se dissimuler et de protéger son corps d'autrui. Par ailleurs, sa rencontre avec Anissa M (plus de 10 ans d'âge que MADANI) est décisive car elle fera adhérer MADANI aux thèses de l'EI. C'est ensuite l'EI qui demandera à Inès MADANI de gérer un compte Facebook masculin. Sur le fait qu'Inès MADANI se soit faite passer pour un homme auprès de plusieurs femmes radicalisées, l'avocat rappelle que l'anonymat sur internet est la règle et que cela n'a finalement pas un caractère si extraordinaire que ça. L'avocat rappelle qu'Inès MADANI a une réelle empathie. Il est aussi rappelé que les services de police avaient connaissance de la dangerosité potentielle de MADANI avant les faits, et il s'étonne de ce que les forces de l'ordre ne l'aient pas arrêtée avant. Sur les faits, le fait de jeter une cigarette n'est pas en soi un acte violent, montrant par là que MADANI n'est pas violente, en tout cas ce n'est pas une violence directe. C'est donc un fantasme de parler de « criminelle aguerrie ». Elle est en prison depuis ses 19 ans, il ne faut pas la projeter dans un isolement trop long avec une peine trop lourde. Si les réquisitions sont suivies, elle ne ressortira qu'à ses 41 ans. Cette période de vie chez une femme est structurante car c'est celle de l'accès à la maternité et celle où l'on construit sa vie. L'avocat revient ensuite sur le fait que le dossier montre que c'est Ornella GILLIGMANN qui est en lien avec Rachid KASSIM, pas Inès MADANI. Il y en a donc une qui est à la conduite des opérations et ce n'est pas Inès MADANI. Inès MADANI a fait preuve d'une improvisation constante. MADANI a par



ailleurs souhaité que l'avocat déclare qu'elle a conscience que c'est la pression opérée sur Sarah HERVOUET qui l'a poussée à commettre l'acte et que si Sarah HERVOUET est condamnée alors Inès MADANI doit l'être pour complicité. Concernant les faits reprochés à Inès MADANI à Boussy-Saint-Antoine, elle n'a pas voulu donner la mort à l'agent de police et les conditions du martyr étaient réunies car elles ne savaient pas si le premier policier blessé était mort ou non. Cela montre donc qu'elle voulait mourir en se faisant abattre par le policier et non pas tuer.

LES DERNIERS MOTS : LA PAROLE AUX ACCUSÉS

Après les plaidoiries des avocats, la parole a été donnée en dernier aux accusés.

- Selima ABOUDI n'a pas souhaité s'exprimer.
- Mohamed ABEROUZ a déclaré : « Je réaffirme n'avoir jamais eu connaissance qu'HERVOUET participe à une association de malfaiteurs terroristes, rien de ses relations avec les autres accusés, j'ai toujours cherché à la protéger. Et j'ai toujours condamné le terrorisme. Il faut pas déplorer Madame l'Avocat Général que je donne des conseils, il faut déplorer que je donne des conseils mais qu'ils n'aient pas été suivis ! Je déplore que votre objectivité a cruellement fait défaut dans votre analyse contre moi contrairement aux autres accusés. J'espère que la Cour saura elle faire preuve d'objectivité. »
- Samia CHALEL : « J'assume les faits, je n'ai jamais minimisé, je suis pas innocente, j'accepte la condamnation ».
- Sarah HERVOUET : « C'était trois semaines intenses et riches en informations, j'espère que vous aurez entendu le message que je vous ai envoyé. J'accepte la condamnation et la peine que j'encours »
- Ornella GILLIGMANN : « Je voudrai encore une fois m'excuser, je suis désolée d'être dans ce box, je demande le pardon, toute ma vie je le demanderai, je demande pardon à mes enfants, mon mari, à vous tous ici, j'ai passé 3 ans à me reconstruire, aujourd'hui je me sens forte à l'aller de l'avant, avec mes enfants, avec des projets professionnels. Je suis dans l'espérance d'une porte d'avenir. Et j'ai honte de l'image que je renvoie. »
- Inès MADANI : « J'ai beaucoup de regret, j'ai vraiment honte d'être ici. Parce que c'est une humiliation pour mes proches. J'ai honte d'être ici pour les faits qui me sont reprochés mais je les reconnais. Je présente mes excuses à vous, aux personnes que j'ai entraîné dans ma chute, aux personnes à qui j'ai pu nuire, auprès de ma famille. Je rejoins l'Avocat Général qui dit au moment des réquisitions que « le pire peut devenir le meilleur ». J'espère ne pas passer plus de temps en détention que j'en ai passé dehors (19 ans), je veux faire des études, me marier, avoir mon indépendance. Je reconnais les faits, je sais que je ne pourrai pas sortir demain.

LE VERDICT

- Rachid KASSIM, réputé mort, est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.
- Inès MADANI est condamnée à 30 ans de réclusion criminelle.
- Ornella GILLIGMANN est condamnée à 25 ans de réclusion criminelle.
- Sarah HERVOUET est condamnée à 20 ans de réclusion criminelle.
- Amel SAKAOU est condamnée à 20 ans de réclusion criminelle.
- Samia CHALEL est condamnée à 5 ans d’emprisonnement dont un avec sursis.
- Mohamed ABEROUZ est condamné à 3 ans d’emprisonnement.
- Selima ABOUDI est condamnée à 3 ans d’emprisonnement avec sursis.

La question de la période de sûreté n’a pas été expressément abordée. Mais l’article 132-23 du Code pénal dispose que : « *En cas de condamnation à une peine privative de liberté, non assortie du sursis, dont la durée est égale ou supérieure à dix ans, prononcée pour les infractions spécialement prévues par la loi, le condamné ne peut bénéficier, pendant une période de sûreté, des dispositions concernant la suspension ou le fractionnement de la peine, le placement à l’extérieur, les permissions de sortir, la semi-liberté et la libération conditionnelle.*

La durée de la période de sûreté est de la moitié de la peine ou, s’il s’agit d’une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, de dix-huit ans. La cour d’assises ou le tribunal peut toutefois, par décision spéciale, soit porter ces durées jusqu’aux deux tiers de la peine ou, s’il s’agit d’une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, jusqu’à vingt-deux ans, soit décider de réduire ces durées ».

Cet article prévoit que pour les peines supérieures ou égales à 10 ans, la condamnation sera automatiquement assortie d’une période de sûreté au moins égale à la moitié de la peine prononcée sans que la juridiction n’ait besoin de statuer sur ce point.

Après le verdict, la question de la recevabilité des parties civiles a été abordée. Toutes les parties civiles ont été jugées recevables, dont l’AfVT, sauf deux policiers qui n’étaient pas directement victimes de l’attaque à Boussy-Saint-Antoine.



Le lundi 14 octobre à 23h30, le procès est clôturé
